

**M**ondes d'outre-mer

histoire



*Marcel SORET*

# Histoire du Congo

BRAZZAVILLE

BERGER-LEVRAULT



# HISTOIRE DU CONGO

capitale Brazzaville



MONDES D'OUTRE-MER

---

*Collection publiée sous la direction d'Hubert DESCHAMPS*

Série HISTOIRE

Marcel Soret

docteur ès-Lettres  
directeur de recherches de l'ORSTOM

HISTOIRE  
DU CONGO

capitale Brazzaville

Berger-Levrault

© *Éditions Berger-Levrault, 1978*  
229 *bd Saint-Germain 75007 Paris*  
*ISBN 2-7013-0110-6*

Première partie

INTRODUCTION  
A L'HISTOIRE DU CONGO

Le Congo est essentiellement situé dans la zone équatoriale de l'Afrique, entre le 4<sup>e</sup> parallèle Nord et le 5<sup>e</sup> Sud d'une part, le 11<sup>e</sup> et le 19<sup>e</sup> méridiens Est (Greenwich) d'autre part. Il s'ouvre au sud-ouest sur l'océan Atlantique par quelque 170 kilomètres de côtes tandis que ses frontières terrestres ou fluviales le séparent, à l'ouest, du Gabon, au nord, du Cameroun et de la République centrafricaine, à l'est et au sud-est enfin, du Zaïre puis de la petite enclave du Cabinda.

Sur ses 340 000 kilomètres carrés, la population doit, en 1977, atteindre 1 200 000 habitants. Celle-ci est, toutefois, très inégalement répartie : le Sud-Ouest, entre Brazzaville et la mer, au pied du massif du Chaillu, sur guère plus du quart de la superficie du pays, regroupe 70 % de la population (56 % des ruraux, 60 % de la population semi-urbaine et la totalité des vrais citadins) avec une densité moyenne de 9,5 habitants au kilomètre carré, de 4,5 pour les ruraux seuls. Le Nord et le massif du Chaillu, avec 30 % seulement de la population sur 75 % de la superficie du pays, n'ont plus qu'une densité de 1,4 (ruraux seuls : 1,2). Pour le Congo dans son ensemble, les densités se tiennent donc aux alentours de 3,5 et de 2,1 (ruraux) habitants au kilomètre carré...





*Hydrographie*  
 1. Limite de la grande forêt

## Chapitre I

### LE MILIEU NATUREL

#### **Relief, structure et ressources minières**

Comme la majeure partie du vieux continent africain, le Congo présente un aspect massif où prédominent les plans horizontaux : partout des croupes lourdes et confuses, d'altitudes comparables ou de vastes plaines alluviales. On peut toutefois déterminer quelques ensembles :

- La plaine littorale, sédimentaire, coupée de vallées recouvertes d'alluvions fluviales sous lesquelles, à proximité du port historique de Loango, on a trouvé le premier gisement de pétrole du Congo.

- A l'est, se dresse la chaîne du Mayombe, granitique à l'ouest puis gréseuse et violemment plissée. A la suite des découvertes effectuées lors de la construction du chemin de fer, le Mayombe fut longtemps le domaine des chercheurs d'or qui y ont lavé plus des trois quarts des dix tonnes de métal précieux produites en quarante ans par le Congo. Maintenant, c'est dans les mines de phosphate de Holle, à la limite du Tertiaire, que le Congo met une partie de ses espoirs miniers.

- Plus à l'est encore, le paysage s'adoucit dans le synclinal schisto-calcaire du Niari où de vastes surfaces horizontales rendent parfois l'écoulement d'autant plus difficile que les contreforts septentrionaux de la vallée sont dominés par des plateaux qui se poursuivent par l'immense dôme cristallin du Chaillu, véritable château d'eau du Congo et surtout du Gabon. Dans les septa, des minéralisations d'or et de colombantalite ont été exploitées.

- Au sud et à l'est de la vallée du Niari, le plateau schisto-gréseux des Cataractes se termine en formant des falaises sur les rives du Congo, des rapides dans son lit et des chutes souvent grandioses à l'embouchure de ses affluents. Sur sa bordure assez festonnée, notamment au nord, au contact du schisto-calcaire et du schisto-gréseux, toute une série de minéralisations (zinc, plomb et surtout cuivre) furent connues et exploitées bien

avant l'arrivée des Européens. De larges vallées s'y sont creusées : Ndouo (haut Niari) au nord, Foulakary au sud-est.

- Au nord de Brazzaville et sur trois à quatre cents kilomètres, tout est noyé sous les « limons sableux » tertiaires des plateaux « batéké », « couverts à perte de vue d'une savane monotone, entrecoupée de loin en loin par un bosquet <sup>1..</sup> »

Ces plateaux, légèrement inclinés vers le nord-nord-est surplombent le Congo de trois à quatre cents mètres. Profondément entaillés par les cours d'eau (Léfini...), ils sont puissamment érodés à l'ouest et au sud-ouest pour ne plus former que des collines à vallées sèches qui se poursuivent au nord, sur les contreforts dominant la cuvette congolaise, par une zone à réseau hydrographique plus dense.

- Tout le nord du pays, trois cents à six cents mètres en contrebas, forme l'immense Cuvette centrale congolaise, presque sans écoulement (25 mètres de différence de niveau entre Ouessou et Brazzaville — 842 kilomètres), d'où les immenses étendues d'alluvions quaternaires.

- A l'ouest de ce vaste marécage, on retrouve le relief des plateaux qui s'élèvent graduellement pour faire leur jonction avec le massif granitique gabonais, parsemés ici et là de placers aurifères.

## Climat

Étant donné son extension presque égale de quatre à cinq degrés de part et d'autre de l'Équateur, le Congo devrait avoir un climat typiquement équatorial caractérisé par une pluviosité abondante, une absence presque totale de saison sèche et une très forte tension de vapeur d'eau. En fait, la proximité de l'anticyclone centré sur l'île Sainte-Hélène, la présence du courant froid de Benguéla au long de ses côtes, modifient assez nettement ces données théoriques, notamment en réduisant la pluviosité et en faisant s'avancer loin vers le nord la saison sèche australe. Ce sont là les causes essentielles des différents « sous-climats » congolais dont les caractéristiques sont surtout fonction de la distance à la côte.

Le climat soudano-guinéen (sous-climat bas-congolais), entre Brazzaville et la mer, se caractérise par une longue saison sèche et fraîche de juin à septembre ainsi que par une nette diminution des pluies et de la température (petite saison sèche) durant deux à trois semaines en janvier ou février et par une pluviosité annuelle se situant aux alentours de 1 350 mm, mais très variable avec les années de 2 940 mm (Pointe-Noire — 1943) à 850 mm (Boko — 1946). Les températures moyennes mensuelles se maintiennent entre 21° et 27°, mais avec des valeurs absolues nettement plus accusées. L'humidité relative, toujours voisine de la saturation, ne tombe que très rarement en dessous de 60 % vers le milieu de la journée. La nébulosité, faible aux époques de transition, est presque continue pendant la saison sèche. Le vent au sol reste constamment l'alizé austral contrarié, la nuit dans les régions côtières, par une brise de terre.

Le climat guinéen forestier, sur le reste du pays, présente une pluviosité toujours supérieure à 1 500 mm et une saison sèche beaucoup

1. Sautter, G., *Esquisse d'une géographie régionale...*, p. 41.

moins marquée. Les températures moyennes mensuelles se situent (sauf sur les hauteurs) entre 24° et 28° et l'humidité relative aux alentours de la saturation. La plus ou moins grande distance de la côte, la plus ou moins grande proximité de l'Équateur, les différences d'altitude entraînent des variations suffisamment sensibles pour que l'on puisse distinguer cinq « sous-climats », mais la pluviométrie moyenne reste partout comprise entre 1 550 (Ouessou) et 2 200 mm (Lékana), les valeurs absolues n'allant même pas du simple au double (minimum : Ouesso, 1 300 mm — maximum : Lékana, 2 500 mm). Les températures évoluent entre des limites beaucoup plus larges : de 19°-24° à Sibiti (contreforts du Chaillu), l'amplitude des moyennes mensuelles passe à 22°-23° à Souanké (hauts-plateaux du Nord-Ouest) et à 25°-29° à Gambona (rebord de la cuvette), avec des maxima absolus pouvant atteindre 41° à Ouesso. Enfin, en allant du sud vers le nord, la saison sèche passe graduellement de juillet à janvier (diminution progressive de la sécheresse de l'hiver austral avec augmentation parallèle de celle de l'hiver boréal), mais en devenant de moins en moins sensible : au nord de l'Équateur, il n'y a généralement pas de mois recevant moins de 50 mm de pluie...

### Hydrographie et végétation

Le fleuve Congo, avec ses 4 375 kilomètres qui lui font drainer 3 822 000 kilomètres carrés et lui permettent un débit moyen à l'embouchure de 50 000 m<sup>3</sup>/seconde (de 29 000 en août à 75 000 en décembre), est, certes, beaucoup plus panafricain que régional. Mais, s'il ne fait que longer la frontière orientale du pays sur quelque 750 kilomètres, 80 % de la superficie du Congo n'en sont pas moins inclus dans son bassin.

L'Oubangui, à partir de Bangui, abandonne sa direction originelle est-ouest pour se diriger presque droit vers le sud. C'est à un peu plus de 100 kilomètres de la capitale centrafricaine qu'il commence à servir de frontière entre le Congo et le Zaïre, et ceci sur 500 kilomètres, jusqu'à son confluent avec le Congo.

L'Oubangui, puis le Congo jusqu'aux abords des plateaux batéké drainent la grande Cuvette centrale parcourue par toute une série de rivières sinuant dans des marécages aux rives imprécises (Likouala-aux-Herbes, Sangha, Likouala-Mossaka, Alima...). Tous ces cours d'eau, souvent reliés par de faux-bras, tendent à confluer vers le point bas de la Cuvette, entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> parallèle Sud. Tous aussi, malgré leurs méandres, leurs marécages et la forêt inondée qui ferme le paysage, sont profonds et navigables toute l'année et, en raison du milieu naturel hostile, souvent le seul moyen de pénétration dans cette zone spongieuse.

Les rivières des plateaux batéké (Nkéni, Léfini, Djoué) tirent leur caractère des épaisses couches de sable qu'elles traversent : vallées profondes généralement très évasées, régularité presque parfaite. Enfin, au sud de Brazzaville, le plateau des Cataractes voit couler les derniers affluents congolais du fleuve éponyme qui, telle la Foulakary, se jettent dans ce dernier par d'imposantes cataractes.

Le sud-ouest du pays, c'est le bassin du Niari. Appelé Ndouo dans la partie supérieure de son cours, Kouilou sur ses deux cents derniers kilomètres, c'est le seul fleuve de quelque importance (800 kilomètres,

1 000 m<sup>3</sup>/seconde) dont le bassin (60 000 kilomètres carrés) soit entièrement congolais. Navigable seulement par tronçons, il est surtout coupé, à 80 kilomètres de son embouchure, par les portes de Ngoutou où l'on a, à un moment donné, envisagé de construire un important barrage.

Bassin du Congo et bassin du Niari couvrent plus de 90 % de la superficie du pays. Le reste renferme les 6 500 kilomètres carrés du haut bassin de l'Ogooué, essentiellement gabonais, les 7 500 de celui de la haute Nyanga, en grande partie gabonaise elle aussi et, enfin, les 9 000 kilomètres carrés de ceux des petits fleuves côtiers du Nord et du Sud du Kouilou, dont la Loémé qui atteint la mer à proximité de la frontière du Cabinda après avoir traversé le lac Cayo.

La côte est basse, rectiligne, régularisée par le courant de Benguêla qui, venu de l'Atlantique-Sud, balaie les alluvions sur la plate-forme littorale, accumulant les sables en flèches qui isolent les lagunes. Une pointe rocheuse a cependant permis d'asseoir les travaux portuaires de Pointe-Noire qui font de ce site le débouché du Congo mais aussi, par l'intermédiaire du grand réseau fluvial qui continue le chemin de fer Congo-Océan vers le nord, de la République centrafricaine et du Tchad.

Le Congo est, très globalement, couvert à 65 % par la forêt et à 35 % par les formations herbeuses. La sylvie domine donc nettement, formant quatre grands blocs : la forêt inondée qui recouvre tout le nord du pays, la forêt de Haute Sangha, le massif du Chaillu et, enfin, le Mayombe.

Mis à part les trois ou quatre mille kilomètres carrés de steppes littorales séparées des autres formations herbeuses par le massif du Mayombe, les savanes s'étendent en un immense arc de cercle de ce même Mayombe à l'Équateur. Dans ce vaste ensemble à dominante herbeuse, on distingue, en première analyse, trois zones nettement différenciées : la vallée du Niari, le plateau des Cataractes et, surtout, les pays téké eux-mêmes hétérogènes, mais qui constituent le fond essentiel des savanes puisqu'ils occupent le quart de la superficie du pays, renferment près de 70 % des formations herbeuses.

### **Les conséquences des conditions de milieu**

L'isolement de son intérieur est certainement une des caractéristiques majeures du Congo et l'évolution historique du pays en subira lourdement les conséquences.

Certes, nous verrons le Maloango s'opposer toujours à ce que les trafiquants s'enfoncent dans l'intérieur des terres afin de garder pour lui le bénéfice du transit, mais l'existence du Mayombe sur lequel couraient les plus terrifiantes légendes joua un rôle au moins aussi important. Plus au sud, les rapides du Congo interdisaient aussi toute progression par voie fluviale. Ce sera donc en partant de très loin vers le Nord que Brazza atteindra le Pool tandis que, plus de deux siècles plus tôt, le père Jérôme de Montesarchio l'avait touché en venant d'un sud aussi lointain. Mais de l'ouest, jamais rien de nouveau qui ne soit passé par l'intermédiaire du Maloango : le Mayombe, de l'Ogooué aux plateaux d'Angola, a bien rempli son office de bouclier.

Mais ces massifs montagneux, chaînes ou plateaux, recèlent des minéralisations et la convoitise des richesses espérées poussera les Européens à

accélérer la pénétration de l'Afrique centrale. Dès le Mayombe contourné, les recherches s'activeront jusqu'à la découverte des mines au contact schisto-gréseux — schisto-calcaire et leur présence en même temps que la proximité relative de la mer attirera les Européens en pays kongo, fera s'y densifier la population autochtone jusqu'à la limite de la saturation.

On parlera surtout des effets néfastes du climat à propos de la construction du chemin de fer, mais celui-ci avait déjà, dans une large mesure, freiné les intentions anciennes de pénétration. Le cheval ne peut vivre au Congo, les fleuves, au moins jusqu'à une assez grande distance des côtes, se refusent à tout trafic : l'explorateur devra donc marcher, encore marcher ; et l'Européen, sous un tel climat, sans les adoucissements qu'ont pu lui apporter les techniques modernes, est incapable d'un tel effort. Ce n'est pas par pur hasard que les premières tentatives de pénétration de l'Afrique centrale ont eu lieu beaucoup plus au sud, sur les plateaux infiniment plus sains de l'Angola.

Et la grande forêt qui effraiera tant de Tchadiens et de Centrafricains venus construire le chemin de fer, n'a pas été sans frapper aussi l'homme blanc d'une terreur presque religieuse. En plein xx<sup>e</sup> siècle, Jacques Weulersse écrivait encore : « La forêt équatoriale ou rien ne vit, que le végétal<sup>2</sup> ».

Les conditions de milieu semblent donc faire bloc pour repousser l'étranger, c'est-à-dire l'évolution puis, lorsque, enfin, les premiers obstacles auront été franchis, pour freiner cette même évolution : difficiles relations avec la côte, c'est-à-dire frein au commerce extérieur ; conditions climatiques irrégulières, c'est-à-dire difficile développement agricole. En définitive le climat reste le grand responsable des faibles densités qui, à côté de quelques points où elles atteignent 40 habitants au kilomètre carré, font ressortir d'immenses étendues quasi-désertes : 95 % du pays ont moins de 5 habitants au kilomètre carré, 51 % moins de 1...

---

2. Weulersse, J., *L'Afrique noire*, p. 17.

## Chapitre II

# LA PRÉHISTOIRE

### Les sources

L'occupation d'une partie du pays aux temps préhistoriques nous est connue depuis longtemps puisque, dès 1894, Regnault croyait pouvoir écrire sur « L'âge de la pierre grossièrement taillée au Congo français ». En fait, on n'avait encore trouvé que quelques rares silex. Au fur et à mesure que s'écoulaient les décennies, les découvertes se multiplient et à la veille et au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les premiers semblants de synthèse voient le jour<sup>1</sup>. En fait, les documents disponibles ne forment qu'une masse très réduite même si on y ajoute les quelques trouvailles ultérieures (pierres taillées près de Makoua, site de Mafamba au sud de Ngabé...).

Ces données peuvent toutefois être complétées par l'abondante documentation concernant l'ouest du Zaïre et les plateaux du nord de l'Angola. En effet, une longue série de chercheurs belges parmi lesquels il nous faut au moins citer Colette et Mortelmans<sup>2</sup>, a nettement fait progresser la connaissance de la vie au Quaternaire dans le Bas-Congo et, à l'heure actuelle, le frère Van Moorsel poursuit ses travaux à l'Université de Lovanium. C'est pourquoi, même si la préhistoire du Congo est loin d'être parfaitement connue, elle a malgré tout pu prendre sa place, dès 1955, dans l'excellente synthèse d'Henriette Alimen<sup>3</sup> et les recherches qui se poursuivent dans toute l'Afrique sud-saharienne permettent de situer, avec assez de précision, le Congo dans l'Afrique préhistorique.

On doit aussi noter que la carte des stations préhistoriques correspond

---

1. Voir notamment : Bergeaud, G., *La Préhistoire en Afrique équatoriale...*

2. Voir, entre autres : Colette, J., *Complexes et convergences en préhistoire*; Mortelmans, G., *Coup d'œil sur la préhistoire congolaise*; Mortelmans, G., *La Préhistoire du Congo belge*.

3. Alimen, H., *Préhistoire de l'Afrique*.

généralement à celle des ressources minières parce que les recherches géologiques aboutissent souvent, aussi, à des découvertes archéologiques, mais aussi parce que les gîtes miniers sont le plus souvent localisés sur la périphérie des cuvettes et bassins, aux endroits mêmes où, pour des raisons de sécurité, se multipliaient les établissements humains entre les maxima pluviaux qui voyaient la forêt tout envahir et les maxima arides où tout se transformait en désert.

Le lien très net qui unit les stations retrouvées avec les découvertes minières (région de Boko-Songho, Mfoati...) ou les grands travaux (construction du chemin de fer, des ports de Brazzaville et de Pointe-Noire) nous incite à penser que nous ne connaissons en réalité, qu'une infime partie des sites de la préhistoire congolaise. Le fait que Bergeaud ait trouvé par hasard (et il les cite incidemment) des ateliers sur « les pistes secondaires de Mindouli à Sibiti, près du Niari <sup>4</sup> », que, dans les mêmes conditions, Lombard ait mis au jour une station (qui, quoi qu'il en dise, doit être tshitolienne) au confluent de la Mampoumo et du Congo à 90 kilomètres au nord de Brazzaville <sup>5</sup>, que 75 kilomètres plus au nord encore, Emphoux soit, au premier coup de pioche, tombé sur des couches très riches en industries de la même époque <sup>6</sup>, tout semble prouver que le Congo (en dehors peut-être du fond de la cuvette congolaise) fut largement occupé dès la plus lointaine préhistoire.

Aussi, en raison du nombre réduit de stations connues, en raison surtout du fait qu'une nouvelle étude des documents existants reste encore à faire à la lumière des dernières classifications préhistoriques de l'Afrique sud-saharienne, un exposé clair et précis de la préhistoire congolaise s'avère très difficile.

### Les époques, les sites, les industries

Alors que la préhistoire des pays tempérés est rythmée par les périodes glaciaires, le Quaternaire de l'Afrique tropicale lui, se règle sur l'alternance des pluviaux et des périodes arides. Glaciations et pluviaux semblent parallèles sans que, toutefois, géologie et paléoclimatologie aient apporté des preuves formelles. Il semblerait aussi qu'il y ait eu inversion entre le sud et le nord de l'Équateur, les régions proprement équatoriales étant, comme aujourd'hui encore en ce qui concerne la climatologie, nettement soumises aux influences australes. On peut donc estimer que les pluviaux qui ont affecté le Congo du millième au quinzième millénaire pourraient correspondre aux interglaciaires européens. Des datations en cours au carbone-14 permettront peut-être d'élucider la question. Quoi qu'il en soit, on connaît les pluviaux Kaguérien (Günz ou inter-Günz-Mindel?), Kamasien (Mindel ou inter-Mindel-Riss?), Kanjérien (Riss ou inter-Riss-Würm?) et Gamblien (Würm ou post-Würmien?).

4. Bergeaud, G., *La Préhistoire en Afrique équatoriale...*, p. 168.

5. Lombard, J., *Matériaux préhistoriques du Congo...*

6. Emphoux, J.-P., *Un site de proto et préhistoire...*

7. Pour certains auteurs, le Kamasien et le Kanjérien ne forment qu'un seul pluvial coupé, non pas par une période aride, mais seulement par un *displuvial* (Le displuvial est une période de fortes pluies saisonnières alors que, dans l'*isopluvial*, les précipitations, encore plus abondantes, durent toute l'année).



En dehors des deux stations des bords du Congo au nord de Brazzaville et d'une découverte des missionnaires de Makoua, tous les gisements connus au Congo se situent à Brazzaville ou dans la vallée du Niari et à Pointe-Noire.

Les premiers sont au nombre d'une dizaine, le long du fleuve, de l'embouchure de la Tsiémé au nord, jusqu'au ravin de Bacongò au sud-est. L'abondance de l'outillage récolté laisse supposer la présence d'un grand nombre d'ateliers dans le Pool. En 1936, Bergeaud en repérait un autre sur la colline qui s'élève derrière la poste <sup>8</sup>. Son emplacement, un peu excentrique par rapport à celui des autres gisements de Brazzaville, s'avère, en fait, conforme à celui des gîtes des contreforts des plateaux dans la région du Niari. La dernière station du Pool a été découverte à l'est de Brazzaville, tout près et de part et d'autre du point où le chemin de fer franchit le Mfilou. Là aussi, on est en présence d'un et peut-être de deux ateliers.

La quarantaine de gisements retrouvés dans le Niari par Regnault, Lombard, Babet mais surtout Droux et Bergeaud <sup>9</sup> se situent tous entre Mindouli et Loudima et ils ont tous en commun un certain nombre de caractéristiques : ce sont toujours des stations d'altitude, mais installées à une distance relativement faible (1 à 2 kilomètres) d'un cours d'eau : site facile à défendre mais aussi à approvisionner en eau... et en gibier car il semble bien que, dès l'apparition d'*Homo erectus*, la chasse se pratiquât à l'affût près des abreuvoirs <sup>10</sup>. C'est ainsi que la station de Comba est à une altitude de 500 mètres, 300 mètres au-dessus de la Comba qui coule à 1 500 mètres de là.

La dernière station connue, celle de Pointe-Noire, en bordure de la mer dans les sables de la transgression marine, ne présente qu'un intérêt restreint.

Les premiers auteurs rattachaient tous l'ensemble des industries de la préhistoire congolaise au Toumbien (Lombard <sup>11</sup> qualifie même de toubienne une installation de polissage). En fait, du Sangoen (qui se situe dans le temps à l'époque de l'Acheuléen récent d'Europe occidentale mais qui, au point de vue technique, est plutôt comparable à l'Acheuléen ancien) au Tshitolién, toutes les industries se retrouvent dans les stations du Congo sans que, en l'état actuel de la documentation, il soit possible d'établir une distribution sûre.

Aucune trace des Australopithèques n'a été repérée au Congo. La certitude des préhistoriens que la *Pebble culture* s'est étendue à toute l'Afrique <sup>12</sup> permet toutefois de supposer leur présence au moins en dehors de la cuvette au cours du Kaguérien ou, en tout cas, de l'inter-Kaguérien-Kamasien.

L'inter-Kamasien-Kanjérien voit apparaître *Homo erectus*, uniquement cueilleur et chasseur lui aussi. La technologie a cependant évolué : le galet

8. Sensiblement dans l'actuelle rue des Compagnons de Brazza, quelques mètres plus bas que le restaurant « Le Mistral ».

9. Voir entre autres : Droux, G., et Kelley, H., *Recherches préhistoriques...*, Bergeaud, G., *La Préhistoire en Afrique équatoriale...*, Bergeaud, G., *Note sur les outils à encoches...*

10. Mauny, R., *La préhistoire (HAN-1)*, p. 41.

11. Lombard, J., *Matériaux préhistoriques du Congo*.

12. Mauny, R., *op. cit.*, p. 39.

cède la place au biface aménagé. Bien que l'on soit à peu près certain de la présence d'*Homo erectus* au Congo, on n'a pas encore trouvé trace de son industrie.

Au Kanjérien, *Homo erectus* disparaît à son tour et dans l'inter-Kanjérien-Gamblien arrive *Homo néanderthalensis* avec son industrie caractéristique, le Sangoen que l'on rencontre régulièrement, semble-t-il, entre Brazzaville et la mer : gros pics, bifaces grossiers. Le genre de vie du Néanderthalien diffère peu de celui de son prédécesseur : toujours installé sur les hauteurs, il se protège contre les intempéries à l'aide de clayonnages recouverts de feuilles ou de peau et qui, quand cela est possible, prolongent des abris naturels. Vêtu de peaux de bêtes écorchées avec ses outils de silex qui lui servent aussi à découper la viande, il connaît le feu qu'il utilise pour la chasse, ce qui ne l'empêche pas de consommer souvent la viande crue.

Au Sangoen succède le Lupembien ancien (Kalinien de Colette et d'Alimen) et à *Homo neanderthalensis*, *Homo sapiens*, tandis que le pluvial Gamblien remplace l'un des arides les plus intenses qu'ait connu l'Afrique tropicale.

L'absence de documents ostéologiques ne nous permet pas de savoir si, comme pour les Aurignaciens d'Europe, nous avons affaire à des hommes de type négroïde mais la présence vers la même époque, en Afrique du Sud, d'*Homo sapiens capensis* qui est un véritable preboschiman, peut nous le laisser supposer.

Quoi qu'il en soit, ces immigrants introduisent une nouvelle technique : belles pointes foliacées, limaces unifaces, lames à dos abattu, tandis que, petit à petit, disparaissent les grosses pièces sangoennes. Le travail s'affinera encore avec les millénaires pour donner le Lupembien récent (ex-Djokocien) avec des poignards aigus, finement retouchés, des pointes de sagaies comparables aux plus belles « feuilles » solutréennes d'Europe. Suit le Tshitoliien avec les mêmes outils et les mêmes armes mais dont les dimensions se réduisent de plus en plus, ce qui permet à ces dernières d'être projetées au loin. C'est le début de l'arc et de la flèche...

Une certaine vie sociale s'organise, au moins au niveau de la famille étendue; une religion prend forme qui n'est plus une crainte individuelle de l'inconnu. Les « Vénus hottentotes » d'Afrique du Sud sont de cette époque et elles laissent supposer un culte de la fécondité. On enterme maintenant les morts que les Néanderthaliens abandonnaient jadis avec leurs déchets.

Le monde est prêt pour un nouveau bond en avant, pour la civilisation néolithique. Pourtant, bien que nous soyons déjà aux approches de 7 000 avant notre ère, il ne semble pas que la pierre polie s'impose très rapidement et c'est vraisemblablement dans les conditions de milieu (déjà!) qu'il faut chercher la cause du retard de la pénétration de cette technique, de la lenteur avec laquelle elle s'est imposée : les néolithiques se fondront avec les derniers paléolithiques avant d'être eux-mêmes assimilés, un ou deux millénaires plus tard, par les proto-bantous diffuseurs du métal. C'est ce qui explique, aussi, la « contemporanéité d'industries d'allure paléolithique et néolithique <sup>13</sup> ».

13. Pedrals, D.-P. de, *La Préhistoire*, p. 19.

De toute façon, ces populations néolithiques sont à l'origine d'une véritable révolution. D'abord, elles introduisent l'énorme progrès technologique que constitue le polissage et le « creusage » de la pierre; elles connaissent l'art de la céramique; elles complètent la cueillette par l'agriculture et innovent un embryon d'élevage. Cette révolution, enfin, est aussi sociologique (organisation des lignages en unités qui se centraliseront de plus en plus) et religieuse (chefs-prêtres et devins).

Qui étaient ces néolithiques? On a voulu voir en eux des Boschimes ou des Pygmées. En réalité, si des populations du groupe bush-boskopoïde ont occupé le Congo, ce fut aux derniers temps du paléolithique et ce seront elles que les néolithiques élimineront. Quant aux Pygmées, le mystère qui plane sur leur origine est resté presque aussi grand que lorsque, il y a 4 310 ans, son chef d'expédition au pays de Pount ramenait au jeune pharaon Pepi II « un nain aux danses divines ». Leur civilisation ne doit toutefois rien aux néolithiques : ces derniers sont savanicoles et, eux, forestiers; ils ignorent le travail du fer (à l'heure actuelle encore, ils obtiennent les objets en métal par échange avec leurs symbiotes), mais ils semblent bien aussi n'avoir jamais connu la pierre polie et appartenir « à un âge de bois, d'os et de corne <sup>14</sup> ».

Les néolithiques n'étaient donc ni des Pygmées, ni des Boschimes mais, selon toute probabilité, des négroïdes, les races étant, dès cette époque, déjà nettement différenciées.

#### **De la pierre au métal : Paléolithiques, Proto-Bantous et Bantous**

La civilisation néolithique ne s'est donc insinuée que très lentement au Congo et l'on peut même être certain qu'elle ne s'est imposée que dans des secteurs bien déterminés comme le Bas-Congo. Ailleurs, la pierre taillée s'est maintenue jusqu'à l'arrivée du fer, a manifestement coexisté avec lui pendant de longs siècles.

Une certitude : le fer ne s'est pas introduit en Afrique tropicale avant le début de notre ère et c'est au v<sup>e</sup> siècle seulement que sa présence est attestée au Congo. Selon toute vraisemblance, il a diffusé à partir de l'Afrique méditerranéenne qui l'avait reçu vers le ~ xiv<sup>e</sup> siècle du Proche-Orient asiatique par l'intermédiaire des Hittites.

Pendant longtemps on a pensé que le fer s'était répandu dans toute l'Afrique sud-saharienne directement de Méroé (vers ~ 400 <sup>15</sup>), mais la découverte par Fagg dans les mines d'étain du plateau Baoutchi (Nigéria), d'une civilisation basée à la fois sur la pierre polie et le fer et qu'il appelle la *Nok culture* permet d'affirmer l'existence d'une étape intermédiaire. La plus ancienne station de Nok (Tarouga) donne, au carbone-14 : ~ 280 ± 120 ans, c'est-à-dire qu'elle s'est formée au plus tôt vers ~ 400, au plus tard vers ~ 160, mais plus vraisemblablement au cours du ~ iii<sup>e</sup> siècle.

Pour quelle raison, aux derniers siècles avant notre ère, ces « proto-Bantous » se sont-ils dirigés vers le sud? Surpopulation par explosion

14. Baumann, H. et Westermann, D., *Les peuples et les civilisations...*, p. 194.

15. Sur le Nil, 200 km en aval de Karthoum.

démographique ou par suite de l'arrivée massive des derniers immigrants néolithiques du Sahara dont l'assèchement devient définitif? On ne sait, mais ce qui est certain, c'est que les populations qui forment ce que les linguistes appellent le noyau primaire bantou, entreprennent une migration vers le sud. Leur progression est rapide parce qu'ils connaissent la métallurgie et l'agriculture qui autorisent une expansion démographique sans commune mesure avec celle des chasseurs cueilleurs paléolithiques encore nombreux, car la précédente vague néolithique n'a pas pu tous les « civiliser <sup>16</sup> ».

L'avance technique de ces populations leur permet d'imposer leur langue tout au long de leur migration et la linguistique vient ainsi appuyer les données de l'archéologie. Guthrie entre autres <sup>17</sup>, par l'intermédiaire de la glottochronologie, découvre l'existence d'un « noyau proto-bantou primitif », beaucoup moins éloigné dans le temps que les plus anciennes langues soudanaises. Ces proto-Bantous auraient, selon lui, suivi la limite septentrionale de la forêt jusqu'au couloir de savanes s'étendant entre le lac Albert et la forêt de l'Itouri, et qui les aurait conduits jusqu'à Maniéma (nord-ouest du lac Tanganyika). Ils prennent ensuite la voie naturelle que forme le Loualaba jusqu'au lac Kissalé où les linguistes situent le « noyau proto-bantou oriental », grand centre de diffusion de civilisation bantoues. L'archéologie confirme la linguistique : les fouilles de Sanga près du lac Kissalé et celles de Katoto près Boukama au Katanga ont mis au jour de vastes cimetières démontrant l'usage du fer et l'emploi de poteries décorées comparables à celles de la civilisation de Nok.

Est-ce à partir de ce noyau proto-bantou oriental que se formera le noyau occidental qui peuplera, entre autres, le Sud-Congo? C'est possible si l'on en croit les vieilles légendes recueillies par Torday et Joyce <sup>18</sup> et reprises par Laman <sup>19</sup> : les Kongo seraient venus de l'est à la suite de migrations dont l'origine se confond avec celle des déplacements Kouba et qui les font arriver sur le Kassai vers 550 de notre ère. La théorie est vraisemblable bien qu'une autre hypothèse prétende que, à son arrivée sur la limite nord de la grande forêt, une fraction de ces proto-bantous ait descendu soit la Sangha, soit l'Oubangui et, après une navigation de quelque huit cents kilomètres, soit arrivée dans les savanes sud-équatoriales.

Cette dernière hypothèse a le gros avantage d'insister sur les différences majeures qui distinguent les populations issues du noyau proto-bantou oriental de celles provenant du noyau occidental.

Par ailleurs ces proto-bantous ont dû séjourner un certain temps sur la haute Sangha (Mambéré-Kadéi), assez longtemps peut-être pour y former un « noyau proto-bantou septentrional » dont les linguistes ne parlent pas, pour lequel aucune preuve archéologique n'existe, mais dont

16. Ces néolithiques sont, de toute évidence, des « parents » des proto-Bantous; partis comme eux (avant eux?) du Sahara, emportant — comme eux — leur culture néolithique, ils sont allés directement jusqu'à la forêt sans faire de stage de formation métallurgique sur le plateau Baoutchi.

17. Guthrie, M., *The prehistory of bantu languages*; Guthrie, M., *Bantu origins...*

18. Torday, E. et Joyce, T., *Notes (...) sur les Bakuba...*

19. Laman, K., *The Kongo*, I, pp. 8-11.

la présence permettrait d'expliquer l'origine des groupes Fang, Makaa etc., et peut-être Kota.

Mais reste alors le problème posé par les traditions qui font venir les Kongo de l'Est après avoir contourné la forêt et celui de l'origine commune des Téké et des Kongo<sup>20</sup>. Par ailleurs, les Téké sont bien arrivés de l'est comme le prouvent leurs traces anciennes jusqu'au-delà du lac Léopold II.

---

20. Voir ci-après, II<sup>e</sup> partie, chap. 2 et Soret, M., *Les Téké de l'Est*, p. 112 sq.

## Chapitre III

# PEUPLES ET CIVILISATIONS

### I. LA DIVERSITÉ ETHNIQUE

L'opinion généralement admise est que le terme bantou désigne une unité linguistique et non anthropologique ou ethnique. Pourtant, certaines observations que nous avons été amené à faire sur les groupes sanguins donnent des résultats troublants<sup>1</sup> qui ne sont, certes, pas suffisants pour affirmer l'existence d'une race bantoue à laquelle appartiendraient 99 % de la population du Congo, mais peuvent néanmoins laisser présumer qu'il existe une nuance biologique entre les groupes, qu'elle soit originelle ou acquise, et que, contrairement à l'opinion générale, le groupe bantou n'est pas uniquement linguistique.

Quoi qu'il en soit, le schéma anthropologique classique — race, sous-race, type, groupe ethnique, tribu, sous-tribu... — reste valable pour le Congo, encore que, entre le type et le groupe ethnique, des différences anthropologiques, etc., restent souvent nettement perceptibles, même à un œil non prévenu. C'est ainsi que Baumann et Westermann établissent des « cercles de civilisations<sup>2</sup> ».

Les peuples de l'Afrique sud-saharienne sont ordinairement répartis en six grands groupes anthropo-linguistiques : Éthiopiens, Nilotes, Guinéens, Soudanais, Bantous et Pygmoïdes. De ceux-ci, seuls les trois derniers sont représentés au Congo, les Bantous formant toutefois, à eux seuls, près de 99 % de la population autochtone.

Cet ensemble peut être divisé en une douzaine de groupes ethniques et quelque quatre-vingts tribus ou sous-tribus, répartition que le tableau ci-après essaie de schématiser. L'insuffisance des données concernant la

---

1. Soret, M., *Les Téké de l'Est*, pp. 133-134.

2. Baumann, H. et Westermann, D., *Les peuples et les civilisations*.

génétique de ces groupes et de ces tribus, le fait que ces populations se sont installées d'une façon très anarchique, interdisent toute classification strictement ethnologique ou purement historique. L'ordre retenu sera donc un compromis entre ces deux systèmes, restant entendu que le rejet en fin de la liste bantoue du groupe Sanga signifie simplement que nous sommes encore plus mal renseigné sur ces ethnies que sur toutes les autres :

## BANTOUS

<i>Groupe ethnique</i>	<i>Sous-groupe</i>	<i>Tribu</i>	<i>Sous-tribu</i>
Kélé	—	Ongom Bahouin	
Kota	Kota du nord-est Kota du nord Kota centraux Kota marginaux	Bokiba Kota Ndassa Youmbou Ngoungoulou	
Makaa	Djem	Djem Kouélé	Kouélé Mabéza
	Mbimou	Bomouali	Bomouali Lino
Fang		Vaï	
Pounou	Pounou	Pounou Loumbou Bouissi	
Mbédé	Nzabi	Nzabi	Nzabi Mouélé
	Mbédé	Tsangui Mbéti	Mbama Mbéti forêt Mbéti savane
Téké	Téké du nord	Tégué	Tégué Tégué Djikini
	Téké de l'ouest	Ngoungouel Tié Yaa Lali Téké-Komono Tsayi	
	Koukoua	Koukoua	Koukoua Tsintségué Nguoungouoni
	Tio	Nzinzou Boon	Boon Séssé Jijou
	Babali	Woumou Mbina Mfoumou	Woumou A-Bembé

<i>Groupe ethnique</i>	<i>Sous-groupe</i>	<i>Tribu</i>	<i>Sous-tribu</i>
Kongo	Vili	Vili	
	Soundi	Yombé	
		Soundi	Soundi
		Kongo	Kongo Nyanga Kongo Ntséké
		Laadi	Laadi Foumbou
	Dondo	Dondo	Dondo Kamba <sup>1</sup>
	Bembé	Bembé	Bembé Kengué
Mbochi	Mbochi	Mbochi	Mbochi Kouyou Makoua
	Kouala	Ngaré	
		Mboko Kouala	Kouala Bonga
	Kouba		
Sanga	Pandé	Ikenga	
	Bomitaba	Goundi Bomitaba	Bomitaba Babolé
	Kaka	Kabonga	
		Kaka Pomo Bomassa Bonguili	
	Boubangui	Boubangui Ngala Moye	
Bondjo	Bondjo	Bondjo Enyellé Bondongo	

1. Bien que les Kougni et les Kamba soient classiquement considérés comme des tribus à part entière, le fait qu'ils se soient formés au XIX<sup>e</sup> siècle à partir de clans Soundi et Dondo (voir 2<sup>e</sup> partie, chap. II-1, pp. 70-71) nous oblige à les classer génétiquement comme des sous-tribus.



## SOUDANAIS

<i>Groupe ethnique</i>	<i>Sous-groupe</i>	<i>Tribu</i>	<i>Sous-tribu</i>
Mandjia- -Baya	Baya-Kaka	Bakoro Bokaré	
Banda	Banda du fleuve	Bandza	
Oubanguiens	Oubanguiens méridionaux	Ngbaka Mondjombo	

II. LES LANGUES <sup>3</sup>**Unité et multiplicité**

Si le problème de l'unité anthropologique des Bantous reste posé, l'accord est par contre unanime sur le fait que l'ensemble des populations africaines au sud d'une ligne Douala — lac Victoria — Zanzibar parlent (à l'exception de celles du Sud-Ouest africain et du Bechouanaland, domaine des langues khoïsanés) des idiomes si proches parents que Baumann et Westermann ont cru pouvoir écrire :

... les langues bantoues constituent une masse tellement uniforme et elles sont si étroitement apparentées qu'il est difficile d'en faire un classement linguistique, et sans un examen approfondi des phonèmes aucun classement ne donnerait de résultats appréciables...

Les traits caractéristiques des langues bantoues sont : *a*) le système des classes nominales avec l'accord des classes qui s'y rattache...; *b*) une quantité de suffixes de dérivation qui modifient le sens primaire du verbe; *c*) le nom régit suit le nom régissant; *d*) le substantif complément suit le verbe mais le pronom complément le précède; *e*) la majorité des radicaux sont dissyllabiques avec une consonne initiale et une voyelle finale <sup>4</sup>.

Mais en trente années la connaissance des langues bantoues a largement progressé sous l'impulsion de Malcolm Guthrie <sup>5</sup> et, en ce qui concerne le Congo, les travaux d'André Jacquot nous permettent de nous faire une idée assez précise des dialectes qui y sont parlés : 65 au total pour guère plus d'un million d'habitants. Cette atomisation rend très difficiles les relations entre tribus, voire entre villages, lorsque les ethnies s'interpénètrent. Certes, nombreux sont les Congolais qui parlent plusieurs « langues », mais cela s'avère encore insuffisant, notamment pour

3. L'essentiel de ce paragraphe a été rédigé à partir des travaux d'André Jacquot et notamment de *Les langues du Congo-Brazzaville*.

4. Baumann, H. et Westermann, D., *Les peuples et les civilisations...*, p. 462.

5. Voir notamment : Guthrie, M., *Comparative Bantu...*

ceux qui sont appelés à voyager, pour les commerçants. C'est pourquoi, par-dessus cette couverture diversiforme est venu se superposer un calque de langues véhiculaires qui « ont en commun de n'appartenir en propre à aucune des ethnies qui les emploient et de ne pas être connues de tous les membres de ces ethnies <sup>6</sup> », mais qui, comprises sur de vastes étendues de territoires, facilitent les relations.

### **Inventaire et classification**

Aux trois ensembles de langues correspondant aux trois unités anthropologiques (Bantous, Soudanais et Pygmées) viendra donc s'ajouter un quatrième groupe de langues véhiculaires qui, même si leur « qualité » linguistique est assez réduite, ont une très grande importance économique.

*Les langues bantoues* (voir tableau page suivante)

Elles forment, au Congo, quatre grands groupes. Le premier, centré sur l'ethnie Fang intéresse seulement l'extrême nord-ouest du pays; le second s'étend sur tout l'ouest, de la côte au pays Téké, le troisième couvre la cuvette centrale et le dernier, le plus important, est, au sud-ouest, celui des Kongo.

La comparaison entre les classifications linguistique et ethnologique fait ressortir qu'un certain nombre de sous-tribus n'ont pas de langue propre, ordinairement celles qui n'ont pas, non plus, d'originalité historique et même ethnologique et qui n'existent nominalement que parce que leurs membres se prétendent différents... Plus importante est la confusion, en linguistique, des groupes Kota et Kélé, assez nettement différenciés au point de vue ethnique et historique. Ce phénomène est vraisemblablement la conséquence de la pénétration des populations congolo-gabonaises par de petits groupes de Kélé qui assimilent en grande partie les langues de leurs voisins et notamment celle des Kota.

Nous reviendrons longuement sur le problème de l'origine des Pounou-Loumbou <sup>7</sup> mais nous pouvons déjà noter que si leurs traditions (récentes) les veulent apparentés aux Vili, linguistiquement ils sont beaucoup plus proches des populations gabonaises (Échira) que de celles du groupe Kongo. De même, la linguistique confirme l'appartenance des Mbaamba (Mbama) au groupe Mbédé et non pas à celui des Kota...

Par ailleurs, la langue permet de distinguer nettement Boubangui et Mbochi et, surtout, tranche en faveur du rattachement des Moye aux groupes zaïrois de l'entre-Congo-Oubangui et non pas aux Téké. Enfin, en accord avec l'ethnographie, elle distingue les Soundi de Kimongo de ceux du Pool. Ces deux fractions d'une même tribu sont situées aux deux extrémités d'un immense arc de cercle dont l'essentiel est installé au Zaïre : éloignées l'une de l'autre, elles ont évolué différemment, empruntant en partie les coutumes et la langue de leurs voisins.

6. Jacquot, A., *Les langues du Congo...*, p. 356.

7. Voir pp. 94-95.

(1)	Groupe	Langue	Notes
A75	Fang	Fang	(1) Nomenclature Guthrie complétée par Jacquot
A84	Makaa	Nzem (2)	(2) Djem
A85b		Bekouil (3)	(3) (Ba) Kouélé
A87		Bomouali	
A92	Kaka	Pomo Kaka	
B22b	Kota	Oungom	
B23		Mbangoué (4)	(4) Le nom de la tribu serait Ngoumbangui, mais elle est plus connue sous le nom de Bahouin
B24		Voumvou (5)	(5) (Ba) Voumbou
B25		Ikota	
B26		Andassa	
B43	Pounou	Ipounou	
B44		Iloumbou	
B45		Ibouissi	
B52	Tsaangui	Injébi (6)	(6) (Ba) Nzabi
B53		Icaangui (7)	(7) (Ba) Tsangui
B61	Mbété	Mbére (8)	(8) Mbéti
B62		Lembaamba (9)	(9) (Ba) Mbama
B71a	Téké	Kétégué (10)	(10) Tégué Djikini
B71b		Katégué	
B72a		Ngoungouel	
B73a		Gecaayi (11)	(11) (Ba) Tsayi
B73b		Ilaali	
B73c		Iyaa	
B73e		Ityéé	
B74a		Enjyounyou (12)	(12) Nzinzou
B74b		Eboon	
B74c		Ityoo (13)	(13) Il s'agit ici de la langue des ABembe. En fait ce terme sert le plus souvent à désigner toutes les langues du sous-groupe B74
B75		Ibali	
B77a		Kikoukoua	
B78a		Ifououmou	
B78b		Iwououmou	
?		Ngoungouoni (14)	(14) Populations non étudiées et dont la langue doit peut-être être rattachée au Kikoukoua ou au Katégué
?		Nsinségué (14)	
C11	Bonguili	Ingoundi	
C14		Mbomotaba (15)	(15) Bomitaba
C15		Bonguili	
C22	Mbossi	Akoua (16)	(16) Makoua
C23a		Mboko	
C23b		Ngaré	
C24		Koyo	
C25		Mbossi (17)	(17) Mbochi
C26		Likouala (18)	(18) Kouala
C27		Kikouba (19)	(19) Kouba
C32	Bobangui	Bobangui	
C36d		Mangala	
C38		Lémoï (20)	(20) Moye

(1)	Groupes	Langue	Notes
H11a	Koongo	Kibéembé	
H11b		Kikéengué	
H12a		Kivili	
H12b		Kiyooombé	
H13a		Kikoungui (21)	(21) (Ba) Kougni
H13b		Kisououndi (22)	(22) Soundi de Kimongo
H13c		Kingaanga (23)	(23) (Ma) Nyanga
H16f		Laadi	
H16g		Kikoongo	
H16j		Kisououndi	
H16j		Kigaangala (24)	(24) Ngangala
H17a		Kidoondo	
H17b		Kikaamba	

Ce tableau a été établi à partir de celui donné dans Jacquot, A., *Les langues du Congo...* L'orthographe des noms de langue a été modifié pour ramener ceux-ci à la phonétique française de règle dans cette collection. Les noms de tribus correspondant n'ont été indiqués dans les notes que quand ils sont assez différents du nom de la langue qu'il convient toutefois généralement d'amputer du préfixe : ki (koongo...), i (bali...), ka (tégué...), ké (tégué...), é (boon), lé (baamba...), ma (ngala...), a (ndassa...), etc.

#### *Les langues non bantoues*

Les systèmes de classification de ces langues sont entièrement différents de ceux établis pour les langues bantoues. Si l'on s'en tient à celui de Greenberg<sup>8</sup>, les langues non-bantoues du Congo

appartiennent au groupe Adamawa-oriental de la famille Niger-Congo du Congo-Kordofanien et sont apparentées aux langues bantoues qui entrent dans le groupe Bénoué-Congo de la même famille<sup>9</sup> :

- Le Gbaya est parlé par quelques Bokaré sur la frontière camerouno-congolaise. Les quelques centaines de Baya-Bakoro de la haute Ibenga et de la haute Motaba paraissent avoir été assimilés linguistiquement par les Kaka et ceux du confluent Ngoko-Sangha par leurs parents Bokaré.

- Le Banda est la langue (banja) de la tribu Bandza.

- Dans l'ensemble linguistique Ngbaka (Oubanguien), on peut distinguer trois dialectes : le Ngbaka, le Monzombo (Mondjombo) et le Bonzo (Bondjo). L'ethnie numériquement la plus importante, celle des Bondjo que les ethnologues classent généralement comme bantoue, parle un dialecte nettement « soudanien ». Bien qu'ils soient actuellement entourés de peuplades utilisant des langues bantoues, les Bondjo semblent avoir été jadis pénétrés par des populations « soudaniennes » auxquelles ils ont emprunté leur langue.

8. Greenberg, J., *Languages of Africa...*

9. Jacquot, A., *Les Langues du Congo...*, p. 353.

Nous ne parlerons des Pygmées que pour mémoire car le peu que l'on connaît de leur langue nous inciterait à penser qu'elle est assez proche de celle des populations noires ou, plus exactement, si la culture matérielle des Négrilles est à peu près uniforme, leurs dialectes sont non seulement très divers (soudaniens ou bantous) mais toujours différents de ceux des populations immédiatement voisines. Ce phénomène pourrait signifier que les Négrilles se sont longuement déplacés au cours des temps ou, plus vraisemblablement, qu'ils ont conservé la langue de leurs anciens voisins qui, eux, ont migré<sup>10</sup>...

Toutefois des travaux récents tendraient à prouver une communauté linguistique originelle des Pygmées. Mais il ne s'agit encore là que d'une hypothèse<sup>11</sup>.

### *Langages véhiculaires*

Trois langues véhiculaires sont en usage au Congo-Brazzaville : monokutuba, lingala et sango (dans la transcription courante). Ces langues ont en commun de n'appartenir en propre à aucune des ethnies qui les emploient et de ne pas être connues de tous les membres de ces ethnies. Les contours de leurs aires respectives sont en fait assez flous et des données statistiques sur leur diffusion humaine (...) font défaut; on peut cependant avancer que le nombre de personnes parlant chacune de ces langues est plus élevé à proximité immédiate des voies de communication principales (...) traversant leurs aires respectives : il y a du reste un rapport étroit entre la progression géographique et humaine de ces langues et l'intensité du trafic utilisant ces voies de communication.

Le *monokutuba* est un pidgin koongo, utilisé principalement le long de l'axe Brazzaville-Dolisie en pays Koongo. Le massif montagneux du Mayombe est un obstacle qu'il franchit le long de la voie du chemin de fer Congo-Océan (...); assez peu utilisé à Pointe-Noire, il semble l'être un peu plus dans la région de Holle, au débouché de la traversée du Mayombe, comme conséquence de l'afflux de main-d'œuvre étrangère attirée par les mines de potasse... Sa remontée vers le nord hors du pays koongo est observée en direction de Mayoko : elle est en relation directe avec le trafic occasionné par les activités de la Compagnie minière de l'Ogooué (...) à Moanda (Gabon), trafic qui relie cette station à Dolisie sur le CFCO.

Le *lingala* est la « langue du fleuve », répandue de Brazzaville à la frontière avec la République centrafricaine le long du Congo et de l'Oubangui ainsi que de leurs affluents, mais aussi de part et d'autre de l'axe routier Brazzaville-Ouesso-Souanké et de ses ramifications vers le plateau Koukouya (...), Ewo, Kellé. Cette langue résulte de la pidginisation de l'idiome de l'ethnie ngala du moyen fleuve, qui fournissait jadis des piroguiers expérimentés (...). Elle est utilisée dans des ethnies dont les langues appartiennent à des groupes linguistiques différents, et sa diffusion humaine est moins importante que celle du monokutuba, bien que son aire soit plus étendue : l'axe routier Nord-Sud est en effet moins fréquenté que l'axe Est-Ouest et, d'autre part, la densité moyenne des populations au nord de Brazzaville est de 1 habitant au km<sup>2</sup> seulement contre 3 habitants au km<sup>2</sup> dans l'aire du monokutuba<sup>12</sup>. L'aire principale du *sango*, sabir issu d'une langue non bantoue du Haut-Oubangui, est situé en République centrafricaine. Son emploi au Congo-

10. Alexandre, P., L'Afrique centre-équatoriale (*HAN-I*), pp. 358-359.

11. Jacquot, A., *La Langue des Pygmées*.

12. En réalité 1,2 et 9,0 si l'on tient compte de toute la population, 1,2 et 5,3 si l'on élimine les trois centres urbains.

Brazzaville résulte des déplacements de campements de pêcheurs, du trafic fluvial aux frontières des deux états. Le sango ne joue pas de rôle dans les relations intertribales et ne concurrence pas le lingala<sup>13</sup>.

### III. LES SOCIÉTÉS

#### Diversité des structures politiques

La diversité ethnique n'a souvent comme seule justification que la volonté du groupe de se dire différent des autres. Si l'ancêtre dont le groupe prétend descendre est proche dans le temps, nous avons la société lignagère classique. Plus celui-ci s'éloigne et plus le groupe social s'étend : nous aboutissons à la société tribale au pouvoir semi-différencié et qui peut parfois former un véritable État. Tous les types intermédiaires sont possibles. Le paysage sociologique sera donc très diversifié.

La *société lignagère* la plus simple est la famille large. Elle comprend d'ordinaire toutes les personnes ayant en commun un ancêtre vivant qui en est généralement le chef à moins que la coutume ne s'y oppose comme c'est le cas lorsque ce « patriarche » est une femme<sup>14</sup>.

A l'état pur, c'est-à-dire sans aucune relation sociale particulière avec d'autres lignages, ce système est pratiquement inexistant au Congo sauf, peut-être, chez quelques Baya descendus de RCA. Plus couramment, notamment dans le Nord-Congo, les lignages restent indépendants les uns des autres au point de vue politique mais conservent un certain nombre de rapports sociaux avec les autres familles issues du même clan.

Nous passons ainsi insensiblement aux *sociétés à pouvoir politique semi-différencié*, les plus fréquentes au Congo, où l'on peut en distinguer toute une hiérarchie :

Tout en bas de l'échelle nous avons les lignages regroupés en clans exogamiques avec organisation religieuse commune (même totem). Le pouvoir du chef peut ensuite devenir de plus en plus important au point de vue religion, propriété (répartition des terres), justice d'appel tandis qu'une certaine spécialisation par classes d'âge apparaît. On en arrive ainsi à la chefferie clanique ou multiclanique (*louvila* chez les Kongo) qui est en fait un véritable petit État.

Le prototype de la *société à État* en Afrique centrale de l'Ouest fut l'ancien royaume de Kongo : le « Roi » n'impose plus seulement son pouvoir aux descendants d'un ancêtre connu ou mythique, mais encore à des tribus tout à fait étrangères. Il se crée alors une véritable organisation étatique<sup>15</sup>.

Tous ces types de sociétés s'interpénètrent souvent, donnant des formes hybrides comme le « royaume » téké où l'autorité royale reste presque uniquement religieuse, où la répartition des terres, le commerce étaient

13. Jacquot, A., *Les langues du Congo...*, pp. 356-357.

14. Voir par exemple le cas du « Bémembé » (lignage) chez les Djem dans Robineau, C., *L'évolution économique et sociale (...) de Souanké*, p. 77.

15. Voir 2<sup>e</sup> partie, chap. II.

minutieusement hiérarchisés mais où, sur le plan sociologique pur, chaque lignage était absolument indépendant des autres.

### Échanges et rapports sociaux

Quelle que soit leur étendue sociale ou géographique, ces groupes entretiennent entre eux des relations dont bon nombre aboutissent à des échanges :

- Les *markés* sont un des éléments essentiels de la vie africaine : réservés à l'unité ethno-sociale ou largement ouverts, ils avaient essentiellement une fonction économique et on ne saurait surestimer leur importance. Ce que dit Balandier du marché kongo peut, sans modification notable, être étendu à l'ensemble du pays :

L'emplacement, situé hors du village devait être garanti de tout risque d'embuscade. Lieu de paix... il était aussi le lieu de refuge et d'asile. Les lois du marché... prescrivent la liberté d'accès, de vendre, d'acheter, refusent l'entrée à quiconque y vient armé et énoncent les plus graves sanctions (...) à quiconque y provoque le scandale, y répand le sang ou y vole. Une police extrêmement stricte... exerçait une surveillance continue<sup>16</sup>.

Un arbre sacré (nsanda) marquait l'ancienneté du marché mais aussi son caractère religieux.

- La *répartition des biens de consommation* s'effectue par contre au sein de groupes sociaux bien plus réduits : la famille large (généralement à trois générations) et, plus souvent, le lignage.

- Les *échanges matrimoniaux* sont un des éléments majeurs du système des échanges car ils sont à l'origine d'une intense circulation de biens, de services et de symboles. Échange de symboles, car le mariage entraîne une alliance entre lignages quand il peut être endogamique, en tout cas entre clans. Échange de services aussi, car le mariage établit un certain lien de parenté entre l'époux et sa belle-famille.

- Les *obligations nées de la parenté* jouent un rôle très important. Elles peuvent se résumer dans le fait que chaque classe d'âge doit toujours, non seulement respect mais aide et assistance aux classes supérieures, ce qui suppose toute une circulation de biens et de services.

- Les *prestations* en nature ou en biens dues par tous les « citoyens » à leurs supérieurs politiques ne se rencontrent généralement que dans les systèmes les plus évolués.

- Les *obligations rituelles* (fêtes, funérailles, investitures) entraînent, elles aussi, une importante circulation de richesses et une forte consommation de biens : cadeaux des invités ou don de joyeux avènement mais aussi réceptions fastueuses et distributions de cadeaux...

### Composantes sociales

La société est fondée sur trois éléments primordiaux :

- Le *sexe* est à la base de toute l'organisation économique et sociale et de même qu'une femme se refusera à effleurer le métier à tisser de son

16. Balandier, G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*.

mari, celui-ci préférera souffrir de la faim plutôt que de se cuisiner un repas.

- *Les générations*, à l'intérieur de chaque sexe, ont un rôle strictement déterminé et chacun, du jeune « apprenti » au notable « inspecteur », ne peut négliger ses devoirs, outrepasser ses droits; chacune des générations doit le respect le plus absolu à tous les membres de la génération précédente, même si celle-ci possède des individus plus jeunes que certains éléments de celle qui la suit : la notion de génération prime toujours celle d'âge proprement dit.

- *La parenté* tient, elle aussi, une grande place. Au Congo, nous en retrouvons tous les types, depuis la parenté patrilinéaire la plus stricte (nord de la Likouala), jusqu'à la matrilinearité la plus absolue (Kongo). En fait, le plus souvent (et de plus en plus avec l'évolution), la parenté, avec sa corollaire l'exogamie, est reconnue dans les deux branches, mais elle porte plus ou moins loin suivant l'importance plus ou moins marquée de la patrilinéarité ou de la matrilinearité.

C'est sur ces trois piliers : sexe, générations, parenté que se créent, que viendront se fonder les rapports d'inégalité et notamment les différents échelons du semblant de féodalité des royaumes...

### Transformations

Cette société est loin d'être immuable; elle n'a jamais cessé d'évoluer sous l'impact des contacts extérieurs et cette évolution s'est notablement accélérée avec la colonisation puis l'indépendance. Le tribalisme, par essence conservateur, tient encore une très grande place mais, chaque jour, si peu soit-il, il recule devant la volonté des gouvernants de créer un État moderne.

L'évolution de la parenté est très nette, notamment dans les sociétés matriarcales où la bilinéarité s'impose de plus en plus : les hommes veulent garder en main l'éducation de leurs enfants. Évolution aussi vers la famille conjugale dont nous avons noté de nombreux exemples en pays téké<sup>17</sup>... L'urbanisation accentue ce phénomène comme elle tend à briser la hiérarchie des sexes et des générations et plus de 30 % de la population du Congo vivent dans les villes, plus de 10 % dans les centres secondaires...

« L'Afrique doit être vue comme le lieu d'une véritable révolution culturelle » nous dit Balandier<sup>18</sup> qui nous assure en outre que son avenir se situe dans la recherche de procédés de modernisation et de développement propres qui feront d'elle le creuset de sociétés inédites.

17. Soret, M., *Les Téké de l'Est, passim*.

18. Balandier, G., *Les sociétés négro-africaines (HAN-1)*, p. 99.



## IV. LES TECHNIQUES

### Chasse et pêche

Toutes les populations congolaises pratiquent la chasse sur une plus ou moins grande échelle, mais aucune n'en tire la totalité de ses moyens d'existence. A l'origine, les armes de chasse étaient essentiellement la sagaie et l'arc. Les Djem-Kouélé y ajoutaient l'arbalète. La puissance relativement faible de ces armes les faisait souvent remplacer par les pièges les plus divers mais, très vite, l'introduction des fusils de traite a radicalement modifié les techniques. A l'heure actuelle, elle se pratique soit individuellement (professionnels) soit par groupes : le groupe social de base ou un ensemble de groupes alliés, parfois le clan dans son entier. Ces expéditions collectives sont généralement des chasses par encerclement, avec filets en forêt, avec feux en savane.

Activité spécifiquement masculine, la chasse est encore actuellement précédée et accompagnée de toute une série de rites destinés à assurer son succès. L'expédition terminée, le partage doit tenir compte du rang social du chasseur, de son activité pendant l'expédition mais aussi des droits de propriété sur le sol...

Aucune société congolaise, non plus, ne vit uniquement de la pêche. Celle-ci représente néanmoins l'essentiel de l'activité de nombreuses populations de la Cuvette<sup>19</sup> qui, en dépit d'un minimum d'agriculture pratiquée par les femmes, ont recours au troc pour une grosse part de leur alimentation végétale. Par contre d'autres ethnies, comme les Tio, ne considèrent la pêche que comme une ultime ressource en cas de disette.

Il faut distinguer la grande pêche aux engins (filets, nasses...) pratiquée par les hommes dans les grands cours d'eau ou en mer et la pêche dans les petites rivières et les mares, au panier, aux poisons végétaux qui est surtout une activité féminine, de même que le ramassage des coquillages.

### Agriculture et élevage

L'agriculture demeure la première des activités de subsistance. Les techniques se sont peu transformées et les outils de base restent la houe, la machette et la hache. Elle est aussi une activité essentiellement féminine, d'où l'extrême réduction des surfaces cultivées et les rendements peu élevés. C'est pourquoi, avec l'urbanisation intensive qui regroupe plus de 40 % de la population dans les villes et les centres secondaires, on approche du point de saturation et, très bientôt, si aucune évolution n'intervient, la campagne ne pourra plus nourrir les citadins.

La culture vivrière de base est le manioc qui, dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, a commencé à remplacer le mil dont les rendements étaient très faibles mais aussi parce que, pouvant être récolté au fur et à mesure des besoins,

---

19. Voir, entre autres, Vennetier, P., ... *le Nord du Congo-Brazzaville*, pp. 175-180.

il ne nécessite pas d'importants moyens de conservation (greniers, etc.). Comme autres tubercules nous trouvons l'igname, les taros, la patate. Les céréales sont représentées par le maïs et un peu de riz. Le palmier à huile et l'arachide fournissent les matières grasses. Enfin, le bananier plantain est très largement répandu, au moins dans la zone forestière. Il faut ajouter les innombrables brèdes dont feuilles et tiges serviront à épaissir les sauces, ainsi que les arbres fruitiers (manguiers, orangers, citronniers, safoutiers...).

L'ignorance des engrais oblige à de longues jachères, mais étant donné la faible densité des populations, ce nomadisme agricole n'est généralement pas cause de déplacements de villages, la rotation des cultures s'effectuant en un vaste arc de cercle autour du hameau.

Peu de différence entre l'agriculture de forêt et celle de savane. La nuance est plutôt sociologique : l'agriculture de forêt entraîne une plus grande activité des hommes qui sont chargés de l'essartage et assure une plus grande diffusion de la hache presque ignorée en savane...

S'il est vrai que l'agriculture et l'élevage ont une origine néolithique parallèle et que leur diffusion a commencé dès le ~ v<sup>e</sup> millénaire à partir de l'Égypte, il n'en reste pas moins que le second a vu son expansion très nettement ralentie aux approches de la grande forêt : chevaux et bovins n'ont pu la pénétrer. Les Congolais ne possèdent donc pratiquement — et en très petite quantité — que des chèvres, des moutons, quelques porcs et de la volaille...

Comme partout en Afrique, les produits de l'élevage ne sont pas destinés à la consommation alimentaire, mais considérés comme un capital, insigne de richesse et de notabilité. Aussi sont-ils réservés pour certains échanges (dots...) ou pour être sacrifiés lors de cérémonies solennelles...

## Artisanat

Ayant longtemps vécu en économie fermée, le Congo a vu se développer un important artisanat. La progression du commerce extérieur allait petit à petit le condamner et, à l'heure actuelle, nombre de ses aspects ne sont plus qu'un souvenir.

### *Métallurgie*

Si l'art des métaux fut introduit au Congo dès les débuts de notre ère, il ne se généralisait guère avant le x<sup>e</sup> siècle et conservait longtemps une valeur magique.

Le fer était extrait de mines (d'importance trop réduite pour être exploitées aujourd'hui) ou de la latérite ferrugineuse; on utilisait aussi le fer météoritique. La fonte se pratiquait suivant une technique comparable à celle du four catalan. A l'heure actuelle, non seulement celle-ci s'est perdue, mais « les générations actuelles ne savent même pas à quoi ont servi les restes de fours<sup>20</sup> ». Les lingots de métal obtenu étaient travaillés par des forgerons locaux (différents des mineurs et des fondeurs) ou vendus aux populations voisines ne possédant pas de minerai.

20. Andersson, E., *Les Kuta*, I.

Par ailleurs, Soundi et Dondo au moins, fondaient aussi le cuivre et, sur une plus petite échelle, le plomb.

Le fer servait à fabriquer tous les outils et les armes utilisés tandis que cuivre et plomb étaient réservés aux bijoux et aux monnaies.

#### *Tissage*

Les textiles classiques (coton, laine, soie...) n'ont été connus au Congo qu'après la découverte, mais la majorité des populations n'en tissaient pas moins depuis longtemps des fibres locales et notamment le raphia, sur un métier très simple à un rang qui donnait des pièces mesurant en général quelque quatre-vingts centimètres de côté. La production était assez importante : non seulement elle permettait de vêtir morts et vivants, mais elle était encore à l'origine d'une notable exportation.

#### *Poterie*

Si métallurgie et tissage restent des activités essentiellement masculines, la céramique est toujours l'œuvre de femmes qui, ici ou là, sont les épouses des forgerons, des maîtres du feu nécessaire à la cuisson des poteries...

Celles-ci sont façonnées sans tour et, suivant les tribus, selon la technique du bloc creusé ou celle des boudins superposés puis lissés. Après un séchage plus ou moins long, elles sont cuites sous un amas de bois.

#### *Artisanats divers*

Le travail de la pierre semble avoir fourni une abondante statuaire avant la pénétration<sup>21</sup>, mais il est maintenant presque complètement abandonné. Par contre, celui de la corne se maintient quelque peu (instruments de musique...).

Avec le bois, les spécialistes façonnaient du matériel ménager, des meubles, des instruments de musique... L'évolution leur a porté un coup fatal en même temps qu'elle faisait disparaître l'outillage traditionnel (herminettes...).

L'écorce est rarement employée en dehors de la zone forestière (boîtes, coffrets...) alors que la peau sert encore partout à fabriquer des tambours, des sandales, des sacs, des gaines, des soufflets, etc. Par contre les boucliers en cuir de buffle sur armature de bois ont complètement disparu.

La vannerie utilise des lianes écorcées, refendues pour tresser des récipients de portage, de réserve, des engins de pêche...

Différentes productions artisanales (céramiques, tissus) nécessitent l'emploi de teintures. Les oxydes du commerce ont maintenant presque partout remplacé les colorants végétaux traditionnels : Rocou, *Pterocarpus*, *Alchornea*, *Curcuma*...

#### **Transports**

Les transports n'ont vraisemblablement jamais posé de problèmes aux autochtones avant la pénétration, bien qu'aucun animal porteur ne puisse vivre au Congo à cause de la tsé-tsé et que, en dehors des cours d'eau navigables, on en fut réduit au portage humain ou, plutôt... féminin.

Dans une assez vaste zone autour de Brazzaville, sporadiquement

21. Voir Verly, R., *La statuaire de pierre...*, et Balandier, G., *La vie quotidienne royaume de Kongo...*, pp. 235-240 ainsi que, ci-après : « Les arts ».

ailleurs, les femmes rangent leurs produits dans des paniers de forme allongée portés sur la tête. Dans le reste du pays, cette *moutète* est remplacée par la hotte prenant appui sur le front par une courroie.

Des pirogues monoxyles creusées au feu et à l'herminette parcourent les cours d'eau, mues à l'aide de pagaies longues et étroites. Lorsque le courant est faible, on utilise parfois des radeaux en bois très léger de parasolier.

Tracées par le pied du voyageur, les pistes sinuent pour éviter le moindre obstacle. Mais leur tracé général est absolument rectiligne quelles que soient les barrières (montagnes, etc.). Les rivières étaient franchies à l'aide de pirogues. Aux principaux points de traversée étaient installés des passeurs payés ordinairement en vivres (en marchandises par les commerçants). Les ponts de lianes n'étaient construits que lorsque le passage s'avérait trop difficile pour les pirogues <sup>22</sup>.

C'est aux gués, passages et ponts que les chefs et autres souverains percevaient généralement les péages.

## V. LA RELIGION

Comme partout en Afrique noire, la religion joue au Congo un rôle de premier plan et

l'on ne saurait comprendre la structure d'une société africaine, l'intrication de ses composantes si on n'a pas conscience de l'importance de l'élément religieux. En fait... la religion n'occupe pas telle ou telle place dans l'organisation sociale, politique ou économique traditionnelle, mais cette organisation *est* religion <sup>23</sup>.

Certes, la plupart des africains n'ont qu'une conscience imparfaite d'un dieu suprême « vague, immobile, indifférent <sup>24</sup> » et jamais adoré mais, en fait, Nzambi voit et régit tout; il a donné aux hommes leurs lois fondamentales; il impose les châtements les plus graves; « il réprime mais ne récompense pas <sup>25</sup> ». Nzambi a aussi libéré les forces créatrices des esprits qui sont en relation continue avec les hommes par l'intermédiaire de ce que le père Tempels <sup>26</sup> appelle les forces vitales et

les pratiques religieuses ont pour but d'assurer... l'accroissement de ces forces... [Celles-ci] circulent entre les vivants... et des vivants aux morts qui restent les chefs véritables, gardiens de la coutume... Nous en arrivons ainsi à une hiérarchie pyramidale couvrant les vivants et les morts : au sommet, les grands ancêtres de la tribu, ordinairement fils de Dieu, leurs enfants ou leurs neveux, ancêtres des clans, l'ancêtre de la famille puis tous ses descendants unis au patriarche familial qui sert de lien entre les vivants et les morts qui restent les véritables gardiens de la coutume, veillant sur la conduite de leurs

22. Soret, M., *Les Kongo nord-occidentaux*, p. 49.

23. Soret, M., *Ethno-sociologie africaine*, pp. 45-46.

24. Cureau, A., *Les sociétés primitives*.

25. Balandier, G., *La vie quotidienne au royaume de Kongo...*, pp. 248-249.

26. Tempels, P., *La philosophie bantoue*.

descendants qu'ils récompensent ou punissent suivant que les rites et les lois ont été ou non observés...

Les âmes des morts demandent un culte dont ordinairement chaque patriarche est le prêtre pour la famille, le chef de clan l'étant pour les [ancêtres] claniques...

Dans un monde ainsi dominé par les forces vitales... il importe de s'assurer leur stabilité ou leur accroissement. La religion y contribue pour le groupe, la magie s'y ajoute pour les individus <sup>27</sup>.

## VI. LES ARTS

### *Littérature*

Une véritable littérature qui, pour toute orale qu'elle soit, n'en est pas moins importante, se retrouve dans la plupart des ethnies. Elle traite de l'histoire clanique, de religion, illustre des principes moraux, exerce la sagacité des auditeurs ou excite leur curiosité. Elle présente un grand intérêt pour l'historien, mais celui-ci doit, en l'utilisant, faire preuve d'un grand esprit critique <sup>28</sup>.

### *Musique, chants et danse*

La musique et la danse se situent le plus souvent dans un cadre rituel : hommage aux ancêtres, chants des féticheurs, chœurs funèbres, chants et danses licencieux qui ne sont en fait que de très vieux hymnes à la fécondité. On rencontre toutefois quelques chants laïques : chœurs de piroguiers, « revues » retraçant la vie quotidienne...

Les instruments de musique sont très variés <sup>29</sup> mais ils tendent de plus en plus à disparaître, « victimes à la fois de l'iconoclastie et de leur beauté <sup>30</sup> ».

### *Masques et statues*

Mais l'iconoclastie ne s'est, hélas ! pas seulement attaquée aux instruments de musique. Les premiers missionnaires ont fait une âpre chasse aux « fétiches », tandis que les modernes « collectionneurs » portent un égal préjudice à ce qui peut rester de l'art ancien. La plus grande partie de la sculpture traditionnelle sur bois a disparu. La sculpture sur pierre ne se pratique plus. On ne connaît rien de l'art pictural congolais ancien, à part quelques décorations simplistes de cases <sup>31</sup>. Dès le xvi<sup>e</sup> siècle, l'art du métal devait fournir de nombreux crucifix d'un travail d'abord très fin puis de plus en plus grossier. La statuaire religieuse Kongo a travaillé le bois, l'ébène, le laiton, le plomb, l'alliage plomb-étain, donnant des vierges, des saints... tandis que les crucifix continuaient à être fabriqués

27. Soret, M., *Ethno-sociologie africaine*, pp. 46-48.

28. Voir chapitre suivant.

29. Voir par exemple, pour le Sud-Congo : Soderberg, B., *Les instruments de musique*.

30. Soret, M., *Les Kongo nord-occidentaux*, p. 110.

31. Il n'en a pas moins dû exister, si l'on s'en réfère à la découverte, dans les années 1960 au Bas-Congo zairois, d'une grotte peinte « témoignage iconographique de la première évangélisation » (Mortelmans, G. et Monteyne, R., *La grotte peinte de Mbafu...*),

comme « fétiches » de la fertilité, comme protecteurs de la chasse ou comme insignes de la chefferie <sup>32</sup>.

En dehors du pays Kongo, la sculpture sur bois donnait aussi des « fétiches » (ancêtres, génies) mais sa production la plus originale reste les « masques » que l'on peut répartir en trois groupes :

- Les masques dits « Nzabi », aux couleurs vives, qu'une poignée permettait de tenir devant le visage au cours des danses;
- Les « kébé-kébé » des Mbochi, véritables têtes sculptées, agitées pendant les danses comme des marottes;
- Les « masques » kota, planches gravées à face humaine, parfois rehaussées de clous ou de plaques de cuivre, étaient déposés sur les tombes.

#### *Arts de luxe*

L'art travaille aussi pour la parure. Depuis toujours, cauris, perles de verre sont cousus sur les vêtements, les bandes de portage des enfants, mais le véritable art de parure congolais se retrouve dans les bracelets et chevil-lières de cuivre, parfois finement ciselés au poinçon.

L'évolution, les contacts avec les Européens allaient faire naître un nouvel art, commercial celui-là, et les sculptures d'ébène, d'ivoire, de bois de fer (*Miletia* spp.) traduisent dans un style parfois original les sujets les plus divers, montrant un aspect nouveau de l'histoire culturelle du Congo.

#### *Architecture*

Cet art, si riche en d'autres pays, est ici complètement ignoré. Nous sommes en effet dans la zone de la maison à murs d'argile sur armature de bois ou, moins couramment, en bois éclaté : minimum de temps pour la construction, minimum de matériaux... mais aussi minimum de durée. Citons toutefois les toits de chaume du pays mbochi dont le faite, très abondamment doublé, prend parfois des allures de pagode...

---

32. Wannyn, R., *L'Art ancien du métal...*

## Chapitre IV

### LES SOURCES DE L'HISTOIRE CONGOLAISE

Bien que très insuffisantes pour éclairer tout le passé du pays, les sources de l'histoire congolaise n'en sont pas moins variées, d'autant plus que cette documentation voit chaque jour se multiplier les sciences où il lui est possible de puiser : de l'ethnologie devenue l'une des bases de l'histoire africaine jusqu'à la botanique...

#### I. LES SOURCES ÉCRITES

Les sources écrites n'en restent pas moins les plus nombreuses, même si leur valeur est très inégale. Deux grands groupes s'y opposent souvent : les sources occidentales et les sources africaines. Les premières sont traditionnellement réparties en sources narratives et sources d'archives; les secondes demeurant encore avant tout narratives.

##### **Sources occidentales**

L'Occident dispose de l'essentiel de la documentation concernant l'histoire du Congo, d'une part parce qu'il n'y a eu que très peu d'écrivains congolais avant l'indépendance et que, depuis, le rythme des publications africaines, bien que très élevé, est loin d'atteindre celui des pays européens. Par ailleurs, en quittant le pays, les gouvernements colonisateurs ont rapatrié la plus grosse partie de leurs archives qui continuent à s'enrichir de nombreux documents issus de leurs rapports avec les pays en voie de développement alors que ces derniers n'organisent que très lentement leurs services d'archives.

##### *Sources narratives*

Elles sont multiples et variées : récits de voyages, souvenirs, descriptions ethnographiques ou géographiques, chroniques historiques, œuvres d'ima-

gination... La valeur de ces documents est aussi inégale que leur diversité est grande. Il ne saurait être question de donner ici une liste critique de ces sources, plusieurs volumes n'y suffiraient pas. Nous nous bornerons à en indiquer les grands groupes ainsi que les possibilités qu'ils nous offrent.

Dès les premiers voyages, marins, marchands, missionnaires, explorateurs, historiographes ou savants nous ont laissé d'innombrables textes dont un grand nombre dormirait encore dans les archives — d'ordres religieux, de maisons de commerce, officielles même — si des chercheurs ne s'étaient efforcés de les regrouper, de les mettre à la disposition du public... Elles forment deux groupes :

*Les sources antérieures au XIX<sup>e</sup> siècle* nous donnent très rarement des observations directes. Parmi les nombreux auteurs qui parlent plus ou moins longuement du Congo, deux seulement y ont abordé : Pierre van den Broecke<sup>1</sup> au début du XVII<sup>e</sup> siècle et, vers la fin de la période, Degranpré<sup>2</sup>; les autres (Dapper<sup>3</sup>, Labat<sup>4</sup>, Proyard<sup>5</sup>...) ne sont que des compilateurs.

Dapper est d'ailleurs le compilateur type qui a lu tout ce qu'il était possible de connaître à son époque<sup>6</sup> et son ouvrage peut être considéré comme la base de notre documentation sur l'Afrique au XVII<sup>e</sup> siècle. Labat a surtout traduit l'*Istorica descrizione* de Cavazzi, mais il l'a « augmentée de plusieurs Relations portugaises des meilleurs auteurs », en même temps qu'il tronquait le texte de Cavazzi. Plus complet que Dapper, il est aussi moins sûr que lui. L'œuvre de Proyard devrait nous garantir la vérité puisqu'il s'agit de l'exploitation des rapports et lettres de missionnaires. Mais Proyard, comme Labat, comme surtout Pigafetta<sup>7</sup>, ne peut s'empêcher d'établir un aperçu général sur le pays et, finalement, on ne sait plus très bien ce qui correspond à Loango, à Kakongo, ce qui provient de la compilation ou des lettres des missionnaires<sup>8</sup>.

L'ouvrage de Lopez-Pigafetta participe de ces trois aspects<sup>9</sup> : Duarte Lopez est bien allé au « Congo », mais seulement en Angola et l'on est maintenant certain qu'il n'a connu personnellement que Loanda, San Salvador et leurs environs; les renseignements qu'il a pu recueillir au cours de conversations avec les indigènes ou les Portugais alimentent une deuxième fraction de l'ouvrage et, enfin, les liaisons, la description générale sont l'œuvre pure de Pigafetta : « On ne peut se fier à Lopez que pour les événements dont il fut témoin<sup>10</sup> » et dans la mesure ou cinq ou dix ans de recul ne lui ont pas faussé la mémoire. Sa relation n'en connut pas moins

1. Van den Broecke, P., *Reizen nach West Afrika...*

2. Degranpré, L., *Voyage à la côte occidentale d'Afrique...*

3. Dapper, O., *Description de l'Afrique...*

4. Labat, J.-B., *Relation historique de l'Éthiopie occidentale...*

5. Proyard, B., *Histoire de Loango, Kakongo...*

6. La première édition de l'ouvrage de Dapper est de 1668.

7. Lopez, D. et Pigafetta, F., *Relazione del reame di Congo...*

8. Mgr Cuvelier (*Documents sur une mission française au Kakongo...*) a bien publié avec commentaires quelques-unes de ces lettres, mais il ne s'agit malheureusement que de celles intéressant le Kakongo (Cabinda).

9. Cf. Bal, W., *La description du royaume de Congo...*

10. Cuvelier, J. et Jadin, L., *L'ancien Congo d'après les archives...*



un succès immédiat <sup>11</sup> : huit ans plus tard elle est non seulement traduite en quatre langues, mais elle sert déjà de base à Marmol <sup>12</sup> et, jusqu'à la pénétration, elle restera l'un des ouvrages les plus fréquemment cités en dépit des auteurs anglais qui, au XVIII<sup>e</sup> siècle, tentent de lui opposer le récit de Battel <sup>13</sup>.

Toutes ces sources anciennes doivent être utilisées avec précaution car elles sont presque toujours indirectes. Même si Van den Broecke et Degranpré ont plusieurs fois fait escale à Loango, ils n'ont guère pu observer que la ville et même, plus vraisemblablement, son seul quartier commercial de la plage. Le reste n'est, le plus souvent, formé que de « on-dit ».

Le XIX<sup>e</sup> siècle commence avec le voyage de Douville dont le récit <sup>14</sup> d'abord accueilli avec enthousiasme puis violemment critiqué <sup>15</sup>, reste très sujet à caution.

Il faut donc attendre la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour sortir de l'ornière avec le compte-rendu des missions de Bastian, Gussfeld, Pechuel-Loesche <sup>16</sup> qui marquent d'ailleurs le début de la « course au clocher » en même temps que celui de la véritable exploration scientifique. Puis Brazza, ses compagnons et surtout leur innombrable suite enrichiront une bibliographie de plus en plus précise, mais trop souvent tendancieuse...

#### *Sources d'archives*

Là aussi il faut distinguer les documents anciens (antérieurs à 1875) et les archives récentes. Les premiers, en France, ne sont que très partiellement dépouillés : ministère de la Marine, ports, ordres religieux. Beaucoup plus importantes sont les archives portugaises et vaticanes. Pour les premières, Paiva Manso devait en éditer une partie en 1877 <sup>17</sup>. La publication en cours du P. Antonio Brasio <sup>18</sup> (12 volumes parus) sera infiniment plus complète.

Mgr Cuvelier et le chanoine Jadin suivirent d'abord les traces du père Brasio puis très vite s'orientèrent vers l'Italie <sup>19</sup>, non seulement au Vatican où se créait un Institut historique belge de Rome, mais surtout dans les innombrables couvents, ce qui leur a permis, outre les originaux de certains documents déjà publiés, de retrouver des relations inédites.

Pour la période postérieure à la pénétration on peut, dans les archives françaises, distinguer plusieurs groupes :

11. On en connaît au moins une quinzaine d'éditions (cf. Bal, W., *op. cit.*, pp. XX-XXIV et Jonghe, E. de, *Le Congo au XVI<sup>e</sup> siècle...*)

12. Marmol-Carvajal, L. de, *Tierra de los Negros (Segunda parte des Descripcion geral de Africa)*. La première partie — Afrique du Nord — était parue en 1573. Les deux parties seront traduites en français en 1667 sous le titre : *L'Afrique de Marmol*.

13. Ravenstein, E., *The strange Adventures of Andrew Battel...*

14. Douville, J.-B., *Voyage au Congo...*

15. Voir, entre autres : *Le voyage de Douville et Urville, J. d', Analyse du voyage de Douville*.

16. Voir, entre autres : Bastian, A., *Die deutsche Expedition an der Loango-Kuste...*, et Gussfeld, P. et alii, *Die Loango Expedition...*

17. Paiva Manso, *Historia do Congo — Documentos*.

18. Brasio, A., *Monumenta missionaria africana*.

19. Voir notamment : Cuvelier, J. et Jadin, L., *L'ancien Congo d'après les archives...*, et Jadin, L., *Recherches dans les archives et bibliothèques...*

- Les Archives nationales, annexe de la rue Oudinot <sup>20</sup> où les documents intéressant l'AEF ont été répertoriés par Jean Glénisson <sup>21</sup>.

- Les archives du gouvernement général de l'ex-AEF, centralisées à Aix-en-Provence avec celles de tous les anciens territoires d'outre-mer. Elles sont actuellement en cours de classement.

- L'ambassade de France à Brazzaville conserve les archives de ce qui fut l'inspection des Affaires administratives du Moyen-Congo. Une masse de rapports secondaires cache quelques documents du plus haut intérêt.

### Sources africaines

Il n'existe pratiquement pas de sources purement congolaises antérieures à la Première Guerre mondiale et il faudra attendre plusieurs années après la seconde pour voir naître une revue comme *Liaison* <sup>22</sup>, où les Africains de toute l'AEF essaient de formuler leurs désirs, leurs ambitions, leur conception de l'histoire. L'indépendance, puis la Révolution de 1963 (cette dernière entraînant la disparition de *Liaison*) voyait fleurir une presse locale d'une valeur réduite au point de vue littéraire, mais d'un grand intérêt pour la compréhension de l'histoire actuelle. Il faut, bien sûr, ajouter à cela :

écrits de réflexion et d'action politique ou de pratique administrative ou judiciaire (...), littérature (fort utile par ses témoignages psychologiques et idéologiques de sensibilité et de souvenirs), et tout ce qui se veut plus délibérément œuvre ou témoignage historique, venant de catéchistes, d'érudits, de diplômés, de notables (...) mêlant à des degrés divers l'observation, le souvenir, le travail de deuxième ou troisième main sur des données orales ou écrites déjà élaborées (...), vues plus ou moins authentiques ou plus ou moins fortement rivées aux modèles de maîtres européens <sup>23</sup>.

Enfin, il ne saurait être question d'ignorer complètement les archives : celles du gouvernement central créées de toutes pièces après l'indépendance, s'enrichissent progressivement mais — dans la mesure où elles sont accessibles — ne présentent encore qu'un intérêt relatif. Il faut y ajouter celles des districts et des régions, très irrégulièrement fournies, très disparates et qui évoluent vers leur annéantissement, ainsi que celles des grandes directions administratives, aussi irrégulières mais qui possèdent parfois des documents de grande valeur...

20. « L'intérêt des documents conservés dans les bâtiments centraux des Archives nationales est assez réduit en ce qui concerne le Congo, la section « Outre-mer » ne s'intéressant pratiquement qu'à la période antérieure à la Révolution française » (Soret, M., *Les Téké de l'est*, p. 513). A noter cependant que la Société de Construction des Batignolles qui fut chargée de la section occidentale du CFCC (1921-1934) a déposé ses archives rue des Francs-Bourgeois.

21. Glénisson, J., *Les sources de l'histoire de l'AEF*.

22. Organe de liaison des centres culturels d'AEF.

23. Moniot, H., *Les sources de l'histoire africaine* (HAN-1), pp. 129-130.

## II. LES SOURCES ORALES

« Les sociétés négro-africaines vivaient d'une civilisation de la parole <sup>24</sup> » mais malheureusement, au Congo, il n'existe pas de griots ou d'aèdes chargés de conserver traditions, généalogies, etc. C'est pourquoi, si l'on suit la typologie de Vansina <sup>25</sup>, on doit constater que la littérature orale ne nous apporte que quelques formules (devises, proverbes et surtout devinettes), une production poétique assez mince, panygérique, satirique ou religieuse et quelques listes de noms de lieux surtout liées au droit foncier... Les récits fixes, historiques ou épiques sont pratiquement inexistantes de même que ceux concernant les mythes. Subsistent surtout de rares contes...

Aussi la collecte des traditions orales s'avère-t-elle très décevante. Elle n'aboutit le plus souvent qu'au regroupement des souvenirs propres de l'informateur c'est-à-dire qu'elle ne remonte à guère plus d'un demi-siècle...

### *La critique nécessaire*

Les sources orales doivent être interprétées avec encore plus de précautions que les autres. L'absence de récitants professionnels rend difficile, au Congo, la confrontation des versions et le fait que cette documentation soit, le plus souvent, obtenue par un interrogatoire actif fait peser sur les réponses l'influence du libellé même des questions. Par ailleurs, plus une tradition est ancienne, plus elle a été soumise à des pressions variées qui l'ont fait évoluer, dans les meilleurs cas, vers une idéalisation des témoignages, vers leur stylisation, leur sélection.

Un des problèmes particuliers aux traditions orales est celui de la chronologie. Un des meilleurs points de repère serait donné par les généalogies. Par malheur, celles-ci sont extrêmement rares au Congo et quand elles existent, on doit encore écarter celles que des remaniements fonctionnels rendent sans valeur, vérifier par analyse interne, par connaissance du milieu, par confrontation, le nombre réel de générations, repérer les lacunes et, dans ce pays à parenté unilinéaire où le pouvoir se transmet de préférence aux frères, se méfier de la conservation de plusieurs noms par génération. Et quelle est la durée moyenne d'une génération dans un pays où les femmes peuvent aussi bien avoir trente ans de plus que cinquante ans de moins que leur mari?

## III. LES SOURCES ARCHÉOLOGIQUES

Les témoins matériels de l'histoire, vestiges de l'action des hommes sont certes, les plus prometteurs mais, au Congo, nous nous trouvons devant un double handicap :

24. Moniot, H., *Les sources de l'histoire africaine* (HAN-2), pp. 129-130.

25. Vansina, J., *De la tradition orale*.

D'abord, nous avons affaire à une civilisation de l'argile et du bois et le climat humide et chaud, aux pluies souvent diluviennes, l'érosion puissante, les sols acides, tout concourt à faire disparaître ces vestiges. Aucun document ostéologique pour appuyer les théories concernant le peuplement préhistorique; pour les périodes suivantes, nous retrouvons surtout de la poterie et, occasionnellement, mais de plus en plus rarement au fur et à mesure que l'on remonte dans le temps, quelques objets en métal. Les seuls documents relativement anciens qui ont assez bien résisté sont les tas de scories, résidus de la fonte des métaux qui démontrent une assez intense activité métallurgique.

L'autre grand handicap est l'absence totale de recherches archéologiques systématiques ou, tout au moins, de découvertes suffisamment nombreuses permettant de tirer des conclusions. En effet, « l'archéologie ne vit pas d'objets mais d'ensembles » et les données éparses dont nous disposons obscurcissent plus souvent le paysage historique qu'elles ne l'éclairent.

#### IV. L'APPORT DES AUTRES SCIENCES

A côté des sciences auxiliaires traditionnelles d'un intérêt très secondaire dans un pays sans écriture et sans possibilité de conservation des documents matériels, un certain nombre de sciences, jusqu'alors considérées comme absolument indépendantes de l'histoire, nous permettent maintenant de préciser un certain nombre d'hypothèses.

##### *Histoire, ethnologie et sociologie*

L'ethnologie qui cherchait surtout à décrire les civilisations traditionnelles et leur filiation a vu son champ s'élargir : avec la rapide évolution des sociétés elle doit de plus en plus s'efforcer d'en reconstituer les aspects disparus. Mais il convient aussi d'« expliquer les civilisations actuelles, plus ou moins acculturées, et le processus de leur changement <sup>27</sup> » et ce sera le rôle de la sociologie.

Pour le Congo, une documentation écrite ancienne assez importante (bien que trop souvent recompilée d'un auteur sur l'autre <sup>28</sup>) ne peut être utilisée valablement que par comparaison avec les données des enquêtes modernes. Cette méthode permet en outre de déterminer le processus d'évolution, par exemple pour les Kongo. Quant aux autres populations du Congo, c'est presque uniquement à partir de la sociologie et de l'ethnologie que nous avons pu reconstituer un peu de leur évolution.

##### *Histoire et anthropologie*

L'interdépendance de la race et de la culture n'est plus à démontrer, pourtant il existe toute une série de problèmes historiques à résoudre par la coopération de la raciologie et de l'ethnologie... et l'ethnologue peut attendre

27. Deschamps, H., *L'ethno-histoire*, p. 1 436. Pour la méthode, voir Vansina, J., *The use of process-models...*

28. Voir ci-dessus, pp. 50-51.

de l'anthropologue des précisions historiques sur plusieurs points d'importance capitale<sup>29</sup>.

Ainsi conçue, l'anthropologie nous permettra de jeter quelques lueurs sur la lointaine origine des populations du Congo.

#### *Histoire et linguistique*

Les langues sont d'abord « les véhicules de la culture, le conservatoire des traditions et des aventures historiques<sup>30</sup> », mais, depuis quelques années, la linguistique africaine a étendu son champ d'action. Elle est arrivée à reconstruire un proto-bantou qui, comparé aux langues actuelles, a permis de confirmer ou d'établir de très intéressantes théories sur l'origine géographique et la dispersion des Bantous<sup>31</sup>. Elle était par ailleurs des hypothèses sur la parenté ethnique ou les migrations tribales, etc.

Bien que la glottochronologie ne soit pas encore universellement admise, il serait intéressant d'utiliser cette méthode de travail au Congo car, si elle « ne saurait proposer une date absolue de séparation entre deux langues », elle pourrait du moins assez bien exprimer « d'une façon plus restreinte leur distance génétique relative<sup>32</sup> » et éclairer sous un angle nouveau les migrations qui ont peuplé le pays...

#### *Histoire et botanique*

Ces sciences ont entre elles et avec l'histoire un point commun : ce sont toutes des sciences humaines. Avec la botanique, nous passons aux sciences biologiques. Cette dernière a toutefois un lien particulier avec l'homme : les plantes forment la base de l'alimentation humaine et leur diffusion, la distribution des terres qui les désignent, etc., peuvent nous fournir des renseignements très intéressants sur la rapidité et la puissance de pénétration des influences extérieures, mais aussi sur le sens et l'importance des voies commerciales, sur les migrations et les relations inter-ethnies.

La documentation dont nous disposons s'avère donc à la fois trop pauvre et trop riche; trop pauvre parce qu'il est rare qu'on puisse disposer d'une chaîne de documents permettant de reconstituer l'histoire d'une zone, d'une population...; trop riche parce qu'on est tenté de faire appel à des multitudes de sources dont l'interprétation devient de plus en plus difficile au fur et à mesure que l'on va du document authentique, sincère à des sciences qui, comme la botanique, n'ont plus rien d'« humain »...

29. Leroi-Gourhan, A., *L'Histoire sans textes*, p. 230.

30. Leroi-Gourhan, A., *ibid.*

31. Voir p. 17.

32. *The Historian in tropical Africa*, p. 19.

Deuxième partie

**LE CONGO, DES ORIGINES  
A LA PÉNÉTRATION**



## Chapitre I

# LES CONTACTS EXTÉRIEURS

L'histoire du Congo a, certes, commencé bien avant que, par un jour d'août 1482, Diego Cão ne croisât pour la première fois au large de Loango avant d'aller embouquer l'estuaire du Congo, mais l'étude préliminaire de ces premiers contacts est nécessaire car ils nous ont permis de connaître le peu que nous savons de l'histoire antérieure et surtout ils sont à l'origine de l'évolution qui va s'accélérer sous l'impulsion du commerce, de la traite et du christianisme.

## I. L'EUROPE DÉCOUVRE LE CONGO

### La reconnaissance des côtes

En 1434, Gil Eanes double pour la première fois le cap Bojador; en 1441 le cap Blanc est atteint; en 1444, le cap Verd... en 1473 Lopo Gonçalves découvre le cap Lopez... 1482 : Diego Cão atteint l'embouchure du Congo.

Que s'est-il exactement passé entre ces deux dernières dates? On sait <sup>1</sup> qu'en 1474 ou 1475, un 25 novembre, Ruy de Sequeira découvre le cap Sainte-Catherine qui marque, avec une quasi certitude, le point extrême de l'expansion vers le nord du royaume de Loango. Un arrêt se produit alors dont on connaît mal la cause : peut-être les problèmes posés par la navigation dans l'hémisphère Sud. Quoi qu'il en soit, sous le règne de Jean II « les navigateurs reprendront l'exploration des côtes d'Afrique jusqu'au Sud <sup>2</sup> ». L'année suivante, Diego Cão arrive au fleuve Congo.

---

1. Balaio, A. et alii, *Historia da expansão portuguesa...*, XII, p. 360.

2. Reynard, R., *Recherches sur la présence des Portugais...*, p. 47.



Mais on ne sait rien, ou presque, des étapes de cette progression le long de la côte congolaise.

Entre 1475 et 1482, Alvaro Martins a dû atteindre la lagune Vevy (2° 45' Sud<sup>3</sup>). La baie d'Angra (3° 25') est située dès Diego Cão, comme celle de Mayoumba<sup>4</sup>. Très tôt aussi, sans doute au cours du premier voyage, ont été relevés les Cabo primeiro et secundo (pointe Kouango et Banda). Pour l'*Historia do expansão*, le Golfo de Judeu fait sans doute allusion à un incident ignoré du voyage de Cão. La carte de Caneiro<sup>5</sup> indique la Praia Formosa de São Domingo et un portulan anonyme (vers 1490) situe l'Angra do Indio. Il semble bien que nous ayons ici affaire à Loango et à ses abords : la « belle plage de Saint-Dominique » doit être le fond même de la baie; sa dédicace au fondateur des Frères prêcheurs paraît indiquer qu'elle fut découverte un 4 août; quant à l'Ancre de l'Indien, on est porté à penser qu'il s'agit de la pointe Indienne qui marque la limite méridionale de la baie de Loango. Punta-Negra (la Pointe noire) fut aussi reconnue très tôt sans que, là non plus, on ne puisse fixer de date.

Toutes ces identifications ne représentent que les solutions les plus vraisemblables au milieu d'une multitude de dénominations presque aussi variées que les innombrables cartes parues entre la découverte et la pénétration...

### Les premiers établissements

Les Vili de Loango commencèrent à trafiquer régulièrement avec les Portugais durant les années 1570... Un commerce régulier s'établit entre Loango et Luanda après la fondation de cette dernière en 1576... Une importante extension des contacts commerciaux extérieurs du Loango accompagna l'arrivée des Hollandais dans les dernières années du xvi<sup>e</sup> siècle. Durant la première décennie du xvii<sup>e</sup> siècle, ils établissent des factoreries dans la baie de Loango et à Mayumba, les deux principaux ports du royaume.

Phyllis Martin<sup>6</sup>, s'appuyant sur Pieter van den Broecke<sup>7</sup> résume ainsi ce que l'on peut savoir des premiers établissements européens sur la côte de Loango et l'étude des documents publiés n'apporte rien de plus. Cela tient au fait que les Portugais, durant le premier siècle de leur présence, ont « limité l'essentiel de leur activité au royaume de Congo », mais aussi à la proximité de São Thomé qui, découverte en 1471, fournissait un point facile à fortifier et restera la grande base portugaise durant toute la période de la prépondérance lusitanienne. Elle sera, au détriment de Loango, l'escale majeure sur la route du Congo. Une dernière cause à ce dédain des Portugais pour Loango : les chefs locaux font des difficultés pour laisser les étrangers s'installer. Aussi le nom de Loango n'apparaît-il qu'en 1584 sur les documents<sup>8</sup>.

3. Baïao, A. et alii, *Historia da expansão portuguesa...* XII, p. 365.

4. *Ibid.*, c. h. t.

5. La Roncière, Ch. de, *L'intérieur de l'Afrique*, pl. XXX bis.

6. Martin, P., *The trade of Loango...*, pp. 139-140.

7. Van den Broecke, P., *Reizen nach West Afrika...*

8. Brasio, A., *Monumenta missionaria africana*, III, pp. 279 et 307.

Et l'on peut se demander si Van den Broecke n'exagère pas en parlant de factoreries établies à demeure à Loango et Mayoumba et s'il ne s'agit pas plutôt de boutiques provisoires installées par les trafiquants pour la durée de leur escale qui se prolongeait parfois pendant plusieurs mois. En effet Phyllis Martin ne nous dit-elle pas elle-même, confirmant d'ailleurs en cela la plupart des chroniqueurs, que, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle :

aucune nation européenne ne fut autorisée à construire une base permanente et à s'assurer un monopole commercial sur la côte de Loango<sup>9</sup>.

## II. LES ÉCHANGES

### Moyens et coutumes

Toute la côte de l'actuel Congo au moins dépendant du Maloango, les formes de l'échange étaient sensiblement les mêmes partout. Une des conditions essentielles était l'autorisation du roi. Dès son arrivée, le capitaine devait donc descendre à terre pour veiller à la construction d'une boutique mais surtout pour y discuter avec le représentant royal, des prix, des redevances et du salaire des courtiers<sup>10</sup>, qui seuls avaient le droit de commercer avec les Européens<sup>11</sup>.

Quant à l'objet même de ce commerce, il faut distinguer quatre périodes :

La première s'étend de la découverte à l'arrivée des Hollandais, c'est-à-dire, grosso-modo sur tout le XVI<sup>e</sup> siècle. Loango commerce uniquement avec les Portugais de Loanda qui, pour trafiquer au Congo et en Angola, avaient besoin autant de produits locaux que de marchandises européenne :

Parmi les produits africains, le bois rouge de Mayoumba et les tissus de Loango semblent avoir été très demandés... Les tissus de palmes notamment servaient aux Portugais pour payer les soldats des forts de l'intérieur... Ceux-ci pouvaient échanger ces tissus contre de la nourriture et des produits divers... Chaque année, deux ou trois navires étaient envoyés de Loanda à Loango pour y charger des cargaisons de six ou sept mille pièces de tissu de palme<sup>12</sup>.

La deuxième époque est celle de la prépondérance hollandaise (1580-1640). Les Néerlandais se consacrent surtout au trafic de l'ivoire et Van den Broecke estime que, durant la période où il commença sur la côte d'Angolle, ils en achètent à eux seuls 50 000 livres (20 à 25 tonnes) chaque année. Mais le Loango leur doit aussi la traite des esclaves :

Les Portugais semblent s'être limités à exploiter leurs ressources angolaises [en esclaves] tandis que les Hollandais, avant 1630, ne possédaient aucun territoire nécessitant des esclaves... Entre 1630 et 1636, les Hollandais

9. Martin, P., *The Trade of Loango...*, p. 155.

10. *Ibid.*, p. 156.

11. Proyard, B., *Histoire de Loango...*, p. 150.

12. Martin, P., *The trade of Loango...*, pp. 139-140, citant Van den Broecke, P. *Reizen nach West Afrika*, pp. 45 et 72; Birmingham, D., *Trade and conflicts in Angola*, p. 79.

s'emparent de Pernambuco et de Paraïbo dans le Nord-Est du Brésil où l'industrie du sucre en expansion créait une énorme demande de main-d'œuvre. On considéra alors Loango comme une source possible d'esclaves. Un facteur fut affecté en 1637 à la factorerie de Loango, chargé spécialement d'y intensifier le commerce des esclaves<sup>13</sup>.

Les résultats furent d'abord très maigres, peut-être parce que les régions qui fournissaient l'ivoire ne pouvaient donner des esclaves, mais plus vraisemblablement parce que le Maloango s'opposait à ce trafic<sup>14</sup>.

La troisième période débute au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle avec le retour des Portugais, qui, d'ailleurs, n'élimine pas les Hollandais. La puissance lusitanienne sur son déclin ne peut non plus empêcher les Français et les Anglais de venir les rejoindre. Durant cette période,

la traite des esclaves à Loango augmente graduellement de volume. Dans les années 1660, les commerçants vili trouvent qu'il est plus profitable de trafiquer des esclaves que de l'ivoire et réduisent de plus en plus leurs fournitures d'ivoire. Le Maloango peut aussi avoir cédé aux pressions ou trouvé plus politique de ne pas leur résister<sup>15</sup>.

Loango se spécialise dans le commerce des esclaves tandis que les petites quantités de produits locaux qui continuent à être exportées partent surtout de Mayoumba. Au cours de la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, la traite va s'intensifier jusqu'à atteindre une moyenne de 15 000 à 20 000 esclaves par an, dont les trois quarts achetés par les Français...

La quatrième s'étend au xix<sup>e</sup> siècle jusqu'à la pénétration et voit décroître progressivement la traite et naître un commerce un peu plus évolué. Celui-ci est toutefois loin d'atteindre un volume comparable à celui du trafic des esclaves et ce sera le début de la décadence du royaume de Loango.

### Les termes de l'échange

Les navires portugais partaient pour la côte du Loango avec des cargaisons de produits manufacturés européens. Ces marchandises, les Vili les échangeaient contre de l'ivoire, des queues d'éléphants, des tissus de palme et des peaux. Ces produits, avec le cuivre, restent les principales denrées d'exportation de Loango durant la première moitié du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>.

Tissus de raphia, queues d'éléphants, une partie du bois rouge servait aux Portugais pour commercer en Angola et au Congo. Le reste du bois, l'ivoire, le cuivre, le « poivre<sup>17</sup> » étaient expédiés au Portugal. Très vite cependant, et surtout à compter du xviii<sup>e</sup> siècle, l'élément essentiel des exportations « lovangoises » deviendra l'esclave.

Les produits proposés en échange étaient infiniment plus variés. On dispose de très peu de données sur les cargaisons de bateaux portugais (tissus, couvertures, miroirs, perles...), mais la grande époque des négriers

13. Martin, P., *The trade of Loango...*, p. 146.

14. Cf. la lettre du P. Bernardin de Hongrie citée dans Labat, J.-B., *Relation historique de l'Éthiopie occidentale*, III, pp. 421-425.

15. Martin, P., *op. cit.*, p. 148.

16. *Ibid.*, p. 139.

17. Vraisemblablement *Aframomum melegueta*.

va nous faire connaître l'importance et surtout la variété des exportations européennes vers la côte d'Angolle. Prenons comme exemple le chargement d'un négrier (*Le Télémaque*) de 180 tonneaux, à destination de Loango où il achètera 364 esclaves :

2 987 1/2 pièces de 28 tissus différents <sup>18</sup>	valant	82 153 L 16 s 3 d <sup>19</sup>
3 manteaux de drap	—	137 L
1 vieille veste	—	30 L
550 fusils anglais	—	5 912 L 10 s
5 400 livres de poudre <sup>20</sup>	—	5 094 L
6 500 pierres à fusil	—	16 L
600 livres de plomb à balles <sup>21</sup>	—	235 L 10 s
1 277 1/2 veltes d'eau-de-vie <sup>22</sup>	—	3 842 L 8 s
250 barres de fer <sup>23</sup>	—	900 L
250 bassins de cuivre pesant 313 livres <sup>24</sup>	—	469 L 10 s
200 plats d'étain pesant 277 livres <sup>25</sup>	—	221 L 12 s
200 couteaux anglais à gaine	—	600 L
500 douzaines de couteaux	—	1 200 L
134 onces de corail <sup>26</sup>	—	435 L
50 livres de perles de verre <sup>27</sup>	—	45 L
76 livres de tabac à fumer <sup>28</sup>	—	45 L 12 s
11 barbançons de grès	—	13 L 4 s
1 351 canettes de grès	—	540 L 8 s
	soit	101 921 L 10 s 3 d

A cette liste, on peut ajouter comme marchandises recherchées par les indigènes : les pots et les plats en faïence, les miroirs, les clochettes et les grelots, les cadenas, les gobelets, les sabres, les chapeaux, les cannes, etc.

Mais, de toute façon, tissus et vêtements tiennent de loin la première place : 81 % en valeur sur *Le Télémaque*, 84 % en moyenne dans les cargaisons à destination de Loango au XVIII<sup>e</sup> siècle <sup>29</sup>. Les armes et les munitions viennent en deuxième position : 11 % ici, pour une moyenne de 8,2 %. 550 fusils pour 364 esclaves représentent « 1,5 fusil » par acquisition. En réalité on donnait un fusil par esclave mais la proportion des

18. Ces 2 687 1/2 pièces de tissu représentent environ 36 000 aunes, soit près de 43 000 mètres.

19. Ces valeurs en livres, sous et deniers correspondent au prix d'achat à Nantes.

20. 2,64 t.

21. 294 kg.

22. 95 hl.

23. 1 à 2 t (?).

24. 153 kg.

25. 135 kg.

26. 4,1 kg.

27. 24,5 kg.

28. 37,2 kg.

29. Voir tableau page 69.

armes était très élevée dans les salaires des courtiers et dans les « coutumes » et l'on peut, pour la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, estimer à deux fusils par esclave le nombre d'armes distribuées.

Il faut en effet ajouter au prix proprement dit de l'esclave, toute une série de frais annexes qui représentent quelque 30 % du prix de revient « FOB » de la marchandise :

**PRIX DE REVIENT D'UN ESCLAVE  
A LA COTE DE LOANGO**  
(Moyenne pour la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle)

Éléments	Prix		%	
	En « pièces » <sup>1</sup>	En livres tournois	du prix de revient total	du prix de l'esclave
Esclave	31	381	70	(100)
Courtier <sup>2</sup>	8	100	18	26
« Coutumes » <sup>3</sup>	2	22	4	5
Frais au port <sup>4</sup>	4	47	8	12
Total	45	550	100	43

1. La « pièce », monnaie de compte à la côte d'Angolle, est composée d'un nombre relativement fixe de marchandises. Sa valeur intrinsèque, élevée pour des marchandises peu prisées, s'abaisse pour les autres. Pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle on peut la situer entre 12 et 13 livres. Elle varie assez peu. En effet si l'inflation (quelque 2 % par an) fait renchérir les marchandises d'origine européenne, la baisse continue des tissus indiens (70 % des marchandises) tend à la maintenir à un niveau à peu près constant. Par contre l'accroissement de la demande et la concurrence font augmenter (en nombre de « pièces ») le prix absolu des esclaves (quelque 50 % de 1763 à 1783).

2. Salaire du courtier plus « dessous de table », présents supplémentaires pour être servi en priorité sur les autres navires.

3. « Taxes » à l'arrivée et au départ, présents aux notables, etc.

4. Frais d'installation du comptoir, personnel embauché provisoirement, achat de bois à brûler et d'eau, « Bombe » du bord (gardien des esclaves pendant l'escale), marchandises volées, etc.

Certes, la valeur commerciale européenne des marchandises entre en ligne de compte, mais l'intérêt des Congolais joue un bien plus grand rôle, et plus celles-ci seront prisées, moins grandes seront les quantités exigées pour former une « pièce ». Toutefois les tissus, bien que très demandés, restent parmi les marchandises les plus chères et les « pièces » en étoffes reviennent (prix d'achat à Nantes) à au moins cinq livres, à vingt livres au plus. Par contre les « petites marchandises » coûtent au maximum douze livres par pièce et peuvent descendre à moins de trois livres. Un esclave « pièce d'Inde <sup>30</sup> » valant, tous frais compris quarante « pièces »

30. « Noir adulte, mais jeune, de bonne taille, robuste, sans maladie et sans défaut » (Deschamps, H., *Histoire de la traite des Noirs...*, p. 118).

vers 1765 aurait coûté 773 L 3 s 4 d s'il avait été payé uniquement avec des grands nicanées<sup>31</sup> et seulement 96 L en eau-de-vie.

En fait, pour chaque esclave, on discute longuement sur les pièces qui seront données en échange et, la plupart du temps, l'accord se fait sur 1 fusil, 10 à 15 livres de poudre, 60 à 120 aunes de cinq à dix tissus différents, 10 à 20 pintes d'eau-de-vie, ce qui représente 20 des 22 pièces nécessaires à l'achat proprement dit, les deux dernières pièces étant constituées par des « petites marchandises ». Par ailleurs les prix varient avec la demande ou pour des causes imprévisibles : une épidémie à bord peut forcer un négrier à terminer son chargement en toute hâte et à n'importe quel prix. On assiste ainsi à des flambées, aussi brutales que temporaires, pouvant dépasser 50 %.

### L'impact sur l'intérieur

Durant les premières décennies, le royaume de Loango peut trouver sur son propre territoire de quoi alimenter ses exportations, peut digérer toutes ses importations mais, dès la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, la forte demande en cuivre oblige déjà le Maloango à développer ses relations avec l'intérieur. La traite les multipliera car le royaume n'aurait certes jamais pu fournir les quelque 600 000 esclaves qui ont dû quitter les côtes du Loango en moins de trois siècles<sup>32</sup>, mais surtout parce que le Maloango a toujours veillé à ce qu'elle ne touchât pas (ou le moins possible) à ses sujets. L'immense majorité des esclaves venait donc de l'intérieur et si les Vili gardaient pour eux une grosse part du prix de revente, une fraction non négligeable des marchandises reçues n'en était pas moins redistribuée dans l'intérieur.

Un prix moyen pondéré<sup>33</sup> de 34 « pièces » par esclave nous donne plus de 20 millions de pièces, 23 millions si l'on tient compte des autres exportations, valant près de 300 millions de livres : cent millions de mètres de tissus, un million et demi de fusils avec leurs munitions, 500 000 hectolitres d'eau-de-vie, 6 000 tonnes de fer et pour quelque vingt millions de livres de bibeloterie et de marchandises les plus diverses.

Le commerce de Loango, aux xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle, se répercutait donc obligatoirement sur l'intérieur du pays d'où, outre les esclaves, provenaient des produits encore assez demandés comme l'ivoire et le cuivre. Ce dernier se trouvait, au plus près, dans la région de l'actuelle Boko-Songho<sup>34</sup>.

31. « Toiles rayées bleu et blanc; 12 aunes de longueur sur 3/4 aune de largeur » (Rinchon, D., *Le trafic négrier...*, p. 101).

32. Étant donné que le royaume ne devait pas avoir plus de 50 000 habitants, cette déportation qui n'aurait en moyenne représenté que 4 % par an de sa population aurait en fait dépassé 10 % pour la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle pour atteindre 30 % en 1791!

33. Compte tenu de tous les frais ayant une incidence économique sur le pays (voir tableau p. 50).

34. Van den Broecke, P., *Reizen nach West Afrika*, p. 70, nous dit que le cuivre vient des « Insiques » (Téké) alors que Dapper, O., *Description de l'Afrique...*, p. 328, parle des mines de « Soudy ». En fait, les mines de Boko-Songho, propriété des Téké selon les traditions des Téké et des Dondo, sont à la limite de la province Konge de Soundi.

## IMPORTATIONS

Marchandises	Seconde moitié du XVIII <sup>e</sup> siècle				
	Unités <sup>4</sup>	Prix unitaires <sup>5</sup> (l s)	Par esclave <sup>2</sup>		
			Quantités <sup>6</sup>	Valeurs (l s)	% <sup>7</sup>
Tissus <sup>9</sup>	m	2.4	200	440	80
Fusils <sup>10</sup>	nb	11	2	22	4
Poudre <sup>11</sup>	kg	2.12	10	26	4,73
Plomb <sup>12</sup>	kg	1	1,500	1.10	0,27
Alcools <sup>13</sup>	l	0.10	50	25	4,55
Fer <sup>14</sup>	kg	0.10	10	5	0,91
Cuivre <sup>15</sup>	kg	4	0,500	2	0,36
Étain <sup>16</sup>	kg	2	0,250	0.10	0,09
Sabres <sup>17</sup>	nb	4	2	8	1,45
Couteaux <sup>18</sup>	nb	0.6	30	9	1,64
Corail <sup>19</sup>	g	0.5	6	1.10	0,27
Perles de verre <sup>20</sup>	kg	2.10	0,600	1.10	0,27
Tabac <sup>21</sup>	kg	2	0,050	0,2	0,02
Divers <sup>22</sup>	—	—	—	7.18	1,44
Totaux	—	—	—	550 <sup>23</sup>	100

1. Estimation très large tenant compte des marchandises reçues en contrepartie de produits autres que les esclaves, notamment après la fin de la traite, ce qui explique les différences dans les proportions respectives des marchandises au XVIII<sup>e</sup> siècle et pour l'ensemble de la période.

2. Il s'agit — à tous points de vue — d'une valeur moyenne, correspondant sensiblement à 80 % du prix de revient moyen d'un homme « pièce d'Inde » ou 90 % de celui d'une femme ou 150 % de celui d'un négrillon ou d'une négritte en tenant compte de tous les frais annexes (cadeaux aux notables, salaires des courtiers, « taxes locales », etc.) compris. Voir tableau p. 50.

3. Moyenne annuelle tenant compte du commerce autre que celui des esclaves, mais aussi de la très nette intensification du trafic vers la fin du siècle (1783-1792) et de sa chute pendant les périodes de guerre.

4. Les unités de l'époque : aune (1,188 44 m) pour les tissus, velte (7,45 l) pour l'alcool, once (30,594 g) pour le corail, livre (489,504 g) pour le reste, ont été transformées en unités du système métrique pour faciliter les comparaisons.

5. Les prix en général et les prix unitaires en particulier n'ont qu'une valeur d'approximation en raison notamment de l'inflation qui n'a cessé de se développer durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle (moyenne 2 % par an). Voir aussi note 2.

6. Il s'agit, ici aussi, d'une moyenne tenant compte des frais annexes (voir note 2), mais aussi répartissant toutes les petites marchandises sur tous les esclaves alors que, en général, pour un esclave on donnait (vers 1765) : 1 fusil, 10 (femme) à 20 (homme) livres de poudre, 60 (femme) à 100 (homme) aunes de tissus indiens, 10 (femme) à 20 (homme) pintes d'eau-de-vie, 1 pièce de drap (homme) ou de bayette (femme) plus la valeur de 1 à 2 « pièces » en l'une ou l'autre des « petites marchandises ».

7. La précision des pourcentages est toute théorique : elle a seulement pour but de faire ressortir la très faible importance de certaines marchandises, comme le tabac (voir note 21).

8. Les valeurs, pour l'ensemble de la période précoloniale ont été maintenues en livres tournois de 20 sous bien que, à partir de la loi du 17 Germinal an IX (6 avril 1809), la monnaie légale soit le franc au taux de 5 g d'argent à 0,900, soit

## A LOANGO

<i>Annuellement</i> <sup>3</sup>		<i>Ensemble de la période précoloniale</i> <sup>1</sup>		
		<i>Quantités</i>	<i>Valeurs</i> <sup>8</sup>	<i>%</i>
1 000 000 m	2 300 000	100 000 000 m	225 000 000	75
12 000	130 000	1 500 000	15 000 000	5
55 t	140 000	7 000 t	18 000 000	6
8 t	8 000	1 500 t	1 500 000	0,5
2 800 hl	140 000	500 000 hl	20 000 000	6
60 t	30 000	6 000 t	3 000 000	1
2,50 t	10 000	800 t	3 000 000	1
1,25 t	2 500	100 t	200 000	0,1
12 000	50 000	800 000	3 000 000	1
150 000	50 000	1 500 000	5 000 000	1,7
25 kg	7 000	5 t	1 000 000	0,3
3 t	8 000	800 t	2 000 000	0,7
250 kg	500	250 t	500 000	0,2
—	124 000	—	2 800 000	0,9
—	3 000 000	—	300 000 000	100

290,32 mg d'or fin et dont la valeur s'est théoriquement maintenue pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Il représentait, en principe, 1,012 5 livres tournois.

9. Il y a de très grandes différences de prix dans les tissus : de moins d'une livre l'aune pour les « fottes » à plus de 10 livres pour le drap teint en écarlate.

10. Aussi bien les fusils ordinaires à baguette que les fusils anglais perfectionnés. En conséquences les prix unitaires variaient-il du simple au double tant à l'achat qu'en valeur de compte.

11. Généralement en barils de 5 à 6 livres.

12. Généralement en sacs de toile de 3 à 5 livres.

13. Eau-de-vie de France, rhum des Antilles, anisette; en barils de 5 à 6 pots (environ 10 litres) ou en caves (casiers de 6 flacons — 8,4 litres).

14. En barres de 10 à 40 kg.

15. A l'origine, le Loango exportait une assez grande quantité de cuivre, mais, très vite, en tout cas dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, les exportations sont compensées par les importations sous forme de plats (neptunes) pesant une à deux livres, puis cessent complètement et les mines sont progressivement abandonnées.

16. Généralement sous forme de plats de une à deux livres.

17. Sabres de combat, sabres d'abattis...

18. Couteaux pliants, couteaux de cuisine, petits poignards à gaine...

19. Le prix du corail est d'autant plus élevé à l'once que sa qualité est plus belle et les pièces plus grosses : de 400 à quelques livres tournois la livre.

20. De 18 sous la livre pour les petits grains de verre à 4 livres tournois et plus pour les grosses perles.

21. La très petite quantité de tabac importée (contrairement à la côte de Guinée, où celui-ci peut représenter jusqu'à 30 % en valeur de la cargaison des navires) semble indiquer que sa culture était déjà très largement répandue au Congo d'autant plus qu'il n'est pas certain qu'une partie de ce tonnage ne soit pas destiné à l'équipage.

22. Manteaux de drap à galon d'or faux, vestes galonnées, plats et pots de falence, cannettes et barbançons de grès, gobelets, miroirs, cadenas, clochettes, grelots, pierres à fusils, etc.

23. Voir tableau p. 50.



Dans les années 1660, l'extraction, la fonte et le transport du cuivre étaient une opération soigneusement organisée et entièrement aux mains des Vili <sup>35</sup>.

En fait 1660 marque la date où ce trafic déjà ancien a pris une rapide expansion : les Téké ou, plutôt, les Dondo pour le compte des Téké, extrayaient et fondaient le minerai qui était ensuite façonné par les Vili. A l'origine, ceux-ci ont dû payer les Téké en sel puis, lorsque le commerce se développa sur une grande échelle, avec des marchandises d'importation.

Tant que la demande en ivoire s'est bornée à satisfaire les besoins locaux, le royaume de Loango se suffisait à lui-même. Lorsque, au début du xvii<sup>e</sup>, les Hollandais se mirent à en réclamer jusqu'à 25 tonnes par an, les caravanes Vili commencèrent par aller s'approvisionner au Pool sur les marchés Téké :

Les défenses, pesant jusqu'à quatre-vingt et quatre-vingt-dix livres étaient apportées à la côte par des caravanes qui pouvaient compter cinquante hommes et plus <sup>36</sup>.

Vers 1660, les Vili étendirent leur trafic à la région de Bukkaméalé <sup>37</sup> dont la richesse en ivoire sera bientôt renommée jusqu'en Europe. Ils échangeaient du sel, « des couteaux de Majumba..., de l'huile de palme, des lits de plume, de l'ananas, des petits pots à boire <sup>38</sup> » contre des pagnes en raphia et des défenses.

Cette expansion commerciale entraînait les Vili à développer, à côté des vieilles routes de l'ivoire et du cuivre, de nouvelles voies commerciales. Une des plus anciennes partait de la capitale en direction de l'est et, après avoir franchi les difficiles forêts et montagnes du Mayombe, trouvait un chemin plus facile dans les vallées du Niari puis du Djoué et atteignait enfin l'actuel Stanley-Pool. C'est cet itinéraire qui, à la fin du xix<sup>e</sup> siècle, deviendra la « Piste des caravanes ». De cet axe principal partaient toute une série de bretelles vers les mines de cuivre de Boko-Songho, de Mindouli, vers Manyanga qui fut de tout temps un gros marché, mais aussi en direction du nord et de la route directe Loango-Bukkaméalé.

Du Pool, le trafic en direction du nord se distribue suivant trois axes : le fleuve d'abord, puis une piste qui semble suivre l'ancienne route de Gamboma par Mbé et Boembé et enfin l'itinéraire Pangala-Djambala qui retrouve, sur le plateau koukouya, le prolongement de la grande voie Loango-Bukkaméalé. A noter aussi que, au Pool, des caravanes Vili franchissaient le Congo, allant même jusqu'à Loanda, au grand dam des Portugais.

La deuxième grande route partant de Loango réunit la capitale à son alliée du Chaillu, Bukkaméalé qui semble avoir été aussi un nœud important de communications en direction du cœur du Chaillu mais surtout vers les pays Bamba (vraisemblablement alors occupés par les Nzabi), Tégué et les sources de l'Alima d'une part, vers le plateau koukouya et la moyenne

35. Martin, P., *The trade of Loango...*, p. 143.

36. Martin, P., *op. cit.*, p. 144.

37. Bukkaméalé, sur la plupart des cartes des xviii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles est situé exactement à l'actuel emplacement de Zanaga. Le nombre et le caractère des étapes décrites par Dapper semblera aussi correspondre au trajet Loango-Zanaga.

38. Dapper, O., *Description de l'Afrique*, p. 358.

Alima d'autre part. Une autre piste joint directement Bukkaméalé au grand marché de Ntséi-Bolobo près de Gamboma tandis qu'une dernière relie la capitale des Jaga à celle des Tio <sup>39</sup>.

Une voie commerciale semble aussi rejoindre la côte à Mayoumba d'où les caravanes d'esclaves repartaient vers le sud <sup>40</sup>.

Ces routes étaient jalonnées de gros marchés : Manyanga, Pool, Bolobo et, surtout, Likouba au confluent de l'Alima et du Congo où convergeaient toutes les voies terrestres et fluviales et dont l'importance, en tant que grand centre de redistribution, se multipliera au xviii<sup>e</sup> siècle quand s'y installeront les Boubangui. L'itinéraire le plus court, de la côte à Likouba, suit la Piste des caravanes puis la voie du fleuve ou celle par Mbé et Bolobo, mais de nombreuses caravanes effectuaient le détour par Bukkaméalé et l'Alima afin d'éviter les douanes Téké <sup>41</sup>.

L'organisation de ces caravanes était une affaire hautement spécialisée car elle devait leur assurer un passage à travers des populations sinon hostiles, du moins toujours prêtes au pillage et toujours installées aux lieux de passage obligatoire. Les chefs de caravanes étaient avant tout de savants négociateurs qui jouaient sur le fait que les chefs locaux craignaient tant soit peu que, s'ils exagéraient trop, les commerçants ne choisissent un autre itinéraire et ne leur fassent perdre leurs revenus. Des alliances par le sang se nouaient.

L'installation des Boubangui au confluent Congo-Oubangui donnera au commerce du haut Congo un élan tout particulier jusqu'à Bangui, Ouesso, Ikelemba. A ces transports à longue distance, les « Gens d'eau » ajouteront le « porte à porte » et chercheront à satisfaire tous les besoins locaux. Avant que la traite, en prenant fin sur la côte, n'oblige le trafic à évoluer, le système boubangui prend déjà l'allure d'un commerce moderne.

Les marchandises apportées à Loango par les Européens se répandaient ainsi jusque dans le plus lointain intérieur, en tache d'huile de plus en plus diluée. Elles atteignaient cependant tout l'arrière-pays, la puissance plus marquée de cet impact dans les territoires les plus proches du royaume de Loango étant liée à la perception des droits de passage et non à la fourniture d'une contrepartie valable.

### III. LA TRAITE

Les exportations du Congo étaient avant tout formées d'esclaves : des premiers contacts à la pénétration, on peut estimer que 87 % des quelque 300 millions de livres tournois d'importation ont été payés avec de la chair humaine. Et on n'arrive à 13 % de commerce « normal » que parce que, jusque vers 1650, le Maloango s'est obstinément refusé à ce trafic <sup>42</sup> et que, de 1800 à 1875, près de 30 % des exportations ont une autre origine. Par

39. Vansina, J., *The Tio Kingdom...*, carte p. 252.

40. Degranpré, L., *Voyage à la côte occidentale d'Afrique...*, II, p. 5.

41. Vansina, J., *The Tio Kingdom...*

42. Des origines à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, Loango n'a fourni que moins de 50 000 esclaves, le quart de ses exportations totales.

contre, au XVIII<sup>e</sup> siècle, plus de 99,5 % des 160 ou 170 millions de livres d'importations ont reçu des esclaves en contrepartie.

### La traite intérieure

Sur la côte du Loango, les esclaves étaient uniquement achetés aux populations. De tout temps, en effet, l'esclavage a existé au Congo comme sanction en droit pénal coutumier, les mises à mort étant très rares. L'esclave était vendu hors de la tribu et les sommes ainsi obtenues servaient à payer le prix du sang, les dommages et intérêts. Le vol et l'adultère étant considérés comme des délits très graves, on imagine facilement le nombre virtuel d'esclaves...

Par ailleurs [chez les Téké] « en liaison plus étroite avec le royaume de Mbé, les luttes entre détenteurs de grands commandements étaient les prétextes d'expéditions punitives contre les villages d'obédience rivale. Se voyaient sanctionnés pareillement les chefs de terre qui avaient manqué à leurs obligations envers le Makoko<sup>43</sup> ». Le prix de l'esclave était réparti également entre son propriétaire (ou celui au profit duquel il était vendu dans le cas, par exemple, d'un complice d'adultère), le grand chef dont celui-ci dépendait et le Makoko... Une des dernières sources d'esclaves était la mise en gage auprès du Makoko, d'un des membres de sa famille par un chef momentanément impécunieux : si cette impécuniosité durait et si le roi n'était pas remboursé, il pouvait disposer de la caution. Ces principes de l'esclavage étaient loin d'être particuliers aux Téké et il faut voir là une des sources principales de la traite dans tout le Congo-Gabon, car les razzias vers l'intérieur furent extrêmement rares, si même elles ont jamais eu lieu<sup>44</sup>...

Localement, le rôle des esclaves était à peu près le même que dans la cité antique : domestiques, porteurs... et leur situation était loin d'être malheureuse :

Un chef important se devait de posséder des esclaves dans son propre village — pour le défendre, pour équiper ses canots, pour effectuer les travaux ménagers, quelquefois pour cultiver, et souvent pour commercer. Il n'y avait pas de main-d'œuvre salariée, aussi le travail ne pouvait-il être effectué que par des esclaves<sup>45</sup>.

Bien avant que la traite ne commençât, tout un trafic d'esclaves était donc organisé car, pour éviter les évasions, on avait intérêt à vendre et à acheter ceux-ci le plus loin possible. Ce trafic était contrôlé par les chefs qui s'assuraient que la vente était régulière et qui disposaient du droit de préemption.

Lorsque la demande côtière se fit plus pressante, le système qui fonctionnait au rythme lent des besoins locaux, s'accéléra, car les chefs virent, dans ce commerce, une source de revenus faciles et, leur semblait-il, intarissable. La traite, au Congo, ne fit donc qu'intensifier un système déjà ancien, se durcir la sévérité de la justice et, peut-être, inciter les chefs à multiplier les expéditions punitives...

43. Sautter, G., *Le plateau congolais de Mbé*, p. 39.

44. Soret, M., *Les Téké de l'Est*, p. 414.

45. Vansina, J., *The tlo kingdom...*, p. 276.

## La traite Atlantique

### *Origine et expansion*

Poussés par les besoins en main-d'œuvre de leurs colonies américaines, les Hollandais à partir de 1637, les Portugais ensuite virent dans le Loango jusqu'alors délaissé, une source possible d'esclaves.

Leurs efforts rencontrèrent d'abord peu de succès. Petit à petit, cependant, la traite s'intensifie. A partir de 1660, les commerçants Vili trouvent plus profitable de vendre des esclaves que de l'ivoire et celui-ci arrive en plus petites quantités à la côte<sup>46</sup>... Vers 1670, les Hollandais sont rejoints sur la côte par les Anglais et les Français qui avaient un très grand besoin d'esclaves pour leurs colonies du Nouveau Monde... A cette époque, la factorerie de la Compagnie hollandaise des Indes occidentales exportait chaque année trois cents esclaves. En 1680, les directeurs de la Compagnie royale africaine étaient suffisamment intéressés par les perspectives commerciales de la côte de Loango pour discuter de la possibilité d'y établir une factorerie. En 1686, un rapport français estime que le roi de Loango pourrait fournir 500 esclaves par mois... Dans les années 1740, la concurrence avait atteint des proportions considérables. Le navire français, *Le Flore* arrive à la côte de Loango en 1742 et y trouve quatorze autres navires. Il met quatre mois pour réunir une cargaison de 362 esclaves... Mise à part une accalmie pendant la guerre de Sept Ans (1756-1763), cette rivalité semble s'être accrue régulièrement.

Entre 1765 et 1775, il était normal de trouver quelque vingt bateaux commerçant sur la côte de Loango. En prenant une moyenne de 400 esclaves par cargaison et un temps moyen de six mois [pour compléter celle-ci], le nombre d'esclaves tirés chaque année de la côte se tiendrait aux environs de 16000<sup>47</sup>... moyenne valable pour estimer l'exportation annuelle d'esclaves de la côte du Loango pour les années 1765-1790...

La plus grande partie de ces esclaves était amenée à la côte en caravanes venues de très loin dans l'intérieur. Nombreuses étaient celles qui continuaient à suivre la vieille piste des caravanes vers les marchés téké du Stanley-Pool. Un quart des esclaves en vente dans la baie de Loango étaient des Téké (Montèques), tandis que le sixième était connu sous le nom de Boubangui (Quibangues)<sup>48</sup>. Ce dernier nom est particulièrement intéressant car il montre à quelle grande distance dans l'intérieur se faisait sentir l'impact de la traite au cours de la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>.

Il est par ailleurs à peu près certain que les Vili étendirent leur réseau commercial sur la rive gauche du Congo. En effet, dès 1683, ils avaient attiré l'attention des Portugais dans la province de Matampa et au xviii<sup>e</sup> siècle ils commencent à les inquiéter sérieusement, non seulement parce qu'ils siphonnent vers Loango un commerce qui aurait normalement

46. Dapper, O., *Naukeurige Beschrijvinge des Afrikaensche...*, p. 158.

47. Plus vraisemblablement 18 000 dont quelque 3 000 achetés par les Anglais, 5 000 par les Hollandais et 10 000 par les Français. Il s'agit de l'ensemble de la côte des royaumes de Loango, Kakongo et Ngoyo.

48. Degranpré, L., *Voyage à la côte occidentale...*, II, p. 14. On peut donc estimer le nombre moyen de Téké vendus annuellement pendant la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle à 1 500, 2,5 % de l'ensemble du groupe qui sera plus tard francophonisé. Pour les « Quibangues », ce nombre serait inférieur à un millier, et la proportion analogue à celle des Téké car, selon toute vraisemblance, il ne s'agit pas uniquement des actuels Boubangui, mais de l'ensemble des populations de la Cuvette.

49. Martin, P., *The trade of Loango...*, pp. 146-150, *passim*.

dû se diriger vers Loanda, mais surtout parce qu'ils offrent des armes à feu en échange des esclaves : depuis toujours les Portugais s'étaient opposés à l'introduction d'armes « perfectionnées » dans les territoires sous leur dépendance alors que la compétition franco-hollandaise multipliait la diffusion des fusils et des munitions.

#### *L'abolition*<sup>50</sup>

Cinq à six mille esclaves partent en moyenne chaque année de Loango pendant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle mais, en fait, en 1789-1791 le trafic annuel atteindra 14 000 têtes. Puis, la France ayant été éliminée des mers pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire, les négriers anglais intensifient bien leur trafic mais ils s'intéressent surtout à la côte d'Afrique occidentale et jamais le port de Loango ne retrouvera sa belle activité : la traite tire à sa fin. En effet, au moment où elle atteignait son apogée, les abolitionnistes faisaient de plus en plus violemment entendre leur voix : le Noir, abject et méprisable pour qui l'esclavage est encore trop doux devient petit à petit le bon sauvage qu'il faut éduquer avec un certain paternalisme avant d'être considéré comme un homme semblable aux autres.

L'Angleterre qui a pris la tête de la croisade abolitionniste amène peu à peu tous les états européens à décréter l'abolition. En 1815, elle signe un accord avec le Portugal déclarant la traite illégale au nord de l'Équateur. Cet accord sera très important pour le Congo car il fera passer le trafic à la côte d'Angolle de quelque 4 % de la traite Atlantique aux alentours de 10 % et cette situation durera plus de 20 ans. En 1835 la traite est mise hors la loi, mais les contrebandiers continuent à se faufiler entre les navires des croisières et les estimations les plus sérieuses donnent (en moyenne car, de même qu'elle n'a cessé de croître entre 1700 et 1791, la traite diminuera régulièrement à partir de cette dernière date) encore quelque 30 000 esclaves importés annuellement aux Amériques (XVIII<sup>e</sup> siècle : 70 000 par an). Elle disparaît presque complètement au Sénégal et dans les Guinées mais pour s'intensifier plus au Sud, notamment du cap Lopez au Sud de l'Angola.

Au royaume de Loango, Mayoumba tend de plus en plus à remplacer ses exportations traditionnelles par des esclaves et Loango reprend un léger essor. Mais très vite la baie est prise dans le collimateur des croisières. Les esclaves sont dirigés sur les rades désertes : Mambe, Pointe-Banda, Kilongo, Congo-Bondé, Yombo, Kouilou au Nord, Pointe-Noire, Winga, Massabé au Sud.

Les conséquences de cette évolution sont catastrophiques pour le Loango. D'abord les prix baissent dans des proportions effarantes. La pièce d'Inde, vers 1790, avait atteint et dépassé 75 pièces; une telle débauche de marchandises se savait très loin dans l'intérieur<sup>51</sup> et y causait un violent remue-ménage : razzias sur les villages voisins, justice de plus en plus dure.

50. Pour plus de détails sur l'abolition de l'esclavage en général, voir Deschamps, H., *Histoire de la traite des Noirs...*, pp. 143-182.

51. En 1791 qui semble avoir été l'année la plus animée, il a dû arriver à Loango, quelque 350 000 mètres de tissus, 3 500 fusils, 18 tonnes de poudre, 3 tonnes de plomb, 15 à 20 tonnes de fer, 3 à 4 000 sabres, 50 à 60 000 couteaux, 1 tonne de perles de verre et pour une vingtaine de milliers de livres de marchandises diverses.

Les esclaves affluent au port alors que, déjà, les guerres européennes et le combat des abolitionnistes font irrémédiablement baisser la demande. La situation devient tragique.

L'interdiction pour les européens de s'installer à demeure à Loango avait empêché la création des barracons, entrepôts où les agents des compagnies entassent les esclaves en attendant le passage des navires. Mais l'afflux continu du « bois d'ébène » alors que l'horizon reste désespérément vide pousse les Vili à construire, eux aussi, de ces entrepôts où l'hygiène devait être encore plus déplorable et où les décès se multiplient. Et quand le chaland arrive enfin, le courtier se débarrasse de sa marchandise à n'importe quel prix, par besoin d'argent, par crainte des épidémies. D'où une chute verticale des cours qui selon Deschamps tombent à 10 dollars (5 pièces?) en 1847... ce qui n'empêche d'ailleurs pas une revente de 625 dollars à Cuba. Les prix atteindront même 2 500 dollars l'esclave en 1860 aux États-Unis <sup>52</sup>.

Mais les risques étaient grands pour les négriers : un sur trois seulement échappait aux croisières. Le trafic resta toutefois largement rentable jusqu'à ce que les puissances décident d'exécuter les contrevenants comme l'américain Gordon pendu en 1862. En 1865, la traite atlantique avait vécu, mais il faudra encore 20 ans et la pénétration pour que disparaisse la traite intérieure. Les compagnons de Brazza trouvèrent encore en pays Téké et Mbochi, un trafic soigneusement organisé : en 1882, un esclave était parfois acheté pour un sac de sel de 3 kilos.

Outre les « besoins » locaux, le trafic alimentait la traite musulmane de la côte orientale. Les effets de celle-ci au Congo sont très mal connus. Seules, des traditions orales parlent d'une razzia sur Impfondo. Ce qui est certain, c'est que les négriers musulmans étaient tout proches puisqu'ils occupaient le haut de la boucle du Congo dans l'actuel Zaïre à une centaine de kilomètres à l'ouest de Lissala et à moins de 300 kilomètres d'Impfondo par le fleuve et les marais de l'interfluve Congo-Oubangui. Elle est aussi très difficile à chiffrer. De toute façon elle n'a pu être que très réduite et a presque immédiatement été arrêtée par la pénétration européenne.

### Conséquences de la traite

Au Congo, trois périodes sont à considérer : jusqu'au milieu du xvii<sup>e</sup> siècle, la traite a été presque nulle et la période 1575-1700 n'a certainement pas vu partir plus de 50 000 esclaves, moins de 400 par an, de 3 % de la traite atlantique : 1 % de la traite totale.

Le xviii<sup>e</sup> siècle, le temps de la folie esclavagiste, enlève certainement 350 000 habitants au Congo, 3 500 par an (0,6 % en moyenne chaque année, de sa population, mais 2,5 % en la terrible année de 1791), 5 % de la traite atlantique, 3 à 4 % de la traite totale.

---

52. Deschamps, H., *Histoire de la traite des noirs...*, p. 263.

Le XIX<sup>e</sup> siècle, la période la plus proche de nous, est aussi la plus mal connue car, du fait de l'interdiction de la traite, les documents des négriers sont beaucoup plus rares. Le rejet, entre 1815 et 1836, de la traite légale au Sud de l'Équateur fait prendre à Loango une importance proportionnelle beaucoup plus grande : 10 % peut-être de la traite atlantique, 4 % du trafic total d'esclaves...

Que représentent ces chiffres par rapport à la population du Congo ? Les données dont on peut disposer sur la démographie africaine au XVIII<sup>e</sup> siècle relèvent de la plus haute fantaisie<sup>53</sup>. Toutefois, si l'on peut estimer à 500 000 habitants la population du Congo (dans ses limites actuelles) en 1920, date à partir de laquelle l'action sanitaire de la France commence à faire sentir ses effets, on peut aussi penser que ce chiffre a peu varié au cours des siècles précédents, à cause de la traite, certes, mais aussi et surtout des maladies, guerres et autres fléaux. Il faut noter aussi que la zone d'action des commerçants Vili s'étendait aussi sur le Sud-Ouest du Gabon actuel que, avec les mêmes réserves, on peut estimer peuplé à cette époque de 50 000 habitants, soit un total de 550 000 âmes. Sur cette masse, les conséquences de la traite avant le XVIII<sup>e</sup> siècle peuvent apparaître comme négligeables : 400 esclaves par an ne représentent que moins de 0,1 % de la population. Pour la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, nous arrivons à 1 700 esclaves par an, 0,3 % de la population, moins du dixième du taux de natalité... 1750-1788, avec 4 500 esclaves par an, nous approchons de 0,8 % de la population, du cinquième du taux de natalité, ce qui est peut-être grave mais ne saurait être vraiment inquiétant. C'est seulement vers la fin de la période (1789-1791) qu'avec 15 000 esclaves par an et près de 3 % de la population, des trois quarts du taux de natalité que la situation aurait pu devenir tragique si les guerres révolutionnaires puis l'abolition n'étaient venues mettre un terme à cette hémorragie.

En fait, le danger n'était pas tellement dans le nombre que dans l'âge des déportés. Ceux-ci sont choisis dans la masse jeune de la population et en parfait état de santé : l'espoir du pays. Les données sur l'âge sont très imprécises : on peut seulement parler de proportions relatives : hommes de 18 à 35 ans : 55 % du total ; femmes de 16 à 30 ans : 30 % ; garçons de 10 à 17 ans : 8 % ; filles de 9 à 15 ans : 7 %. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce n'est pas 0,6 % de la population du Congo qui est enlevé chaque année, mais 3,5 % de ses jeunes hommes, 1,5 % de ses jeunes femmes. Une telle ponction, dans nos pays occidentaux aurait eu des conséquences désastreuses, tant au point de vue économique que démographique. L'organisation sociale et économique du Congo lui a permis de résister. Les activités y sont essentiellement agricoles et à la charge des femmes qui furent beaucoup moins touchées : 1,5 % des femmes de 15 à 30 ans, mais moins de 1 % des femmes « actives ». Il est à noter aussi que le déséquilibre des sexes qui en résulte est nettement moins marqué que celui consécutif, par exemple, aux migrations de travail vers les chantiers forestiers. La démographie en souffre très peu : la polygamie compense les départs.

53. Elles ne commenceront à s'améliorer qu'après la Première Guerre mondiale.

## IV. LES AUTRES CONTACTS

L'importance de la traite fait souvent perdre de vue les contacts autres que commerciaux et notamment ceux noués par les missionnaires et les explorateurs.

## Les missionnaires

Si, au royaume de Kongo et en Angola, les Portugais diffusèrent très vite leurs commerçants et leurs missionnaires, le Maloango, lui, interdisait à tout Européen de s'éloigner du port et même de s'y installer à demeure. C'est ainsi que, en 1624 notamment, il fit refuser les missionnaires que lui proposait le gouverneur de Loanda <sup>54</sup>.

Selon le père Marichelle,

un livre fort ancien, introuvable aujourd'hui signale le passage à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle de missionnaires espagnols qui parcoururent le pays dans des chariots trainés par des bœufs <sup>55</sup>.

Il ne nous a pas été possible de trouver des précisions concernant cette affirmation, mais la présence à cette date de missionnaires espagnols au Loango nous paraît aussi peu plausible que celle de « chariots trainés par des bœufs ». Il doit s'agir, avec une erreur de près d'un siècle, de la mission que le père Bernardin de Hongrie effectua à Loango entre juillet 1663 et sa mort le 18 juin 1664. Selon Proyart, son œuvre aurait été importante puisque

l'histoire de l'Afrique nous apprend que vers le milieu du dernier siècle un missionnaire alla prêcher l'Évangile à la cour du roi de Loango, qui se convertit et reçut le baptême. Mais le missionnaire qui l'avait instruit dans la foi étant mort, et ce prince lui-même ayant été tué l'année suivante dans une guerre, la religion ne s'établit point dans son royaume. Les plus anciens du pays ne conservent aucun souvenir de cet événement, et n'ont pas la moindre idée du christianisme <sup>56</sup>.

Il est douteux que le père Bernardin ait converti le Maloango, quoi qu'il en dise dans les deux lettres que nous avons de lui <sup>57</sup>. Il est encore moins vraisemblable qu'en moins de trois mois il ait baptisé 2 200 personnes après conversion sincère. Et si, en 1664, un Maloango a été renversé, ce n'est certainement pas en défendant la vraie foi. De toute façon son action fut peu profonde puisque, un siècle plus tard, même « les plus anciens du royaume ne conservent aucun souvenir de cet événement » ce qui est assez curieux dans un pays tout de traditions orales.

54. Heyn, P., *De West Afrikaanse Reis...*, LXXXII, XCII.

55. Marichelle, C., *Tablettes d'un Congolais*, p. 145.

56. Proyart, B., *Histoire de Loango...*, pp. 204-205.

57. Labat, J.-B., *Relation historique de l'Éthiopie...*, III, pp. 427-430; Cavazzi, A., *Istoria descrizione de'tre Regni...*, V, n° 54.



Bien que l'œuvre du père Belgarde ne semble guère avoir été plus durable, ses tentatives de fonder une mission au Loango au XVIII<sup>e</sup> siècle nous sont mieux connues grâce à l'abbé Proyart<sup>58</sup> : nommé préfet de la mission à créer, Belgarde arrive à Loango le 10 septembre 1766. Le mafouque lui refusant l'autorisation de s'installer dans la capitale, il va à Kibota, à une trentaine de kilomètres au nord-est, dans les marais de la Ntombo. L'inévitable se produit : l'un des missionnaires meurt et les deux autres tombent gravement malades. Ils viennent alors se fixer à Loubou, près de la côte. Les résultats de la mission semblent des plus maigres :

La possession où ils [les habitants de Loango] sont, de ne contraindre en rien leurs passions, leur exagéroit la difficulté de la pratique. On fit beaucoup d'instructions, très peu de fruits. Le commerce des habitants de ces côtes avec les Étrangers, met le plus grand obstacle à leur conversion<sup>59</sup>.

Malades et désabusés, les missionnaires rentrent en France en 1768. La même année une nouvelle équipe part de France, mais s'installe au Kakongo. Le père Belgarde, 5 autres prêtres et 6 laïcs repartent pour la côte d'Angolle en mars 1773. Ils débarquent à Mayoumba, mais par crainte des maladies qui avaient anéanti la première mission, ils rejoignent directement le Kakongo par terre...

Il faudra attendre 1884 et le père Carrie pour que Loango possède sa mission définitive... pour un demi-siècle.

### Les explorateurs

Le climat avait découragé, rejeté les missionnaires. Il n'a certes pas, non plus, favorisé les voyageurs, mais l'obstacle majeur à l'exploration du Congo à partir du Loango fut surtout la politique du Maloango qui craignait que les Européens ne tarissent ses revenus en allant eux-mêmes acheter sur place produits et esclaves. Les Vili grossissent tellement les difficultés du Mayombe<sup>60</sup> que celui-ci effraiera tous les explorateurs jusqu'après même la pénétration : l'intérieur du Congo a été reconnu par des voyageurs venus par le nord et par le sud, jamais par l'ouest.

Selon Merolla<sup>61</sup>, un capitaine français aurait eu la prétention d'aller d'Angola en Abyssinie par le Zaïre. Même projet, selon Cavazzi<sup>62</sup>, du père d'Alissano qui pensait évangéliser les « Ntéka » et les « Anziques » au passage. Il meurt avant de le mettre à exécution. Duparquet, lui, est convaincu que, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, les Portugais ont découvert le « lac » du Zaïre<sup>63</sup>. Il est toutefois curieux qu'on n'en ait connu aucun détail.

Le projet de convertir le Makoko était depuis longtemps dans l'air et des missionnaires seront plusieurs fois désignés pour ce grand œuvre.

58. Proyart, B., *Histoire de Loango...*

59. *Ibid.*, p. 230.

60. Cf. Dapper, O., *Description de l'Afrique*, p. 358 : « Entre ce royaume [Loango] et cette province [Bukkéméalé] il y a une grande forêt d'environ cinq ou six journées de chemin, mais qui n'est peuplée que de bêtes farouches. »

61. Merolla, G., *Breve e succosa relatione...*

62. Cavazzi, A., *Istorica Descrizione de'tre regni...*, V, 54.

63. Duparquet, *Voyage au Zaïre*, p. 423.

A maintes reprises il fut annihilé par les maladies, la mort... C'est en définitive le père Girolamo de Montesarchio qui partit pour l'Anzico avec toutefois comme instructions, une fois arrivé aux limites du royaume, d'attendre de nouvelles directives. Il se contenta donc de prendre contact avec le « roi » de Concobella, alors installé sur l'île Mbamou. De nouveaux missionnaires étant arrivés en 1654, passant outre à l'opposition du roi de Kongo, Montesarchio retourne au Pool où, cette fois, il trouve le Concobella installé sur la rive gauche à la suite de dissensions avec le Makoko. Ses résultats apostoliques sont nuls car il y avait à la conversion des Téké « un obstacle dans leur coutume de manger de la chair humaine, qu'ils ne voulurent pas abandonner ». Le Makoko l'invite dans sa capitale. Ayant reçu des instructions contraires, Montesarchio retourne dans le Soundi<sup>64</sup>.

En 1698, les révérends pères Marcelin d'Atri et Luc de Caltanissetta vont aussi à Concobella, mais eux non plus ne franchissent pas le Pool<sup>65</sup>. Les Portugais se replient ensuite sur l'Angola; on ne tentera plus de contacter le Makoko et l'intérieur du Congo conservera son mystère jusqu'à la grande pénétration du XIX<sup>e</sup> siècle.

## V. LES CONSÉQUENCES DES PREMIERS CONTACTS

Au moment de cette dernière pénétration, il y avait trois siècles déjà que le Congo avait noué des relations avec le monde extérieur, même si l'immense majorité de ses habitants n'avait jamais vu de Blancs. Mais les marchandises que ceux-ci débarquaient, les idées qu'ils apportaient se répandaient dans le plus lointain intérieur tandis qu'ils repartaient plus riches de marchandises et d'esclaves, mais aussi de souvenirs. Que résultait-il de ces contacts, pour indirects qu'ils fussent le plus souvent ?

### Conséquences pour le Congo

#### *Influence matérielle*

Le bénéfice majeur que le Congo — comme toute l'Afrique — devait retirer de ces premiers contacts fut, sans contredit, l'introduction de nouvelles plantes cultivées.

La plus importante est, de toute évidence, celle du manioc importé du Brésil par les négriers qui le faisaient cultiver pour nourrir les esclaves sur les navires. L'arachide fut, elle aussi, introduite dans le même but et si son expansion fut moins rapide que celle du manioc, c'est parce qu'elle se trouva en concurrence avec l'huile de palme tandis que le manioc s'avérait beaucoup plus avantageux que les graminées (éleusine, mils) qui fournissaient jusqu'alors l'aliment de base.

Il ne saurait être question de dresser l'inventaire de ces plantes que

64. Bouveignes, O. de, *Jérôme de Montesarchio...*, pp. 1000-1008.

65. *Ibid.*, pp. 1008-1013.

l'époque historique a fait découvrir au Congo car « dans l'ensemble on estime que 45 % des espèces cultivées en Afrique sont d'origine américaine <sup>66</sup> » : le manioc et l'arachide, mais aussi le maïs, la patate, l'ananas, les tomates avec la plupart des solanées, l'avocatier, le papayer, etc.

Mais les traitants n'ont pas seulement introduit des plantes américaines : installés sur tout le pourtour du continent et jusqu'en Extrême-Orient, les Portugais implantent toute une série de végétaux asiatiques qui gagnent petit à petit toute l'Afrique : les *Citrus* d'origine chinoise qui aideront, dès la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, à combattre le scorbut sur les bateaux, le taro, indo-malaisien <sup>67</sup> comme le cocotier, les oignons, ails et échalottes d'Asie centrale, le bananier de Chine, le manguier et la canne à sucre d'Inde et d'Indochine...

Cultivées d'abord sur la côte <sup>68</sup> ces plantes progressent vers l'intérieur et se substituent aux anciennes cultures à des dates et dans des proportions très variables avec les régions. Ainsi le manioc n'est arrivé dans la Sangha qu'avec les Français et il est loin d'y avoir supplanté la banane; en 1884, Guiral signale encore des champs de petit mil entre Franceville et Okondja <sup>69</sup>.

En moins de trois siècles, la traite a déversé sur le Congo cent millions de mètres de tissus, 6 000 tonnes de fer, etc. dont près de la moitié entre 1750 et 1800 <sup>70</sup>. C'est à cette dernière époque qu'il faut faire remonter le recul du tissage traditionnel et les tissus de raphia — sauf dans de rares populations (Téké...) — ne serviront bientôt plus que de monnaie. De même, le fer importé causera non seulement la perte des techniques d'extraction, mais même celle du souvenir d'une telle activité.

Le cuivre resta longtemps une exportation notable du Loango, mais, avec la traite, le nombre des caravanes de forgerons vili se réduit et, au xviii<sup>e</sup> siècle, l'activité de ces derniers tombe en dessous de son niveau d'avant les premiers contacts tandis que les importations de plats et bassins de cuivre atteignent trois tonnes par an vers 1770, vingt à vingt-cinq tonnes pour les trois années 1789-1791.

Quoi que l'on puisse penser d'un chef africain en costume de marquis Louis XV, on peut dire que les apports des premiers contacts ont été fructueux pour le Congo, même s'ils sont loin de compenser l'hémorragie de la traite. Une remarque s'impose toutefois : nous ne disposons d'aucune donnée sur l'état sanitaire du Congo avant la pénétration, mais tout porte à croire que celui-ci a connu les mêmes épidémies (rougeole, etc.) que le Gabon où, par exemple, elles ont pratiquement rayé les Apindji de la carte <sup>71</sup>. Par ailleurs, l'alcoolisme dont on accuse depuis toujours les Vili ne peut avoir sa source que dans les 500 000 hectolitres d'alcool déversés par la traite sur Loango. Enfin on peut être certain que, sur les

66. Schnell, R., *Plantes alimentaires et agriculture...*, p. 141.

67. Le taro semble cependant avoir été connu en Égypte dès l'époque pharaonique.

68. Le taro et le bananier semblent avoir progressé d'est en ouest à travers le continent mais, eux aussi, au cours de la période historique.

69. Guiral, L., *Le Congo français...*, p. 151.

70. La moyenne annuelle des importations de tissus au Congo durant cette période représente plus de 2 mètres de tissus par habitant.

71. Chaillu, P.-B. du, *L'Afrique sauvage...*

150 000 marins qui équipaient les quelque 3 000 navires ayant fait escale à Loango durant la période précoloniale, il y a bien dû y avoir quelques milliers de vérolés.

### *Influences culturelles*

Les influences culturelles par contre restent minces; il n'y a guère de mélange de civilisations... Des langues de communication se sont répandues : portugais, français, anglais, hollandais, mais uniquement sur les côtes et pour les besoins du commerce <sup>72</sup>.

L'opposition du Maloango à l'installation à demeure des Européens réduit encore plus la mince influence culturelle qu'auraient pu avoir les marins de passage et empêche en fait la diffusion de la religion chrétienne. L'activité des révérends pères Bernardin et Belgarde n'a laissé aucune trace au Loango. Mais que serait-il advenu si une évangélisation sérieuse avait pu s'effectuer ?

Les royaumes de Congo <sup>73</sup> qui, pendant deux siècles et plus, ont été parcourus par les missionnaires, ne possédaient plus, lors de la pénétration vraie, un siècle et demi plus tard, un seul catholique. On y forgeait encore des crucifix... mais ceux-ci étaient destinés à servir de bâton de commandement <sup>74</sup>...

Influence matérielle ? influence culturelle ? nous verrons les organisations politiques évoluer d'un semblant de royauté à une semi-anarchie... mais beaucoup plus vraisemblablement en conséquence d'une expansion brutale suivie d'une chute encore plus rapide du commerce et surtout d'un commerce : la traite des esclaves.

### **Conséquences pour l'Europe**

Sauf pour le commerce côtier, l'Europe du xvii<sup>e</sup> siècle ne s'intéresse guère à l'Afrique; ses cartes de l'intérieur reposent sur la géographie antique de Ptolémée et celle des voyageurs arabes du Moyen Age, avec... des grands lacs à la place du Congo, des noms estropiés ou imaginaires et, pour remplir les vides, toute une décoration de lions, d'éléphants, de taupinières qui sont des montagnes et d'églises gothiques qui sont des villes. On imagine partout des rois couronnés et des cours qui sont des petits Louvres <sup>75</sup>.

Si le xviii<sup>e</sup> siècle, avec des publications de plus en plus nombreuses, évolue vers une meilleure connaissance de l'Afrique en général, le Congo reste, lui, le grand méconnu. L'opposition du Maloango, les contes fantastiques des Vili destinés à empêcher les Européens de s'enfoncer dans l'intérieur, les maladies alors mystérieuses (paludisme, fièvre jaune) qui déciment les équipages <sup>76</sup>, tout concourt à freiner les vellétés de mieux connaître le Congo. Les cartes de l'Afrique centrale, au milieu du xix<sup>e</sup> siècle, ne sont pas plus précises que celles qui, deux cents ans plus tôt, faisaient honneur à Dapper...

72. Deschamps, H., *Les Européens sur les côtes atlantiques* (HAN-1), p. 234.

73. C'est-à-dire Kakongo, Ngoyo et Kongo.

74. Soret, M., *Les Téké de l'Est*, p. 145.

75. Deschamps, H., *op. cit.*, p. 235.

76. Au cours de la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, si 7 à 8 % des esclaves mouraient durant le « noir passage », c'est 16 à 17 % des marins qui disparaissaient au cours du voyage circuiteux.

## Chapitre II

### LES ROYAUMES

Le continent africain n'était certes pas, avant le XIX<sup>e</sup> siècle, parsemé de petits Louvres où trônaient des rois couronnés. Il n'en reste pas moins que, à côté de peuplades ne formant qu'un « agrégat inconstitué de tribus <sup>1</sup> » toute une série de populations possédait une organisation politique centralisée qui s'est ensuite progressivement désagrégée. Ces sociétés que nous continuerons à appeler « royaumes », feront l'objet de ce chapitre.

Deux groupes de populations présentaient ce type de gouvernement : les Kongo d'une part qui occupent maintenant un immense arc de cercle de Mayoumba à Loanda puis, à leur nord-ouest, sur la rive droite du Congo, la fraction Téké que l'on peut regrouper sous l'appellation Tio.

#### I. LE ROYAUME DE KONGO

Tout le long de la côte, du cap Sainte-Catherine au sud de Loanda, les régimes politiques étaient suffisamment centralisés pour que du nord au sud, on puisse distinguer les royaumes de Loango, de Kakongo, de Ngoyo, de Kongo et d'Angola. Seul le Loango est spécifiquement congolais, mais si le Kakongo et le Ngoyo ne nous intéressent que par les relations qu'ils ont pu avoir avec le royaume Vili, le royaume de Kongo nous touche par contre à un double titre :

- Le canton Dondo na Mazinga de sa province Soundi devait atteindre la région de Boko-Songho tout au moins lors de la plus grande expansion du royaume.

- Lors de la désagrégation et peut-être même avant, les tribus ont glissé vers le nord et le nord-est et l'on peut être à peu près certain qu'à

---

1. Bruel, G., *La France équatoriale africaine...*

l'exception des Vili et des Yombé, installés depuis fort longtemps, toutes les populations Kongo du Pool et du Niari proviennent de l'ancien royaume de Kongo.

## Origines

### *Controverses*

Partant de Cadornega <sup>2</sup> et de Cavazzi <sup>3</sup>, la plupart des historiens faisaient venir les Kongo de l'Est lorsque, en 1946, s'appuyant sur l'*Historia do Reino do Congo* et sur divers documents mineurs, Mgr Cuvelier <sup>4</sup> situe leur origine sur la rive droite de leur fleuve éponyme, sensiblement au point de rencontre des frontières actuelles Zaïre-Cabinda-Congo.

En fait, les arguments avancés en faveur de l'origine orientale et symbolisés par Van Wing <sup>5</sup> et ceux établissant leur provenance septentrionale et soutenus par Cuvelier, s'opposent sur d'infimes détails : le pays de départ s'appelle-t-il Coimba ou Corimba? le fleuve traversé est-il le Congo ou le Coango (tous deux d'ailleurs appelés Nzadi par les indigènes)? localisation précise du district Mpemba Kassi à une époque où les données concernant les distances variaient du simple au triple... Balandier refuse sagement de prendre parti :

La divergence entre les deux « versions... » s'explique, sans doute, par le fait qu'elles concernent des moments historiques différents, des phases de l'expansion Kongo <sup>6</sup>...

Il semble bien, en effet, que la solution soit, sinon dans un moyen terme, du moins dans une interprétation moins catégorique des données et qu'il faille distinguer l'origine lointaine des populations qui paraissent être venues de l'est, du centre du Zaïre, et celle de la royauté, des dynasties connues à l'époque historique qui semblent bien, elles, être descendues du plateau du Mayombe zaïrois.

### *Origine des populations Kongo*

Torday et Joyce <sup>7</sup> rapportent une légende selon laquelle à l'origine il y avait un dieu qui créa les animaux et les hommes parmi lesquels un Blanc, ancêtre des Kongo et dont descendraient tous les chefs. Pour Torday et Joyce, ce Blanc serait un Berbère, d'où l'origine « nordique » des Kongo. Ce serait vers 550 de notre ère qu'ils arrivèrent dans le Kassai. Une migration lente de 3 siècles les amena au Kwango vers 850 <sup>8</sup>.

Et pour ces auteurs, l'origine des Kongo est commune à celle des Boushongo, c'est-à-dire des Kouba. Cette légende, cette théorie, reprise par Laman <sup>9</sup>, pour surprenante qu'elle soit, correspond en définitive aux données les plus récentes de l'archéologie et de la linguistique qui sont

2. Cadornega, A. de, *Historia geral das guerras angolanas...*

3. Cavazzi, A., *Istorica Descrizione de'tre regni Congo...*

4. Cuvelier, J., *L'ancien royaume de Congo...*

5. Van Wing, J., *Études Bakongo...*

6. Balandier, G., *La vie quotidienne au royaume de Kongo...*, p. 19.

7. Torday, E. et Joyce, T., *Notes (...) sur les Bakuba...*

8. Soret, M., *Les Kongo nord-occidentaux...*, p. 21.

9. Laman, K., *The Kongo*, I, p. 10.

arrivées à établir que, selon toute vraisemblance, les Bantous sont originaires du plateau Baoutchi dans le Nord-Est de la Nigéria<sup>10</sup>. Après avoir contourné la forêt équatoriale, un groupe vient terminer son périple dans l'actuel Kassaï et y former le noyau proto-bantou occidental d'où sont issus, entre autres, les Kouba et les Kongo<sup>11</sup>. L'erreur de Laman ou, plus exactement, la nuance qu'il n'a pas su noter, c'est que les Kongo ne sont pas restés trois siècles sur le Kwango avant de reprendre leur marche vers l'ouest : leur déplacement a dû être continu comme l'est encore de nos jours, par exemple, celui des Téké qui font glisser leur « habitat vers le sud-est à la vitesse moyenne de 1 km par an<sup>12</sup> ». L'arrivée des Kongo sur les rivages de l'Atlantique vers 1250 suppose un rythme de deux kilomètres par an, beaucoup plus vraisemblable à une époque où nulle administration ne s'efforçait de fixer les villages.

Cette arrivée sur la côte au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle n'est confirmée par aucun document (et pour cause), mais elle peut être interprétée des données même de l'*Historia do Reino do Congo*. Celle-ci fixe la fondation du royaume de Moutinou Wéné en 1275. Or, toutes les généalogies donnent trois ou six rois entre le fondateur et João I<sup>er</sup> qui régnait en 1482. Les successeurs de celui-ci sont restés en moyenne huit ans et demi sur le trône. Rien ne permet de supposer que ses prédécesseurs aient tenu plus longtemps le sceptre, ce qui met la fondation du royaume entre 1430 et 1465. On est donc amené à penser que l'auteur de l'*Historia...* a confondu la date de création du royaume que devait trouver Diego Cão et celle de l'installation de la multitude de petites chefferies qui existaient avant la tentative d'unification de Moutinou Wéné.

Quand ces proto-Kongo atteignirent la mer, certains groupes se fixèrent sur place, d'autre remontèrent le long de la côte puis le fleuve jusque vers Matadi et le franchirent, peut-être à Noki<sup>13</sup>, pour se diriger ensuite vers cette région d'où partiront les nouveaux conquérants du Kongo et, sans doute, du Loango.

Car, en définitive, de Voungou, ce n'est qu'un aventurier qui est parti et qui finira par s'imposer à Mbanza Kongo. Ce fondateur, c'est Nimi a Loukéné, plus connu sous le nom de Moutinou (ou Ntinou) Wene, le roi.

A la suite d'un meurtre il doit fuir outre-Congo, reprendre en sens inverse le chemin qu'ont parcouru ses ancêtres. Il s'installe d'abord à Mpemba Kassi près du Congo puis, avec l'aide de son oncle maternel

il triompha de Mabambala, chef d'une région dénommée Mpangala, et « alla se fixer sur une hauteur à quatre lieues d'une localité appelée Kongo<sup>13</sup> ».

### Expansion et émiettement

Le conquérant doit malgré tout se soumettre aux génies de la terre qui, eux, sont immuables et, pour être reconnu comme le vrai chef, il épouse une fille du clan local Nsakou Vounda, maître de la terre. Il étend ensuite ses conquêtes vers la mer, sur le Nsoyo, puis remonte le long du fleuve où

10. Soit à quelque 750 km seulement à l'est de ce Sud-Ouest du Tchad d'où les font venir Torday et Joyce (cf. Laman, K., *op. cit.*, p. 9).

11. Voir pp. 16-18.

12. Soret, M., *Les Téké de l'Est...*, p. 204.

13. Balandier, G., *La vie quotidienne au royaume de Kongo...*, p. 22.

il organise la province de Soundi qui s'étendra ensuite d'elle-même jusqu'aux abords de Boko-Songho.

Il fut, semble-t-il, un grand organisateur et la « Cour de justice » qu'il établit avant même d'arriver à Mbanza Kongo resta longtemps dans les mémoires. Étant donné les distances, il ne pouvait être question, pour lui, de tout gouverner directement. Il installe des chefs de province au Nsoyo, au Mbamba, au Soundi qui prennent très vite une certaine indépendance : le Soundi subjugué, à l'est, les chefferies Pangou, le Mbata se soumet volontairement<sup>14</sup>... Le Kongo atteint très vite son extension maximale, du Congo à la Logé et de la mer au Kwango.

Les titres officiels d'Afonso I<sup>er</sup> (1506-1543) :

Moi, Afonso, par la grâce de Dieu, roi de Kongo, de Loango, de Kakongo et de Ngoyo, d'en deçà et d'au-delà du Zaïre, seigneur des Ambundu et d'Angola, d'Aquisima, de Musuru, de Matamba, de Mulilu, de Musuku et des Anzico, de la conquête de Pangu-Alumbu, etc.<sup>15</sup>...

sont plus un exposé des alliances du roi de Kongo que l'expression d'une suzeraineté réelle. D'ailleurs les provinces ont une fâcheuse tendance à l'indiscipline et, dès 1491, le souverain doit reconnaître officiellement l'autonomie du Nsoyo, effective depuis longtemps. La soumission du Mbata ne s'est faite que sous la condition que le titre de gouverneur soit héréditaire dans la famille régnante. Les chefs des autres provinces sont des proches parents du roi, nommés par lui à titre révocable. Le Soundi aurait même été le « Dauphiné » du royaume.

En 1568, succédant à une guerre intestine, c'est l'invasion des Jaga qui ravagent tout le royaume et le roi Alvaro I<sup>er</sup> doit se réfugier dans une île du Congo. Il fait appel aux Portugais qui, après plusieurs années de combat, chassent les Jaga, notamment en direction du Nord où nous les retrouverons.

Le roi Antonio essaie de reprendre une politique de résistance aux Portugais, mais à la grande bataille d'Ambouila, le 25 octobre 1665, son armée subit une défaite totale qui marque la fin du grand Kongo.

Certes, les listes de rois Kongo se poursuivront jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, mais leur autorité diminue de jour en jour, au point qu'un voyageur pouvait écrire en 1880 :

Les légendes rapportent qu'il existait autrefois un royaume du Congo ayant pour capitale San Salvador et qui reconnut la suzeraineté du Portugal<sup>16</sup>.

Il reconnaît toutefois « une certaine puissance morale sur les particuliers » chez les descendants de ces rois. En fait, dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle pour le Nsoyo et dès le XVII<sup>e</sup> siècle pour les autres provinces, l'autorité centrale devient de plus en plus théorique.

Après leur sécession, c'est, à l'intérieur des provinces, les « districts » qui relèvent l'allégeance, puis l'émiettement se poursuit jusqu'au

14. Le chef du Mbata étant du clan Nsakou, il s'agit plutôt d'une reconnaissance officielle de suzeraineté.

15. Paiva Manso, *Historia do Congo. Documentos...*, p. 60.

16. Rouvre, Ch. de, *La Guinée méridionale indépendante*, p. 307.



niveau le plus bas. Les Kongo sauront toutefois « s'arrêter avant le seuil critique de la dispersion familiale<sup>17</sup> » en maintenant la liaison « fondamentale terre-bien-lignage et la permanence du lignage mineur comme unité fondamentale<sup>18</sup> ».

### Les « Kongo congolais »

L'affaiblissement des rois Kongo, la disparition progressive de l'organisation étatique n'en ont pas pour autant arrêté l'expansion géographique des populations, au contraire même. Il ne semble en effet pas que, aux temps de sa plus grande puissance et mise à part une « marche » dans la région de Boko-Songho, le royaume de Kongo se fut étendu sur le territoire de l'actuelle république du Congo.

Toutes les cartes, tous les textes, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, situent les Téké immédiatement à l'arrière du royaume de Loango et, pourtant, à l'arrivée de Brazza toutes les populations sont à leur place actuelle, ou à peu près. Au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la situation évolue très rapidement : jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>, les Kongo qui franchissent vers le Nord les limites du royaume doivent reconnaître la suzeraineté des Téké au milieu desquelles ils installent de petites chefferies. Le dynamisme des Kongo renverse très vite la situation : les Téké se replient ou sont assimilés. En 1913, Kiener donne l'installation des Soundi à Pangala comme très récente<sup>19</sup> et si, en 1882, Maistre<sup>20</sup> parle de Mindouli comme d'un centre téké, il n'en reste pas moins que les Soundi y sont suffisamment nombreux pour créer de sérieuses difficultés à la colonne Marchand en 1898<sup>21</sup>. En 1884, les Téké tiennent toujours le Djoué puisque Chavannes doit aller chercher de la main-d'œuvre Laadi au-delà de cette rivière<sup>22</sup>.

Cette expansion Kongo est d'abord due à la pression démographique : de tout le Sud Congo, ces populations sont de loin les plus prolifiques<sup>23</sup> et ce phénomène ne semble pas récent. Aussi vagues que soient les anciennes relations, elles font toujours état d'une zone très peuplée dans le Nord du royaume, alors que les vastes plaines et plateaux du Niari sont presque déserts, parcourus seulement — depuis 1575 — par les hordes Jaga. Pour les Kongo, qui participent tous un peu de l'esprit de Moutinou Wéné, la tentation devait être forte de coloniser ces régions. Ce désir d'évasion est accru par les razzias plus ou moins caractérisées que les Portugais d'Angola, les chefs de Kakongo et de Ngoyo menaient dans l'arrière-pays pour approvisionner les négriers en « Congues » etc. que Degranpré voit en si grand nombre à Malimbe et à Cabinda<sup>24</sup>. Aussi, vers la fin du XVIII<sup>e</sup>, les Dondo sont déjà à la limite septentrionale du plateau des Cataractes et des hommes, plus aventureux, poussés par le manque de terre et la pression

17. Soret, M., *Les Kongo nord-occidentaux*, pp. 114-115.

18. Balandier, G., *Sociologie actuelle de l'Afrique noire...*

19. Kiener, *Les fétiches des populations Bassoundi...*, p. 21.

20. Maistre, C., *A travers l'Afrique centrale...*

21. Baratier, A., *De Loango à Brazzaville*.

22. Voir Chavannes, Ch. de, *Fondation de Brazzaville*, p. 14, et : *Avec Brazza*, pp. 324-325.

23. Voir Soret, M., *Le chemin de fer Congo-Océan*, fig. 49.

24. Degranpré, L., *Voyage à la côte occidentale d'Afrique*, II, p. 37.

des fuyards sur leurs arrières, descendent dans la plaine où ils forment l'ethnie Kamba.

Plus à l'est, les Kougni se disent issus directement des Soundi dont d'importants éléments occupaient déjà la région de Kimongo. Là aussi des clans se dirigent vers le Nord « le long de la Loudima avant de se répandre dans la vallée du Niari <sup>25</sup> ».

Kougni et Kamba tiennent donc une position éminemment stratégique sur la Piste des caravanes où passe la majorité du trafic. Les péages leur rapportent de très gros bénéfices qui leur permettent de retenir nombre de ces esclaves qui renforcent le peuplement.

Sur la rive droite du Niari, l'origine des Bembé est plus obscure. Eux aussi disent venir du Sud, de *Kongo dia ntotila*, mais, contrairement à ce qui se passe chez les Kougni et les Kamba, on ne trouve pas de trace de cette scission dans les noms de clans. Linguistiquement, ils appartiennent au groupe Kongo, mais, avec leur sous-tribu Kengué, ils forment vraiment un ensemble à part <sup>26</sup>. Leur civilisation elle-même se singularise à l'intérieur des Kongo avec de nettes influences septentrionales, notamment Yaa. Sont-ils les anciens occupants de la vallée repoussés par l'avance Kamba ? Cela est difficile à admettre car c'est le vide qui a aspiré Kamba et Kougni et les belliqueux Bembé font penser à tout sauf au vide. Une autre hypothèse nous apparaît comme bien plus vraisemblable : au XVI<sup>e</sup> siècle, les envahisseurs Jaga nous sont présentés comme des pillards razziant tout sur leur passage, personnes et biens. Dans leur retraite vers le nord, ils ont dû entraîner une masse de Kongo de toutes les tribus jusque sur les contreforts du Chaillu. Ceux-ci, plus prolifiques que leurs maîtres qui tuaient en outre leurs propres enfants pour ne pas être gênés dans leur marche, se sont progressivement libérés. Cette hypothèse est confirmée par plusieurs faits :

- Ils se rapprochent si nettement des Yaa que certains auteurs dont Poutrin les confondent avec eux <sup>27</sup> ;

- Contrairement aux autres Kongo, ils sont belliqueux et, avant la pénétration, ils étaient les seuls du groupe à posséder des villages fortifiés <sup>28</sup> ;

- Leur langue, selon Laman, a fortement subi l'influence Téké <sup>29</sup> (dialecte yaa) ;

- Cette assimilation d'un groupe Jaga par des Kongo n'est pas un fait unique : les Ngangala sont, de toute évidence, des Jaga Imbangala fondus dans les Soundi <sup>30</sup>.

Car les Soundi progressent aussi vers l'Est, au détriment direct des Téké. La dispersion s'accompagne d'une certaine différenciation mais, culturellement aussi bien que linguistiquement, Soundi, Kongo (*stricto sensu*) et Laadi forment une unité à l'intérieur du groupe Kongo.

L'origine de ce groupe se situe dans la province soundi du royaume de Kongo, plus vraisemblablement sur la rive gauche du fleuve, un peu en

25. Sautter, G., *De l'Atlantique au fleuve Congo*, p. 621.

26. Jacquot, A., dans Soret, M., *Les Kongo nord-occidentaux*, p. 27.

27. Poutrin, G., *Esquisse ethnologique...*, c. h. t.

28. Soret, M., *Les Kongo nord-occidentaux*, p. 60.

29. Laman, K., *Dictionnaire kikongo-français*.

30. Randles, W., *L'ancien royaume de Kongo...*, p. 142; Vansina, J., *The Tio Kingdom...*, p. 446.

aval de Luozi. Les premières vagues se sont déjà installées à l'ouest dans la région de Kimongo et sur le plateau Dondo. A l'est, les Kongo semblent avoir été les premiers à avoir franchi le fleuve entre Luozi et Manyanga mais paraissent être restés longtemps en aval de Boko. Les Soundi *stricto sensu*, en masse serrée, se dirigent vers le nord-est où ils occupent petit à petit la région de Mindouli jusqu'à la Foulakary.

On a voulu donner une origine obscure aux Laadi appelés Babouendé, Bissimenguengué... jusqu'à Mgr Augouard et à Ch. de Chavannes. En fait ayant pénétré beaucoup plus loin que tous les autres Kongo au milieu des Téké, ils n'ont, pendant longtemps, été connus que sous le nom que leur donnaient leurs voisins immédiats. La date à laquelle ils ont franchi le fleuve est difficile à préciser. Ils ont vraisemblablement été les derniers des Kongo à le faire et le lieu de leur passage se situe le plus en amont, vers le confluent de l'Inkisi et, surtout, à une dizaine de kilomètres au nord de celui de la Foulakary où l'on trouve une île maintenant sacrée, interdite... Ils n'en seront pas moins à la pointe de la progression au détriment des Téké.

Étant donné la ténuité de l'habitat des Téké auxquels de vastes territoires de chasse sont nécessaires, les Laadi d'abord, puis les Soundi quand ils quitteront leur orientation sud-ouest-nord-est pour la ligne de moindre résistance sud-nord entre les Tio et les Tié, auront d'abord peu de peine à s'infiltrer : ils achètent, à des prix d'ailleurs très réduits (une calebasse de vin de palme, un poulet ou, au plus, un cabri), le droit d'occupation du sol ;

au fil de la parenté et des alliances, les Bakongo affluaient de plus en plus nombreux, de moins en moins discrets, jusqu'au moment où leurs hôtes, ne se sentant plus chez eux, se résignaient à décamper <sup>31</sup>.

## II. LE ROYAUME DE LOANGO

Si Loango fut l'autre grand royaume Kongo, il reste toutefois beaucoup moins connu que le premier, surtout à cause de la politique isolationniste du Maloango.

### Origine

Une femme, nommée Ngounou, eut quatre fils Moutéké, Moukongo, Mooyo, Movili. De ces quatre frères sont issus les peuples qui se sont appelés du nom de leur fondateur...

Ces quatre peuples frères auraient longtemps vécu ensemble dans une même région qui, devenue trop étroite pour assurer leur subsistance, les obligea à éclater. Les Baoyo et les Bavili restèrent encore un certain temps très proches. Mais pour les mêmes raisons, il leur fallut encore se séparer... les Bavili remontèrent vers le nord. Une assemblée de nobles décida d'envoyer en

31. Sautter, G., *De l'Atlantique au fleuve Congo*, p. 477.

reconnaissance une jeune femme... Ponzou Nzinga... Elle découvre un grand plateau de savane, vide d'habitant... Un endroit à proximité de la mer pourvu d'eau douce... fut choisi comme devant devenir le premier village. C'est cet endroit qui devint Bouali...

Quatre hommes furent envoyés en premier lieu : ... Le premier, Tchiloukou reçut le pouvoir supérieur, Cessa prit en main les questions relatives à l'agriculture, Niambi légiféra en ce qui concerne la maternité et la puériculture, Gnimina fut chargé de la production de la mer et de ce qui concerne la production des animaux domestiques. Les mânes de ces quatre hommes, après leur mort, continuèrent à veiller sur ce qui avait été leurs attributions ici-bas... Tchiloukou répartissait le territoire au fur et à mesure de l'arrivée des Bavili... La question de l'eau étant primordiale, Tchiloukou décida de faire descendre la plus grande partie du peuple à Bouali... Chaque famille se constitua un petit hameau portant son nom à l'intérieur de l'agglomération <sup>32</sup>.

Cette légende a certainement été composée de toutes pièces à une date relativement récente. C'est ainsi que la parenté énoncée avec les Téké veut en réalité justifier les traités commerciaux signés avec ceux-ci au moment de la traite. Elle présente néanmoins un certain nombre de points d'intérêt :

Bien avant que l'on ait songé à soulever la question d'un groupe protobantou, elle impose l'idée de ce groupe « très loin au centre de l'Afrique » ; ensuite, Woyo et Vili vivent un moment ensemble avant que les seconds ne prennent la direction du Nord. Or, selon Dapper <sup>33</sup>, les conquérants du Loango venaient du « voisinage » de Voungou ce qui tendrait à donner cette région des sources du Chiloango comme origine de la royauté de tous les peuples Kongo. Par contre l'allusion au fait que les migrants trouvèrent un pays vide d'habitants se retrouve dans la plupart des légendes africaines et elle est généralement très discutable : « On peut en effet penser que cette affirmation a simplement pour but de rendre inattaquable le droit de ces populations à la propriété du sol <sup>34</sup> ».

Le fait que ce fut une femme que l'on envoya en reconnaissance insiste sur le rôle fondamental de la matrilinearité chez les Vili et nous en verrons l'importance dans leur histoire.

En réalité, un important parti

fit son apparition sur la côte du Loango au xiv<sup>e</sup> siècle, comportant des forgerons groupés en une puissante confrérie, celle des Buvandji, qui, s'appuyant sur un corps de guerriers entrepreneurs, s'imposa aux populations locales. Un état s'éleva, qui reçut le nom de Loango, terme désignant le pouvoir <sup>35</sup>.

On ne sait évidemment rien des populations qu'ils y trouvèrent, mais il ne peut s'agir que de Pounou-Loumbou qui furent repoussés ou assimilés <sup>36</sup>.

Les Buvandji s'installent donc sur la côte du Loango. Étendent-ils ensuite leur royaume jusqu'aux limites que les relations nous font connaître ou laissent-ils ce soin à la deuxième dynastie ? Les traditions recueillies par Hagenbucher sont muettes sur la question.

32. Lethur, R., *Étude sur le royaume de Loango...*, pp. 21-22.

33. Dapper, O., *Naukeurige Beschrijvinge des Afrikaensche...*, p. 184.

34. Soret, M., *Les Téké de l'Est...*, p. 112, note 1.

35. Hagenbucher, F., *Les Fondements spirituels du pouvoir...*

36. Voir pp. 94-95.

Aucune information valable n'a été recueillie concernant les neuf rois Buvadji... et les épisodes marquants de leurs règnes détaillent surtout les abus et les déprédations de toutes sortes par lesquels se manifestait principalement la puissance des Fumu. La cause de la longue période de crise que traversa le royaume après la mort du neuvième souverain n'est plus connue avec certitude<sup>37</sup>.

Il semble toutefois que l'origine de cet interrègne est à chercher dans l'absence d'héritier direct en ligne utérine.

Les traditions racontent ensuite comment les chefs des 27 clans primordiaux allèrent consulter le devin d'un sanctuaire en pays Woyo. Le grand-prêtre leur ayant demandé « quelqu'un de sacré », les notables lui amènent une fillette pygmée qu'ils baptisèrent Nombo Sinda<sup>38</sup> après l'avoir élevée dans le plus grand secret. Le grand-prêtre la féconda. Elle fut ensuite ramenée par mer à Bouali et mariée à un Vili. Elle eut d'abord une fille puis de nombreux autres enfants...

Une deuxième version parle simplement de l'arrivée d'une femme enceinte inconnue à la Pointe indienne, une autre dit qu'une femme fut envoyée par le roi de Kongo.

L'envoi d'une femme par le Manicongo serait une allusion à l'ancienne suzeraineté du royaume de Moutinou Wéné ou à la prise de pouvoir par une autre dynastie d'origine méridionale. L'origine « pygmée » de cette nouvelle dynastie peut apparaître comme « honteuse<sup>39</sup> » mais moins, aux yeux de certains, qu'une vassalité Kongo sous laquelle on la dissimulerait. De toute façon cette vassalité ne peut être que théorique car il ne saurait être question d'admettre qu'un jour les armées Kongo aient dressé leur camp à la Pointe indienne. Elle doit être classée au niveau de la parenté des clans, le roi Kongo descendant du clan aîné.

De tout cet imbroglio de légendes, que peut-on retenir ?

Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, les Kongo au sens large terminent le premier stade de leurs migrations par l'installation d'une multitude de chefferies du Chiloango à la Logé. Dans le Mayombe, vers les sources du Chiloango, dans le royaume de Voungou, un clan prend une grande importance, celui de Nimi à Loukéné. A l'aube du XV<sup>e</sup> siècle, un cadet part vers le sud et c'est la grande aventure de Moutinou Wéné. Mais l'ambition — à moins que ce ne soit la surpopulation, car le climat est bon sur ce plateau — est grande à Voungou et d'autres groupes vont chercher fortune : l'un d'eux descend au sud-ouest fonder le Ngoyo, un autre clan donne les Bouvandji qui montent vers le nord-ouest à Loango, d'autres enfin organisent le Kakongo. Quoique cadet, Moutinou Wéné appartient au clan aîné et saura le rappeler plus tard. Dans cette hiérarchie, les Bouvandji semblent venir immédiatement après les Nimi à Loukéné.

Les Bouvandji s'imposent à Loango parce qu'ils disposent d'« un corps de guerriers entreprenants », mais surtout parce qu'il s'agit d'un important parti de « forgerons groupés en une puissante confrérie<sup>40</sup> ». Cette confrérie donnera même son nom à la dynastie et lui fournira son

37. Hagenbucher, F., *Les fondements spirituels du pouvoir...*, p. 62.

38. Ce nom rappelle étrangement la Ponzou Nzinga de la légende de Lethur.

39. Hagenbucher, F., *op. cit.*, p. 72.

40. Hagenbucher, F., *op. cit.*, p. 23.

premier roi. Leur installation se fait par la force et non par le droit car la stricte matrilinearité observée par les Vili leur interdisait d'épouser une fille du clan des maîtres « autochtones » de la terre. Pour pallier les effets nocifs des divinités ancestrales locales, on multiplie les offrandes, les sacrifices, d'où l'importance du culte des génies chez les Vili. Les autochtones se plient difficilement à la nouvelle autorité, excitant « les abus et les dégradations de toutes sortes <sup>41</sup> » des Bouvandji pour qui il est essentiel d'assimiler celles des populations qui ne se sont pas ralliées. La meilleure manière est de réduire les femmes en esclavage et de leur donner des enfants qui, de ce fait appartiennent au clan du maître : « le Fumu, passant par-dessus les jambes d'une femme a le droit de s'emparer de celle-ci <sup>42</sup> ».

Mais survient une vacance du pouvoir, sans doute par manque d'héritier direct. La date est imprécise. Neuf rois Bouvandji — si l'on en croit les traditions — ont régné. Une succession utérine stricte qui suppose la transmission du pouvoir aux frères avant de passer aux neveux, suppose aussi des règnes relativement courts de huit ou dix ans. En ajoutant un long interrègne, on parvient aux environs de l'arrivée de Diego Cão. Pour Phyllis Martin, cette crise se placerait vers 1660, ce qui nous donnerait des règnes beaucoup trop longs. Peut-être 1660 a-t-il simplement vu changer le système de transmission du pouvoir qui devient alternatif entre deux clans, le siècle et demi qui sépare ces deux dates étant amplement suffisant pour que les descendants de Nombo Sinda forment les deux clans.

Comment s'est produit le changement de dynastie? La légende est, ici, difficile à interpréter. L'origine méridionale (du moins par son éducation) de Sinda, c'est-à-dire de cette nouvelle dynastie, laisse supposer que, informé des troubles qui agitaient le Loango, le Manicongo y envoie une petite expédition (par voie de mer?) qui rétablit l'ordre et rappelle l'ancienne subordination des clans aux temps lointains de Voungou.

Puis nous entrons dans l'ère historique.

## Organisation

### *Le pouvoir royal*

La nouvelle dynastie semble d'abord, comme la première, se succéder en ligne directe mais, très vite, le nombre trop élevé d'héritiers possibles entraîne ceux-ci dans une rivalité qui va jusqu'à la guerre. Les chefs des clans primordiaux interviennent et séparent les deux factions dans des districts éloignés, Nkondé pour la branche aînée, Nkata pour la cadette et décident qu'ils choisiront eux-même le roi alternativement dans l'un et l'autre clan.

Après sept années d'un règne exemplaire le nouveau souverain effectue

un voyage à travers les sept provinces, au cours duquel il doit être agréé par les *bithomi* les plus puissants et triompher de nombreuses épreuves témoignant de ses capacités physiques et morales <sup>43</sup>,

41. Hagenbucher, F., *Les fondements spirituels du pouvoir...*, p. 62.

42. *Ibid.*, p. 61.

43. *Ibid.*, p. 73.

pour marquer l'alliance de son pouvoir temporel avec le pouvoir du maître de la terre que, de par son origine étrangère, il ne possède pas. C'est alors seulement qu'il devient Maloango.

L'électivité du roi est la cause du long interrègne qui sépare deux Maloango : comme dans chaque clan il y a plusieurs héritiers possibles, les palabres sont longues et peuvent même dépasser quinze ans. Durant cette période, le pouvoir est exercé par le Mamboma qui représente le roi défunt mais toujours présent, car il ne sera enterré qu'après l'élection. Si les tractations durent trop longtemps, le grand prêtre de Ngoyo fait pression pour accélérer la nomination car il y a un gros avantage : l'intronisation du Maloango lui vaut d'importants cadeaux <sup>44</sup>.

Le choix résolu, tout un rituel accompagne la cérémonie au cours de laquelle on rappelle au nouveau souverain les nombreux interdits qui frappent la personne royale.

Les Vili nient actuellement l'autorité absolue du roi pourtant assurée par la plupart des voyageurs. Il est cependant vraisemblable qu'à une époque indéterminée, peut-être vers 1760 <sup>45</sup>,

le peuple (...) envoya au Malwā:gu des émissaires (...) qui avertirent le roi qu'un grand nombre de clans étaient prêts à émigrer (...) si les « princes » ne partageaient pas le pouvoir avec les *Fumu* si. L'un des « tribuns » menaçait même de tuer quelques *Fumu* <sup>46</sup>...

Les chefs s'arrogèrent le droit d'accumuler des biens, c'est-à-dire des marchandises de traite et les thésaurisèrent dans les sanctuaires traditionnels au détriment des notables de la famille royale. Le roi détenait le pouvoir temporel, les chefs de clan le pouvoir religieux dont le but essentiel est de forcer la terre à fournir la richesse qui fait vivre les hommes. Lorsque, au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les chefs de terre ont cru que la « vie » ne venait plus du sol mais du commerce, il était normal pour eux de tenter de s'en approprier les bénéfices.

#### *Le gouvernement central*

Tout individu est tenu de verser une partie de sa production économique aux *Fumu* et au Malwā:gu. Les prestations royales sont versées au Mamboma tchilwā:gu qui les remet au roi après avoir prélevé sa part... En sus des droits prélevés sur la traite, la vente des charges de dignitaires constitue la source la plus importante des revenus royaux <sup>47</sup>.

Le nombre de dignitaires est en effet très élevé :

Le m-Fouka [mafouque des relations] est le ministre du commerce...Il préside aussi au recouvrement des droits que le roi exige des étrangers qui commercent dans ses États et il est chargé de la police générale des marchés <sup>48</sup>.

44. Voir la liste dans Hagenbucher, F., *Les fondements spirituels...*, p. 79.

45. Hagenbucher (*op. cit.*, p. 83) situe le changement de dynastie à cette date ce qui est peu vraisemblable : les rois Bouvandji auraient régné chacun 50 ans; l'élection bilinéaire du Maloango est plus ancienne; la puissance du Manicongo n'est plus alors suffisante pour imposer une nouvelle dynastie. Il est beaucoup plus logique de lier les troubles de 1760-1770 à l'évolution apportée par la traite qui incite les notables à imposer une « charte » au Maloango.

46. Hagenbucher, F., *op. cit.*, p. 63.

47. *Ibid.*, p. 76.

48. Proyart, B., *Histoire de Loango*, pp. 124-125.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il deviendra l'un des plus importants dignitaires car c'est de lui que dépendent les courtiers.

Le Matchiyendji lui est adjoint et le représente souvent sur les plages; le Mankhaka « est le ministre de la Guerre et en même temps généralissime des armées <sup>49</sup> »; le Masafi (le Monibanze de Degranpré, le Mani Banza de Proyart) comptabilise la partie des taxes qui reviennent au roi; « le Ma-Kimba est le grand-maître des Eaux et Forêts... et c'est à lui qu'on adresse le poisson et le gibier qu'on destine au roi <sup>50</sup> ».

Tous ces ministres ont en fait un seul et même rôle : faire rentrer et comptabiliser taxes et impôts; même le Monibélé de Degranpré, le courrier royal, transmet le plus souvent des messages d'un intérêt économique.

Le Mangofo, selon Proyart, « est le ministre des Affaires étrangères et l'introducteur des étrangers à la cour <sup>51</sup> » alors que pour Hagenbucher il

est parfois chargé par le roi d'apaiser les rumeurs et les cabales par lesquelles les mécontents et les ambitieux tentent fréquemment d'échauffer les esprits, de manœuvrer la masse des hommes influents pour satisfaire des visées politiques [bien que sa fonction véritable soit] de veiller sur la conduite des femmes du Malwā:gu et des principaux Fumu et dignitaires qui l'entourent <sup>52</sup>.

En fait ce notable est chargé de maintenir l'ordre socio-religieux du monde que, plus que les autres, les étrangers sont susceptibles de troubler. L'importance de son rôle lui vaut un adjoint : le Mampoutou et c'est peut-être de celui-ci que dépendent les Badounga, hommes masqués « qui étaient principalement employés par le roi... pour empêcher ses sujets de commettre des actes d'immoralité <sup>53</sup> ».

Mais le dignitaire le plus important, tant au point de vue judiciaire que politique, est le « Mamboma Tchiloango », le Seigneur de la Terreur car il doit se faire craindre pour défendre le pouvoir. La prépondérance de son rôle avait frappé les voyageurs qui ont vu en lui un premier ministre et les Portugais l'ont baptisé « Capitão maior » dont on a fait « Capitaine mort ». Il est le juge et l'arbitre suprême et assure l'inter règne en attendant les élections. Il est en même temps l'intermédiaire entre le roi et les chefs de terre revendicatifs.

Étant donné sa position d'arbitre, le Mamboma n'est jamais choisi dans les clans des provinces centrales, mais dans une famille éloignée des intrigues et des rivalités de la capitale, « le plus souvent en pays Kougni » affirme Hagenbucher <sup>54</sup>, en fait dans la province Mankougni.

Tous ces notables sont nommés à vie par le Maloango qui conserve toutefois le droit de les destituer, de les vendre ou de les faire mettre à mort.

#### *Les provinces du royaume*

Les traditions vili survivantes affirment que le royaume était divisé en sept provinces <sup>55</sup>. Dapper et les autres sources des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles

49. Proyart, B., *Histoire de Loango...*, pp. 124-125.

50. *Ibid.*, p. 125.

51. *Ibid.*, p. 124.

52. Hagenbucher, F., *Les fondements spirituels du pouvoir...*, p. 135.

53. Dennett, R., *Seven years among the Fjorts...*

54. Hagenbucher, F., *op. cit.*, p. 78.

55. Cette répartition présente un certain nombre de difficultés. Une étude comparée sérieuse de tous les textes anciens et des traditions donnerait certainement d'intéressantes conclusions quant à l'étendue réelle du royaume de Loango.



n'en donnent que quatre : trois provinces côtières et une quatrième qui semble regrouper tous les territoires non maritimes du royaume.

*Tchilougou* c'est, sur la rive droite du Kouilou, toute la zone frontalière avec le royaume Iomba du Nord : le Mayoumba. Le chef de cette province qui sera une des premières à secouer le joug de Loango était autorisé à interdire au roi de pénétrer dans son fief et la puissance de son clan en faisait un adversaire puissant pour le gouverneur nommé par le Maloango.

*Mampili*, la province centrale (Lovangomango de Dapper) s'étend du Kouilou à la Ntanga, tout le long de la côte. Elle renferme non seulement la capitale, Bouali, mais aussi les capitales antérieures : Boukouli Bouali (à une quinzaine de kilomètres de Pointe-Noire sur la route du Mayombe) et la première, Nganda Pili près de la Ntombo.

*Loandjili*, la province méridionale avec le site de Mbanda (la future Pointe-Noire) possède les tombeaux des princes bouvandji et s'étend jusqu'au Kakongo dont la frontière suit la Loémé.

*Ngankanou* correspond à la région de Holle. On y trouvait deux centres principaux : Mboukou (Les Saras), résidence du gouverneur et Tchikanou, demeure du chef de terre. Les dissensions entre ces deux notables ont si fortement marqué la mémoire des aèdes que l'on peut penser que, très tôt, le pouvoir de Loango n'y fut que nominal.

Le *Mayombe* supportait encore plus difficilement l'autorité du Maloango et les Yombé, non seulement se défendent d'avoir jamais été soumis aux Vili, mais proclament l'égalité du Makaya (chef traditionnel du Mayombe) et des souverains de Bouali.

*Makangou*, au Nord de Tchilougou et du Mayombe c'est le pays des Loumbou. Ceux-ci nient aussi avoir jamais fait partie du royaume. Même s'ils y ont été intégrés, ils furent certainement de tous temps « une épine dans le flanc » du Maloango.

*Mankougni*, si tant est que cette province ait existé, le fait que le Mam-boma en province toujours nous incite à penser qu'il faut la chercher dans l'extrême Sud-Ouest du pays, tout près des sources du Chiloango et de ce qui fut le royaume de Voungou, détruit par les Jaga au XVI<sup>e</sup> siècle mais où avait jailli la source de vie des royaumes maritimes Kongo et où s'est formée l'ethnie Kougui.

Quoi qu'il en soit, à la tête de chaque province, le souverain nomme un gouverneur qui se fait assister « d'un corps de dignitaires dont les titres et fonctions sont identiques à ceux qui entourent le Maloango <sup>56</sup> ». Ce « corps » se retrouve d'ailleurs avec ses « titres et fonctions » à tous les échelons de l'administration, jusqu'au village..., la fonction première de tous ces chefs à tous les échelons étant de collecter l'impôt et de rendre la justice.

Les gouverneurs sont des « princes » de la famille royale et, théoriquement, les provinces se hiérarchisent de l'héritier présomptif (mais non nécessaire) aux princes de moindre importance. Chaque « vacance » est automatiquement compensée par une « promotion » du gouverneur inférieur.

56. Hagenbucher, F. *Les fondements spirituels du pouvoir...*, p. 78.

Mais la puissance du Maloango n'est que territoriale et les chefs de terre, s'appuyant sur les génies, mènent une lutte sourde contre les représentants de l'autorité royale; au point qu'au xvii<sup>e</sup> siècle, Cavazzi les prend pour les délégués du Maloango. A la fin du xviii<sup>e</sup>, à l'époque de Degrandpré, la « Révolution » a limité le pouvoir royal, les pouvoirs sont bien mieux délimités. Les « gouverneurs » sont d'ailleurs plus ou moins passés sous la coupe des chefs de terre.

#### *La guerre*

Les Vili n'ont jamais eu une renommée de guerriers valeureux. Ils ont, par contre, toujours été considérés comme des commerçants avisés. Ils n'ont guère, dans leurs traditions, gardé le souvenir de grandes expéditions guerrières et c'est vraisemblablement par la diplomatie qu'ils ont su imposer leur domination, leur alliance. Ils n'en avaient pas moins un chef de guerre chargé de lever les contingents et de les mener au combat. Lorsqu'il avait besoin de troupes, le Mankhaka demandait les hommes nécessaires aux gouverneurs des provinces, sollicitait les pays alliés : « Les habitants de Bokke-Meale sont tenus de le suivre à la guerre <sup>57</sup>. »

Cette absence d'armée centrale bien entraînée aide entre autres à comprendre la rapide désagrégation du royaume quand les États « feudataires » puis les provinces commencent à refuser l'hommage royal. En définitive, après les guerres qui ont permis au Maloango de soumettre les provinces côtières <sup>58</sup>, les actions militaires se réduisent le plus souvent à des expéditions de répression.

Les armes les plus courantes sont la sagaie, le coutelas, l'arc et, à partir du xvii<sup>e</sup> siècle, le fusil de traite. Chacun apporte ses provisions, ses munitions et leur épuisement marque souvent la fin des combats. D'ailleurs

les combats ne sont ni sanglants ni opiniâtres : l'action est à peine engagée que déjà l'épouvante a saisi l'une des deux armées... Les vainqueurs alors... s'attachent uniquement à faire des prisonniers qu'ils vendent comme esclaves aux Européens <sup>59</sup>... »

### **Commerce et évolution**

A l'aube du xvii<sup>e</sup> siècle, la puissance du Loango était réelle, reconnue par ses voisins qui recouraient à sa médiation <sup>60</sup>. Moins de deux siècles plus tard, non seulement tous les royaumes satellites ont fait sécession, mais la province du Mayombe a déjà suivi : les bénéfices garantis par le transit des caravanes d'esclaves étaient bien trop tentants pour les chefs Yombé. Le Maloango, de son côté, était incapable de résister à ces forces centrifuges en raison des multiples problèmes domestiques qui l'assaillaient et liés, eux aussi, à la traite des esclaves dont le principal effet

fut de miner le système traditionnel en créant de nouvelles possibilités d'enrichissement entièrement indépendantes de lui. Ceux qui étaient chargés de

57. Dapper, O., *Description de l'Afrique...*, p. 359.

58. *Ibid.*, p. 321.

59. Proyard, *Histoire de Loango...*, p. 165.

60. Cf. Lopez, D., *Relatione del reame di Congo*, p. 31 et Dapper, O., *Naukeurige Beschryvinge des Afrikaensche...*, p. 159.

veiller au maintien de ces structures traditionnelles furent incapables de résister aux nouvelles pressions <sup>61</sup>.

Pendant tout le xvii<sup>e</sup> siècle, les leviers semblent avoir été solidement tenus en main par les membres des clans royaux. Le peuple travaillait pour les nobles comme pour le roi. Disposant en outre des revenus du commerce, la classe privilégiée a pu s'enrichir à souhait. L'inimaginable accroissement de la traite au xviii<sup>e</sup> siècle ne pouvait que laisser retomber des miettes de cette fortune sur l'ensemble de la population. Mais, surtout, on vit naître une espèce de bourgeoisie : courtiers, caravaniers, interprètes, avitailleurs, etc.

On en vint à mesurer la puissance, moins en termes de droit traditionnel et plus en termes de place dans le système de la traite et de fortune amassée par cette position <sup>62</sup>.

Par ailleurs, il semble bien que ce soit à cette époque que, poussé par les contingences commerciales, le Maloango lui-même modifia le système politique général en organisant la vente des offices <sup>63</sup>. La nouvelle classe dirigeante ainsi créée faisait plus durement sentir ses exigences que les fonctionnaires des clans royaux à qui, à l'origine, étaient réservées ces dignités. Mais, depuis que la royauté était élective, le Maloango devait en fait acheter son élection aux chefs de clan dont l'intérêt était de faire monter les prix en prolongeant l'interrègne et ses besoins financiers étaient grands.

Le roi se trouvait inexorablement entraîné dans l'évolution économique et on peut estimer avec Vansina <sup>64</sup> que les changements intervenus dans la société du Loango au cours du xviii<sup>e</sup> siècle doivent être considérés non pas comme des signes de décadence mais comme ceux d'une mutation, d'une adaptation aux conditions nouvelles : si la traite débuta officiellement vers 1637, elle n'a, au cours du xvii<sup>e</sup> siècle, que fort peu modifié l'équilibre économique. Par contre, durant la seconde moitié du xviii<sup>e</sup>, avec une moyenne annuelle de 3 000 000 de livres (valeur des marchandises au départ de Nantes), peut-être 15 000 000 de 1789 à 1791, son invraisemblable intensification bouleverse l'économie, accélère l'évolution vers le libéralisme ou, plutôt, vers la ploutocratie. Quoi qu'il en soit, petit à petit, au cours de cette période,

il y a eu un partage du pouvoir politique entre ses dépositaires traditionnels, Maloango et noblesse, et la nouvelle classe de politiciens qui avaient acquis leur position sociale par le commerce <sup>65</sup>.

Mais ce sera surtout au cours de la première moitié du xix<sup>e</sup> siècle que les conséquences de ces transformations se feront sentir : les guerres européennes, les premiers effets de la campagne anti-esclavagiste réduisent très nettement la traite et le gouvernement du Maloango, déjà bien affaibli, ne peut plus s'adapter à cette nouvelle situation. Et lorsque, vingt ans plus tard, le trafic reprendra, ce ne sera plus avec les Français,

61. Martin, P., *The trade of Loango...*, p. 157.

62. *Ibid.*, p. 158.

63. Proyard, B., *Histoire de Loango...*, pp. 126-127.

64. Vansina, J., *Kingdoms of savana*, p. 194.

65. Martin, P., *op. cit.*, p. 160.

les Anglais, les Hollandais, mais avec les Portugais, les Brésiliens, les Américains, et la nécessité pour les négriers d'échapper aux croisières font se multiplier les points de traite tout au long de la côte. Le nombre de Mafouques prolifère dans les mêmes proportions et

il semble que cette nouvelle génération de mafouks disposait d'un pouvoir politique et n'était plus seulement un corps d'agents commerciaux du roi comme c'était auparavant le cas <sup>66</sup>.

La traite avait été à l'origine de l'affaiblissement de l'autorité royale. Sa disparition accélérera cet émiettement. La colonisation lui portera le dernier coup.

### Expansion et régression

En tant qu'organisation politique et économique, le royaume de Loango s'est développé avec la traite, est mort avec elle. Quelle a été, pendant ce temps sa « politique africaine » ?

Nous ne possédons que très peu de données probantes concernant sa vassalité au royaume de Kongo et les relations qui en parlent s'appuient surtout sur les proclamations des rois de Kongo. Le rapport entre les deux États doit plutôt être situé sur le plan de la hiérarchie des clans et il a dû surtout être marqué par des échanges de femmes. Déjà, en 1578-1583, cette vassalité du Loango n'était plus qu'un on-dit : « Le roi de Loango est un ami de celui de Congo. On rapporte qu'anciennement il était son vassal <sup>67</sup>. »

L'existence d'un tribut est encore moins certaine. On parle <sup>68</sup> de cadeaux envoyés à diverses occasions au « grand-prêtre » de Ngoyo, jamais au roi de Kongo, et même si les traditions veulent ici cacher pudiquement leur vassalité sous un voile de religion, ces « cadeaux » ne devaient guère gêner les finances du Loango.

Les liens qui unissent le Loango au Kakongo et au Ngoyo semblent, eux aussi, très ténus. Les souverains de Kakongo

sont, dit-on, sous la protection des rois de Loango, si même ils ne leur payent pas tribut. Ils étaient autrefois leurs vassaux; mais ils secouèrent le joug peu de temps après que les rois de Loango se furent rendus indépendants des rois de Congo <sup>69</sup>.

De même, le Ngoyo se serait libéré du Kacongo au temps où celui-ci secouait le joug du Loango <sup>70</sup>. Mais, comme le font remarquer les auteurs de l'*Histoire universelle* <sup>71</sup>, tous ces faits se sont passés bien avant l'arrivée des Européens; or, à cette époque, le royaume de Kongo n'avait pas encore atteint sa pleine expansion; il ne pouvait donc s'agir que d'une subordination théorique...

Pour les régions au nord du royaume, les données ne sont pas plus précises : il semble que le Loango ait été assez solidement installé au

66. Martin, P., *The trade of Loango...*, p. 160.

67. Lopez, D., *Relatione del reame...* p. 14.

68. Hagenbucher, F., *Les fondements spirituels du pouvoir...*, p. 79.

69. Dapper, O., *Description de l'Afrique...*

70. Merolla, G., *Breve e succosa relazione...*, p. 651.

71. *Histoire universelle*, t. 65, p. 372.

Mayoumba pour y affecter un « gouverneur <sup>72</sup> ». A l'heure actuelle, d'ailleurs, une pointe vili longe encore la côte jusqu'à ce centre. Au nord de Mayoumba, dans la province de Sette, les Vili commercent comme chez eux, mais Dapper ne parle plus de représentant du pouvoir central <sup>73</sup>. Au nord du cap Sainte-Catherine, vivent les Gobby (Nkomi) avec lesquels le Loango paraît avoir aussi noué des relations. Ce dont on peut être certain, c'est que, au fur et à mesure que l'on s'éloignait de Loango, l'autorité du roi allait en s'amenuisant pour n'être plus, au Gobby par exemple, que de vagues et occasionnelles relations commerciales.

Vers l'est, selon Lopez <sup>74</sup>, le royaume s'étendait sur deux cents milles, soit 370 kilomètres, c'est-à-dire, au sud, jusqu'au Pool et, au nord, jusqu'au cœur du Chaillu. Au sud, on est certain que les Vili n'ont colonisé ni le Niari, ni le Pool, mais toute cette région, quelque dépendante qu'elle fut des Téké ou contrôlée par les Jaga, était réellement parcourue par les commerçants vili qui allaient s'approvisionner aux marchés du Pool. Plus confiants dans leurs alliances que dans leurs fusils, les caravaniers pratiquaient avec les chefs des régions qu'ils traversaient les rites de la fraternité du sang <sup>75</sup>, ce qui permettait au Maloango de proclamer que tous ces pays étaient ses alliés.

Vers le nord-est, les Vili allaient jusqu'à Bukkaméalé avec qui ils avaient un traité d'alliance plus étroit puisque les « Jagos » de ce pays s'étaient engagés à les suivre à la guerre <sup>76</sup>. Et tout tend à prouver que Bukkaméalé, c'est la région de Zanaga.

A 200 kilomètres au nord-ouest de Zanaga s'élèvent les monts Birougou qui n'ont pas seulement l'avantage d'être le château d'eau du Congo-Gabon : ils posent surtout le problème des Ivili dont les derniers survivants <sup>77</sup> sont en train de s'éteindre sur la Ngounié entre Fougamou et Lambaréné.

Selon l'abbé Walker <sup>78</sup>, les Ivili viennent de la région de Mikolo, c'est-à-dire des sources de l'Ikoï et de l'Offoué, dans ces monts Birougou qu'ils auraient quitté sous la pression des Kélé. Pour lui, ce sont des parents des Nzabi. Il est toutefois obligé de reconnaître que, sur les quatre clans Ivili existant en 1899, l'un se nommait Musi-a-Kongo, un autre Musi-Loango. Par ailleurs la langue ivili est la seule, dans ce Moyen-Ogooué, à avoir certaines affinités avec les idiomes du groupe Kongo, et notamment le vili.

Au moment de la plus grande extension de ses alliances, le royaume de Loango a vraisemblablement dû, à partir de Bukkaméalé notamment, envoyer des trafiquants vers le nord et laisser çà et là des postes militaires, mi-commerciaux, chargés de collecter des esclaves que les caravanes venaient chercher plus ou moins régulièrement. Ce pays de Mikolo, alors à la limite des pays Nzabi-Sango (Massango) allait fournir

72. Dapper, O., *Description de l'Afrique...*, p. 322.

73. *Ibid.*, p. 323.

74. Lopez, D., *Relatione del reame...*, p. 14.

75. Vansina, J., *The Tio Kingdom...*, p. 253.

76. Dapper, O., *op. cit.*, p. 359.

77. A la terrible épidémie de variole de 1898.

78. Walker, A., *Notes d'histoire du Gabon*, pp. 143-144.

de très gros contingents à la traite gabonaise. Il est plus que vraisemblable que, en même temps et, surtout, auparavant, les Vili aient cherché à puiser à cette source.

Lorsque les royaumes intermédiaires, puis les provinces eurent secoué le joug de Bouali, ces petits postes se sont trouvés isolés. Regroupés, épousant des femmes indigènes, ces Vili se sont peu à peu fondus avec les envahisseurs ou les autochtones en s'appropriant une partie de leurs coutumes et de leur parler <sup>79</sup>, ne conservant que quelques mots de leur langue maternelle et le souvenir de la patrie dans le nom de quelques-uns de leurs clans.

Au moment de sa plus grande expansion, le royaume de Loango et sa zone d'influence comprenaient donc :

- Deux provinces centrales (Mampili et Loandjili) qui forment le cœur du royaume et se gouvernent sans problème notable.

- Dans les quatre provinces périphériques où les Vili se mélangent aux Loumbou au nord, aux Yombé à l'est, les gouverneurs ont plus de difficultés pour maintenir l'ordre, surtout durant les périodes d'affaiblissement du pouvoir central. Peut-être même a-t-il fallu parfois faire appel aux « Jagos » alliés pour s'y maintenir.

- La dernière province, le Mankougni, s'étend discrètement au pied sud-oriental du Mayombe. Elle se contente d'être la patrie du Mamboma et de garder la flamme du souvenir de Vouyou.

- Tout autour, une couronne d'États satellites contrôlés par un gouverneur comme le Mayoumba, ou simplement alliés comme Bukkaméalé...

- Plus loin encore, jusqu'à 60 ou 80 lieues de la capitale, toute une série de chefferies ont noué des alliances personnelles avec les commerçants et leur permettent de voyager sans trop craindre le pillage de leurs caravanes.

Ces alliances personnelles prendront de plus en plus d'importance au fur et à mesure que s'affaiblira le pouvoir central et s'enrichiront les particuliers, que les royaumes « feudataires » se libéreront de leur vassalité, suivis bientôt par les provinces excentriques. La désagrégation approche de sa fin. Les fonctionnaires, maintenant héréditaires, travaillent de plus en plus pour leur propre compte et ne sont bientôt plus que des chefs de village, tandis que les derniers Maloango s'assoupissent dans leur palais de Bouali déserté...

### III. LE ROYAUME DE MAKOKO

Selon Dapper, au XVII<sup>e</sup> siècle, le plus puissant royaume d'Afrique centrale était celui de Makoko. En fait, notre compilateur disposait de très peu de données pour asseoir une telle affirmation et celles-ci n'étaient que de troisième main, aucun Européen, à cette époque, n'ayant eu de contact direct avec ce pays. Et les indigènes de la côte magnifiaient ce royaume, les dangers qu'il représentait pour ôter aux voyageurs l'envie

79. Soret, M., dans Walker, A., *Notes d'histoire du Gabon*, p. 10.

d'y aller et de leur enlever par la même occasion leurs bénéfices d'intermédiaires. Il n'en reste pas moins que les quelques pages de Dapper sont, avec les notes de Lopez et presque jusqu'à la pénétration, notre meilleure source sur le pays Téké. Deux ouvrages récents ont tenté la synthèse de ce que l'on pouvait savoir sur la fraction Téké qui formait le royaume <sup>80</sup>, mais pour le reste du domaine Téké, on en est encore souvent réduit aux hypothèses.

### Origines

La première mention des Téké dans la littérature apparaît en 1507 chez Duarte Pacheco Pereira qui nous parle d'Emcuquanzico (= Mukoko Anziko) très loin de la côte et dont on ne connaît rien <sup>81</sup>.

Tout concourt à affirmer la présence ancienne des Téké sur leurs plateaux (toponymie, traditions) comme « un môle humain que les migrations d'autres peuples sont venues contourner et affronter <sup>82</sup> ». Il ne saurait toutefois être question de les considérer comme autochtones. Un proverbe tio dit, comme la légende vili, que tous les Téké descendent de Ngounou. Peut-être est-il né des relations commerciales Vili-Téké, mais peut-être aussi, garde-t-il le souvenir du vieux noyau proto-bantou. L'antique royaume Ngounou d'Andersson <sup>83</sup> comme le Pombo de Dapper dont « tous les Noirs qui vivent sur les bords de l'Océan ont reçu leurs droits, leurs lois et leurs privilèges <sup>84</sup> » ne sont en fait que des réminiscences de ce noyau que l'on ne doit pas situer, comme les cartographes l'ont fait un peu au hasard pour le Pombo, sur la rive septentrionale du Pool, mais un peu plus au Sud, sur le moyen Kasai.

Quoi qu'il en soit, avant même que les Kongo n'atteignent l'Océan, les Téké, par vagues successives, occupaient leurs plateaux, s'étendaient au nord jusqu'à l'Équateur, à l'ouest jusqu'aux pieds du Mayombe et du Chaillu. Occupation très ténue d'ailleurs : « Les buffles errent en nombre infini dans les déserts du royaume d'Anzico <sup>85</sup>. »

Les Téké, comme les Kongo, apportent avec eux l'art du métal, mais alors que les Tio, comme les Kongo, arrivent avec le principe de la royauté sacrée, les autres groupes, eux, en sont restés au stade de la chefferie clanique. Cette organisation, et le fait qu'ils sont installés en zone périphérique inciteraient à penser que les groupes Tégué, Laali, etc. ont formé les premières vagues qui ont quitté le noyau proto-bantou avant que l'idée de royauté n'y ait mûri.

80. Vansina, J., *The Tio Kingdom...*, et Soret, M., *Les Téké de l'Est...* Étant donné l'importance de ces travaux, nous nous contenterons de les résumer en y renvoyant le lecteur. En conséquence, les références à ces ouvrages — dont nombre d'éléments ont d'ailleurs été recueillis en commun — ne seront indiquées que pour les citations ou lorsque nous serons amenés à en discuter telle ou telle affirmation.

81. Pereira, D., *Esmeraldo de situ orbi*.

82. Sautter, G., *Le plateau congolais de Mbé*.

83. Andersson, E., *Les Kuta, I*.

84. Dapper, O., *Naukeurige Beschrijvinge des Afrikaensche...*

85. Lopez, D., *Relazione del reame...*, p. 29.

## Organisation

### *Le roi et son royaume*

La source du pouvoir, en pays Téké, est essentiellement religieuse : le Makoko est, d'abord, le chef spirituel : il est le roi parce qu'il est le maître du fétiche Kouembali, essentiellement juste et impartial et qu'il honore tout particulièrement. La puissance de ce génie est telle que même les plus grands chefs ne parlent qu'à genoux au Makoko. Celui-ci commande aux lions, à la pluie, au tonnerre et personne ne peut le contremander. Tout individu qu'il frappe de son bâton meurt irrémédiablement : « La royauté est l'épitomae de la sorcellerie <sup>86</sup>. »

Ce terrible pouvoir, le roi l'acquiert au cours de la réclusion rituelle qui suit en principe sa nomination. Cette cérémonie n'est pas obligatoire immédiatement après l'élection, mais tant qu'elle n'a pas eu lieu, le Makoko n'a pas le droit de porter les insignes royaux. Pour être vraiment roi, il demande d'abord la « force de vie » au chef ngoungouel Nguia puis, au jour fixé, commencent les épreuves qui le « mettent à part et au-dessus du reste de l'humanité <sup>87</sup> ». Le neuvième jour il sort de sa réclusion, reçoit l'hommage de tous puis procède à une large distribution de cadeaux.

N'importe quel membre de l'aristocratie originaire d'un village royal (Ndoua, Mbéandzieli, Ikié) était éligible. Aucune alternance n'était prévue entre ces trois familles. Le choix était décidé par le Ngandzion et le Ngaillino qui sollicitaient toutefois l'accord des autres notables. Dans la pratique, le candidat devait avoir au moins un roi dans ses ancêtres et être assez riche pour distribuer d'innombrables cadeaux aux notables le jour de son intronisation.

Les insignes dont le port était réservé au roi sont peu nombreux : il s'assied sur une peau de lion, porte le collier de cuivre aux douze encoches, des anneaux de métal recouvert de tissu, une calotte brodée ornée de plumes d'oiseaux. La peau de civette, les cornes de l'antilope *nsibi* lui étaient aussi réservées. Enfin, tout un rituel était prévu pour ses repas, quand il buvait, pour ses audiences, pour lui parler...

Le Makoko gouvernait depuis sa capitale où il était soigneusement gardé. Nul ne pouvait s'approcher de lui sans être annoncé. Il se renseignait sur tout ce qui se passait dans son royaume en envoyant des messagers qui portaient ses ordres aux notables, leur demandant aussi bien de percevoir l'impôt que d'entreprendre une expédition militaire.

En tant que chef laïc, le Makoko était le premier du royaume, mais non le plus puissant, puisque les revenus de l'État étaient partagés également entre lui et le Ngailino. Ses ressources provenaient des tributs et taxes, mais aussi de la vente des colliers de cuivre aux notables lors de leur installation <sup>88</sup>. Il pouvait aussi demander à ces derniers qu'ils lui fournissent gratuitement des travailleurs. Ngampa, un autre notable, était chargé de ravitailler la capitale.

86. Vansina, J. *The Tio Kingdom...*, p. 378.

87. *Ibid.*, p. 381. Pour le détail des cérémonies, voir p. 379 sq.

88. Brunschwиг, H., *Négociation du traité Makoko*, pp. 30-31.



Il n'y avait pas de « parlement », mais lorsque se posait une question d'une importance majeure, le Makoko réunissait les grands notables des environs de Mbé. Enfin, une haute cour de justice siégeait dans la capitale, présidée par le Ngaama ou le Ngailino. Le Makoko, lui, servait de médiateur entre les grands notables.

Les limites du royaume Tio de Mbé étaient assez imprécises : au Nord les Ngoungouel ne reconnaissaient pas le Makoko comme leur roi. Celui-ci envoyait d'ailleurs des présents à leur chef suprême, le Ngua. Certains Koukoua, nient maintenant avoir fait partie du royaume mais, en fait, ils payaient autrefois le tribut à Mbé. Les Tégú n'ont certainement jamais dépendu du Makoko. La question des Téké du Niari est assez complexe : en fait deux groupes, tous deux d'origine téké, s'y sont mêlés : les clans qui ont reflué de la vallée du Niari devant les Jaga et les Kongo et qui dépendaient, eux, du Makoko, vraisemblablement par l'intermédiaire du chef Tié de Nkoo, sur la rive gauche du Haut-Niari; d'autres clans se sont séparés des Tégú lors de l'avance mbochi. Ceux-ci n'ont jamais connu l'autorité de Mbé.

Cette structure politique formelle apparaissait dans le versement des tributs qui avait lieu une fois l'an bien que le roi puisse le réclamer plus souvent si besoin était. A tous les niveaux, chaque intermédiaire gardait la moitié de l'impôt qui n'était jamais précisé : un suzerain qui ne l'estimait pas suffisant le refusait et le vassal apportait un tribut plus élevé. Si un chef tardait trop, son supérieur menait contre lui une opération de police qui rapportait généralement des esclaves.

Gouverner consistait donc à lever des tributs, à défendre ses vassaux, à leur envoyer des ordres par messagers. Au sommet, le roi ne communiquait vraisemblablement qu'avec les dix grands notables. Cette organisation n'empêchait nullement les conflits de s'élever entre ces derniers, et nous laisse l'impression d'une grande insécurité.

### *Les notables*

Une seule subdivision territoriale apparaît nettement : la « terre ». Politiquement, on doit cependant introduire une autre autorité, celle des notables qui sont suzerains d'un certain nombre de chefs de terre. Ces derniers étaient au nombre d'une soixantaine entre le Pool et la Léfini. La base de leur autorité résidait dans la maîtrise des génies de la terre qui leur donnait entre autres la propriété de tout le gibier. Un grand nombre d'épouses était signe de richesse et assurait des alliances en cas de conflit. Avant tout gardiens de la paix et de la prospérité, ils réglaient les différends entre les lignages. Ils étaient aussi chargés de collecter l'impôt. Un conseil des anciens les aidait dans leur administration. La succession était, en principe, en ligne patrilinéaire stricte.

Au-dessus des chefs de terre, deux niveaux de notables se hiérarchisaient suivant la force de leurs Nkobi (fétiches). Leur puissance s'exprimait par leur genre de vie. Les notables royaux (qui avaient une charge à la cour) portaient le collier de cuivre, privilège qu'ils payaient fort cher au Makoko, mais l'emblème propre de leur autorité était une espèce de petite bêche au long manche pointu que l'on pouvait ficher en terre. Tout un cérémonial très onéreux entourait leur vie et leur activité. Aussi leur part dans les tributs collectés ne leur suffisait-elle généralement pas.

Celle-ci était complétée par les amendes qu'ils infligeaient dans les tribunaux mais surtout par le commerce et, en particulier, par les taxes qu'ils percevaient sur les exportations d'esclaves et les importations de tissus. Leurs droits et leurs devoirs étaient très vagues : intermédiaires pour les messagers royaux et pour le tribut, ils jugeaient aussi en appel. En fait leur occupation principale était la guerre car celle-ci, comme le commerce, leur permettait d'acquérir de l'importance. Il n'y avait pas, pour eux, de règles de succession précises, aussi leur nomination donnait-elle souvent lieu à de violentes compétitions.

Collecteurs des impôts, soit, notables et chefs de terre étaient surtout considérés comme les protecteurs de leurs vassaux, aussi bien contre les puissances de l'au-delà par leurs fétiches et leur alliance avec les génies de la terre que contre les ennemis en chair et en os avec leurs esclaves et leurs fusils.

« Les Anziques sont des hommes très lestes, belliqueux, prompts à prendre les armes <sup>89</sup>. » « Les Tio en viennent facilement aux coups <sup>90</sup>. » A 382 ans d'intervalle, les deux remarques se confirment. Les querelles sont fréquentes et peuvent dégénérer en guerre. Les causes les plus courantes en étaient le non paiement des amendes, le vol, les accusations de sorcellerie, d'où la fréquence et la durée des vendettas. Un conflit entre notables entraînait une guerre par laquelle chacun des combattants s'efforçait de contrôler le plus grand nombre possible de villages, donc de tributs. Les armées des notables comprenaient leur milice (les hommes de leur propre terre), des esclaves et, parfois, les troupes de chefs de terre vassaux. N'ayant pas d'armée propre, le Makoko devait se reposer entièrement sur celles des notables.

Une fois que la traite, au XVIII<sup>e</sup> siècle, eut multiplié les fusils, ceux-ci devinrent l'arme essentielle. On peut y ajouter deux sortes de lances, plusieurs types de couteaux, la hache de guerre. « Arcs et flèches n'étaient pas employés <sup>91</sup>. » Les charmes jouaient un grand rôle. Les guerres se réduisaient souvent à des « duels collectifs <sup>92</sup> » avec arrêt du combat au premier sang versé. Sinon, elles consistaient en razzias-surprises sur les villages ennemis, avant que n'interviennent les notables supérieurs, voire le Makoko. De toute façon « aucun Tio ne se souvient d'une guerre au cours de laquelle on ait fait plus de cinq ou six prisonniers <sup>93</sup> ».

### L'économie

Le Pool étant une « place internationale », les monnaies les plus diverses y ont cours : la pièce de tissus d'importation, le carré de raphia, les cauris, les lingots de plomb, mais surtout la baguette de cuivre dont la longueur va en diminuant avec l'inflation.

89. Lopez, D., *Relatione del reame di Congo...*, p. 15.

90. Vansina, J., *The Tio Kingdom...*, p. 355.

91. Vansina, J., *ibid.*, p. 361. Ceci semble d'autant plus curieux que l'arc est resté longtemps une arme de chasse et Lopez s'étend longuement sur son utilisation comme arme de guerre (Lopez, D., *op. cit.*, p. 15).

92. Vansina, J., *op. cit.*, p. 359.

93. *Ibid.*, p. 364.

Le pays Téké est une immense zone de transit : durant la saison sèche, l'Alima voit passer chaque jour vingt à trente tonnes de manioc <sup>94</sup> et, en 1881, il se vend au Pool jusqu'à cent défenses par jour <sup>95</sup>. A cela, il faut ajouter le trafic caravanier qui longe la limite nord du royaume... De tout temps, les populations des régions inondées sont venues s'approvisionner en manioc dans le Sud; par contre, le commerce de l'ivoire a vu son importance s'accroître après la fin de la traite, sans toutefois atteindre un niveau comparable à celui du trafic des esclaves. Les marchandises doublent de valeur entre le Pool et la Sangha. Le système commercial n'emploie aucun salarié et reste entièrement familial. Le plus souvent, le grand commerçant est un notable qui, de par ses fonctions, dispose des capitaux et de la main-d'œuvre nécessaires.

Selon Sautter <sup>96</sup>, le système économique Téké tend à accumuler le maximum de tissus pour les funérailles. Aussi multipliait-on les ventes d'esclaves, d'où la dépopulation des plateaux. Il est difficile de le suivre dans cette voie. D'abord, si l'on s'en tient aux proportions de Degranpré, sur les 600 000 esclaves qui sont partis de Loango, il y aurait 150 000 Téké mais, étant donné que le royaume du Makoko ne renferme que le sixième des Téké, c'est moins de 25 000 Tio qui sont partis en trois siècles, moins de cent par an, moins de 300 pendant les folles années de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de toute façon un chiffre qui ne saurait expliquer une dépopulation.

Les Tio furent, certes, de grands trafiquants d'esclaves, mais ils les achetaient aux populations du Nord pour les revendre aux Vili. En effet si un chef essayait de commercialiser ses administrés « la population quittait l'endroit [c'est-à-dire la terre de ce chef] mais ne fuyait pas les plateaux <sup>97</sup> ». Par ailleurs les funérailles solennelles entraînant une grande consommation de biens n'avaient lieu que tous les quinze ou vingt ans et une grande partie de ces biens étaient en fait « redistribués et servaient de point de départ à une nouvelle accumulation <sup>98</sup> ». Enfin, on peut être certain que les Téké gardaient au passage au moins autant d'esclaves qu'ils vendaient de leurs propres criminels.

Le commerce fut par contre à l'origine d'importants changements économiques, notamment aux abords du fleuve et surtout du Pool qui vivait pratiquement en économie de marché. Parallèlement à la diminution de l'autarcie, l'artisanat traditionnel perd de son importance. L'introduction du maïs et du manioc réduit les famines et, par leur conservation aisée, facilite le commerce. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, les Téké cultivent le tabac en exportent au XIX<sup>e</sup>.

Les conséquences sociales sont encore plus nettes : les abords des marchés, les carrefours de routes, les points d'étapes prennent des allures urbaines et l'on assiste à la formation de véritable classes sociales : une bourgeoisie prend naissance à côté des notables et un profond fossé la sépare du reste du peuple. « Un très grand nombre de femmes sont par-

94. Coquery-Vidrovitch, C., *Brazza et la prise de possession du Congo*, p. 97.

95. Augouard, P., *De Brazzaville à l'Équateur...*, p. 141.

96. Sautter, G., *Le plateau congolais de Mbé*, pp. 34-39.

97. Vansina, J., *The Tio Kingdom...*, p. 308.

98. *Ibid.*

quées dans les vastes demeures des polygames <sup>99</sup>. » Les nouveaux riches, disposant de fusils, de clients, peuvent entrer en compétition avec les notables pour le contrôle de l'économie puis pour celle de la vie politique.

Enfin, les aires culturelles Kongo, Téké, Mbochi sont de moins en moins définies, notamment aux lignes de contact et sur les voies de passage.

### Politique extérieure

Au xvi<sup>e</sup> siècle, le Makoko passe pour un très grand roi et deux souverains Kongo sont même morts en le combattant. Pourquoi les Jaga, chassés du royaume Kongo, ne l'ont-ils pas attaqué ? A cause de sa renommée de puissance ? parce que le climat des plateaux les rebutait ? parce que la faible densité du pays ne laissait présager que de maigres razzias ? ou simplement parce qu'ils étaient parents ? En tout cas ils s'installent sur les flancs du Chaillu, se tékéisent et ne touchent pas au môle tio.

Au xvii<sup>e</sup> siècle, les Téké souhaitent entrer directement en rapport avec les Européens pour, quoi qu'en dise Montesarchio, des raisons commerciales... Nous ne disposons que de peu de données sur les relations des Tio avec leurs autres voisins. Les traditions font allusion à une guerre avec les Boubangui qui se situerait au début du xix<sup>e</sup> siècle. Ceux-ci commerçaient avec le Pool au travers des douanes Tio mais, poussés par de nouvelles migrations et désireux d'échapper au contrôle commercial téké, ils passent à l'attaque tandis qu'à l'Ouest les Mbochi qu'ils ont bousculé au passage, progressent en direction d'Ewo. A l'Est, les Boubangui rencontrent une forte résistance :

Quelques succès leur permettent d'abord de chasser les Téké Mbina alors installés sur les bords du Congo au Sud de la Nkényi et qui doivent s'enfuir jusqu'au futur site de Brazzaville... Mais après une bataille de trois jours sur les bords de la Léfini (...) ils sont obligés de demander la paix vers 1875 <sup>100</sup>.

Les Téké posent alors comme condition que :

les Boubangui pourront descendre au Stanley-Pool faire du commerce. Ils peuvent s'arrêter dans les villages Batékés, mais non pas s'y établir en colonies comme ils l'ont fait il y a quatre générations <sup>101</sup>.

Puis les Falla, les Français arrivent, prometteurs de belles affaires commerciales. C'est d'abord la lune de miel, car Brazza affecte de respecter « le monopole exorbitant, la mauvaise foi et la violence de ces écumeurs de rivières <sup>102</sup> ». Mais, très vite, ils voient ce monopole s'effriter et, surtout, ... ils sont effarés de comprendre qu'on leur demande de travailler de leurs mains... comme des esclaves, à eux des négriers...

Et c'est le repli...

99. Vansina, J., *The Tio Kingdom...*, p. 310.

100. Soret, M., *Les Téké de l'Est...*, p. 121.

101. Dolisie, A., *Notice sur les chefs Batékés...*, p. 48.

102. Guiral, L., *Le Congo français...*, pp. 245-246.

### Les Téké marginaux

Si le royaume tio reste le symbole des Téké, il ne renferme toutefois qu'une fraction très réduite de ceux-ci : moins de 40 000 sur près de 250 000 que compte la seule république du Congo.

Le reste — les Téké marginaux — peut être divisé en deux grands groupes : celui du Nord (Ngoungouel et Tégué) et celui de l'Ouest (Laali, Tsayi, Yaa, Tié...). On doit cependant mentionner à part quelques unités dont l'appartenance au royaume de Mbé est plus ou moins hypothétique : Mbina et Mfoumou des environs de Brazzaville et, surtout, Koukoua.

Selon leurs traditions, les Mbina — appelés (Ba) Bali par les Kongo — vivaient jadis à Bvimba, sur la rive droite du Congo, à la hauteur de Bolobo. Ils durent déguerpir sous la pression des Boubangui et se réfugier au confluent du Kwa et du Congo d'où, en dépit de l'aide que leur apporte le Ngobila des Mfounou sur le territoire duquel ils s'étaient établis, ils sont obligés de repartir pour la pointe de l'île Mbamou où les Boubangui les laissent enfin en paix. De Mbamou, ils essaient d'abord sur la rive gauche du fleuve, mais des difficultés avec l'État indépendant du Congo les obligent à franchir le fleuve et ils s'installent à Mpila.

Si les Mfoumou ont conservé leur nom, ils n'en sont pas moins complètement « kongoisés ». Il n'en reste d'ailleurs plus que quelques centaines mêlés aux Laali de la périphérie de Brazzaville. Dans leurs traditions, ils se disent originaires de la rive gauche du fleuve où vit encore le gros de l'ethnie et avoir été plus ou moins entraînés par l'avance des Kongo en direction du Nord.

Les Koukoua se rattachent peut-être plus directement au royaume de Mbé et sont intéressants à plusieurs points de vue : la totalité des Koukoua non urbanisés (15 000 environ) sont regroupés sur un plateau de 400 kilomètres carrés, nettement délimité; par ailleurs et contrairement à la plupart des Téké, ce sont d'excellents cultivateurs.

Sont-ils de purs Téké ? Ils l'affirment et la plupart reconnaissent même avoir dépendu du Makoko. Mais leur agriculture, des nuances dans leur langue font parfois penser aux Kongo. Selon leurs traditions, le peuplement du plateau se serait produit en deux temps. Le premier groupe serait venu il y a très longtemps avec à sa tête un makoko dépendant de celui de Mbé<sup>103</sup>. A un moment donné le pays fut

infesté par des panthères, et les gens n'avaient plus rien à manger. C'est alors que Monkoko fit appel à un personnage venu des régions de l'Alima. Il débarrassa le pays de ce fléau, mais en profita pour s'installer sur cette bonne terre et coiffer l'ancienne hiérarchie politique de la sienne propre. Alors les gens eurent à manger et le pays prospéra. Cet événement serait récent, datant au plus de six à huit générations<sup>104</sup>.

Cette révolution aurait donc eu lieu vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Or, selon Vansina<sup>105</sup>, les Nkobi, fétiches de la puissance tio, sont nés dans la

103. Sans doute une vague provenant du noyau proto-bantou en même temps que celle des Tio ou très peu avant.

104. Guillot, B., *La terre Enkou...*, p. 23.

105. Vansina, J., *The Tio Kingdom...*

région d'Abala au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle et le Makoko les recevait par l'intermédiaire du Nguia ngoungouel. Tout porte à penser que les Koukoua ont aussi voulu leur nkobi mais que, à la suite d'un affaiblissement temporaire du pouvoir, cette « mission » de fétiches s'est transformée en une main mise des Nguia ngoungouel d'Abala sur la chefferie Koukoua. Quoi qu'il en soit, ce bouleversement politique accéléra le processus d'indépendance des Koukoua vis-à-vis du Makoko. Les institutions politiques préexistantes n'ont pas été détruites, les nouveaux arrivants se bornant à doubler la chefferie traditionnelle : « c'est pourquoi on rencontre maintenant deux chefs de terre coutumiers, et des institutions parallèles juxtaposées <sup>106</sup> ».

Sans dépendre du Makoko, les Nguia ngoungouel sont en rapport très étroit avec lui, surtout au point de vue religieux puisque c'est leur Nguia qui remet au souverain de Mbé le fétiche des fétiches. Mais les Tio ne furent pas seuls clients. A leur arrivée sur l'Alima, les Mbochi en réclamèrent aussi. Ethnie tampon entre les Tio et les Mbochi, les Nguia ngoungouel eurent — et pour cause — des relations très serrées avec ces derniers. D'où, caractéristique liée aussi aux terres beaucoup plus humides de leur domaine, une civilisation ngoungouel légèrement différente de celle des autres téké, et, semblerait-il, « mbochiisée ». Ils n'en restent pas moins profondément Téké et peut-être ceux qui conservent le mieux les traditions, surtout religieuses.

Les Tégué, que l'on divise ordinairement en Tégué *stricto sensu* et Tégué Djikini, ont plus nettement subi l'influence mbochi et mbédé. Ils n'ont certainement jamais fait partie du royaume de Mbé mais on peut être certain que, comme leurs frères de race, ils sont partis du noyau proto-bantou occidental et qu'ils ont formé les premières vagues téké. Ils se sont avancés très loin vers le nord, peut-être jusqu'à l'Équateur, sous la conduite de leurs chefs forgerons : « Le Forgeron est l'homme le plus considéré : souvent il est chef du village <sup>107</sup>. »

On ne sait rien de leur histoire jusqu'au moment de l'avance mbochi. D'abord ébranlés par l'attaque, ils laissent fuir des clans vers l'ouest : les Tsintségué, les Nguoungouoni, puis d'autres qui s'assimileront aux Laali; d'autres encore franchissent la dorsale Congo-Gabon. Mais les Tégué paraissent s'être ressaisis assez vite et, dans la région d'Okoyo-Boundji, ils reprennent même du terrain aux Mbochi <sup>108</sup>.

Les Téké de l'Ouest ou Téké du Niari sont beaucoup plus disparates. Le groupe semble formé uniquement de tribus repoussées par l'avance des autres populations. On doit cependant noter que, bien que les Tié, les Téké-Komono, une fraction des Téké-Laali aient été repoussés du Sud par l'avance Kongo, que les derniers Laali et les Tsayi viennent du Nord-Est chassés par l'avance mbochi, que les Yaa soient le résidu des anciens Jaga arrivés au XVI<sup>e</sup> siècle de la lointaine Angola, ils sont maintenant tous très proches linguistiquement, plus proches entre eux que de n'importe quel autre groupe Téké.

Les Yaa sont tout ce qui reste — au Congo — des Jaga qui, à la fin du

106. Guillot, B., *op. cit.*, p. 23.

107. Dusselge, E., *Les Tégué de l'Alima...*, p. 64.

108. Vansina, J., *The Tio Kingdom...*

xvi<sup>e</sup> siècle, mettaient le royaume de Kongo à feu et à sang et étaient rejetés dans la vallée du Niari par les Portugais. Là et sur les contreforts du Chaillu ils sont sur le domaine tio, mais le peuplement y est si ténu qu'ils peuvent y razzier sans crainte :

Le commerce de Lovango à Pombo, à Sondi, à Monsol au pays du grand Mococo seroit bien plus florissant, n'étoit que les Jages, certains voleurs de grand chemin qui se tiennent principalement entre Lovango & Pombo rendent la route dangereuse <sup>109</sup>.

Sur les pentes du Chaillu, ils s'installent entre autres à Bukkaméalé où ils deviendront les alliés du Maloango. Mais si, dans cette région, ils s'humanisent, ils n'en restent pas moins ces farouches guerriers qui tuaient leurs propres enfants « pour ne pas être embarassés dans leur marche <sup>110</sup> » Aussi, le « royaume » de Bukkaméalé ira-t-il en s'affaiblissant chaque jour et, repoussés par la montée Kougni-Kamba, écrasés par le reflux laali, ils disparaîtront progressivement pour ne plus rester que quelques milliers dans les environs de Sibiti.

Le problème des Téké-Laali est plus complexe. Certains se disent autochtones des flancs du Chaillu ;

à ces Balali autochtones est venue se joindre, vers 1860 [?], une autre variété de Batéké (...) qui (...) ont abandonné la région d'Ossélé qu'ils habitaient pour remonter le cours de la Mpama. Aux sources de la Mpama, il y a eu dispersion (...) [Une partie], sous le commandement du grand chef de tout le groupe, Ibama Kobi, a contracté des alliances avec les Balali autochtones, dont ils ont pris le nom. Ibama Kobi, par ses mariages, est devenu le chef incontesté de tous les Balali <sup>111</sup>.

Il s'agit là de populations Tégué que nous avons vu fuir lors de la rencontre tégué-mbochi et qui forment l'extrême pointe nord-est des Laali.

Un petit groupe téké, regroupé au nord-ouest de Komono se veut différent des Laali bien qu'il parle strictement le même dialecte. On ne sait rien de son histoire. Il semble qu'il s'agisse d'un groupe jadis installé avec les Laali dans la vallée du Niari et qui, au moment de l'invasion Jaga et surtout de l'avance Kougni s'est, lui, replié vers le nord-ouest.

A l'extrême nord de cette zone, sur la rive gauche du haut Ogooué, trois à quatre mille Tsayi se mêlent aux populations venues du Gabon. Selon Trézenem <sup>112</sup>, ils seraient descendus des sources de la Sébé en suivant le cours de cette rivière puis en remontant celui de l'Ogooué. Ils ont dû former l'extrême pointe nord des Téké vers l'Équateur, mais, pris en tenailles entre les Mbochi et les tribus mises en branle par les migrations Fang, ils sont d'abord partis en direction de l'ouest ; ils butent alors sur les populations Mbédé qui les avaient précédés. Selon Miletto ces « contacts plus ou moins violents... sont à l'origine de la race métisse Batsaï <sup>113</sup> ». Pris dans le tourbillon des migrations Mbédé, Kota, Kélé, ils remontent l'Ogooué jusqu'à leur emplacement actuel.

109. Dapper, O., *Description de l'Afrique...*, p. 328.

110. Vansina, J., *Les civilisations des savanes... (HAN-1)*, p. 379. A l'heure actuelle, la fécondité des Yaa est une des plus faibles du Congo.

111. Trézenem, E., *Les populations (...) de Zanaga*, p. 76.

112. *Ibid.*, p. 75.

113. Miletto, *Les ethnies de la région du Haut-Ogooué*, p. 30.

## Chapitre III

### LES CHEFFERIES

Dans le Congo précolonial, les « Histoires » existantes, ne connaissent que les royaumes de Loango et du Makoko. En fait, ces deux États ne renfermaient que quelque 12 % de la population du pays et étaient loin de rassembler tout leur groupe ethnique : les Tio ne représentent même pas le sixième du groupe téké actuellement francophone et les Vili le cinquième des Kongo. Déjà nous avons vu, autour de ces pôles aux formes étatiques, graviter toute une série de sociétés lignagères : les autres tribus du groupe Kongo, débris du troisième grand royaume côtier d'une part, puis les unités téké qui paraissent, pour la plupart, avoir précédé les Tio et quitté le noyau proto-bantou occidental avant que la notion de royauté sacrée n'y ait pris toute sa consistance.

Mais Téké et Kongo, même en tenant compte de l'ensemble de ces groupes ethniques, ne représentent encore que guère plus de la moitié de de la population du Congo. Le reste, actuellement 500 ou 600 000 âmes comprend des populations les plus diverses; elles ont toutefois un point commun : aucune d'entre elles n'a connu, à un moment ou à un autre de son histoire, le système étatique, mais seulement la chefferie clanique, voire lignagère.

D'où viennent-elles? Certaines sont issues, comme les Kongo et les Téké, du noyau proto-bantou occidental, mais l'ont quitté à des époques plus anciennes. D'autres proviennent, selon toute vraisemblance, du noyau oriental. Quant à celles qui ont été violemment rejetées vers le Sud par le contrecoup des remous tchado-camerounais, on est fortement tenté de les voir se former dans un noyau proto-bantou septentrional dont, malheureusement, l'archéologie n'a pas encore confirmé l'existence.

Que sait-on de l'histoire interne de cette cinquantaine de tribus? Fort peu de choses en vérité :



## I. LES CONGOLO-GABONAIS

Nous réunissons sous ce néologisme deux tribus faisant partie du groupe linguistique et ethnique echira plus communément appelé aujourd'hui Pounou. Pour certains, ce groupe vient du Nord du Gabon; pour d'autres, il est strictement méridional et même très proche parent des Kongo. Aussi, avant d'exposer ce que l'on peut connaître de son histoire, il convient de chercher à éclairer son origine lointaine.

### Controverses sur leur origine

Pour Alexandre <sup>1</sup>, tous les Bantous matrilineaires viennent du Sud, ce qui donne une origine méridionale à une grande partie des populations du Gabon. Pour Deschamps <sup>2</sup>, il faut scinder le groupe echira en deux : les Echira et les Voungou viennent du Nord, les Pounou-Loumbou du Sud.

On doit pourtant noter qu'au point de vue linguistique, ces populations forment un groupe caractérisé et si l'ipounou a des affinités avec un groupe purement congolais, c'est beaucoup plus avec l'itéké qu'avec le kikongo <sup>3</sup>. Il n'est certes pas question de nier les brassages marginaux ni que les Loumbou et les Pounou peuvent se comprendre « sans interprètes avec les Vili <sup>4</sup> ». Resterait toutefois à préciser le sabir utilisé car les études linguistiques existantes tranchent en faveur d'une distinction très nette entre Vili d'une part, Pounou-Loumbou d'autre part.

Deschamps note cependant que, alors que la plupart de ses informateurs affirment être venus du Sud, ceux de Tchibanga, les plus en dehors des voies commerciales, donnent les sources de la Nyanga comme point d'origine, c'est-à-dire le cœur du Chaillu.

Lorsque les Vili se sont installés au Loango, ils ont dû assimiler ou repousser des populations préexistantes et lorsque leur royaume s'affaiblit, des vagues descendues du Nord vinrent « libérer » leurs frères soumis. Par ailleurs, les anciennes cartes situent des Bramas au nord de Loango. Les (Va) Rama sont bien des Echira, et s'il n'en reste plus que quelques centaines sur le Rembo Nkomi, cela n'empêche nullement le terme d'avoir jadis été utilisé pour désigner d'abord tout le groupe pré-Vili, puis seulement les Pounou-Loumbou indépendants <sup>5</sup>.

Il semble donc bien que les Loumbou-Pounou aient formé la couche ancienne du peuplement du Loango et qu'ils aient — au moins en partie — été repoussés par l'arrivée des Vili. Beaucoup plus tard, de nouvelles vagues loumbou porteront les derniers coups au royaume agonisant... Tout ceci s'est plus ou moins passé à l'époque historique, mais d'où venaient la première couche, puis les autres vagues ?

1. Alexandre, *Afrique centre-équatoriale... (HAN-1)*, pp. 360 et 362.

2. Deschamps, H., *Traditions orales (...) au Gabon (...)*, pp. 21 et 33.

3. Jacquot, A., *Langues du Congo-Brazzaville*, pp. 354-355.

4. Deschamps, H., *op. cit.*, p. 29.

5. Cf. Lopez, D., *Relatione del reame...*, p. 14.

S'appuyant sur Bowdich <sup>6</sup>, Walker situe dans le centre du Gabon « un lointain et puissant royaume echira » ancien. A la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, ces Echira se déplacent en direction de la côte et une branche bifurque vers le sud. C'est sans doute cette dernière qui, si elle n'a pas formé de deuxième apport loubou, a au moins fourni l'élément moteur aux Loubou frontaliers.

Les informateurs de Ndendé du gouverneur Deschamps affirment que les Pounou viennent « du Niari, de Loango et de Mossendjo <sup>7</sup> » mais disent cependant que les premiers descendants du couple originel vivaient à Niali, c'est-à-dire sur la haute Nyanga, rejoignant ainsi la tradition de Tchibanga et Bowdich. Pour remonter plus haut, on en est réduit aux hypothèses : le rattachement linguistique du groupe Pounou à un super-groupe Pounou-Mbédé-Téké <sup>8</sup> incite à donner à toutes ces populations une origine commune, c'est-à-dire à faire venir les Pounou du noyau protobantou occidental. Leur position dans ce super-groupe, leur localisation géographique à son avant indiqueraient une migration plus ancienne, plus rapide : traversant le Congo entre le Pool et la Léfini, les proto-Shira se dirigent rapidement — à l'échelle des siècles — vers le cœur du Chaillu où ils s'installent, diffusant ensuite progressivement vers le Niari d'une part, vers la côte d'autre part, jusqu'au Chiloango <sup>9</sup>.

Nous connaissons leurs mouvements de va et vient en corrélation avec l'évolution de la puissance Vili. Dans le Niari, les données sont plus floues : ils ont du descendre jusque vers Dolisie au Sud, vers Sibiti au Sud-Est. Selon la tradition, neuf ou dix générations se sont écoulées depuis l'installation à Ndende et Mouila des migrants remontant du Niari. Celle-ci se situerait donc vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, cent ou cent cinquante ans après le déferlement des Jaga, ce qui est un délai de route convenable. En fait, le repli a été progressif, s'accéléralant au xix<sup>e</sup> au moment de la poussée des Kougni avec lesquels Pounou et Loubou sont encore en contact dans le district de Kibangou. Le retour au pays de leurs ancêtres, aux sources de la Nyanga, allait cependant leur être interdit car, à la même époque, le reflux des Nzabi, des Mbédé, des Kota et des Téké, consécutif aux migrations Fang, non seulement en fermait la route, mais les obligeait en outre à se replier de Mossendjo tandis que, s'enfonçant comme un coin entre eux et leurs cousins (Mas) Sango, le môle Nzabi glissait sur les monts Birougou.

### Organisation et évolution

Le roi-forgeron originel disparaît ici complètement ainsi que la notion de royaume (en dépit de Bowdich). Il est remplacé par le mythe de la « fée-forgeron <sup>10</sup> » : les Pounou-Loubou proviennent bien eux aussi du noyau proto-bantou occidental d'où a diffusé l'art du métal...

Au point de vue socio-politique, la hiérarchie semble comporter deux

6. Bowdich, T.-E., *Voyage au rio Gabon...*, cité dans Walker, A., *Notes d'histoire du Gabon...*, p. 106.

7. Deschamps, H., *Traditions orales (...) au Gabon...*, p. 25.

8. Jacquot, A., *Les langues du Congo-Brazzaville...*

9. Il ne semble pas qu'il y ait eu de substrat « Brama » au Kakongo.

10. Deschamps, H., *Traditions orales (...) au Gabon...*, p. 27.

échelons. Certes, le chef du lignage est à peu près indépendant et il possède son territoire en propre. Mais, selon la tradition, des chefs supérieurs étaient chargés de régler les palabres entre clans. Ils avaient droit à des insignes particuliers : cloche pour appeler les assistants, chasse-mouche en queue d'éléphant ou de buffle etc. On peut toutefois se poser une question : Est-ce là une institution originale ou, au contraire, faut-il voir dans ces « super-chefs » les successeurs des gouverneurs Vili qui, outre leur rôle de collecteurs d'impôt, avaient des fonctions judiciaires. On ne doit en effet pas oublier que, pendant longtemps, les Loumbou directement, les Pounou moins nettement ont été vassaux du royaume de Loango.

Vivant au bord ou relativement près de la mer, les Loumbou-Pounou ne pouvaient pas ne pas jouer un rôle de premier plan dans la traite. Si Mayoumba, le port Loumbou s'était spécialisé dans les produits locaux (bois rouge, raphia, ivoire, ébène, puis caoutchouc et palmistes), il n'en exportait pas moins de petits contingents d'esclaves, de plus en plus importants au fur et à mesure que la puissance de Loango s'affaiblissait. Puis, lorsque les croisières vinrent interdire la traite, les négriers recherchèrent les baies discrètes de la côte Loumbou, telle Ibotsi à l'embouchure de la Nyanga.

En pays Loumbou-Pounou comme partout, l'esclavage avait existé avant la traite comme sanction pénale. Les Pounou cédaient leurs criminels aux Loumbou et ceux-ci leur vendaient les leurs à moins qu'ils ne donnent la préférence à leurs suzerains Vili. Les Pounou achetaient en outre des esclaves aux tribus de l'intérieur. Ce trafic devait s'accélérer avec la traite atlantique. Une autre source d'esclaves était la guerre : le vainqueur conservait les prisonniers qu'il avait fait ; le vaincu, non seulement rendait les siens mais remplaçait encore les hommes qu'il avait tués à son adversaire. Ces guerres interclaniques avaient pour causes principales des questions de femmes, de vol etc., et les hostilités cessaient le plus souvent aux premiers morts.

Les Pounou durent toutefois soutenir de plus rudes combats au moment de l'avance Tsangui-Woumbou ; par contre les Loumbou, enserrés entre leurs parents Pounou et leurs suzerains Vili, ne semblent pas avoir été entraînés dans de grands conflits. Ils se soulevèrent néanmoins à plusieurs reprises contre leurs maîtres, d'abord pour des questions d'impôt puis pour rejeter toute suzeraineté.

Il ne semble pas que le système politique basé sur la chefferie clanique ait connu de grandes transformations au cours des siècles, par contre, au point de vue social on assiste à une évolution assez nette de la parenté matrilineaire vers la bilinéarité avec un rôle de plus en plus important dévolu au père.

## II. LES IMMIGRANTS DE LA BOUCLE DU CONGO

Au nord du pays téké et à l'est d'une ligne Boundji-Ouessou vit une série de populations qui, presque toutes, sont venues, il y a plus ou moins longtemps, d'outre-Congo et, selon toute vraisemblance, du noyau proto-

bantou oriental après avoir longuement pérégriné parallèlement à l'Équateur.

Un grand groupe d'abord : celui des Mbochi qui, avec toutes ses tribus, représente maintenant une masse de près de 120 000 habitants, la troisième du Congo, après les Kongo et les Téké et loin devant les autres groupes dont le plus important, celui des Mbédé, ne doit guère dépasser 65 000 âmes. Au nord des Mbochi et mises à part une petite avancée des populations soudanaises et quelques centaines d'individus d'origine Makaa, nous n'avons plus qu'un « agrégat inconstitué » de tribus réunies sous le nom de « Sanga », d'origine orientale pour la plupart et qui seront étudiés dans un dernier paragraphe <sup>11</sup>.

Il est toutefois une unité de ce grand groupe Sanga que nous serons obligé de rattacher aux Mbochi : les Boubangui, d'une part parce que, chez les auteurs anciens il y a très souvent confusion entre Mbochi et Boubangui, mais aussi parce qu'un métissage s'est produit entre quelques tribus mbochi (Kouba, Bonga au moins) et ces Boubangui.

En effet les Boubangui qui ne comptent plus que quelques centaines d'individus, sont censés avoir joué un grand rôle dans l'histoire du Congo au XIX<sup>e</sup> siècle et auraient même fait trembler le royaume tio sur ses bases. Quelle est dans cet affrontement la part propre des Boubangui et celle qui revient aux Mbochi ? Le problème est quasiment insoluble. Nous nous contenteront donc, en survolant l'histoire des immigrants de la boucle du Congo, de préciser, quand cela sera possible, ce qui est vraisemblablement le fait de l'une ou l'autre ethnique.

## Les Mbochi

### *Origine et migrations*

L'installation sur la rive droite de l'axe Oubangui-Congo de l'ensemble des ethnies dont nous avons fait le groupe mbochi est relativement récente. Si l'on en croit leur propre décompte, elle remonterait à huit ou dix générations, c'est-à-dire au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si l'on se réfère à l'ensemble des mouvements qui ont agité le centre africain, cette datation est vraisemblable. Ce qui est plus contestable c'est leur affirmation que, au cours de leur avance, ils trouvaient des terrains vides de tout habitant. En effet, si cette allégation est admissible pour les parties plus ou moins inondées de leur domaine, elle l'est beaucoup moins pour le secteur occidental.

Déjà Dapper nous dit que le Makoko doit

entretenir sur les confins de ses États, du côté du nord, un grand nombre de soldats pour garantir son royaume des courses du roi Mujaco son ennemi <sup>12</sup>.

Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque Dapper compilait ce ne pouvait être les Mbochi. C'était nécessairement les Bamba (Mbéti) dont les informateurs ont dit au gouverneur Deschamps qu'ils « viennent d'à côté du

11. Voir ci-après « Les peuples de la Likouala ». Il s'agit de la Likouala-aux-Herbes qui forme l'axe de la forêt inondée et non de la Likouala-Mossaka, rivière entièrement mbochi. Pour la classification ethnique du groupe Sanga, voir le tableau pp. 20-22.

12. Dapper, O., *Description de l'Afrique...*, p. 359.

Congo où ils vivaient avec les Mbochi... les Bangan-goulou [N'goungouel]. Les Mbochi les ont repoussés <sup>13</sup> ».

Certes les populations Mbédé sont loin d'être assez belliqueuses pour causer un véritable souci au Makoko, mais elles sont assez turbulentes pour maintenir ses troupes en état d'alerte.

Quoi qu'il en soit, toutes les traditions du groupe présentent les Mbochi comme originaire de l'Est du Congo :

Ils ne sont pas venus en convois organisés, à une vitesse éclair, mais par petits groupes progressant isolément, lentement, se rejoignant, croisant leurs routes, se séparant <sup>14</sup>.

un peu à la façon des Kongo entre le Kassai et l'Atlantique.

Quelle furent les causes de ce grand déplacement est-ouest ? Il y a certainement, à la lointaine origine, le surpeuplement du noyau proto-bantou oriental : pendant des siècles, une très lente progression a amené les Mbochi dans la boucle du Congo, puis, vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, leurs migrations s'accélérent. Cette longue marche parallèle à l'Équateur ne semble toutefois pas seulement la conséquence d'un élan ancien qui dirigerait toute une masse de populations vers un lointain Occident : une grande partie de celles-ci sont restées dans la boucle du Congo pourtant plus densément peuplée que notre Cuvette. Le départ accéléré des Mbochi est sans doute en rapport avec l'installation et surtout l'expansion des Mongo. Celle-ci, selon Van der Kerken, aurait duré cinq siècles du xiv<sup>e</sup> à l'aube du xix<sup>e</sup> <sup>15</sup> et elle serait liée, en partie du moins, aux razzias arabes sur la côte orientale. Ce n'est pas un « appel au vide » qui a poussé les Mbochi fuyant les Mongo à franchir le Congo, mais plutôt l'existence d'une ligne de moindre résistance entre la forêt inondée et le môle téké. Les populations Mbédé ne sont pas spécialement guerrières ; elles ont laissé arriver les Mbochi, par petits groupes, ont vécu un certain temps avec eux, puis ceux-ci se multipliant de par une démographie en progression <sup>17</sup> mais surtout par suite de l'arrivée de nouvelles vagues, elles se replient petit à petit.

Les Mbochi, eux, occupent méthodiquement le terrain. Certains groupes progressent le long de la rive gauche de l'Alima. Un peu plus au nord, Makoua et Kouyou suivent un trajet parallèle.

1800 : les Mongo sont à peu près stabilisés ; les Mbochi le semblent aussi sur un front qui ne dépasse pas une ligne Boundji Fort-Rousset ou Boundji-Makoua. Devant eux : les Kota au nord, les Mbéti au centre, les Tégué au sud. Sur le flanc gauche, les N'goungouel ; à droite, l'insondable forêt inondée.

Mais un autre groupe bantou dont l'origine se confond sans doute avec celle des Mbochi dans le noyau proto-bantou oriental et qui avait, lui aussi, migré parallèlement à l'Équateur jusque vers Bangui, d'où il contrôlait depuis peut-être un demi-siècle l'Oubangui et le Congo jus-

13. Deschamps, H., *Traditions orales (...) au Gabon...*, pp. 58 et 60.

14. Sautter, G., *De l'Atlantique au Congo...*, p. 245.

15. Van der Kerken, G., *L'ethnie Mongo...*, p. 1060.

16. Sautter, G., *op. cit.*, p. 245.

17. Les femmes mbochi sont les plus prolifiques du Congo après celles du groupe Kongo.

qu'au confluent de la Sangha, les Boubangui, sont brutalement repoussés vers 1820 par les Banda-Baya<sup>18</sup> et descendent en masse vers le sud. Un quart de siècle de repos avait suffi aux Mbochi pour faire le plein d'immigrants. La chiquenaude boubangui les projette en avant. Au Sud, ils franchissent l'Alima, mais les Ngoungouel tiennent bon et les envahisseurs doivent reconnaître pour un temps leur suzeraineté. Au Sud-Ouest, vers Boundji, la résistance est farouche, et les Mbochi en gardent « des souverains cuisants<sup>19</sup> ». Les Tégué cèdent d'abord du terrain puis le reprennent en partie. La ligne de moindre résistance se situe cependant au Nord-Ouest : les Mbédé se replient en masse. Au Nord, enfin, les Mbochi butent sur les Kota, se mêlent à eux, mais n'avancent guère : ces derniers sont au pied du mur avec les Makaa (Kouélé) à leurs trousses. Les deux groupes auront alors tendance à se mêler pacifiquement sur les franges pour donner la tribu Mboko (métis Bokiba-Makoua).

A l'arrière, c'est le désordre le plus complet : plusieurs unités sont entraînées dans le tourbillon boubangui : les Kouba et les Bonga qui avaient déjà servi de lien entre Mbochi et Boubangui puis les Kouala qui les relayaient pour commercer sur l'Alima, quelques clans même de l'arrière-garde mbochi et, enfin, des clans mbina qui n'ont pas fui assez vite et qui, mêlés aux Boubangui, formeront la tribu Moye. Les quelques milliers de Boubangui dont le centre se situe maintenant entre Koundja et l'Équateur, sur le bas Oubangui, apparaissent ainsi comme un grand peuple. Mais ce sont des « gens d'eau » qui ne peuvent vivre loin du fleuve. Ils sont trop à l'étroit et, très vite, tendent à se disperser. Selon la tradition, les Boubangui se révoltèrent contre un chef d'une extrême férocité : Kamba, et c'est alors qu'aurait commencé la dispersion<sup>20</sup>.

Petit à petit, de Loukoléla à Kwamouth, les « colonies » boubangui se multiplient auprès de chaque village téké et, cinquante ans après leur départ de Bangui, ils attaquent le royaume de Mbé pour lui « enlever la suprématie des eaux ». Le Makoko, inquiet de la progression mbochi le long de ses frontières du nord n'avait pas encore réagi aux tentatives boubangui, laissant même à son lointain vassal, le Ngobila des Mfounou, le soin de secourir les Mbina en fuite. Il ne peut plus, maintenant, rester impassible et c'est la fameuse bataille sur les bords de la Léfini où il défait les Boubangui-Mbochi. La guerilla doit encore durer un certain temps puisque la paix attendra trente ans pour être signée<sup>21</sup>.

Privés de tout exutoire, les Boubangui s'étiolent. Mêlés aux arrières gardes mbochi, ils deviendront Bonga, Kouba; aux Batékésés du Zaïre, ils deviendront Bayandzi, aux Mbina ou aux Ngoungouel, ils deviendront Moye, aux peuples des rivières, ils deviendront Bangala.

#### *Organisation*

En pays mbochi, nous sommes toujours en dehors du domaine du roi-forgeron, mais la chefferie clanique y est assez hiérarchisée. La société

18. Selon Kalck, P., *Les savanes centrafricaines (HAN-2)*, p. 199, vraisemblablement un peu plus tôt si l'on se fie au décompte des générations dans Dolisie, A., *Notice sur les chefs Batékés...*, p. 48.

19. Sautter, G., *De l'Atlantique au fleuve Congo...*

20. Sautter, G., *ibid.*, p. 244.

21. Dolisie, A., *Notice sur les chefs Batékés...*, p. 48.

est théoriquement patriarcale, mais la bilinéarité apparaît, par exemple, dans la répartition de la dot (40 % à la famille paternelle de la fille et 60 % à sa famille maternelle) ou dans celle de l'héritage (25 % à la famille paternelle, 25 % à la famille maternelle, 30 % au garçon, 20 % à la fille)...

Les deux pouvoirs primordiaux en Afrique, propriété de la terre et justice, sont nettement distincts <sup>22</sup>.

#### *Rôle commercial*

Là encore on doit distinguer les Boubangui et les populations mbochi voisines du Congo (Kouala, Kouba, Bonga, clans mbochi de la basse Alima) des Mbochi de la moyenne Alima, Kouyou, Makoua, Ngaré, Mboko.

Installés tout le long de l'Oubangui, les Boubangui et leurs satellites allaient jusqu'au Pool relayer les caravanes Vili dans le transport des marchandises européennes à la montée, des esclaves et de l'ivoire à la descente. Ils remontaient le Congo jusqu'à son confluent avec le Rouki, à quelques 200 kilomètres en amont de celui avec l'Oubangui. Là, les marchandises étaient prises en charge par les « gens d'eau » de l'entre Oubangui-Congo qui les transportaient jusque vers Basoko, 800 kilomètres plus haut. Lorsque la traite occidentale prit fin, le trafic se maintint, à cette différence près que les esclaves prennent alors la voie montante à destination des traitants musulmans de la côte orientale. Lorsque les Boubangui eurent quitté le coude de l'Oubangui, ils durent se faire relayer par les nouveaux riverains du moyen fleuve pour faire remonter ce cours d'eau aux marchandises.

Sur la Sangha, nous retrouvons ces mêmes Boubangui et leurs mêmes satellites mais, ici, le rôle des seconds est beaucoup plus important. Le trafic sur cette rivière est peut-être moins dense que sur l'axe Congo-Oubangui, mais la Sangha n'en joue pas moins un rôle essentiel dans la civilisation de cette partie du Congo. En effet l'Oubangui n'atteint les savanes centrafricaines que très loin vers l'est alors que la Sangha traverse la forêt de part en part et pénètre, toujours navigable, très loin dans la zone soudanienne. C'est peut-être par cette voie qu'une fraction des premiers proto-bantous sont arrivés au Congo, mais c'est surtout le long de la Sangha que, au cours des siècles, les influences soudanaises se sont faites sentir.

Le reste du réseau boubangui est formé par les affluents moins importants de la rive droite du Congo : Likouala-Mossaka, Alima... et leurs tributaires. Il est surtout parcouru par les satellites boubangui, notamment les Kouala dont Brazza rencontrera de nombreux campements. Sur l'Alima et la Likouala, le trafic est assez différent de celui des grands axes. Sur le Congo et l'Oubangui domine l'« import-export » (ivoire, esclaves, tissus armes et munitions); la petite distribution n'y tient qu'une place secondaire alors qu'elle se situe au premier plan sur leurs affluents :

Ils trafiquaient en poteries, objets de fer, sel végétal, huile de palme, tabac, filets de pêche et même en canots; ils vendaient en outre du poisson séché <sup>23</sup>.

22. Voir Soret, M., *Étude sur les coutumes*, pp. 22-24 *passim*.

23. Vansina, J., *Les savanes du Sud (HAN-2)*.

Il faut y ajouter le manioc qu'ils allaient chercher dans les hautes terres pour approvisionner les rives du fleuve et les régions inondées où sa culture est plus difficile ou, en tout cas, moins intensive. Ils exportaient le tabac des Téké jusqu'à leurs terminus de la Sangha, de l'Oubangui et du Congo. Le fer qu'ils transportaient aussi avait une double origine : la région de Zanaga d'où les caravanes Laali l'apportaient jusqu'en pays tio et sur les rives de l'Alima et, d'autre part, la boucle de l'Alima où les rois-forgerons de Mbé avaient de grandes fonderies <sup>24</sup>.

Ce réseau était si diversifié que la fin de la traite n'arrêta pas son expansion et le commerce moderne sur le fleuve Kongo en est le descendant direct <sup>25</sup>.

#### *Une expansion sans freins majeurs*

Les royaumes de Kongo se sont enflés démesurément pour se déliter ensuite progressivement au point que l'on a pu parler d'une « atomisation des groupements »; les Téké ont recouvert d'un peuplement ténu toutes les savanes congolaises avant de replier leurs trop faibles forces devant la pression Kongo, sous les coups de boutoir mbochi, tout en conservant une certaine cohésion d'essence religieuse.

Les Mbochi sont partis beaucoup plus tard à l'assaut des plaines et plateaux congolais, mais depuis, leur progression n'a jamais cessé. En 1958 ils n'étaient que quelque 85 000 dans les régions rurales et moins de 10 000 à Brazzaville. Ils sont maintenant plus de 100 000 dans la cuvette et 20 000 à Brazzaville où ils s'installent petit à petit aux postes les plus importants dans l'administration et dans le commerce. Ces Mbochi urbanisés, une fois atteint l'âge de la retraite, repartent souvent pour leur pays d'origine où des centres comme Boundji en accueillent un grand nombre. Là, ils façonnent le cœur du Congo rural de demain, car le groupe mbochi, en pleine expansion politique, économique, démographique est, au Congo, une population de l'avenir.

### **Les peuples de la Likouala**

#### *Origines*

Entre l'Oubangui à l'est, les frontières de la RCA et du Cameroun au nord et au nord-ouest, la Sangha à l'ouest et au sud-ouest, la forêt inondée est peuplée <sup>26</sup> par toute une série de tribus d'origines les plus diverses : au nord des Oubangiens, des Banda, des Baya descendus au moment du grand remue-ménage centrafricain; au nord-ouest les dernières avancées des populations mises en branle par le contrecoup des migrations fang; et le reste est si complexe que l'on ne peut avancer qu'à tâtons dans son histoire : les rares textes existant sont si contradictoires qu'ils en deviennent inutilisables.

L'immigration en provenance du Nord (forêt de la RCA) est assez floue. Nous n'avons que l'affirmation de Hauser <sup>27</sup> pour faire venir

24. Voir Sautter, G., *De l'Atlantique au fleuve Congo*, p. 246.

25. Vansina, J., *Les savanes du Sud (HAN-2)*, p. 227.

26. Si l'on peut dire, car la densité moyenne de 0,35 habitants au km<sup>2</sup> descend à 0,11 pour les régions rurales du district d'Ouessou pour ne remonter qu'à 0,48 dans celui d'Epéna.

27. Hauser, A., *La frontière linguistique bantoue*.



de la Lobaye les 400 Ikenga et les rattacher aux Issongo. Quoi qu'il en soit leurs voisins Goundi (100) ne sont pas d'origine Mondjombo, mais apparentés aux Bonguili. Viennent certainement du nord les Kaka (600 sur la haute Motaba) dont les parents se retrouvent le long de la Mambéré (Sangha) entre Ouesso et Nola. Les 400 Pomo et les 200 Bomassa du point de rencontre des frontières RCA-Cameroun-Congo sont parents des Kaka et, comme ceux de ces derniers installés au Congo, repoussés vers le Sud lors du repli Yanghéré.

Tous les autres Bantous de la Likouala viennent incontestablement de l'est. On doit toutefois distinguer deux groupes : les Bondjo au nord et à l'est et les Bonguili-Bomitaba au centre et à l'ouest.

Les Bondjo et leurs sous-tribus (Enyellé, Bondongo) sont parfois considérés comme des Oubangiens<sup>28</sup>. L'interpénétration des tribus est si grande et les noms que se donnent les populations entre elles si variés que l'on ne sait pas toujours de quelles ethnies parlent les auteurs. Ce qui est certain, c'est qu'il existe, le long de l'Oubangui, des environs de l'Équateur jusque vers 2° 40' Nord ainsi que dans les vallées de l'Ibenga et de la Motaba jusque vers 17° 20' Est, des populations d'origine bantoue, très proches des Lobala du Zaïre dont elles ne semblent s'être séparées que depuis un temps relativement court et qui ont conservé avec elles des liens très serrés. Les documents administratifs congolais les appellent Bondjo, Enyelle, Bondongo. Que certains groupements aient emprunté leur langue aux Oubangiens qui les ont plus ou moins pénétré sur le grand axe de l'Oubangui, il n'y a rien d'impossible.

Comment se rattachent-ils aux autres Bantous? Par le noyau protobantou oriental d'où ils seraient venus par une migration parallèle à celle des Mbochi? C'est vraisemblable. Ils ont aussi pu quitter la masse migratoire venant de Nok alors que, contournant la grande forêt, elle atteignait l'Oubangui. Ils auraient ensuite descendu ce cours d'eau pour s'égailler dans l'entre Congo-Oubangui, en vrai « gens d'eau ». Quoi qu'il en soit de leur périple ancien, l'arrivée des Baya sur le coude de l'Oubangui à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle allait non seulement lancer la grande aventure boubangui mais, en mettant en branle les Ngbaka, Mondjombo, etc., elle allait encore projeter une fraction du groupe Lobala sur l'Oubangui et ses affluents. Ceux-ci se mêleront si étroitement aux Mondjombo qu'un siècle et demi plus tard, il sera presque impossible de savoir avec certitude qui sont les Mondjombo et qui sont les Bondjo...

Le dernier groupe bantou de la forêt congolaise inondée est celui que les linguistes appellent Bonguili et que nous aurions plutôt tendance à désigner sous le nom de Bomitaba parce que ceux-ci sont nettement plus nombreux (7 000 contre à peine plus de 3 000) et parce que, aussi, ils sont un peu mieux connus au point de vue ethnopsychologique<sup>29</sup>.

On peut être certain que les Bomitaba et leurs sous-tribus Kabonga et Babole sont installés depuis très longtemps : non seulement ils se disent

28. Pour Jacquot, A., *Les langues du Congo...*, p. 356, ils sont apparentés aux Mondjombo; pour Kalck, P., *Savanes centrafricaines (HAN-2)*, p. 199, ce sont des Ngbaka, c'est-à-dire, selon lui, des métis de Baya et de bantous autochtones.

29. Voir notamment : Darre et Le Bourhis, *Notes sur les Bomitaba...*, et Le Bourhis, *Coutumes Bomitaba...*

autochtones, mais leurs voisins leur accordent aussi ce titre. En fait, eux aussi sont originaires de l'entre Congo-Oubangui. Ils ont toutefois dû arriver très tôt dans cette « vallée » de la Likouala-aux-Herbes, bien avant le déplacement des Bondjo vers l'Oubangui. D'où venaient-ils avant ? Nul ne sait. Peut-être ont-ils, il y a bien des siècles, quitté la masse bantoue en même temps que les Bondjo.

Linguistiquement, les Bonguili appartiennent au même groupe que les Bomitaba<sup>30</sup>. Pour Hauser<sup>31</sup>, ils seraient Kota, ce qui est malgré tout assez curieux. Au plus peut-on dire qu'ils ont formé la première vague Bomitaba et que leurs contacts avec les Kota voisins ont pu, très légèrement modifier leur langue et leur civilisation.

#### *Organisation*

Les deux mêmes groupes se retrouvent au point de vue organisation sociale et politique. Chez les Bondjo on distingue, traditionnellement, deux échelons dans le pouvoir politique : le chef de lignage et le chef de clan, ce dernier étant le patriarche de la famille la plus nombreuse et la plus riche. Le lignage occupe ordinairement un seul village. Le pouvoir des chefs est essentiellement politique et religieux, c'est-à-dire que ceux-ci règlent tous les rapports de l'homme avec la terre. La justice est rendue par les membres de la caste des Ndami portant comme insigne un balai en lanières de bambou<sup>32</sup>.

L'organisation bomitaba est à la fois plus simple et plus complexe : elle ne comporte qu'un seul échelon, celui du lignage élargi qui constitue généralement un village. Le chef de village, appelé Ndami est en même temps maître de la terre et juge. Il jouit presque partout d'une réelle autorité morale. Certains Ndami possèdent même une si grande renommée de sagesse qu'ils peuvent être appelés à régler les palabres dans d'autres villages, ordinairement habités par des lignages alliés et, le plus souvent, considérés comme vassaux. Le Ndami est assisté de deux assesseurs, le Tsombi et l'Elombi ainsi que d'un conseil des anciens, à voix consultative. Il arbore comme insignes de gros bracelets en fer forgé, une sagaie, le chasse-mouche en queue de buffle ou d'éléphant et le *dzembé*, sorte de sac à deux bretelles qui se porte attaché à une épaule<sup>33</sup>.

Chez les Kaka on retrouve la même organisation autour du village lignager, mais les titres sont différents : un Tomobo par village, assisté d'un Molandjo et d'un Pandja. L'insigne du Tomobo est simplement « un balai fait en fibres de palmier bambou fixées sur un manche cerclé de cuivre<sup>34</sup> ».

### III. LA FUIITE DEVANT LES MBOCHI : LES MBÉDÉ

#### **Migrations originelles**

Les deux ethnies auxquelles l'avance Mbochi allait faire reprendre, accélérer les migrations ancestrales : les Nzabi et les Mbéti, appartiennent toutes deux au groupe Mbédé. Toutefois, alors que Mbochi et Mbéti

30. Jacquot, A., *Les langues du Congo-Brazzaville...*, p. 355.

31. Hauser, A., *la frontière linguistique bantoue...*

32. Darre, *La tribu Bondjo*, pp. 63-64.

33. Darre et Le Bourhis, *Notes sur les Bomitaba*, p. 27.

34. Darre, *Note sur les Kaka...*, p. 17.

reconnaissent tous avoir eu des contacts belliqueux... et autres, témoin la sous-tribu Ngaré, les traditions Nzabi, elles, ne remontent pas au-delà d'une installation dans le Haut-Ogooué qui aurait pris fin au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>. Plus haut, il n'y a plus que des légendes qui parlent d'un lointain Orient. Les informateurs du gouverneur Deschamps<sup>36</sup> mentionnent la traversée de la rivière Léfidé que celui-ci assimile à la Léfini. Les Nzabi auraient donc été chassés des plateaux téké méridionaux par l'arrivée des Tio. Nous-mêmes, à Koula-Moutou, nous avons recueilli une autre légende affirmant que les Nzabi venaient de l'est, d'un pays sans arbres, description qui correspond assez bien à celle du plateau Batéké. L'installation des Nzabi dans les montagnes du Sud-Sud-Est du Gabon serait donc très ancienne et si leur venue au Congo (région de Mossendjo, Mayoko, Divéni) est assez récente, ce déplacement n'aurait intéressé qu'une fraction de l'ethnie tournant autour de son axe sous la poussée des Mbéti et des Kota.

Il y a très longtemps donc, les Mbéti étaient installés dans le Sud (partie non inondée) de l'actuel pays Mbochi et les Nzabi sur les plateaux téké. L'apparemment assez net des langues Mbédé (Mbéti et Nzabi) avec le Kitéké<sup>37</sup>, le fait que les Nzabi et les Mbéti ont apporté le fer, nous incite à penser que, partis eux aussi du noyau proto-bantou occidental, ils ont formé les vagues pré-téké. Les Téké arrivent ensuite; se déployant du Pool à la Nkény, ils repoussent lentement les Nzabi qui se replient sur le Chaillu. Le pays des Mbéti étant trop boisé à leur goût, les Téké ne s'intéressent pas à eux. L'arrivée des Mbochi, quelques siècles plus tard, allait remettre en cause cette partition...

### La fuite

L'installation des Mbochi s'est d'abord développée lentement, sans heurts violents, repoussant certes les Mbéti, mais en assimilant aussi un certain nombre et, à l'extrême pointe, se mêlant à eux pour donner les Ngaré. Puis, à la fin du XVIII<sup>e</sup>, les savanes centrafricaines s'agitent et les mouvements migratoires s'engendrant les uns les autres, le remous final viendra ébranler l'ensemble du système.

Tous les informateurs Bamba (Mbéti du Gabon) de Mgr Adam<sup>38</sup> se disent originaire de la région d'Abolo (Kellé), c'est-à-dire des sources de la Likouala et les Ndoumou (tribu Mbédé du Gabon) affirment venir de plus loin encore, probablement d'entre Mambili et Sangha, la troisième unité Mbédé du Gabon, celles des (Ba)Kaniké, ayant plus prosaïquement émigré des abords du pays Téké, au sud-est de son habitat actuel. Les premiers à partir semblent avoir été les (Mi)Ndoumou :

A la suite d'une dure bataille avec des gens venus d'encore plus au nord, ils avaient fui vers le sud et ne s'étaient arrêtés qu'au bord de l'Ogooué<sup>39</sup>.

35. Pour Guillot, B., *Le village de Passia...*, pp. 67-68, ce déplacement remonterait à un siècle (1868), mais les autres déplacements contemporains auxquels il fait allusion (Kota, Kélé) ayant eu lieu durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il faut reculer cette migration de deux ou trois générations.

36. Deschamps, H., *Traditions orales (...) au Gabon*, p. 50.

37. Voir : Jacquot, A., *Langues du Congo-Brazzaville...*; Adam, J., *Dialectes du Gabon...*, etc.

38. Adam, J., *Dialectes du Gabon*, p. 44.

39. Miletto, *Ethnies de la région du Haut-Ogooué*, p. 28.

où ils trouvent seulement quelques groupes Kélé et Kota sans doute partis de l'Ivindo quand eux-mêmes quittaient la Mambili, et pour les mêmes raisons : contrecoup des migrations Fang à travers les populations du groupe Makaa.

Kota, Kélé et Ndoumou s'entendent d'abord très bien : la densité est faible. Mais, après la pression septentrionale, vient la poussée orientale des Mbochi. Les Mbéti, arrêtés au nord par les Kota qui reculent devant les Makaa et occupent déjà l'ancien pays Ndoumou, bloqués au sud par les Tégué dont certains groupes fuient aussi les Mbochi en poussant devant eux les (Ba)Kaniké<sup>40</sup>, ne peuvent s'échapper qu'en suivant la ligne de moindre résistance : chez leurs frères de race Bamba. La pression Fang-Makaa s'accroît dans le nord, les Kota se replient en masse. Mais leur terreur des Mbochi est plus forte : les turbulents mais pusillanimes Mbéti foncent à l'aveuglette au milieu des groupes kota en obligeant même certains (Shaké, Shamai) à se replier vers le nord-ouest<sup>41</sup> tandis que d'autres (Voumbou, Ndassa) mêlés de Kélé (Bahouin) sont chassés vers le sud. Ils n'en sont pas moins obligés de bifurquer, eux aussi, en direction du sud car la résistance des Kota se fait de plus en plus vive. Ils se rejettent dans la région de Franceville sur leurs petits-cousins Ndoumou et Nzabi : les premiers sont repoussés sur Franceville, les seconds leurs cèdent le passage en se tassant sur leur môle montagneux. Reprenant leur course pour ne pas être coupés par les Tégué qui, reculant eux aussi devant les Mbochi, franchissent la dorsale Congo-Ogooué entre Ewo et les sources de l'Alima, ils remontent la vallée de l'Ogooué jusqu'en pays Téké-Laali. L'ennemi est maintenant loin. L'installation se fait lentement, posément : de Zanaga à Sibiti et Komono, les villages Mbama (Mbédé), Laali, Ndassa, Voumbou et Bahouin sont tellement entremêlés qu'ils ne peuvent que signifier une infiltration lente, mais continue.

Cependant le calme revient progressivement dans la région de Franceville : le Nord restant bloqué par le contrecoup des migrations Fang, l'Est par l'avance Mbochi, Kota-Kélé et Tégué font porter tout leur poids sur le môle Nzabi-Tsangui qui effectue un quart de tour sur lui-même, vers Mossendjo et Divénié<sup>42</sup>. Mais cette molle répercussion des troubles camerouno-oubanguiens va causer de nouveaux remous : en se retournant, les Tsangui bousculent les Pounou qui remontent du Niari sous la pression Kougni. Ceux-ci glissent vers le sud-ouest en repoussant les Loumbou que de nouvelles vagues descendues du nord viennent renforcer et qui n'ont plus qu'une solution : se lancer vers le Sud à l'assaut du bastion croulant du royaume vili...

40. Pour Mgr Adam, *op. cit.*, p. 47, l'arrivée des (Ba)Kaniké à Franceville serait antérieure à celle des Ndoumou, ce qui n'est pas l'avis de Miletto. Vraisemblablement méfis Téké-Mbédé, ces (Ba)Kaniké n'auraient pas eu de raisons de quitter les sources de l'Alima et de l'Ogooué avant le passage des Téké-Laali fuyant les Mbochi. S'ils sont partis au tout début de l'attaque Mbochi, comme ils sont beaucoup plus près de Franceville que les Ndoumou, ils ont pu, à la rigueur, y arriver en même temps qu'eux.

41. D'où la densité relativement élevée de certaines zones kota, inhabituelle chez ces populations de chasseurs et de cueilleurs.

42. Il semble que, jusqu'alors, les Tsangui aient été soumis aux Nzabi et qu'ils ont profité de l'occasion pour se libérer (cf. Guillot, B., *Le pays bandzabi*, p. 40).

### Organisation

Les Mbédé sont, sans conteste, des populations à parenté matrilinéaire mais, alors que ce système parental s'est conservé à peu près intact chez les Mbéti du Nord-Congo, chez ceux du Sud (Mbama) et sans doute sous l'influence des Kota-Kélé, il a si nettement évolué vers le patriarcat que les auteurs de l'*Étude sur les coutumes*<sup>43</sup> le donnent comme strictement patrilinéaire. Les Nzabi-Tsangi restent matriarcaux-patrilocaux, mais Deschamps note cependant une certaine évolution vers le patriarcat<sup>44</sup>.

L'organisation socio-politique est clanique à plusieurs échelons : clan, sous-clan, lignage, les deux derniers étant exogames.

Le chef de clan est remplacé à sa mort par l'homme de sa famille qui est jugé le plus capable. Chaque village a autant de chefs qu'il contient de clans; ils se réunissent lorsqu'il y a palabre entre clans. L'insigne du chef était le chassemouches (branche de palmier); il avait une cloche coudée pour convoquer aux palabres et faire taire les gens<sup>45</sup>.

## IV. LE CONTRECOUP DES MIGRATIONS FANG

Avec la mise en place des Mbédé nous en avons terminé avec les populations bantoues d'origine méridionale ou orientale. L'extrême Nord du Congo a été peuplé, lui, à partir des savanes centrafricaines ou camerounaises et, pour les non-bantous, par infiltration le long de l'Oubangui.

### Les Fang

Bien que les Fang ne soient que quelques centaines au Congo, les conséquences de leurs migrations camerounaises et gabonaises sont telles que nous devons nous pencher un moment sur leur histoire.

« Les traditions d'origine lointaine et de migration des Fang sont sensiblement les mêmes dans tous les groupes, au moins pour les grandes lignes<sup>46</sup> » : ils ont, il y a très longtemps, vécu dans un pays de savanes. Ils en sont partis, soit pour fuir « un peuple à peau un peu claire [qui] leur fit la guerre pour avoir des esclaves<sup>47</sup> » ou parce qu'ils en ont été chassés par les Mvélé (Bassa).

En fait, partis d'entre la haute Lobaye et la haute Sanaga où ils vivaient depuis des temps immémoriaux, ils se sont heurtés aux Bassa avant d'arriver sur le Nyong. Une fois ce fleuve franchi, ils se dispersent en éventail jusqu'au Gabon et à l'extrême Nord-Ouest du Congo, faisant le vide devant eux : les Fang, habitués à la guerre entre eux, très nombreux,

43. Soret, M., *Étude sur les coutumes*, pp. 32 et 37-38.

44. Deschamps, H., *Traditions orales...*, p. 52.

45. Deschamps, H., *Ibid.* pp. 52-3.

46. *Ibid.*, p. 82.

47. *Ibid.*, p. 85,

arrivaient en outre précédés d'une réputation de cannibales<sup>48</sup>. Ils rejettent ainsi les Kota et les Kélé vers le Sud, les Djem et les Kouélé vers l'est.

### Les Djem et les Kouélé

Il est certain que les Djem ont été directement et longuement en contact avec les Fang, mais ils sont difficiles à placer sur le schéma général des populations camerouno-congolaises car leurs traditions qui les font venir de la région de l'actuel Kribi, comme celles des Fang et des Kouélé, sont malaisées à interpréter à ce point de vue : une importante fraction Djem ayant été asservie par les Fang, les récits des premiers ont été très altérés par les épopées de leurs suzerains donnant des « pseudo-traditions qui faisaient des Djem un rameau des Fang<sup>49</sup> ».

A un moment donné de leur histoire donc, les Djem étaient installés sur la côte aux environs de Kribi. Depuis quand? Il est difficile de le préciser. Il paraît toutefois vraisemblable qu'ils sont issus du noyau proto-bantou septentrional si celui-ci a existé, sinon qu'ils ont quitté le rameau vieux-bantou à son arrivée sur la frontière Cameroun-RCA en même temps que les Fang et d'autres populations du Nord-Congo et du Gabon. Alors que les Fang glissaient légèrement vers le Nord, le groupe Makaa se répandait petit à petit dans la zone forestière du Cameroun, les Djem vers Ebolowa, les Kouélé et les Kounabembé vers Sangmélima tandis que les Kota et les Kélé s'éparpillaient sensiblement le long de l'actuelle frontière méridionale du Cameroun, les premiers à l'est, les seconds à l'ouest de l'Ivindo. L'entrée en mouvement des Fang à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle devait immédiatement bouleverser le système. Nous n'avons pas de récit d'ensemble du mouvement mais une multitude de petites traditions locales<sup>50</sup> desquelles il semble ressortir que le groupe Djem fut scindé en deux par le coin Fang (Boulou). Une fraction était rejetée sur le Djah, l'autre sur Kribi et réduite en servitude. La plus grande partie de ce dernier groupe paraît toutefois s'être échappée un peu plus tard pour venir rejoindre ses frères sur le Djah<sup>51</sup>. La pression Fang s'appesantissant encore, les Djem se replient de nouveau, mais ils butent alors sur les Kounabembé et les Kouélé. Les premiers partent vers l'est, les seconds vers le sud, suivis par les Djem qu'ils essaient en vain de contenir. La tradition parle d'une grande bataille au mont Nabemba près de Souanké. Les Kouélé sont battus et doivent fuir vers l'est poursuivis par leurs ennemis qui leur auraient « coupé le cou<sup>52</sup> » à tous si les Européens n'étaient pas arrivés.

Les déplacements Djem se sont donc terminés tout récemment. Les Fang ayant commencé leurs migrations à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, on peut raisonnablement faire partir celles des Djem du début du XIX<sup>e</sup>; cette hypothèse est corroborée par les informateurs de Mme Vincent qui font remonter leur début à cinq générations, soit vers 1830...

48. Deschamps, H., *Traditions orales...*, p. 84.

49. Robineau, C., *L'évolution économique... de Souanké*, p. 37.

50. Vincent, J., *Traditions historiques... Djem*.

51. D'autres clans ont dû être assimilés : voir Robineau, C., *op. cit.*, p. 37 et *passim*.

52. Vincent, J., *op. cit.*

Les Pomo et les Bomouali (un millier) des environs d'Ouessou semblent être des clans Essel (rive gauche de la Ngoko, aux abords de Moloundou) entraînés dans le repli Kouélé.

La population de la région de Souanké, qui relève de l'une ou l'autre des deux ethnies Bakwélé et Djem, connaît une organisation familiale de type patrilinéaire par laquelle chaque individu relève d'un groupe de parents constitué en unité exogamique et se trouve engagé par ses alliances matrimoniales, dans un système d'échanges équilibrés. Toute l'organisation dans les deux ethnies repose sur ces phénomènes de la parenté et de l'alliance<sup>53</sup>.

### Les Kota-Kélé

Bien qu'il s'agisse de deux groupes ethniques différents<sup>54</sup>, les conditions de leur implantation au Congo et les vicissitudes communes de leur histoire nous font étudier ensemble les Kota et les Kélé.

Depuis qu'ils avaient quitté le tronc Vieux-Bantou, les Kota vivaient vraisemblablement le long de ce qui deviendra la frontière méridionale du Cameroun, entre l'Ivindo et la Ngoko, peut-être la Sangha. A leur gauche (à l'ouest), les Kélé qui semblent toutefois avoir pénétré depuis longtemps le Gabon. Derrière, à l'est, les Kouélé, au centre les Chiwa<sup>55</sup> (Ossyéba), à l'ouest les Djem.

Tout est en place pour le carambolage final : fuyant les Foulbé, les Fang partent vers le sud-ouest; les Djem qui ne sont pas enfermés dans la poche de Kribi se replient sur le Djah. Bousculant peut-être les Kélé au passage, ils se heurtent aux Chiwa<sup>56</sup> qui descendent vers le sud-est. Il semble que, pendant un temps, Kota et Chiwa aient fait front côte à côte contre l'ennemi commun Djem-Kouélé. C'est la guerre Poupou de toutes les traditions Kota : Poupou, le féroce chef Kouélé, qui cherchait d'ailleurs simplement un chemin pour échapper aux Djem. Les Kota, peu belliqueux, se replient très vite, laissant, à l'ouest, les Chiwa sur le moyen Ogoroué. A l'est, toutefois, un rameau est très vite arrêté dans sa course : les Brôka qui, entre Sangha et Mambili butent sur les avant-gardes mbochi. Le gros du groupe Kota file vers le sud-ouest mais il se heurte aux Mbéti qui, repoussés par les mêmes Mbochi, bousculent déjà les Nzabi. La plus grande partie des Kota remonte alors vers le nord-ouest mais, entraînés dans le tourbillon mbéti, quelques lambeaux partent en direction du sud : Ndassa, Voumbou, que nous retrouvons vers Zanaga, Divinié...

A l'aile gauche du dispositif, vers les sources du Ntem et de l'Ivindo, les Kélé ne formaient qu'un mince rideau car, depuis longtemps, « chasseurs et guerriers semi-nomades », ils étaient

de Booué à la basse Como, et des monts de Cristal à la basse Ngounié,

53. Robineau, C., *L'évolution économique... de Souanké*, p. 69.

54. Ces deux groupes sont néanmoins assez proches puisqu'ils appartiennent au même ensemble linguistique ce qui suppose, sinon une origine commune, du moins une longue vie côte à côte (cf. Jacquot, A., *Les langues du Congo...*, p. 355).

55. Selon les informateurs Kota de Deschamps, H., *Traditions orales...*, p. 66, les Chiwa étaient au sud des Kota, selon ses informateurs chiwa (*ibid.*, p. 79), ils étaient au nord.

56. Deschamps, H., *op. cit.*, p. 79.

enjambant l'Ogooué et s'étendant jusqu'aux lacs de la région de Lambaré, les plus grands pourvoyeur d'esclaves<sup>57</sup>.

Le recul des Djem les fait se replier assez vite sur l'Ogooué. Là il semble que quelques clans, pris dans la débandade Kota-Mbéti, aient été entraînés vers le sud, certains jusqu'à Zanaga où l'on rencontre des Bahouin.

Le gros du groupe (du moins en ce qui concerne les Kélé du Congo) s'accroche toutefois, prend part à la guerre Poupou et se replie seulement vers l'est où il se fixe à cheval sur la dorsale Ogooué-Congo, sensiblement le long de l'axe routier actuel Mekambo-Etoundi (6 000 au Gabon, 2 000 au Congo).

En raison de l'extrême dispersion du groupe, la société Kélé est essentiellement lignagère, a parenté patrilinéaire et patrilocale.

Chez les Kota, au-dessus du lignage, nous retrouvons le clan, mais celui-ci ne joue qu'un rôle parental (exogamie) et non politique.

Dans chaque clan, on trouve une assemblée plus ou moins nombreuse de *ba-kani*, sorte de dignitaires civils dont le rôle est de régler les palabres et de veiller à la bonne marche de toutes les affaires coutumières (mariages, divorces, adultères, initiation, fêtes, etc.). Il n'y a pas de chefs en dehors des chefs de clan qui ont une autorité d'ailleurs assez diffuse. L'indépendance de chaque lignage est reconnue par tous d'où une certaine facilité dans les déplacements, le chef de famille n'hésitant pas au moindre prétexte à partir s'installer ailleurs<sup>58</sup>.

La conscience tribale n'en est pas moins assez nette et renforcée par des circuits matrimoniaux généralement endogames.

### Sur les limes centrafricaines

Après avoir essayé de suivre les populations bantoues dans leur installation au Congo, il ne nous reste plus qu'à préciser les modalités de la pénétration des populations soudaniennes le long de l'Oubangui, au point de rencontre des frontières Congo-RCA-Zaïre.

Deux mouvements sont presque concomitants vers la fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> : d'une part les populations banda, lassés d'être pillées, razzées à merci par les sultans du Darfour et autres se replient vers l'ouest; d'autre part les Baya, pourchassés par les Foulbé, fuient vers le sud-est.

La rencontre Baya-Banda se produit aux abords du 18<sup>e</sup> méridien. Les deux groupes bifurquent vers le sud. En dépit de leur courage, les Oubangiens des environs de Bangui sont obligés de reculer vers le sud, vers l'est ou de se mettre à l'abri derrière le fleuve. Vers le sud, donc, se replient les Ngbaka et les Mondjombo, où ils sont bientôt rejoints par une tribu banda, celle des Bandza qui, après avoir traversé l'Oubangui à l'est de Bangui, longe d'abord le fleuve pour le franchir à nouveau plus en aval et s'infiltrer entre eux; ceux-ci les tiendront d'ailleurs longtemps asservis.

57. Deschamps, H., *Traditions orales (...) au Gabon*, p. 128.

58. Perrois, L., *Chronique du pays Kota...*, p. 22.



Les Boubangui qui occupaient la boucle du fleuve, submergés, partent vers le sud tandis que, entre eux et les Ngbaka-Mondjombo qui ne suivent que mollement, s'infiltrèrent des « gens d'eau » (Bondjo, Ngala...) chassés par le mascaret déchaîné en amont jusque sur la rive gauche par la rencontre Baya-Banda...

## Chapitre IV

### UN ESSAI DE SYNTHÈSE CHRONOLOGIQUE

Venues du Sud, du Nord, de l'Est, les populations les plus diverses se sont juxtaposées, mêlées pour former le Congo. Les unes se sont installées pacifiquement, dans un silence tel que l'Histoire n'en a jamais entendu parler. D'autres ont repoussé plus ou moins violemment leurs prédécesseurs ou bousculé leurs voisins. Des invasions brutales se succèdent à un rythme accéléré ou bien d'interminables périodes de calme plat s'animent à peine de lents glissements vers un but indéfini...

Peu ou pas de points de repère..., les dates sont d'autant plus sujettes à caution que l'on remonte plus loin dans le temps. Dans ces conditions, tenter une chronologie formelle peut apparaître comme téméraire. Toutefois l'étude, ethnique par ethnique, de l'histoire précoloniale du Congo, laisse deviner toute une série de concomitances, de subséquences dont on peut envisager un semblant de classification. Sur cette échelle, occasionnellement, une date...

#### **Prologue dans la nuit des temps**

Certes, dès la plus lointaine préhistoire, le Congo a été habité et, selon toute vraisemblance, avec une densité beaucoup plus élevée dans le Sud-Ouest, entre le Pool et la mer. Mais si l'on peut se faire une petite idée du genre de vie de ces premiers Congolais, on ne connaît par contre rien de leur origine, de leurs avatars : ont-ils purement et simplement disparu d'eux-mêmes et sur place ? Ont-ils émigré pour des raisons climatiques ou pour fuir des invasions ? Ont-ils été assimilés ou anéantis par ces envahisseurs ? On ne sait, car la seule chose dont on puisse être certain, c'est que les actuels Congolais ne sont pas autochtones.

Et quel est le rapport de ces hommes de la pierre avec les Pygmées ? celui des Pygmées avec les grands Noirs ? La première question restera probablement toujours sans réponse sûre ; pour la seconde,

sans chercher à résoudre le problème de savoir si la race négrière s'est ou non formée sur place<sup>1</sup>, on peut toujours dire que, dans l'ensemble du Gabon-Congo, les Pygmées étaient installés avant les races nègres. Ils devaient même, à l'origine, déborder assez nettement le couvert forestier avant que les migrations noires ne les y refoulent. Celles-ci pénétrant ensuite la forêt, trois phénomènes se sont produits :

Ou bien les deux groupes (Noirs et Pygmées) ont vécu côte à côte en une sorte de symbiose, ce qui est notamment le cas pour le Congo au nord du 2<sup>e</sup> parallèle Nord; ou bien les Pygmées ont été assimilés génétiquement comme dans presque tout le reste du pays, où lesdits Pygmées, quand il en reste des groupes comme chez les Pounou du Sud-Ouest du Gabon, sont parfois plus grands que leurs voisins ou bien, enfin, comme en pays fang, ils ont été assimilés « nutritionnellement ». Les trois systèmes se mêlent souvent à des degrés divers<sup>2</sup>.

### Les petits-fils de Nok

Les siècles ont passé, peut-être les millénaires. Les Vieux-Bantous, partis du pays de Nok sur le plateau Baoutchi (Nigéria) en direction du Sud-Est, ont ensuite longé la forêt, dans leur marche vers le soleil levant, des groupes qui deviendront des ethnies à moins que, sur la haute Sangha, comme plus tard sur le Tanganyika puis sur le Kassaï, ils ne séjournent assez longtemps pour que s'y forme un noyau proto-bantou septentrional qui donnera naissance aux groupes Kota, Fang, Makaa, etc. La forêt s'amenuise, disparaît. Les Vieux-Bantous reprennent la direction du sud. Nouvelle pause à la limite méridionale de la forêt, et c'est le noyau proto-bantou oriental. Nouveau départ sur la lisière de la sylve, cette fois en direction du nord-ouest, et dernier arrêt : le noyau proto-bantou occidental.

Les siècles passent encore. Dans ces creusets que sont les noyaux proto-bantous, se fondent des civilisations neuves qui vont s'imposer dans toute l'Afrique centrale et en particulier au Congo. Ce n'est toutefois plus à des déplacements en masse que nous assisterons, mais à une irradiation progressive à partir des noyaux, à une diffusion en tache d'huile...

Le premier à s'animer, ou tout au moins dont les mouvements intéressent directement le Congo, sera le noyau occidental. Il est à peu près certain que c'est de ce point que les proto-Kongo se sont dirigés vers l'Ouest, que les proto-Téké ont commencé d'égrener les vestiges de leur civilisation primitive. Mais ont-ils été les initiateurs de ces longues marches vers l'ouest et le nord-ouest ?

Les migrations Kongo et Téké ont, selon toute vraisemblance, été précédées de mouvements plus anciens qu'on serait tenté de diviser en plusieurs vagues qui, toutes, franchissent le Congo dans son bief navigable au sud de la forêt. La première, la plus méridionale (entre le Pool et la Léfini), traverse directement (du moins à l'échelle des siècles) les savanes steppiques du plateau de Mbé et ne s'arrête qu'au cœur du massif

1. L'homme de Grimaldi, près de Menton, vieux de 60 ou 80 000 ans était pygmoïde.

2. Soret, M., *Les Téké de l'Est...*, p. 132.

du Chaillu : les proto-Shira qui en diffuseront plus tard pour nous donner, entre autres, les Pounou, les Loumbou... La deuxième vague, au centre (entre la Léfini et l'Alima), voyage assez lentement pour conserver le souvenir de ces vastes horizons et se décide finalement pour les contre-forts sud-orientaux du même massif : les proto-Nzabi d'où sortiront, notamment, les Nzabi, Tsangui, Mouélé... La troisième vague, enfin, la plus septentrionale, s'éparpille dans les savanes boisées dès qu'elle a franchi le fleuve entre l'Alima et la Likouala : les proto-Mbédé de qui naîtront les Mbéti, les Ndoumou, les Mbama... C'est après seulement, que seraient venus les Téké.

Quel intervalle sépare ces vagues ? ou bien, au contraire, sont-elles pratiquement contemporaines ? Étant donné ce que nous pouvons savoir des localisations ultérieures de ces ethnies dans l'espace congolais, le fait qu'elles ont dû franchir le Congo dans des secteurs nettement distincts, on est amené à supposer qu'il dut y avoir une certaine concomitance assortie d'un décalage relatif : les Echira étaient loin d'en avoir terminé avec l'évacuation des plateaux méridionaux quand les Nzabi ont commencé leurs pérégrinations congolaises et les Mbédé ont plus ou moins longuement voisiné avec ces derniers ; enfin, il est établi que Mbédé et Téké sont restés longtemps face à face, de part et d'autre de l'Alima. En revanche si ces mêmes Téké ont vraisemblablement accéléré la marche des arrières-gardes Nzabi, on peut du moins être certain que lorsqu'ils sont arrivés sur le plateau de Mbé, les Echira avaient déjà atteint les monts Birougou et, peut-être même, commencé leur descente en direction de la mer, vers l'ouest et le sud-ouest...

L'existence de ces migrations pose toutefois un problème : alors que les deux populations qui sont incontestablement issues de ce noyau proto-bantou occidental, les Kongo et les Téké, en ont toutes deux conservé le mythe du roi-forgeron, on ne trouve rien de comparable dans les traditions des « pré-Téké ».

Or les Vieux-Bantous ont, de toute évidence, apporté la civilisation du fer avec eux. Faut-il donc supposer qu'Echira, Nzabi, Mbédé ont quitté le noyau proto-bantou occidental avant que le mythe ait pris toute sa consistance ? C'est d'autant plus vraisemblable que les premières vagues de Téké (Tégué), tout en honorant et respectant le forgeron comme leurs voisins « pré-téké », n'ont jamais connu le système monarchique et se refusent à admettre une quelconque appartenance, aussi ancienne soit-elle, au royaume de Mbé. Les Téké de la deuxième vague (Laali) récusent, eux aussi, la suzeraineté politique du Makoko ; ils reconnaissent néanmoins son autorité morale... La troisième vague, celle des Tio, arrive enfin avec ses rois-forgerons...

Peu après que les Téké eurent pris la direction du nord-ouest, les proto-Kongo, eux, commencent à se diriger vers l'ouest pour occuper le Nord de l'actuelle Angola et la pointe occidentale du Zaïre, au sud du fleuve Congo. Celui-ci est ensuite franchi vers le site du futur Matadi et les Kongo se répandent à travers le Cabinda jusqu'au Chiloango et dans le Mayombe zaïrois.

1250 : Temps d'arrêt, car on vient de retrouver de lointains cousins : sur le Chiloango, les Loumbou qui ont contourné le Mayombe par le Nord, via le Chaillu et, le long de la ligne de crêtes qui sépare le bassin

du Congo de celui du Niari, les Téké qui ont diffusé jusqu'au pied du Mayombe un mince rideau de lignages...

Que deviennent pendant ce temps les autres noyaux proto-bantous ? une démographie, sinon intensive, du moins suffisante pour rendre impossible la vie dans un espace trop restreint, les oblige aussi à laisser, un à un partir des groupements... Toutefois la forêt aux trois-quarts inondée est hérissée d'embûches et les Mbochi avec leurs parents ne sont encore qu'au cœur du Zaïre où ils ne progressent que lentement. Du Nord, on ne sait rien, pas même si le noyau septentrional a vraiment existé. Les Kota avancent sans doute vers la frontière méridionale du futur Cameroun, suivis par les Makaa. Les Fang errent toujours entre la Sanaga et la Sangha, dans ce magnifique pays du soleil que leurs légendes appellent curieusement *Mvogh a Anga* : le « pays des brouillards ».

### Les rois-forgerons

On s'organise. Les Amboundou, sur les hauts-plateaux angolans, nouent avec les génies de la terre, des liens qui leur garantiront, malgré la conquête étrangère, le vrai pouvoir. Les Tio aussi, avec les puissances occultes mais surtout avec celles, plus visibles, des chûtes de la Léfîni, signent des traités qui assureront à leur roi, six ou sept siècles durant, la plus haute autorité morale à l'ombre de laquelle viendra s'abriter une véritable tyrannie économique. Enfin, dans le Mayombe, vers les sources du Chilongo, un petit royaume prend forme discrètement, si discrètement qu'aujourd'hui encore son existence est discutée : le royaume de Voungou.

Très vite le Voungou est surpeuplé et, comme toujours et partout dans ce cas, les cadets s'en vont chercher fortune ailleurs. Toutefois, ici, l'individu n'existe pas en dehors de son groupe et ce n'est pas l'homme mais tout le lignage qui part. Un des premiers à prendre son envol est sans doute un clan très mineur encore qu'indubitablement de souche royale, car il est à base de forgerons : celui des Bouvandji qui s'éloigne vers l'ouest avant de prendre la direction du nord-ouest où il imposera la royauté sacrée au Mayombe septentrional ainsi qu'à ceux des Loumbou de la côte qui préféreront se soumettre plutôt que d'émigrer en direction du nord.

1400 : Et c'est la grande aventure de Moutinou Wéné qui franchit à nouveau le Congo, mais dans le sens Nord-Sud cette fois, s'en va fonder Mbanza-Kongo et, grâce à l'alliance par le sang qu'il va contracter avec les Amboundou, s'assurer une maîtrise de la terre qui subsistera longtemps après que le royaume de Kongo aura vécu...

Le Kongo vit alors sa prodigieuse histoire extra-congolaise qui culminera avec le règne d'Affonso pour périliter ensuite de plus en plus vite et, par là, curieusement revenir intéresser le Congo.

De leur côté, les Bouvandji resserrent leur domination sur ceux des Loumbou qui ne se sont pas repliés et dont l'assimilation s'avère des plus difficile car les conquérants veulent conserver les traditions ancestrales dans toute leur pureté. Très vite, cependant, les quatre provinces originelles de Mampili, Loandjili puis Ngankanou et Mayombe sont pacifiées pour former le cœur du royaume vili, tandis que le Maloango continue à payer plus ou moins régulièrement un tribut à son aîné de Kongo, via le Ngoyo.

1500 : Il y a dix-huit ans déjà que les Européens ont touché la côte. Il faudra certes attendre la fin du siècle pour que le commerce lusitano-vili prenne une allure régulière et une intensité notable, mais c'est presque immédiatement que le royaume de Loango commence à jouer ce rôle d'import-exportateur dont la croissance continue, pendant trois siècles, allait être à l'origine de sa grandeur et la cause de sa chute. Il le poussera ainsi à nouer des relations commerciales plus serrées avec les Téké dont le maigre trafic (ivoire, puis esclaves) s'effectuait jusqu'alors depuis les marchés du Pool en direction de la côte de Kongo, par l'intermédiaire des Pomberos portugais.

Il s'en est toutefois fallu de peu pour que ces premiers échanges Téké-Vili ne restassent sans lendemain. En 1568, les Jaga mettent le royaume de Kongo à feu et à sang et, en 1575, une partie de ces pillards est rejetée par les troupes de Francis de Gouveia au nord de la ligne de partage des eaux Congo-Niari. Certes ces « féroces Jagas » deviendront les « paisibles Yaa » mais, en attendant d'être assagis, assimilés, d'avoir décanté les clans Kongo entraînés par leur ouragan, ils s'installent sur les routes commerciales du Niari, refoulant les Pounou, les Téké ou bien se mêlant à eux et aux Soundi qui commencent à pousser par-dessus la dorsale Congo-Niari leur district de Mazinga do Dondo.

A quelle date se situe la révolution de palais qui allait transformer la monarchie utérinement héréditaire des Bouvandji en une diarchie claniquement alternée? Certainement avant le xviii<sup>e</sup> siècle puisqu'elle précède la grande expansion vili et marque une certaine reprise en main du royaume de Loango par le Kongo dont la puissance, après la bataille d'Ambouila (1665), déclinera de jour en jour : probablement avant le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle.

1600 : Les « Lovangois » ont droit au spectacle : une bataille entre Blancs; les Hollandais chassent les Portugais pour prendre leur place et acheter aux Vili 50 000 livres d'ivoire par an. Un peu plus tard (vers 1620), ces mêmes Hollandais s'intéresseront sérieusement au cuivre.

Les Jaga commandent toujours les passages, mais ils sont déjà un peu Yaa, Ngangala et, avec les Laali, sur les flancs du Chaillu, organisent le « royaume » de Bukkaméalé, repoussant les Pounou-Loumbou un peu plus loin sur le Chaillu et ses contreforts occidentaux. Aussi les Vili peuvent-ils multiplier leurs caravanes de fondeurs de cuivre vers les mines de Boko-Songho, aux marches de la province Kongo de Soundi, vers celles de Mindouli, en pays téké.

Puis, à partir de 1635, les Hollandais qui possèdent maintenant des colonies américains, ont besoin de main-d'œuvre. Après avoir longuement hésité, le Maloango se décide enfin à participer au commerce circuiteux. Les caravanes partent donc de plus en plus loin chercher des défenses qui commencent à se faire rares à proximité de la côte ainsi que des esclaves qui, par la même occasion, les transporteront jusqu'au port. On signe des traités avec les chefs Jaga et l'on s'en va jusqu'au Pool acheter ivoire et esclaves aux Téké. Mais tout ceci s'avère encore insuffisant : les marchands « lovangois » font alliance avec Bukkaméalé et ses Bakké-Bakké (Pygmées) chercheurs d'ivoire, pour drainer les flancs méridionaux du Chaillu. Pour les contreforts occidentaux, c'est beaucoup plus simple : on « impose » l'alliance... ainsi qu'une taxe de 10 % sur toutes les marchandises exportées et un gouverneur pour lever cette dernière. Car le Loango est main-

tenant solidement organisé : une province métropole, trois provinces mères, trois provinces périphériques et des royaumes satellites en nombre inconnu jusqu'au cap Sainte-Catherine, au-delà même puisque les Gobby (Nkomi) sont aussi des « alliés ». Vers l'intérieur, le cœur du Chaillu est atteint.

Plus loin, en dehors de la zone d'influence vili, la mise en place des populations se poursuit au rythme lent des déplacements de villages. Le Makoko laisse la renommée lui attribuer le titre de plus puissant souverain d'Afrique centrale. Sur ses frontières du Nord et du Nord-Ouest, Nzabi et Mbédé jouent aux petites guerres claniques ou lignagères pour des questions de femmes ou de clôtures, accumulant des esclaves pour la traite qui va bientôt s'intensifier démesurément. Tout au Nord, en avant-garde des Mbochi-Boubangui qui cherchent toujours leur chemin dans la forêt inondée du Zaïre, les Bomitaba explorent les méandres de la Likouala-aux-Herbes. Au Nord-Ouest, les Kota chassent toujours aux abords de cette frontière du Sud-Cameroun dont personne d'ailleurs ne rêve qu'elle puisse exister un jour, faisant excellent ménage avec leurs voisins Makaa et autres semi-bantous, si l'on en croit les auteurs qui voient du sang kota dans la plupart des tribus de la région...

Derrière encore, dans la savane, le calme règne. Certes, les Sabanga arrachent bien quelques mâchoires de prisonniers, et les Fang mangent toujours les leurs, mais cela ne se sait pas à la côte; cela n'y intéresserait d'ailleurs personne : on n'y pense qu'à la traite pour laquelle, maintenant, Français et Anglais sont venus concurrencer, supplanter les Hollandais.

#### **Intermède : « A l'espère »**

*1750* : l'arrière-pays connaît donc une quiétude presque parfaite, mais c'est le calme avant-coureur de la tempête.

Certes les Jaga se sont encore un peu plus assagis : ils ne pillent plus qu'une caravane sur vingt ou trente au lieu d'une sur dix; mais les autres doivent acquitter les droits de péage et... où l'on en voyait passer une, il en défile maintenant six. Les Jaga attendent le passage des caravanes. Les Pounou-Loumbou se sont détournés, ont été détournés du Niari et se regroupent de plus en plus sur le flanc sud-ouest du Chaillu, attendant que sonne l'heure de la libération pour leurs frères soumis aux Vili et à laquelle ils espèrent bien participer...

De même, au Sud de cette même vallée du Niari, dans les districts avancés de la province de Soundi, sur le versant septentrional de la dorsale Congo-Niari, les Dondo et les Soundi qui voient leur population croître et multiplier, attendent aussi leur heure, mais eux c'est pour se saisir d'une portion du gâteau que se réservent encore les Jaga : leur part des revenus que peut apporter le péage au moins, des caravanes : les clans kamba et kougni se forment que la force centrifuge du royaume de Kongo en dissolution lâchera bientôt sur la vallée.

Attendent leur heure encore, les Mbochi dont le long tunnel forestier vient de s'ouvrir sur la lumière : ils arrivent enfin au Congo et, sur l'autre rive, se déploient d'immenses savanes bien attirantes. Leurs cousins Boubangui, eux, se sont déjà installés sur le coude de l'Oubangui et, en vrais « gens d'eaux », se tiennent prêts à monopoliser le commerce sur

cette voie royale, sur ce réseau impérial. Ils attendent d'être suffisamment en force.

Attendent, enfin, les Fang dans les savanes camerouno-centrafricaines, ils attendent que se présente l'occasion d'aller chercher à la source ces « bioum », ces marchandises si précieuses qui leur arrivent hors de prix après tant d'intermédiaires et qui leur plaisent tant où dont ils ont tant besoin pour leurs incessantes guerres intestines; et puis, se manger entre soi devient un peu fastidieux : il conviendrait de varier un peu le menu...

Au milieu de ce cercle d'affamés : bourgeoisie vili avide de puissance politique, Pounou-Loumbou d'indépendance totale, futurs Kougni et Kamba de fructueuses razzias, Mbochi d'espaces enfin libres, Boubangui de commerce sans douanes, Fang de marchandises et de chair fraîche, que font les gens en place? La noblesse vili accumule des richesses sans se soucier des manifestations populaires, ne pouvant évidemment savoir que 1788 présage 1789 et... 1793. Les Téké, on le leur a tellement dit, forment le plus puissant royaume, et ils s'endorment sur leurs richesses douanières... Les Mbédé, tout à leurs problèmes personnels, ne s'inquiètent nullement de ces « sauvages » qui, émergeant de la forêt et du fleuve, commencent à prendre pied sur la rive droite : les secteurs où ils s'installent sont d'ailleurs trop humides au goût mbédé; d'autre part, ces quelques Mbochi pourront, à l'occasion, fournir des esclaves.

### **Le grand carambolage**

Tout est donc en place pour le plus grand carambolage qu'ait connu ce centre africain et qui, en un siècle, va le bouleverser plus complètement qu'il n'a changé durant le millénaire qui vient de s'écouler.

Les points faibles de l'édifice : d'abord ceux qui, en apparence, sont les plus forts : le royaume de Kongo ne s'est jamais remis complètement des pillages jaga et, surtout, de la bataille d'Ambouila qui, moins d'un siècle plus tôt, avait vu les forces Kongo écrasées par l'armée portugaise; le délitement a déjà commencé, les forces centrifuges entrent en action. Le royaume de Loango est au faite de sa puissance et, pour cette raison même, ne peut plus choisir qu'une voie descendante, plus ou moins rapide, c'est tout; la bourgeoisie, le plèbe même et jusqu'aux esclaves domestiques, enrichis par les miettes de la traite théoriquement aux mains de l'aristocratie, veulent leur part du pouvoir en même temps qu'une tranche plus substantielle du gâteau commercial<sup>3</sup>.

Les Mbédé ensuite : turbulents mais peu combattifs, englués dans leurs luttes intestines, ils ne sauraient en aucune façon être considérés comme un môle inébranlable.

Les Téké enfin : point faible? point fort? Un observateur, en ce milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, hésiterait longuement : pas d'organisation militaire notable, seulement la « conscription »; pas de royauté vraie, mais une théocratie à

3. On peut estimer qu'au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, la traite a laissé en moyenne la valeur de 25 000 francs CFA actuels entre les mains de chaque Vili, 150 000 par famille conjugale si l'on tient compte de toute la population du royaume mais, vraisemblablement, dix fois plus si l'on rapporte l'ensemble de ces bénéfices aux seules personnes intéressées directement par ce trafic...



peine monarchique. Il n'est guère vraisemblable qu'ils puissent résister à une secousse un peu violente, à moins que... Que ne peuvent faire des soldats de l'an II inspirés par David ?

La pichenette qui fera s'écrouler le château de cartes, où a-t-elle frappé ? A première vue, elle semble double et venir à la fois de l'Est et de l'Ouest des savanes centrafricaines : les sultans orientaux, par leurs incessantes razzias vont faire fuir les Banda vers l'ouest ; mais le coup aurait été insuffisant : les Bandas se seraient arrêtés d'eux-mêmes sur la Mpoko, la Lobaye ou, au pis, sur la Mambéré. Mais, malencontreusement, en cette même fin de siècle, d'autres musulmans vont s'agiter dans le Nord-Cameroun : razzias et guerre sainte, les Baya fuiront vers l'est et c'est, en définitive, la rencontre baya-banda qui fera jaillir l'étincelle et mettra le feu au Congo. L'étincelle est bien africaine, mais les mains qui ont armé la platine se nomment expansionisme de l'Islam et traite.

Il est difficile de situer les événements année par année et même décennie par décennie : les concomitances sont multiples et les subséquences ne sont pas toujours des conséquences. Sur l'immense scène du Nord-Congo, on ignore souvent à qui revient le tour de parler. Les trois coups ont pourtant été frappés et le rideau s'est levé sur le premier acte :

La fin du siècle est proche ; les Fang, agacés par les razzias peules, obnubilés par leur soif de marchandises qui arrivent à pleins bateaux sur la côte <sup>4</sup>, commencent à se diriger vers le Sud-Ouest, mais à une allure jusqu'alors inconnue et qui sera celle de presque toutes les migrations de ce siècle agité : l'antique glissement des Kongo, Téké etc., au rythme de un, deux ou trois kilomètres par saison sèche fait place à un déferlement qui peut atteindre dix ou quinze kilomètres par an.

Au sud, sur le coude de l'Oubangui où ils sont maintenant solidement installés, les Boubangui commencent leur trafic, suivent la Sangha jusqu'au pays makaa, remontent le Congo vers le cœur du domaine mongo et le descendent jusqu'aux douanes téké. Les Mbochi, eux, ne voient dans le fleuve qu'un obstacle qu'ils traversent en masse. Les clans kouala, kouba... ne craignent pas particulièrement les marécages et n'en quittent guère les rives ; ils s'allient aux Boubangui qu'ils reliaieront bientôt sur la Likouala, l'Alima... Mbochi *stricto sensu*, Kouyou, Makoua, par contre, avancent toujours, lentement posément, repoussant les Mbédé qui ne se rendent même pas compte qu'ils reculent. On n'est pas amis à proprement parler, mais on n'est pas franchement hostiles, et les alliances commencent à donner naissance à quelques Ngaré...

Presque l'extrême Sud-Ouest, les premiers clans kougni se séparent des Soundi occidentaux et suivent la vallée de la haute Loudima tandis que les premiers Kamba commencent à descendre du plateau dondo. Vers Mindouli, les Ngangala se sentent de plus en plus soundi et de moins en moins Jaga et les Bembé, de même, font craquer la gangue jaga pour laisser jaillir la dure pierre kongo. Au nord de Luozi, les Soundi orientaux louchent du côté de la Foulakary.

---

4. Les deux décennies 1780-1800 voient, à elles seules, partir *le quart des esclaves* enlevés par trois siècles de traite atlantique et arriver près du tiers *des marchandises* apportées en échange pendant la même période.

Sur les flancs du Chaillu, les Pounou-Loumbou surveillent avec une attention accrue les menaces de désagrégation du royaume vili, les tentatives de soulèvement de leurs frères asservis. Est-ce en cette fin de siècle, est-ce un tout petit peu plus tard que le chef loumbou, Ndendé, se révolte et tue le gouverneur vili, Nkongo Simika ? on ne sait, mais cette aventure se situe bien dans l'atmosphère du temps.

1800 : Le premier acte a pris fin ; la mécanique s'est mise en marche irréversiblement.

Les guerres européennes freinent une traite que les moralistes anglais s'efforcent de discréditer. La demande follement accrue des décennies antérieures continue cependant à faire s'accumuler, aussi bien dans les barracons de Loango que dans l'intérieur du pays, des masses d'esclaves qui ne se vendent plus. Bourgeoisie et plèbe vili s'énervent, Kougni et Kamba s'impatientent ; les Loumbou envoient de nouveaux migrants dans les terres contrôlées par Loango. Sur le fleuve et ses affluents, les Boubangui qui ont maintenant tissé le réseau commercial le mieux organisé qui puisse exister, souffrent d'être, au sud, soumis au contrôle des Téké.

Mais c'est au Nord-Ouest, dans la région de Ngaoundéré que le deuxième acte du drame va commencer : les démêlés des princes musulmans entrent dans une phase critique : les Baya qui acceptaient déjà difficilement d'être raziés sans merci pour la traite, ne supportent plus d'être massacrés pour rien. C'est la fuite vers le sud-est. Sur la haute Sanaga-Mambéré-Nana, pas de difficultés majeures : les Fang ont déjà commencé leur partance. Le passage des Baya va seulement transformer le ruisseau en un torrent qui percute les tribus Djem entre Kribi et Ebolowa et coupera le groupe en deux. Beaucoup plus lourde de conséquences pour le Congo sera leur arrivée sur la Mpoko où ils se trouvent nez à nez, sagaie contre sagaie avec les Banda fuyant les sultans orientaux. Les deux groupes s'interpénètrent quelque peu mais, surtout, bifurquent ensemble vers le sud, coupant en deux les Oubanguiens qui, jusqu'alors, avaient pu contenir les Banda et qui, en reculant bousculent les Boubangui.

La masse boubangui descend alors le courant et, après avoir établi son quartier général de Liranga à Bolobo, se lance à l'attaque des positions téké en compagnie de ses satellites mbochi : Kouala, Kouba, Bonga... Mais leur installation dans le centre de subsidence de la Cuvette y crée un violent tourbillon qui projette les Mbochi en avant tandis que, dans l'espace laissé libre entre les Boubangui et les Ngbaka-Mondjombo qui ne suivent que mollement, s'infiltrèrent des « gens d'eau » balayés par le mascaret déchaîné en amont sur la rive gauche de l'Oubangui lors de la rencontre baya-banda.

Les événements se précipitent d'autant que, au Nord, le contre-coup des migrations fang commence à se sentir.

L'aiguillon boubangui éveille le bellicisme des Mbochi qui accélèrent leur progression vers le nord-ouest mais tentent aussi de franchir l'Alima vers le sud. Toutefois, ici, après une brève avance due surtout à l'effet de surprise, ils sont obligés de s'arrêter ; puis, comme la pression des autres clans sur leurs arrières leur interdit tout repli, ceux qui ont passé la rivière sont contraints de prêter hommage aux Ngoungouel. Sur la rive gauche de l'Alima, vers Boundji, les Tégué, surpris eux aussi, sont d'abord battus,

ce qui entraîne la fuite de quelques clans en direction du pays laali tandis que d'autres franchissent la dorsale Ogooué-Congo pour se retrouver dans ce qui sera le Gabon. Mais leur énergie se réveille bientôt et les Mbochi sont, là encore, obligés de rendre du terrain. Dans l'ensemble, et contre toute attente, le dispositif téké a bien tenu. Seuls, à l'extrême Nord, les Tsayi sont balayés, mais plus par la fuite éperdue des Mbédé qui les entraînent avec eux de la Sébé sur l'Ogooué, que par l'avance mbochi proprement dite.

Stoppés dans leur tentative de percée vers le sud, les Mbochi le sont aussi dans leur avance vers le nord-nord-ouest. Au cœur des forêts camerounaises, en effet, les Fang ont franchi le Nyong, le Djah, arrivent sur le Ntem en repoussant vers l'est les Djem qui se heurtent au complexe Kouélé-Kounabembé. Les seconds, que les autres groupes makaa, menacés dans le dos par les migrations baya, empêchent de reculer, se maintiennent à peu près en place tandis que les Kouélé sont rejetés vers le sud. Pris entre les Djem qui cherchent à échapper aux Fang, et les Kota peu décidés à quitter le pays qu'ils occupaient depuis des siècles, ils mènent une lutte désespérée. Les Kota sont enfin contraints de céder. Des sources de l'Ivindo au confluent Ngoko-Sangha, c'est le repli général dont un des premiers effets sera de chasser les Ndoumou d'entre Mambili et Sangha jusque sur l'Ogooué. Très tôt, à l'est, les Bokiba (Kota) butent sur les avant-gardes mbochi : les clans s'interpénètrent, donneront naissance aux Mboko... Au centre, c'est la sarabande : les Mbédé, entraînant les Tsayi, continuent à fuir vers l'est, mais ils rencontrent maintenant d'autres Kota qui, chassés du Nord par les Kouélé, repoussés du Nord-Ouest par les Fang, se replient vers le sud. Parallèlement ou entremêlés, Kota, Mbédé et Tsayi obliquent vers le sud-ouest...

L'élan des Boubangui avait déclenché l'ultime attaque mbochi mais, eux-mêmes, de leur côté, poursuivent la réalisation de leur programme : l'ouverture de la voie du Congo jusqu'au Pool. Les premiers objectifs sont très vite atteints : les Mbina, chassés des bouches de la Nkéné puis de celle du Kwa, fuient jusqu'à Mbamou. Le royaume tio est sérieusement menacé. Revêtu de sa gloire ancienne, confiant dans ses nkobi, il semble dormir. Mais l'arrivée des Boubangui à ses douanes de Gantchou, à la source même de ses revenus majeurs, réveille le vieux lion : en dépit des « cinquièmes colonnes » installées dans tous les villages téké du Fleuve et après une bataille de trois jours sur la Léfini, les Tio rejettent les Boubangui dans le creux de la cuvette.

Le drame tire maintenant à sa fin : le troisième acte va reprendre le rythme plus supportable du premier. La lutte se fait moins âpre : les Fang, attirés surtout par le commerce côtier, se dirigent en définitive vers l'Ouest et les Makaa, que plus rien ne presse sur leurs arrières, cessent leurs attaques. Pour eux, il ne va bientôt plus s'agir que de règlements de comptes internes, Kouélé-Djem, qui dureront jusqu'à la pénétration...

Seuls les Mbédé sont encore pressés par les Mbochi. Ils prennent donc le pas aux Kota-Kélé dont certains groupes remontent même vers le Nord ou descendent l'Ogooué en direction de l'ouest. Quelques clans (Voumbou, Ndassa, Bahouin) seront toutefois entraînés par la débacle Mbédé-Tsayi jusque sur les flancs méridionaux du Chaillu. Le tourbillon a d'ailleurs perdu beaucoup de sa violence : arrivé sur le môle Nzabi-Tsangui, il

dévie en direction du Sud, faisant seulement pivoter une fraction de celui-ci vers Mossendjo-Divénié, ce qui aura pour effet de rejeter encore un peu plus les Loumbou sur le royaume vili.

Derniers remous aussi sur les rives du Congo, de moins en moins marqués : les Boubangui, vaincus sur les bords de la Léfini vers 1840 ou 1850, continueront à guerroyer avec les Téké jusque vers 1870, date à laquelle ils sont définitivement éliminés du Pool et du Couloir. Ils ne s'en relèveront pas. Les Mbina qu'ils avaient pourchassé jusque sur l'île Mbamou s'installent sur la rive zaïroise du Pool puis passent sur la rive française, à Mpila...

Le royaume tio peut reprendre son sommeil : le rideau est tombé.

### La fin des royaumes

Cette première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle qui nous faisait assister au plus grand bouleversement qu'ait jamais connu le Congo au nord du 1<sup>er</sup> ou 2<sup>e</sup> parallèles Sud, voyait aussi, au sud et à l'ouest de l'inamovible môle téké, s'opérer des transformations moins spectaculaires peut-être, mais tout aussi profondes :

Le royaume de Loango, lentement miné par l'évolution interne, vit en réalité une révolution. La bourgeoisie — urbaine puis rurale — prend une place de plus en plus importante. Peut-être aurait-elle pu maintenir l'économie si l'Europe n'avait choisi ce moment pour mettre fin à la traite mais, de toute manière, elle eût été incapable de conserver longtemps sa suzeraineté politique sur les provinces excentriques. Les états satellites (Bukkaméalé, Setté-Cama, Gobby...) sont les premiers à secouer le joug. L'arrivée de nouvelles vagues loumbou, en rapport avec une démographie généreuse, avec le ralentissement de la traite qui freine la sélection et, un peu plus tard, avec la pression Nzabi-Tsangui qui répercute, en une dernière onde amollie, les bouleversements septentrionaux, l'arrivée de nouvelles vagues loumbou agite, outre-Kouilou, la province de Tchilougou qui prend, elle aussi, petit à petit, son indépendance. Le Mayombe suit très vite, d'autant que, dans les plaines du Niari, s'amorcent de grands changements.

La désagrégation du royaume de Kongo a été beaucoup plus rapide et plus poussée que celle du Loango. Le délitement est maintenant total, laissant les forces centrifuges jouer à plein. Kougni et Kamba, définitivement séparés de leurs ethnies-mères, occupent la vallée du Niari, repoussant les derniers Téké et Jaga sur les contreforts du Chaillu. Les Jaga ne sont d'ailleurs plus à craindre : assimilés par leurs vaincus, ils sont maintenant Ngangala, Bembé ou même simplement noyés dans la masse Laali. Quelques milliers seulement, largement tékéisés d'ailleurs, survivent.

Plus à l'est, les Soundi refoulent lentement les Téké en direction de la Foulakary au sud, du Djoué au nord et les Kongo *stricto sensu* attendent toujours dans la région de Manyanga que la voie soit libre ; mais ni les uns ni les autres ne s'aperçoivent qu'ils ont été doublés, floués par leurs frères Laadi qui, patiemment, posément, se sont infiltrés au milieu des Téké, se mêlant si intimement à eux que l'on verra bientôt naître la tribu métisse des Foubou, laquelle n'a plus de téké que le nom. Ils se préparent à dominer le Pool.

Cependant, sur la côte, avec la traite, meurt le royaume vili, plus lentement mais plus complètement que le royaume de Kongo : dans les décennies qui suivront, toutes les tribus Kongo seront fières de se dire originaires de *Kongo dia Ntotila*, de ce royaume de Kongo qui a pourtant si bien disparu qu'en 1880, les voyageurs pouvaient le traiter de légendaire... Le royaume de Loango, une fois matériellement désagrégé, perdra très vite toute consistance dans la mémoire des hommes...

### Épilogue sur deux tons

1877 : Brazza arrive sur le Diélé.

10 septembre 1880 : Convention entre Brazza et le Makoko mettant le royaume tio sous la protection de la France.

12 mars 1883 : Le lieutenant de vaisseau Cordier signe avec le Maloango un traité par lequel celui-ci reconnaît la suzeraineté de la France.

Un monde vient de prendre fin : le Congo des ethnies va, en 80 ans, devenir la république du Congo qui se fera petit à petit sa place dans le monde dit moderne. Son évolution sera dorénavant beaucoup plus influencée par des événements éloignés dans l'espace que par la compétitivité des tribus qui, de décennie en décennie, verront d'ailleurs leurs caractères originaux s'atténuer. Celles-ci continueront toutefois, pendant longtemps et jusqu'à nos jours encore, à influencer sur l'évolution politique du pays.

Certes, les Pounou, Nzabi, Mbédé, Makaa, Oubangiens, Kota, Sanga..., ou bien ont trop d'attaches dans les pays voisins, ou bien sont trop minoritaires pour jouer un rôle politique notable : ensemble ils ne représentent que 20 % de la population du Congo.

Restent les trois grands blocs :

- L'ensemble des ethnies issues des royaumes de Kongo (Kongo et Loango), près de 600 000 âmes aujourd'hui, de la moitié de la population du pays;

- Les Téké, anciens sujets ou non du royaume de Mbé, sont près de 200 000, le sixième de cette population;

- Les Mbochi et apparentés enfin, quelque 125 000, plus du dixième de la population du Congo.

Après le sursaut qui lui avait permis de repousser l'attaque boubangui, le pays téké est retombé dans sa somnolence dont le passage de Brazza ne le distrair qu'un bref instant. La politique coloniale, les avatars du Congo indépendant semblent l'enfoncer plus profondément dans sa léthargie dont, en 1972, le détronement du dernier Makoko ne pourra même plus le réveiller.

Ne restent donc plus en lice que les groupes Kongo et Mbochi.

Tous les Kongo sont fiers d'être issus de *Kongo dia Ntotila*, mais les forces centrifuges de désagrégation sont encore plus puissantes que ce sentiment de communauté d'origine et, jamais, ils n'apparaîtront comme unis politiquement. Même la fraction orientale (Kongo, Soundi, Laadi) dont l'unité de civilisation est très sensible, n'arrivera à former un bloc. La désintégration du groupe Kongo est telle que, en définitive, il ne peut guère opposer plus de 100 000 Laadi aux 125 000 Mbochi qui forment maintenant l'ethnie montante. Et celle-ci, en dépit de rares dissensions

internes, fait bloc, non seulement tout là-haut sous l'Équateur, mais surtout dans cette capitale que les Laadi avaient naguère enlevé pacifiquement aux Téké et où, petit à petit, les Mbochi les supplantent aux leviers de commande économiques et politiques.

En 1884, le refus des Téké de travailler à la construction de Brazzaville avait permis aux Laadi de s'imposer sur les bords du Pool. La première manche avait été pour eux. Leur indiscipline, leur individualisme allait faire se relâcher l'alliance franco-laadi et, par-là, entrouvrir une porte dont l'expansionisme des Mbochi saura profiter. Ceux-ci viendront en masse travailler dans la capitale à la veille et au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, gagnant ainsi la deuxième manche. Troisième manche aux Laadi qui prennent les rênes de l'indépendance. Mais ils ne sauront garder la main et, très vite, après la « Révolution » d'août 1963, devront la laisser aux Mbochi qui remportent ainsi la quatrième manche.



Troisième partie

**LA PÉRIODE COLONIALE**  
**(1880-1958)**





## Chapitre I

# LE PRINCIPE COLONIAL

### I. L'IMPÉRIALISME

#### Définition et genèse

Avec le XIX<sup>e</sup> siècle, les rapports Europe-Congo vont changer du tout au tout. Jusqu'alors les buts du monde occidental étaient avant tout mercantiles : seuls, des particuliers ou de très petites sociétés commerciales cherchaient à s'installer sur la côte. Lorsque les gouvernements s'établissent à demeure, comme en Angola, à São Thomé, c'est essentiellement pour protéger leurs ressortissants.

Le XIX<sup>e</sup> siècle verra naître l'impérialisme proprement dit, c'est-à-dire que les États européens chercheront à assurer leur souveraineté sur la plus grande étendue possible de sol africain et, paradoxalement, l'impérialisme colonial naîtra de la lutte contre l'esclavage. En effet, c'est pour les utiliser comme bases pour leurs navires en croisière contre les négriers que les Anglais achèteront Freetown, les ports de la Côte de l'Or et, surtout, qu'en 1839 la France s'installera sur le rio Gabon.

Par ailleurs, les explorations qui se multiplient à partir de 1815<sup>1</sup> font connaître, par-delà les côtes hostiles et les chaînes côtières rébarbatives, des hauts-plateaux agréables. La traite laisse progressivement la place au commerce des produits locaux, notamment, à partir de 1820, à celui de l'huile de palme dont l'usage s'intensifie en Europe.

Au début, comme pour la traite, on trafiqua par l'intermédiaire des courtiers indigènes. Mais les énormes commissions retenues par ceux-ci<sup>2</sup>, l'affaiblissement du pouvoir des rois de la côte incitent les commerçants

---

1. Cf. chapitre suivant.

2. Au moins 100 % (voir Randles, W., *L'ancien royaume de Congo*, p. 201).

à traiter directement avec les populations. Ces tentatives de pénétration sont d'abord freinées par les « fièvres » qui déciment les Européens jusqu'à ce que, en 1854, le Dr Baikie eut démontré que la quinine protégeait du paludisme. Le commerce se régularise alors et la pénétration d'un intérieur paré de tous les prestiges de l'inconnu devient possible...

### Le partage de l'Afrique centrale

#### *Genèse*

La conjonction des nationalismes européens avec les nouvelles conditions économiques donnent naissance aux impérialismes qui viennent se greffer sur les tendances expansionnistes des agents locaux des factoreries. Les commerçants installés dans la baie du Como voulaient être protégés contre les pillages des Fang, souhaitaient briser le barrage tendu sur les bouches de l'Ogooué par les Oroungou : de 1862 à 1868, le commandant particulier du Gabon essaime des postes tout au long de la côte, au grand dépit de l'Angleterre dont l'ambition était de dominer toute l'Afrique au Sud du Sénégal.

Au même moment, voyait le jour une théorie « moderne » de colonisation qui demandait que l'on fournisse

des capitaux et des techniciens aux populations frustes qui ne savaient pas « mettre en valeur » les sources de richesse dont elles disposaient. Les instruire, les aider, partager avec elles les immenses profits de cette collaboration, sans les contraindre, sans les priver de leur liberté <sup>3</sup>.

Cette école avait contre elle les colons qui voulaient des pays neufs à exploiter. Aussi en 1879, lorsque Brazza et Stanley eurent découvert les possibilités d'accès de l'Afrique centrale <sup>4</sup>, la compétition fut-elle très vive.

Le gouvernement français souhaitait éviter toute complication internationale, mais l'opinion publique alertée par les partisans de la « colonisation moderne » se passionnait pour cette affaire. L'occupation de l'Égypte par les Anglais (septembre 1882) avait été ressentie comme une défaite.

Le ministère Freycinet est obligé de démissionner. Il apparaît au nouveau cabinet qu'en ratifiant le traité avec le Makoko, on ne contrariait aucun État, Léopold II agissant à titre privé. Brazza promu au grade, inusité depuis la Révolution, de commissaire de la République, est chargé de poursuivre la pénétration du Congo français...

En réalité, la situation est beaucoup plus complexe. D'abord, la personnalité de Léopold II valait bien un gouvernement; par ailleurs, les Anglais étaient fortement introduits dans l'AIA; puis Bismarck, voyant l'expansion de l'Allemagne freinée sinon impossible en Europe, se tournait, lui aussi, vers l'Afrique (Togo, Cameroun, Tanganyika, Namibie); enfin, les Portugais, inquiets des installations françaises au Loango, font reconnaître officiellement par l'Angleterre leur souveraineté sur la côte, de part et d'autre de l'embouchure du Congo (26 février 1884).

La première étape de la « course au clocher » <sup>5</sup> est terminée. La

3. Brunschwig, H., *L'impérialisme (HAN-2)*, pp. 42-43.

4. Voir, chapitre suivant, le détail des missions de Brazza.

5. Brazza, P. S. de, *Assemblée extraordinaire du 23 juin 1882*.

deuxième repart immédiatement : chacun veut devancer ses concurrents pour occuper le plus possible de l'intérieur. Brazza et Stanley, de part et d'autre du Congo, ont une nette avance, ce qui n'empêche pas la France et Léopold II, suivis par les protestants anglais, de pousser de hauts cris à l'annonce de l'accord lusitano-britannique concernant des territoires qui étaient — au moins nominalement — portugais depuis de longs siècles. Bismarck voit là une occasion de freiner les ambitions françaises : il propose de réunir les puissances dans une conférence internationale. La France accepte en avril 1884 et les invitations sont envoyées pour le 15 novembre à Berlin.

### *La Conférence de Berlin*

(15 novembre 1884-26 février 1885)

Cette conférence allait marquer un tournant décisif dans l'histoire de l'Afrique centrale, en fixant les règles du jeu et les conditions de la souveraineté, en permettant toute une série d'accords bilatéraux. L'ordre du jour, humanitaire, économique, juridique imposé par Bismarck aux quinze participants<sup>6</sup> prévoyait notamment la mise au point d'un accord sur la liberté de navigation dans tout le bassin du Congo et les formalités à accomplir pour que les occupations nouvelles sur les côtes soient considérées comme effectives.

La plus grande partie de la conférence fut consacrée à la définition d'un *bassin conventionnel du Congo*, domaine du libre échange. Les États-Unis, toujours utopistes, le concevaient

comme une large ceinture d'Afrique centrale. Cette absurdité géographique fut réduite après que la France en eut fait exclure le Gabon, que le Portugal en eut retiré l'Angola et que les Anglais en eurent soustrait toute l'Afrique orientale<sup>7</sup>.

Il fut en définitive ramené au bassin *stricto sensu* du fleuve avec quelques kilomètres de côtes de part et d'autre de son estuaire, de l'embouchure de la Nyanga à celle de la Logé. Le statut de ce bassin conventionnel prévoyait, sur le plan politique, l'occupation territoriale effective et la neutralité des territoires qu'il renfermait, sur le plan économique, la liberté de commerce et de navigation sur le fleuve, sur le plan social, l'interdiction de l'esclavage, la répression de la traite sur terre et sur mer, l'engagement des participants à améliorer les conditions matérielles et morales des indigènes. Mais la commission chargée de contrôler l'application de la convention ne fut jamais constituée comme, par ailleurs, on ne put jamais tomber d'accord sur la neutralisation en raison de l'opposition de la France et du Portugal.

Le fleuve seul fut proclamé neutre, liberté étant par ailleurs laissée aux puissances intéressées de déclarer neutres leurs territoires, comme Léopold le fit pour l'État indépendant.

Le dernier point fut réglé par l'exigence d'une notification aux puissances et d'une occupation des côtes convoitées. L'accord fut aisé lorsqu'on eut

6. Allemagne, Autriche-Hongrie, Belgique, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Hollande, Italie, Norvège, Portugal, Russie, Suède, Turquie.

7. Brunschwig, H., *L'impérialisme (HAN-2)*, p. 46.

renoncé à définir juridiquement les termes d'annexion et de protectorat. Aussi bien n'y avait-il plus de côte vacante.

Il n'y eut donc pas de partage de l'Afrique à Berlin. Le seul territoire dont la conférence disposa fut l'État indépendant du Congo. Léopold II qui en avait déjà obtenu la reconnaissance par les États-Unis et l'Allemagne à la veille de la réunion, poursuivit ses négociations en marge des débats et réussit à faire saluer le nouvel État par les puissances le 23 février 1885<sup>8</sup>.

### *La fin du partage*

Au lendemain de la Conférence, les rivalités se multiplièrent entre les puissances installées sur les côtes. Un rythme accéléré s'imposa à toutes<sup>9</sup>.

Cela n'alla pas sans bévues car on discutait à partir de cartes généralement très imprécises; d'où, aussi, le nombre de frontières fixées le long de méridiens ou de parallèles. On doit cependant noter que ces limites étaient seulement considérées comme théoriques et que les accords prévoyaient l'envoi sur le terrain de commissions mixtes chargées de trouver des frontières naturelles. D'où le grand nombre de traités de 1885 à la Première Guerre mondiale<sup>10</sup>.

Si la conséquence de ce respect des frontières naturelles fut la construction d'États « économiquement viables avec les pierres éparses d'ethnies innombrables », elle fut aussi souvent le fractionnement de populations dont le regroupement aurait notamment facilité l'évolution du pays : toutes les frontières du Congo partagent des ethnies en deux, sans parler du groupe Kongo réparti entre le Gabon, le Congo, le Cabinda, le Zaïre et l'Angola...

## II. L'ÉVOLUTION COLONIALE

### **Territoire, administration et politique**

Les nouvelles frontières, nées au hasard de la pénétration, finissent de briser les anciennes entités. On reconnaît bien le Maloango, le Makoko, mais l'administration contrôle leur nomination. Les limites des nouvelles unités territoriales n'ont plus aucun rapport avec celles des anciens royaumes, chefferies ou « anarchies équilibrées<sup>11</sup> » mais se veulent adaptées à l'économie moderne et, surtout, aux possibilités de commandement, d'où leurs variations incessantes.

Car les colonies en général et le Congo en particulier sont incorporés dans une administration soigneusement hiérarchisée<sup>12</sup>. Peu ou pas de direction politique de la métropole : c'est le gouvernement général qui, presque toujours, inspire les décisions des ministres et, jusqu'à la Deuxième

8. Brunswick, H., L'impérialisme (*HAN-2*), p. 47.

9. *Ibid.*

10. Voir chapitre III.

11. Deschamps, H., L'évolution coloniale (*HAN-2*), p. 374.

12. Voir chapitre IV.

Guerre mondiale, le « commandant » sera non seulement responsable de l'administration mais de tous les services techniques (travaux publics, agriculture, etc.), véritable « Maître Jacques de la colonie ». Seul le Service de Santé possèdera ses médecins. Tous les cadres sont européens. Les chefs indigènes « traditionnels ou improvisés <sup>13</sup> » sont loin, très loin en dessous, les interprètes des décisions de l'administration.

L'indigène est un sujet. Il est soumis à une justice particulière, à des obligations sanctionnées administrativement, à un contrôle des déplacements et de l'activité... Seul contrepois à l'omnipotence administrative, celui des puissances économiques <sup>14</sup>.

### Économie

Pour se développer, l'économie exige une infrastructure, d'autant plus onéreuse que rien n'existe. Le portage traditionnel prend, au Congo, une importance inimaginable car, jusqu'à 600 kilomètres de la côte, aucun cours d'eau n'est vraiment navigable. Plus loin, les sociétés concessionnaires seront chargées d'organiser les transports fluviaux.

La métropole ne veut pas que la colonie lui soit une charge et celle-ci doit subvenir à ses besoins de fonctionnement ainsi qu'à ses investissements. Les indigènes ignorant l'appât du gain, on est obligé de créer l'impôt de capitation, les prestations qui s'avèrent très vite insuffisantes; il faut alors lotir l'AEF aux sociétés concessionnaires. Pour l'infrastructure, on empruntera. La situation s'améliorera seulement avec la diffusion de la monnaie et surtout lorsque, l'économie se développant, l'impôt sur le revenu et les taxes douanières apporteront de vraies ressources.

Mais, au départ, on se trouve devant une économie de subsistance et capitation, prestations, outre l'intérêt d'apporter des revenus à la colonie, présentent celui d'obliger l'indigène à produire. Une telle économie d'échanges stimulés reste cependant dépendante car les maisons de commerce qui détiendront pendant longtemps un quasi monopole, évitent toute concurrence; par ailleurs

le commerce garde l'aspect de la traite : toutes les marchandises importées s'entassent dans de grandes cases à allure de foire où les Africains viennent vendre leurs produits agricoles et acheter aussitôt... Les grosses maisons ont une importance qui contrebalancera souvent celle de l'administration <sup>15</sup>.

### Transformation des sociétés traditionnelles

Il est à peu près certain que la population du Congo n'a guère varié au cours des siècles qui ont précédé la pénétration <sup>16</sup> « par suite des famines, des guerres, des endémies et, surtout, de la mortalité infantile <sup>17</sup> », la traite n'ayant enlevé que le quart ou le cinquième de ce manque à gagner.

La paix et l'action du Service de santé modifient cet équilibre comme

13. Deschamps, H., *L'évolution coloniale (HAN2-)*, p. 376.

14. *Ibid.*, pp. 373-377.

15. *Ibid.* p. 378.

16. Mis à part, évidemment, les apports des migrations.

17. Deschamps, H., *op. cit.*, p. 379.

la paix encore et le développement des activités économiques vont favoriser les migrations, les regroupements de population dans les régions les plus favorisées et les centres urbains. Les sociétés en seront transformées, l'économie monétaire permettra aux jeunes de se libérer des autorités coutumières, notamment en rejoignant les villes où se multiplient les détribalisés. C'est parmi ces derniers que naîtra une classe moyenne : planteurs ou commerçants ayant réussi, fonctionnaires, tous plus ou moins occidentalisés.

Ces masses délaissent aussi de plus en plus la tradition et, notamment, les religions traditionnelles. L'Islam ne franchissant guère la forêt, ce sera le christianisme (catholiques deux à deux fois et demi plus nombreux que les protestants) qui apportera les structures de remplacement, mais l'assimilation incomplète de ces doctrines aboutit souvent à des syncrétismes entre les nouvelles et les anciennes religions.

Enfin, en dépit d'une résistance passive très nette de la population l'enseignement de type occidental progresse assez rapidement. Entièrement religieux à l'origine, il se laïciserà peu à peu. A la veille de l'indépendance, 80 % de la population scolarisable seront touchés et le français deviendra la langue de communication entre des ethnies ne possédant pas de langue véhiculaire en commun.

### **L'anticolonialisme**

En même temps que l'impérialisme colonial s'imposait en Afrique, l'Europe, par réaction, voyait se développer l'anticolonialisme. En réalité, celui-ci est aussi ancien que les colonies elles-mêmes. Il devait, corollaire naturel de l'anti-esclavagisme, prendre son premier essor au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il renaîtra vers la fin du XIX<sup>e</sup> et deviendra un des chevaux de bataille du socialisme. Un peu moins sentimental que celui des philosophes, l'anticolonialisme socialiste reste encore très imprégné d'humanitarisme.

Parallèlement à l'anticolonialisme humanitaire, un anticolonialisme économique trouvera son plein épanouissement après l'indépendance avec le « cartiérisme ».

En Afrique, l'anticolonialisme se répandra d'abord dans les colonies anglaises qui peuvent entendre les appels négro-américains pour l'émancipation.

Au Congo, il se fonda dans les syncrétismes.

## Chapitre II

# LA PÉNÉTRATION

### Les préliminaires

Le XVIII<sup>e</sup> siècle n'a pas laissé le Congo épuisé par la traite, mais l'afflux des marchandises l'a complètement désorganisé au point de politique. Il faudra, certes, de longues années pour que celle-ci soit éliminée, mais en vertu de l'acte final du Congrès de Vienne, la France devait, depuis 1815, entretenir sur la côte occidentale d'Afrique quelques navires ayant mission de réprimer la traite des Noirs.

La nécessité d'établir, sur l'immense littoral un mouillage sûr et une base de ravitaillement avait attiré l'attention sur l'estuaire du Gabon...

En 1837, le capitaine de vaisseau Bouët-Willaumez, commandant le brick *la Malouine*, reçut mission d'explorer à cet effet la côte occidentale d'Afrique et d'étudier les moyens propres à ouvrir le littoral au commerce français. Le commandant de *la Malouine* reconnut la valeur de la rade du Gabon et traita en 1839 avec le chef indigène de la rive gauche, Rapoudyombo, connu aussi sous le nom de roi Denis<sup>1</sup>.

Celui-ci reconnaissait à la France le droit de fonder un établissement sur ses terres. La dureté du climat à la Pointe-Denis, les difficultés d'accès firent que, quatre ans plus tard, un autre traité avec le « roi Louis » sur la rive du nord du rio Gabon autorisait la construction du fort d'Aumale.

La convention franco-anglaise du 29 mai 1845 engageait entre autres la France à intensifier ses croisières; elle allait, par la même occasion lui faire accélérer son installation car

les commandants particuliers du fort d'Aumale et du comptoir du Gabon (...) par une politique de traités et de contrats avec les chefs indigènes du littoral depuis le rio Campo jusque vers le Congo poursuivie avec patience, étendent l'autorité française sur la côte<sup>2</sup>...

---

1. *Histoire militaire de l'AEF*, p. 21.

2. Walker, A., *Notes d'histoire du Gabon*, p. 46.



Cette installation de la marine à Libreville et non à Loango allait être lourde de conséquences pour le Congo : la découverte de son intérieur, sa pénétration s'effectuèrent par la voie du nord et seront retardées d'un demi-siècle car même les particuliers (du Chaillu, Lawlin, Walker puis Compiègne, Marche, Lenz) chercheront à suivre la voie du Como et de l'Ogooué, le Mayombe, au sud, apparaissant toujours comme aussi infranchissable.

### Les missions de l'Ouest africain

#### *Brazza*

Pierre-Paul François Camille *Savorgnan de Brazza* naquit à Castel Gandolfo (Vatican) le 25 janvier 1852. A 16 ans il entre à titre étranger à l'École navale, grâce à la protection de l'amiral de Montaignac. Il demande sa naturalisation le 21 novembre 1870 mais celle-ci ne lui sera accordée que beaucoup plus tard. Toute son œuvre est frappée du sceau des deux traits majeurs de son caractère : il est (ou veut être) un grand seigneur, assez imbu de lui-même : *de minimis non curat praetor*; partisan absolu des théories de la nouvelle école française de colonisation<sup>3</sup>, il appartiendra au groupe des explorateurs humanitaristes.

En 1870, alors qu'il était aspirant, il foule une première fois le sol du Gabon et fait connaissance avec les bouches de l'Ogooué. Après la guerre, la France prépare son expansion coloniale. On parle d'une voie de pénétration possible par l'Ogooué alors que la mission Grandy vient de démontrer une fois de plus que la remontée du Congo est impossible. Le 23 juin 1874, Brazza propose l'exploration du grand fleuve gabonais sur lequel le voyageur allemand Lenz était lancé, tandis que Gussfeld tentait de contourner les Monts de Cristal par le sud. Le 15 février 1875 l'amiral de Montaignac signe son ordre de mission.

#### *Première mission*

Brazza débarqua à Libreville avec A. Marche, le 20 octobre, remonta le fleuve en vapeur jusqu'à Lambaréné, en pirogue jusqu'à Lopé (10 février 1876), fut immobilisé à Doumé par la maladie en avril 1877, parvint enfin au confluent de l'Ogooué et de la Mpassa (Franceville), où il dut abandonner ses pirogues, progresser à pied vers l'est; il atteignit ainsi le Ngambo, affluent de l'Alima<sup>4</sup>.

Là, les Téké (Tégué) lui annoncent qu'à six journées de pirogue coule le grand fleuve « d'où viennent la poudre et les fusils<sup>5</sup> », mais lui parlent aussi des pillards Apfourou. Il se décide cependant à descendre l'Alima, pensant pouvoir nouer des relations amicales avec ces derniers comme il l'a fait avec les Fang; mais la mission est attaquée et doit se replier sur Diélé. Avec une équipe réduite de 16 hommes, il tente de se diriger vers l'Est par voie de terre, mais ses compagnons ont peur des « Anghiés », farouches razzieurs (sans doute un clan mbochi), et il doit bifurquer en direction du nord. Il dépasse la Likouala d'une cinquantaine de kilomètres

3. Voir p. 128.

4. Prévost, M., *Dictionnaire de biographie française...*, pp. 178-179.

5. Brazza, P. S. de et Ballay, N., ... *Le cours supérieur de l'Ogooué*, p. 129.

jusque vers la limite des pays bokiba et ongom puis, la saison des pluies approchant, le 11 août 1878 il prend le chemin du retour.

Entre temps, Léopold II organise le Comité d'études du Haut-Congo et, le 2 janvier 1879, Stanley propose une mission de pénétration à partir de la côte ouest, aux buts officiellement scientifiques et humanitaires, mais l'explorateur n'ignorait rien des ambitions du roi des Belges...

#### *Deuxième mission*

Après avoir refusé de passer au service du Comité d'études du Haut-Congo, Brazza est chargé, avec l'appui de la Société de géographie, du Comité français de l'Association internationale africaine, des ministères de l'Instruction publique, de la Marine et des Affaires étrangères, d'une seconde mission dont le but secret était de faire obstacle à Stanley. Il part le 27 décembre 1879 avec de très importants moyens et, surtout, du personnel pour installer définitivement les stations. Il reprend son itinéraire de 1875, fonde Franceville au passage puis, par le plateau koukouya, la Mpama, le plateau de Nsah, atteint la Léfini vers les chutes de Kouembali. Guidé par un envoyé du Makoko, il descend cette rivière puis le Congo jusqu'à Gantchou d'où il rejoint finalement Mbé. Le 10 septembre 1880, il signe avec le roi un traité qui place ses États sous la protection de la France et accorde à celle-ci des concessions à Ntamo (Stanley-Pool). L'accord est ratifié une vingtaine de jours plus tard par une assemblée solennelle « de tous les chefs immédiats et vassaux du Makoko <sup>6</sup> ».

Brazza repart pour Gantchou où se tient une assemblée des chefs « boubangui » du fleuve. Ici l'entente est plus difficile en raison du souvenir cuisant que ceux-ci ont conservé du passage de Stanley. La responsabilité des Français est déagée et, une fois l'accord conclu, Brazza descend à Ncouna où il reçoit l'hommage des chefs. Le 1<sup>er</sup> octobre 1880, l'acte de prise de possession est rédigé et signé.

On indique alors à l'explorateur une route plus rapide que celle de l'Ogooué pour rejoindre la côte : la vallée du Niari. Il part donc vers l'Ouest en laissant le sergent Malamine et trois hommes à la garde du fanion français. Il se heurte bientôt à l'hostilité des Soundi qui craignent pour leurs mines de cuivre. Il bifurque alors vers le sud pour longer le Congo mais, là aussi, il voit croître l'hostilité au fur et à mesure qu'il se rapproche des établissements européens. Le 7 novembre 1880, c'est la rencontre historique de Brazza et de Stanley à Ndambi car ce dernier, bien que parti quatre mois avant son challenger, encombré par son matériel dans un terrain difficile, n'avait encore parcouru que la moitié du chemin qui sépare le Pool de la mer. Le 15 décembre, Brazza est à Libreville, mais Ballay et le reste de la mission ne sont pas encore là. Il repart donc pour Franceville où, en les attendant, il décide de construire une route entre ce poste et l'Alima. Le 27 septembre 1881, Mizon arrive pour le remplacer « par suite des intrigues de Léopold II et de Stanley <sup>7</sup> ».

Stanley qui a enfin atteint le Pool le 3 décembre 1881, tente de gagner Malamine à sa cause. Mais en vain. Tranquillisé, Brazza décide de rentrer

6. Brazza, P. S. de, *Assemblée extraordinaire du 23 juin 1882*.

7. Prévost, M., *Dictionnaire de biographie française*, p. 179. Cette assertion n'est pas absolument prouvée.

par les sources de la Lékéti et de la Mpama. Le 8 février 1882, il découvre celles de l'Ogooué. Un mois plus tard, il est sur les bords du Niari, non loin des mines interdites de cuivre et de plomb. Il descend le fleuve jusqu'à son confluent avec la Loudima, remonte celle-ci jusqu'à sa source et à Boko-Songho avant d'arriver à Landana le 17 avril et à Paris le 7 juin 1882.

Mais la France avait changé de gouvernement et, pour éviter les complications internationales

le ministre [de la Marine] et les chambres envisageaient l'arrêt des explorations et l'abandon de nos droits. Brazza sut, par ses conférences, ses controverses, son action personnelle, gagner l'opinion et les traités signés par lui furent ratifiés le 30 novembre. Promu lieutenant de vaisseau, il eut une troisième mission <sup>8</sup>.

#### *Troisième mission*

Il repart le 21 mars 1883 entouré d'un état-major de coloniaux et de savants. Il est au sommet de sa gloire; son égocentrisme déborde et il s'attire l'hostilité du commandant du Gabon soutenu par le ministre de la Marine, mais celui-ci est obligé de céder à la pression des autres ministères, notamment de celui de l'Instruction publique <sup>9</sup>.

Avant son départ pour la France, Brazza avait demandé l'envoi d'un bâtiment pour reconnaître la côte du Loango. La mission du lieutenant Cordier <sup>10</sup> donnera à la France la seule rade praticable entre le Gabon et Banana. A son retour Brazza remplace les postes de Cordier par des hommes à lui sous le commandement de Dolisie puis repart sur l'Ogooué avec un important matériel. Au passage, il laisse Chavannes pour fonder Lékéti au vrai point de départ de la navigabilité sur l'Alima tandis que Roche construit Diélé et que de petites missions explorent le pays de part et d'autre de l'itinéraire. Il crée une nouvelle station sur le bas Alima où Chavannes le rejoint. Le 27 mars 1884, il retrouve Ballay qui vient d'établir un poste à Gantchou puis s'en va remettre au Makoko le texte officiel du traité. Il descend ensuite à Ntamo où il est accueilli avec enthousiasme et où le chef qui a exécuté fidèlement sa promesse de ne pas laisser se fixer quiconque n'arborerait pas son insigne « lui exprime son regret d'avoir repoussé les missionnaires. Ceux-ci sont installés à une petite distance <sup>11</sup> ».

Brazza achète 200 francs un petit village pour y fonder une station qui deviendra Brazzaville <sup>12</sup>. Il en confie la construction à Charles de Chavannes.

Après une inspection de ses postes de l'Ogooué, Brazza charge Dolisie d'explorer le maximum de territoire afin que la France dispose d'atouts majeurs à la Conférence de Berlin qui va s'ouvrir. Il rentre ensuite à

8. Prévost, M., *Dictionnaire de biographie française*, p. 179.

9. Voir correspondance des commandants particuliers du Gabon (dossiers 2B12 à 2B14, Arch. AEF, dépôt d'Aix).

10. Voir ci-après, p. 137.

11. Ballay, N., *De l'Ogooué au Congo*, p. 285. Le père Augouard est allé s'installer à Linzolo, à une trentaine de kilomètres au sud-est (voir p. 139).

12. Ce village s'élevait sensiblement sur la place qui s'étend maintenant devant le palais présidentiel.

Libreville mais pour reprendre très vite le chemin de l'intérieur. La nouvelle de la signature de l'Acte de Berlin le rejoint à Franceville le 15 juillet 1885, en même temps que l'ordre de rentrer en France.

#### *L'homme et son œuvre*

Brazza reviendra au Congo comme commissaire général de 1886 au 2 janvier 1888, date à laquelle il sera mis en disponibilité pour « incapacité administrative »... Mais nous sortons ici de l'ère des explorations pour entrer dans celle de l'organisation et Brazza était un explorateur et non un administrateur. Si le décret est dur envers celui qui avait découvert pour la France des centaines de milliers de kilomètres carrés de territoires nouveaux, il n'en officialise pas moins (même s'il est du à des manigances d'ennemis personnels) l'un des rares points où il reste critiquable : son ignorance — ou son refus du respect — des règles de base de l'administration. Son orgueil, son entêtement ont fait le reste. Les Archives du Gabon débordent de traits montrant sa vanité : exigences très supérieures aux moyens mis à sa disposition, vengeances mesquines, abus d'autorité, désordre, imprévoyance...

Mais ceci ne saurait en aucune façon diminuer la valeur de son œuvre qui est immense, par les découvertes qu'il a faites, par l'amour de la France qu'il a su inspirer aux populations, mais aussi par le goût de l'aventure saine qu'il a su donner à tous ses jeunes compagnons<sup>13</sup>.

#### **La pacification côtière**

Pressentant que les agents de l'AIC tenteraient de couper les possessions françaises en occupant la vallée du Kouilou-Niari, Brazza, avant de repartir pour la France en 1882, avait demandé au commandant du Gabon de soumettre la région côtière. Cette mission fut confiée à la canonnière *le Sagittaire* sous le commandement du lieutenant Cordier. Si l'on en croit Antoine Redier<sup>14</sup>, celui-ci fut puissamment aidé dans son action par le père Augouard qui venait d'installer une mission à Loango et aurait souhaité voir flotter le pavillon français jusqu'à l'embouchure du Congo<sup>15</sup>.

Quoi qu'il en soit, le 12 mars 1883 le roi de Loango conclut avec le commandant du *Sagittaire* un traité qui place son pays sous la suzeraineté de la France et lui cède en toute propriété le terrain comprenant la pointe dite Indienne.

Mais le pouvoir du Maloango est bien réduit et Cordier doit signer le même accord avec tous les petits roitelets de la côte, notamment ceux de Pounta-Negra, sous la « présidence d'André Loemba chef des Mafoucas », qui cèdent « le terrain comprenant la pointe dite Noire ».

En 1883, Brazza venu relever les postes laissés par Cordier, profite de ce qu'une de ses baleinières est pillée à l'instigation d'un chef local pour faire arrondir le territoire déjà cédé à la France avec une partie du domaine du coupable.

13. De 1875 à 1885, Brazza avait de 23 à 33 ans.

14. Redier, A., *L'évêque des antropophages*.

15. La préfecture apostolique était alors à Landana.

Loango et l'embouchure du Kouilou sont bien à la France, mais tout l'intérieur est aux mains de l'AIC, notamment la vallée du Niari que Brazza avait découverte. Celui-ci décide de la regagner.

### Les Belges dans le Niari

Si l'importance de la vallée du Niari en tant que voie de communication avait frappé Brazza, elle n'avait pas non plus échappé à l'AIC<sup>16</sup>.

Dès le début de 1882, Pechuel-Loesche y établit les premiers postes, mais ce sera seulement après le retour de Stanley que partiront les vraies missions : Grant Elliott coupe directement d'Issanghila en direction du haut Niari. Le lieutenant Liévin Vandevelde avec le vapeur *le Héron* reconnaît l'embouchure du Kouilou, y installe le poste de Rudolfstadt et passe des traités avec les chefs locaux. Grant crée Stéphanieville (Loudima), Franktown (Makabana) et rejoint Vandevelde qui vient de fonder Kitabi au confluent Niari-Louvakou. Par ailleurs, le capitaine Hansens qui a établi Grantville à côté de Rudolfstadt remonte le Niari jusqu'au confluent Niari-Bouenza pour y fonder Philippeville. En 1885, tout le Kouilou-Niari est solidement tenu par l'AIC.

Cependant, en mai 1884, Brazza avait organisé une palabre solennelle où le délégué du Makoko, en application du traité du 10 septembre 1880, ordonnait aux chefs des deux rives du Pool de n'obéir qu'à la France. Le procès-verbal de la réunion est envoyé aux représentants de l'AIC à Léopoldville qui protestent avec véhémence. Mais Brazza disposait ainsi d'une solide monnaie d'échange qui, quelques mois plus tard, donnera de sérieux atouts à la France lors de la conférence de Berlin.

En effet, si le 23 avril 1884 Strauch écrivait à Jules Ferry que jamais l'AIC ne céderait à quelque puissance que ce soit les stations qu'elle avait fondé au Congo et dans le Niari (tout en assurant que si, par des circonstances imprévues, elle était amenée à résilier ses possessions, préférence serait donnée à la France), durant la conférence, le 5 février 1885, l'AIC remet à la France ses droits sur le Kouilou-Niari en contrepartie de la souveraineté sur la rive gauche du Pool et l'autorisation d'émettre à Paris un emprunt de vingt millions de francs. Ultérieurement, par la Convention de Bruxelles du 14 juillet 1885, le gouvernement français s'engageait à verser 300 000 francs d'indemnité à l'AIC<sup>17</sup>.

### Les explorateurs et leur suite

#### *Les missionnaires*

Après les vaines tentatives de Bernardin de Hongrie et de Belgarde, l'évangélisation du royaume de Loango avait été délaissée. Plus même, la mission du Congo, la lointaine héritière de l'établissement de Belgarde au Kakongo est abandonnée par les Capucins en 1835.

16. Le 17 novembre 1879, Léopold II, prenant prétexte de la faillite de l'Afrikaansche Handelsveneniging qui avait participé pour 130 000 francs à la fondation du Comité d'études du Haut-Congo, obtenait la dissolution de celui-ci et créait à sa place l'Association internationale pour le Congo (AIC) organisme ayant pouvoir de souveraineté.

17. Jentgen, P., *Les frontières du Congo belge*, p. 27.

Le 9 septembre 1865 la Propagande confie à la Congrégation du Saint-Esprit la mission du Congo installée à Ambriz. Le 25, la mission est érigée en préfecture qui, à la suite de différends avec le gouvernement portugais, est transférée à Landana en 1873. Le 13 août 1881, le R. P. Carrie, préfet apostolique, envoie le père Augouard en reconnaissance au Stanley-Pool, mais repoussé par Malamine et les chefs téké appliquant à la lettre les instructions de Brazza, le missionnaire doit se replier d'une trentaine de kilomètres vers le sud-ouest : les Laadi lui cèdent 20 hectares à Linzolo et, le 23 septembre 1883, il commence à construire le premier établissement missionnaire du Congo intérieur. Il sera vivement encouragé dans son œuvre par Brazza et Ballay et le gouvernement français lui accorde un crédit de 11 000 francs <sup>18</sup>.

Cependant, le R. P. Carrie a acquis un terrain à Loango et, le 23 août 1882, il y transporte la préfecture...

L'activité missionnaire se développe très rapidement : 1888 : Mission de Mayoumba; 1892 : Bouenza (confluent Niari-Bouenza), 1901 : Boudianga sur la Louessé. Lorsque la pénétration s'étend vers le Nord, la Propagande détache le vicariat de l'Oubangui (Nord du Djoué) de celui du Congo et l'on y voit se multiplier les stations missionnaires. 1887 : Brazzaville, fondée par le père Augouard avec des subsides du gouvernement et le concours de Charles de Chavannes; 1889 : Liranga (confluent Congo-Oubangui); 1894 : Bangui; 1897 : Sainte-Radegonde (rive gauche de l'Alima); 1899 : Boundji; 1900 : Lékéti (confluent Diélé-Lékéti), etc.

Les missions protestantes ont commencé à s'intéresser à l'Afrique, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, lorsque l'humanitarisme et l'anti-esclavagisme se sont développés en Angleterre. Elles se sont proposé de saper la traite par l'intérieur. Au moment de la pénétration, elles sont très actives en Afrique centrale, mais s'attachent très vite à défendre les intérêts de Léopold II ce qui les rend indésirables sur la rive droite du Congo. Aussi, bien que l'American Board of Commissioners for Foreign Missions fut installée au Gabon depuis 1842, son activité, comme celle de la Mission presbytérienne des États-Unis qui lui succède en 1870 et celle des Missions évangéliques de Paris qui reprendront cet établissement en 1893 se restreindront-t-elle à ce territoire.

#### *Les commerçants*

La disparition progressive de la traite n'avait pas annihilé le commerce sur la côte de Loango. Une des premières conséquences de la chasse aux négriers avait été de multiplier leurs points d'accostage. Lorsque le trafic de la « pièce d'Inde » eut définitivement pris fin, la plupart de ces nouveaux points d'échange voient s'installer des factoreries où les agents des compagnies stockent les produits locaux au gré de la troque, ce qui permet de réduire le stationnement des bateaux. Ces agents organisent même parfois un réseau de collecte et de distribution, avec des boutiques confiées à des commis autochtones. Tout au long de la côte, la densité des comptoirs est très élevée puisque le père Duparquet n'en dénombre pas moins de cent vingt-six entre Sette-Cama et Ambriz, sur « 150 lieues de côtes <sup>19</sup> »,

18. Le Roy, A., *Vicariat apostolique du Congo*, pp. 267-268.

19. Duparquet, *État commercial de la côte du Loango...*, p. 141.

de nationalités très diverses : les Anglais dominant au nord, les Hollandais au centre, les Portugais au sud.

Sur la côte du Congo proprement dit, de Conkouati à Massabé, nous n'en avons pas moins de vingt-trois, soit, du nord au sud : deux à Nombé (britannique et hollandais), un à Kilonga (hollandais), quatre à Longo-Bondé (3 portugais 1 hollandais), deux à Yombo (hollandais et portugais), deux à Kouilou (britannique et hollandais), cinq à Loango (deux anglais et trois portugais), six à Ponta-Negra (un britannique, un espagnol, un français, un hollandais, deux portugais) et un à Winga (portugais). Les Portugais prédominent donc très nettement, suivis d'assez loin par les Hollandais et les Anglais. Les Français n'en n'ont qu'un à Ponta-Negra, la future Pointe-Noire qui est déjà le « point de relâche des paquebots et entrepôt de commerce pour cette partie de la côte »<sup>20</sup>. Au nord de Pointe-Noire, on achète surtout de la « gomme élastique » (caoutchouc); entre Pointe-Noire et le Congo, le trafic porte plus spécialement sur l'huile de palme et les noix de coco.

Les boutiques suivront la pénétration. En 1887, un premier comptoir, français celui-là (firme Daumas-Béraud), s'installe sur les bords du Pool suivi par la célèbre Neeuw Afrikansche Handels Vennotchaps qui laissera son nom dans les annales de Brazzaville sous le sigle NAHV et dont la concession atteindra, en 1898, quarante hectares (un kilomètre de front d'eau le long du Beach actuel)<sup>21</sup>. En 1888, viendront les frères Tréchet qui se tourneront vers le fleuve et la Cuvette, tandis que « la maison Daumas, la NAHV, deux Portugais, un Espagnol, trois Sénégalais ouvrent boutique dans la Plaine »<sup>22</sup>.

Brazzaville avait pris le départ. Le reste du Congo suivra.

---

20. Duparquet, *État commercial de la côte...*

21. La « Brazzaville » qui fera parler d'elle au moment des sociétés concessionnaires sera une émanation de la NAHV.

22. Frey, R., *Brazzaville...*, p. 37.

## Chapitre III

### LE CONGO FRANÇAIS

Un décret du 27 avril [1886] détache du groupe des Établissements français du golfe de Guinée, la colonie du Gabon et porte création d'un nouveau gouvernement (...) sous la haute autorité de M. de Brazza, Commissaire général du gouvernement et du lieutenant-gouverneur Ballay <sup>1</sup>.

La futur AEF venait de prendre son vrai départ. Mais tout reste à faire : mise en œuvre, mise en valeur, pacification et, surtout, délimitation : Léopold II et Bismarck, en dépit de l'Acte de Berlin, s'efforcent de grignoter le plus possible de terrain tandis que, pour échapper à l'étouffement, le Portugal joue des coudes...

#### Problèmes internationaux

##### *Les litiges avec l'État indépendant du Congo*

La tactique de Léopold II est d'aller de l'avant, d'occuper n'importe quoi dans n'importe quelles conditions, comptant sur sa diplomatie, sur la rivalité des grandes puissances et sur sa chance pour gagner quelques nouveaux morceaux d'Afrique <sup>2</sup>.

Cette politique expansionniste devait obligatoirement l'amener à des conflits. Les problèmes franco-belges les plus graves avaient heureusement trouvé leur solution durant la Conférence de Berlin : par l'accord du 5 février 1885, l'EIC se retirait du Kouilou-Niari en échange de la reconnaissance de sa souveraineté sur la rive gauche du Pool. L'article 3 de cette même convention fixait les limites entre l'État indépendant et les possessions françaises dans le Haut-Congo :

La ligne médiane du Stanley-Pool; le Congo jusqu'à un point à déterminer en amont de la rivière Licona-Nkoundja, une ligne à déterminer depuis ce

---

1. Frey, R., *Brazzaville...*, p. 37.

2. Terrier, A., *Afrique équatoriale...*, p. 502.



point jusqu'au 17° de longitude Est de Greenwich, en suivant autant que possible la ligne de partage des eaux du bassin de la Licona Nkoundja qui fait partie des possessions françaises, le 17° Est de Greenwich.

Les problèmes d'interprétation devaient cependant très vite dégénérer : pour Brazza, la Licona et l'Oubangui sont une seule et même rivière; en conséquence tout le bassin de ce cours d'eau doit être attribué à la France. Le 26 janvier 1886, la commission de démarcation de l'EIC le suit dans cette interprétation. La publication du procès-verbal soulève une violente émotion à Bruxelles et le gouvernement du Congo refuse de l'entériner. Le 2 avril, Léopold II propose de fixer la frontière sur l'Oubangui jusqu'au 2° 20' Nord, contre l'autorisation d'émettre un nouvel emprunt en France. Début juillet, un autre compromis offre à la France les deux rives de l'Oubangui. Enfin, le 29 avril 1887, après un arbitrage du président de la Confédération helvétique, un protocole entre la France et l'EIC fixe la frontière à l'Oubangui jusqu'au 4° Nord puis, à partir de ce point, au cours de ce même fleuve pour autant qu'il se maintienne au Nord du 4° parallèle. Par ailleurs l'EIC, renonçant à l'emprunt à lots de 1885, était autorisé à placer en France un emprunt ordinaire de 80 millions<sup>3</sup>.

La frontière méridionale (du Pool au Cabinda) posera moins de problèmes, la question du Kouilou-Niari ayant été réglée à Berlin : de la source la plus septentrionale du Chiloango, elle rejoint la ligne de partage des eaux Niari-Congo jusqu'au méridien de Manyanga; à partir de ce point la frontière sera à déterminer par des limites naturelles, tout en restant le plus près possible du méridien; elle doit aboutir sur la partie navigable du fleuve entre Manyanga et Ntombo Makala; elle suit ensuite le Congo jusqu'au Pool qui est partagé en suivant sa ligne médiane...

Cette convention de 1885 était confirmée par la déclaration commune du 23 décembre 1908, sauf en ce qui concerne le Pool où la frontière laisse à la France l'île Mbamou et les îlots à l'Ouest de celle-ci.

A partir de 1885, il n'y aura pratiquement pas d'anicroches sur la ligne de partage des eaux, mises à part celles causées par les indigènes pour qui une frontière politique ne saurait diviser un clan, une famille. Par contre, jusqu'à la Première Guerre mondiale, les incidents se multiplieront le long du méridien de Manyanga entre fonctionnaires territoriaux.

Le droit de préférence donné par l'EIC à la France au cas où celui-ci serait amené à résilier ses possessions se retrouvera dans toutes les conventions franco-belges. Après les lettres de Strauch en date du 23 avril 1884 et du comte Borchgrave du 5 février 1885 à Jules Ferry, ce droit est confirmé par la déclaration commune du 23 décembre 1908 ratifiée le 4 avril 1912 et, enfin, par la loi belge du 12 janvier 1928<sup>4</sup>.

#### *La frontière du Cabinda*

Les Portugais ont, certes, découvert toute la côte occidentale de l'Afrique mais, dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ils s'installent surtout au sud de Loanda. A la fin de l'union hispano-portugaise (1640), ils chassent les

3. Pour plus de détails voir : Jentgen, P., *Les frontières du Congo belge...*

4. Arch. AEF, dépôt d'Aix, dossier 2D59.

Hollandais et réoccupent la côte jusqu'au Loango qu'ils tentent en vain de soumettre. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Anglais et Français règnent en maîtres au nord du fleuve et, en 1783, deux frégates françaises s'opposent même à la construction d'un fort portugais à Cabinda. L'effacement français des mers à la suite des guerres révolutionnaires, l'alliance lusitano-britannique permettent aux Portugais d'affirmer leur autorité jusqu'à Malembe. Certes, en 1853, l'Angleterre essaie bien d'établir son protectorat sur le Cabinda mais elle se heurte à l'hostilité des indigènes tandis que le Portugal envoie une véritable flotte de guerre croiser dans l'estuaire du Congo.

Lors des expéditions de Brazza, l'Angleterre, alarmée par l'expansionnisme français, offre au Portugal de reconnaître ses droits sur le Cabinda et le Bas-Zaïre. Les négociations allaient aboutir le 26 février 1884 lorsque Léopold II alerte l'opinion internationale. Le Portugal se rejette alors du côté de la France<sup>5</sup>, bien qu'il soit inquiet de voir les Français s'installer au sud de Pointe-Noire ainsi que des intrigues de Mgr Augouard et de la maison Daumas qui possédait cinq comptoirs au Cabinda. La Conférence de Berlin règlera, là aussi, les litiges en gestation et fixera la frontière du Cabinda le long

d'une ligne qui, partant de la pointe de Chamba située au confluent de la Loema et de la Lubinda se tiendra autant que possible et d'après les indications du terrain, à égale distance de ces deux rivières et à partir de la source la plus septentrionale de la rivière Luali, suivra la ligne de faite qui sépare le bassin de la Loéma ou Louisa Loango et du Chiloango jusqu'au 10° 30' de longitude Est de Paris [12° 50' 14" Est de Greenwich], puis se confondra avec le méridien jusqu'à sa rencontre avec le Chiloango...

L'abornage amènera les missions à faire modifier cet accord, notamment à l'est du 10° 30' où la frontière ne longe pas ce méridien mais continue à suivre la ligne de partage des eaux jusqu'au Mont Niombo où sera dressée la « borne des trois frontières » (Cabinda, Zaïre et Congo). La France reçoit des compensations dans la région de Tchimpézé.

#### *Les problèmes franco-allemands*

La convention du 24 décembre 1885 avait prévu comme frontière congolo-camerounaise

une ligne suivant [le Ntem] depuis son embouchure jusqu'au point où elle rencontre le méridien situé par 10° de longitude Est de Greenwich (...) et à partir de ce point le parallèle prolongé jusqu'à sa rencontre avec le méridien situé par 15° de longitude Est de Greenwich (...) <sup>6</sup>

La pénétration dépassant le 15° méridien, il fallut préciser la convention de 1885; ce fut l'objet du protocole du 15 mars 1894 : la frontière suivra le 15° méridien

jusqu'à sa rencontre avec le parallèle 2°, de là, en se dirigeant vers l'Est, ce parallèle jusqu'à sa rencontre avec la rivière Sangha. Elle suivra ensuite, en remontant vers le nord, sur une longueur de 30 kilomètres, la rivière Sangha;

5. Anstey, R., ... *Anglo-portuguese African relations*.

6. Dubois, M. et Terrier, A., *Un siècle d'expansion coloniale*, p. 615.

du point qui sera ainsi déterminé sur la rive droite de la Sangha, une ligne droite aboutissant sur le parallèle de Bania à 62 minutes à l'ouest de Bania <sup>7</sup>...

Les deux conventions prévoyaient en outre la liberté de navigation sur les cours d'eau frontaliers.

Une première mission de bornage s'était contentée de matérialiser sur le terrain les données des conventions. Mais l'absence de frontières naturelles et surtout la volonté d'expansion de la société germano-belge du Sud-Cameroun soutenue par les autorités allemandes, furent à l'origine de nombreux incidents de frontières au détriment de la Compagnie de la Ngoko-Sangha, concessionnaire du côté français <sup>8</sup>. Il devenait de plus en plus urgent de procéder à une délimitation qui tint mieux compte des limites naturelles. Celle-ci fut confiée à la mission Moll (1905-1907) dont les conclusions servirent de base à la convention de 1908 : la ligne conventionnelle (2° 12', latitude du Ntem à sa rencontre avec le 10° méridien) était maintenue de l'Ivindo au Djah. A partir de ce point, la frontière suit le Djah puis la Ngoko jusqu'à son confluent avec la Sangha, remonte ensuite cette rivière puis le Njoué jusqu'au 15° 48'. Une nouvelle ligne conventionnelle réunit ce point à un autre situé à 62' à l'ouest de Bania.

La frontière semblait définitivement fixée. Tout serait pourtant remis en question moins de trois ans plus tard.

### La mise en œuvre

En 1885, l'acte de Berlin reconnaissait la souveraineté de la France sur quelque 600 000 kilomètres carrés de part et d'autre de l'Équateur. Les missions d'exploration allaient porter ce territoire à plus de 2 500 000 kilomètres carrés. Mais l'œuvre à accomplir était de taille... Un long tâtonnement en marquera les débuts.

#### *L'administration*

Le décret du 27 avril 1886 détachait le « Congo » des Établissements du golfe de Guinée. Celui du 29 juin réunissait « définitivement » le Gabon et le Congo qui restaient cependant administrativement autonomes. Brazza dirigeait l'ensemble en tant que commissaire général; Ballay lui était adjoint comme lieutenant-gouverneur du Gabon. L'horizon international éclairci, l'union du Gabon et du Congo est déclarée totale (décret du 11 décembre 1888) puis l'ensemble prend le nom de « Congo français » (décret du 30 avril 1891).

Il faut maintenant organiser le pays en tenant compte d'un principe absolu : la colonie doit se suffire à elle-même. Cet impératif manquera, en 1905, de coûter son poste à Gentil. La mission d'inspection de Brazza, la même année, fait ressortir que tous les problèmes du Congo ont une origine financière <sup>9</sup>. Certes, depuis 1899, le pays est partagé entre les sociétés concessionnaires mais, ou bien celles-ci périssent, ou bien elles sont assez puissantes pour narguer l'administration.

7. Dubois, M. et Terrier, A., *Un siècle d'expansion coloniale*, p. 628.

8. En 1908, celle-ci estimait le préjudice à 1 500 000 francs.

9. Saintoyant, J., *L'affaire du Congo...*, *passim*.

La grande question est celle de l'impôt : qui doit la percevoir ? l'administration ou les sociétés ? par ailleurs, l'indigène comprend mal l'obligation de ce tribut et pourquoi, la monnaie ne s'étant pas encore imposée, il faut donner du caoutchouc pour rien à l'administration alors que les sociétés l'échangent contre des tissus, du sel... Comment doit-il être fixé ? par case ou par individu ? et à quel taux ? Finalement l'arrêté du 11 février 1901 institue un impôt variable suivant les zones, de 1 franc par tête et de 2 francs par case à 3 et 6 francs. Il sera perçu en espèces par l'administration mais il pourra aussi l'être en nature, notamment en caoutchouc. Dans ce cas, l'administration rétrocède les produits aux sociétés. En 1905, Gentil veut remplacer l'impôt indigène par une taxe à l'exportation. Brazza s'y oppose violemment bien que les sociétés soient d'accord. Enfin, en 1909, la capitation est fixée à 5 francs par habitant, les enfants, les vieillards, les infirmes, les militaires, les fonctionnaires et tous ceux possédant le statut civil en étant exemptés. Exceptionnellement, il pourra être abaissé à 3 francs et être payé en nature<sup>10</sup>. Il sera perçu par l'administration.

Se posait alors le problème de cette administration : tout au long de son histoire, l'AEF sera sous-administrée, d'où une variation incessante du nombre et des limites des circonscriptions. Beaucoup de postes ne seront créés que provisoirement pour percevoir l'impôt et maintenir l'ordre. Certains resteront virtuels et l'occupation réelle est très réduite. Un rapport de 1908 donne 19 % de la surface du Moyen-Congo comme réellement administrés, 27 % « d'influence administrative » et 54 % en dehors de toute action du Gouvernement. En fait, en dehors de 10 à 15 000 kilomètres carrés autour de Brazzaville, seules sont réellement occupées la vallée du Niari et celle de la Sangha.

#### *L'action religieuse et sociale*

Suivant, précédant même souvent la pénétration administrative, les missionnaires catholiques intensifient leur action. Outre un séminaire, un noviciat pour frères indigènes et un autre pour sœurs à Loango, chaque mission est généralement doublée d'une école dirigée par le missionnaire tandis qu'un frère, chargé des travaux matériels, formera aussi des apprentis.

D'autres écoles sont ouvertes dans les villages les plus importants et les missionnaires parcourent les environs pour recruter quelques écoliers. En 1904 « il y a trente à quarante centres dans tout le Congo en dehors des écoles établies près des missions elles-mêmes<sup>11</sup> ». En 1911, les écoles catholiques ont 15 000 élèves avec 22 instituteurs européens. L'apostolat reste assez réduit, les missionnaires cherchant surtout à « civiliser », à diffuser la culture française.

Les missions protestantes seront plus longues à s'installer. Les évangélistes suédois (émanation de la Svenska Missionsförbundet) s'établissent à Madzia (60 km au Nord-Ouest de Brazzaville) en 1909, en 1910 à La Moussana (district de Boko), en 1911 à Brazzaville. Ils ne pourront toutefois pas créer d'école avant 1911, la loi française exigeant que l'enseignement soit donné en français.

10. Arch. nat., sect. O.-M., dossier XIV-B.

11. Rémy, *Le Congo de 1899 à 1904*.

Les missions consacrent une grande partie de leur activité à l'enseignement car l'administration se décharge de ce soin sur elles. L'enseignement laïc ne démarrera que lentement et seulement dans les grands centres.

L'action sanitaire s'intensifie. Si, en 1899, pour tout le « Congo français », il n'y a qu'un hôpital à Libreville et deux postes médicaux (Loango et Brazzaville), les progrès seront très rapides. Le service de santé s'efforcera notamment de lutter contre la diffusion des maladies le long des voies de communication : variole, influenza, trypanosomiase, etc. Il remporte sa première victoire contre la variole en vaccinant systématiquement les populations.

### Les problèmes de la mise en valeur

La colonie doit se suffire à elle-même : la mise en valeur devient donc un objectif primordial. Mais pour cela, une solide infrastructure est nécessaire. A l'issue de son deuxième voyage, Brazza est convaincu que le débouché du Pool passe par la vallée du Niari et, à son retour en 1883, il confie la reconnaissance du synclinal à Mizon qui se convainc, lui aussi, du non-sens économique que représente l'approvisionnement du Congo par la voie de l'Ogoué. Un des buts de Brazza sera donc désormais d'organiser la vallée du Kouilou-Niari.

En 1886, lorsqu'il revient comme commissaire général, il charge Jacob d'étudier la meilleure voie possible entre Brazzaville et la mer. Celui-ci en relèvera plusieurs dont la fameuse Piste des caravanes utilisée depuis des siècles, entre autres par les trafiquants d'esclaves.

En attendant le chemin de fer, il faut, dès 1892, réglementer le portage le long de cette route : délivrance d'un livret aux porteurs jugés aptes, salaires, avances, durée du trajet (25 jours en saison sèche, 30 en saison des pluies) de Loango à Brazzaville, contraventions aux transporteurs n'observant pas les règlements, etc. Malgré les salaires réduits des porteurs, le système coûte cher : environ 2,60 francs la tonne kilométrique, 1 550 francs par tonne de Loango à Brazzaville. En outre, avec les maigres forces dont on dispose, il faut surveiller cette voie, la protéger contre les pillards de caravanes...

En 1898, on peut estimer le trafic du port de Loango (en presque totalité en provenance et à destination de l'intérieur) à quelque 20 000 tonnes soit 1 000 000 de charges. Ce sera la dernière année où l'on verra de longues files de porteurs sur la « Piste » puisque c'est en 1898 aussi que les Belges inaugurent les 398 kilomètres de leur chemin de fer Matadi-Léopoldville, par où passera non seulement tout le trafic à destination et en provenance de Brazzaville et du Haut-Congo, mais encore celui d'une vaste région à l'ouest de Brazzaville, jusqu'au poste de Comba (200 km). Les transports Brazzaville-Comba d'une part, mais surtout Loango-Comba se poursuivront encore longtemps par l'ancienne Piste des caravanes. Moins importants que jadis, ils le restent néanmoins assez pour que l'accord signé entre le ministre des colonies et une « Société d'études et d'exploitation du Congo français pour l'organisation d'un service de transport régulier entre Loango et Comba à partir de janvier 1893<sup>12</sup> » soit maintenu. Le ravitaillement des postes est

12. Une voie de communication entre Loango et Brazzaville...

beaucoup plus rapide et plus sûr que naguère, l'économie annuelle d'au moins 200 000 francs <sup>13</sup>.

Puis, de 1903 à 1920, les projets de chemin de fer s'opposent et s'entrecroisent <sup>14</sup> car une voie ferrée est absolument nécessaire au développement du Sud du pays où n'existe aucune véritable voie navigable. Dans le Nord du Congo, et pour provisoire qu'elle puisse être, une première solution a été trouvée en 1899 : les sociétés concessionnaires doivent obligatoirement posséder un matériel flottant qui leur permette d'assurer tous les transports, au moins dans la zone qui leur est concédée.

Car un grand espoir était né dès les débuts de la pénétration : on était certain que le Congo recelait d'immenses ressources minières. Dès 1876-1877, Pechuel-Loesche avait découvert, en remontant le Kouilou-Niari, de nombreuses traces de minéralisations <sup>15</sup> puis, après les missions de Marc Bel (1908), les auteurs s'en donnent à cœur joie dans la description des richesses du Congo : fer, manganèse. Toutefois ce fut le cuivre qui retint surtout l'attention.

Dès avant 1888, mais surtout entre 1892 et 1895, on en signale de nombreux gisements puis

en 1904, Lucas et Bertrand entreprirent... une étude plus sérieuse du bassin de Mindouli et qui aboutit à la concession du gisement... Dès 1900, quelques charges de minerai étaient descendues par porteurs jusqu'à Loango, mais c'est seulement lorsque le chemin de fer à voie étroite Mindouli-Brazzaville fut construit en 1911 que l'on put parler d'une véritable exploitation <sup>16</sup>.

On misait aussi sur les richesses naturelles : caoutchouc (d'herbes, de lianes, d'arbres), noix de kola, gomme arabique, copal, bois « précieux », ivoire, etc. <sup>17</sup>. Mais pour récolter il faut semer et la question des investissements posait de sérieux problèmes. D'aucuns estimaient que seules les sociétés privées pouvaient mettre le pays en valeur, à condition de disposer d'un minimum d'infrastructures « nationale ». Or, le gouvernement français reste inébranlable : la colonie doit se suffire à elle-même et l'on retombe dans le cercle vicieux : sans infrastructure, pas d'investissements possibles ; sans investissements, pas de revenus, donc pas d'infrastructure...

## La mise en gérance du Congo français

### *Le principe*

Le 21 juin 1891, Eugène Étienne présente devant le Conseil supérieur des colonies un projet de charte à privilèges renouvelé de celles des grandes compagnies d'ancien régime. Une vive opposition s'élève contre le retour des sociétés régaliennes. Aussi est-ce encore sous le régime général que le 10 février 1893, Charles de Chavannes signait avec A. Le Chatelier une convention par laquelle ce dernier s'engageait à créer une société pour

13. Soret, M., *Le chemin de fer Congo-Océan*, pp. 117-118.

14. Voir pp. 162-164

15. Pechuel-Loesche, E., *La géologie du Bas-Congo*.

16. Soret, M., *Le chemin de fer Congo-Océan*, pp. 100-102.

17. Cuvillier-Fleury, H., *La mise en valeur du Congo...*

**CONCESSIONS DU « CONGO FRANÇAIS »**  
(Regroupées par États actuels)

	<i>Gabon</i>	<i>Congo</i>	<i>RCA</i>	<i>Ensemble</i>
Nombre { à l'origine	10	14	17	41
{ en 1908	8	11	13	32
Superficiel { km <sup>2</sup>	90 450 <sup>1</sup>	224 200 <sup>2</sup>	389 850 <sup>3</sup>	704 500 <sup>4</sup>
{ %	12,8	31,8	55,4	100
Capital nominal { F	9 825 000 <sup>5</sup>	19 500 500 <sup>6</sup>	29 800 000 <sup>7</sup>	59 125 500 <sup>8</sup>
{ %	16,6	33	50,4	100
Capital versé au { F	8 395 950	14 626 788	12 991 835 <sup>10</sup>	36 014 123 <sup>10</sup>
{ %	23,3	40,6	36,1 <sup>10</sup>	100
31-12-08 { % capit. nom. <sup>9</sup>	94,8	81,7	48,1 <sup>10</sup>	67
Redevances payées { F	534 250 <sup>11</sup>	991 500 <sup>12</sup>	1 899 750 <sup>13</sup>	3 425 500 <sup>14</sup>
au 31-12-08 { %	15,6	28,9	55,5	100
Part des bénéfices versés { F	—	80 178,50 <sup>15</sup>	1 444 984,90 <sup>16</sup>	1 525 163,40
à l'État au 31-12-08 { %	—	5,3	94,7	100
Bilan au 31-12-08 { F	- 5 084 395	- 4 406 422	+ 9 484 462 <sup>17</sup>	- 6 355 <sup>17</sup>
{ % capit. nom. <sup>9</sup>	- 57,5	- 24,6	+ 35,1 <sup>17</sup>	- 0,01 <sup>17</sup>
Caoutchouc récolté { kg	797 787	1 246 551	4 334 679	6 379 017 <sup>18</sup>
au 31-12-08 { %	12,5	19,5	68	100
Ivoire récolté { kg	23 425	304 048	495 751	823 224 <sup>19</sup>
au 31-12-08 { %	2,9	36,9	60,2	100
Bois exporté { t	46 169 <sup>20</sup>	—	—	46 169 <sup>20</sup>
au 31-12-08 { %	100	—	—	100

- Dont 8 500 km<sup>2</sup> libérés par les sociétés dissoutes en 1902-1904.
- Dont 12 950 km<sup>2</sup> libérés par les sociétés dissoutes.
- Dont 46 450 km<sup>2</sup> libérés par les sociétés dissoutes.
- Dont 64 900 km<sup>2</sup> libérés par les sociétés dissoutes.
- Dont 975 000 F pour les sociétés dissoutes.
- Dont 1 600 000 F pour les sociétés dissoutes.
- Dont 2 800 000 F pour les sociétés dissoutes.
- Dont 5 375 000 F pour les sociétés dissoutes.
- Compte non tenu du capital des sociétés dissoutes.
- L'importance relativement faible du capital versé par les sociétés centrafricaines (qui se répercute sur les données concernant l'ensemble du Congo français) est dû au fait que 5 d'entre elles (Kotto, Kouango, Mambéré-Sangha, Ouham-Nana et surtout

- Sultanats) n'ont encore, en 1908, versé que le quart de leur capital.
- Dont 10 000 F par les sociétés dissoutes.
  - Dont 14 000 F par les sociétés dissoutes.
  - Dont 21 500 F par les sociétés dissoutes.
  - Dont 45 500 F par les sociétés dissoutes.
  - Uniquement par la Société française du Haut-Congo.
  - Dont 956 421,23 F (62,7 %) par la Société des sultanats.
  - Ce résultat est principalement dû à la Société des sultanats du Haut-Oubangui (voir note 16.).
  - 71,2 % de la production totale du Congo français.
  - Dont Okoumé : 17 385 t (40 %); Ébène : 4 694 t (10,9 %); Bois d'ébénisterie divers : 21 190 t (49,1 %).

étudier le tracé d'une voie ferrée entre Brazzaville et Loango et reconnaître les conditions de navigabilité du Kouilou-Niari. Si la Société d'études ne devenait pas concessionnaire des travaux, elle serait indemnisée par des terres attribuées en toute propriété. Aucune suite n'ayant été donnée au projet de chemin de fer de Le Chatelier, en avril 1898, la Société industrielle et commerciale du Congo se substituait à la Société d'études du Congo français. Le 28 juillet 1899, elle était remplacée par la « Compagnie propriétaire du Kouilou-Niari » (CPKN — au capital de 3 millions) qui possédait quelque 27 350 km<sup>2</sup> dans la basse Louessé et la vallée inférieure du Kouilou-Niari.

Les demandes de concessions affluent. Aussi, le 16 juillet 1898, une commission des concessions est chargée d'établir un cahier des charges type et de donner son avis sur les demandes. Une série de décrets concernant le domaine public, le régime forestier, la propriété foncière et les terres domaniales paraissent début 1899. Pour concilier cette nouvelle législation avec l'Acte de Berlin et la déclaration de Londres (21 mai 1899), on crée des réserves indigènes ainsi que des zones où le commerce sera libre.

Ces décrets accordent à chaque concessionnaire le droit de s'établir pour trente ans sur les terres domaniales;

les grandes sociétés concessionnaires (10 000 hectares au moins) devaient verser un cautionnement à l'État, payer une redevance en argent, d'abord faible mais qui augmentait de 50 % au bout de 5 ans et doublait après 10 ans, verser 15 % de leurs bénéfices à la colonie, contribuer à l'établissement des postes de douane, loger et ravitailler (contre rétribution) les forces de police, posséder un matériel flottant... Elles ne pourront exercer leur droit de jouissance et d'exploitation qu'en dehors des villages, des terrains de culture et d'élevage, de chasse ou de pêche des populations indigènes dont elles devront rigoureusement respecter les mœurs, coutumes, religion et organisation... Ces conditions remplies, le contractant possède tous les droits du propriétaire absolu sur les terres qui lui sont concédées.

... [Au bout de trente ans] la société acquiert en toute propriété « les terres occupées sur au moins un dixième de leur surface par des constructions; les terres plantées sur le vingtième au moins de leur surface en cultures riches (cacao, café, caoutchouc, vanille, indigo, tabac, etc.); les terres cultivées sur le dixième au moins de leur surface en cultures vivrières (riz, mil, manioc, etc.); les pâturages sur lesquels seront entretenus, pendant au moins 5 ans des bestiaux..., à raison de 2 têtes de gros bétail ou 4 têtes de petit bétail par 10 hectares; les parties de forêt, d'une superficie d'au moins 100 hectares d'un seul tenant, dans lesquelles le caoutchouc aura été récolté régulièrement depuis au moins 5 ans à raison de 20 pieds d'arbres ou de liane en moyenne par hectare<sup>18</sup>... » La domestication ou l'élevage d'éléphants donnait droit aussi à 100 hectares par tête<sup>19</sup>.

650 000 km<sup>2</sup> sont ainsi concédés : le quart du « Congo français » d'alors. Pour le Congo dans ses limites actuelles, les concessions couvrent 214 390 km<sup>2</sup><sup>20</sup> auxquels il convient d'ajouter la partie congolaise des 27 350 km<sup>2</sup> de la CPKN, au total plus des deux tiers de la superficie du pays.

18. Décret d'attribution des concessions.

19. Soret, M., *Les Téké de l'Est*, pp. 416-417.

20. Superficie théorique : voir paragraphe suivant et fig. 13.



## SOCIÉTÉS CONCESSIONNAIRES

<i>Groupes et sociétés</i>	<i>Date du décret de création</i>	<i>Situation</i>	<i>Superficie (km<sup>2</sup>)</i>	<i>Capital nominal</i>
<i>Groupe du Moyen-Congo</i>				
Cie française du Haut-Congo	31-3-99	Likouala-Mossaka	36 000	2 500 000
Sté de l'Alimaïenne	19-5-99	Alima, rive g.	8 300	1 000 000
Sté agricole et commerciale de l'Alima	15-4-99	Alima, rive d.	20 000	1 200 000
Sté de la Nkémé-Nkéné	26-5-99	Nkémé et Nkéné	1 200 <sup>7</sup>	1 000 000
Cie agric., commerc. et industr. de la Léfini	16-7-99	Léfini, rive g.	13 700	1 200 000
<i>Groupe de l'Oubangui<sup>1</sup></i>				
Cie française du Congo	5-4-99	Likouala-aux-Herbes	43 000	3 000 000
Sté de l'Ibenga	5-4-99	Ibenga	15 000	2 250 500
Sté coloniale du Baniembé	15-4-99	Entre Lobaye et Ibenga	3 600	1 200 000
<i>Groupe de la Sangha<sup>2</sup></i>				
Sté de la Sangha équatoriale	19-5-99	Basse Sangha	5 500	1 000 000
Cie de la Sangha	31-3-99	Entre Gokoula et Ndaki	5 300	800 000
Cie de la Ngoko-Ouessou <sup>3</sup>	27-9-99 <sup>6</sup>	Ngoko, rive d.	9 650 <sup>8</sup>	1 250 000 <sup>9</sup>
Cie des produits de la Sangha-Lipa <sup>3</sup>	31-3-99 <sup>6</sup>	Sangha, rive g.	50 000 <sup>8</sup>	1 500 000 <sup>9</sup>
Sté de l'Afrique française <sup>4</sup>	28-3-99	Sangha rive g., entre Ndaki et Bobaka	9 350	1 000 000
Cie franco-congolaise du bassin de la Sangha <sup>5</sup>	12-5-99	Moyenne Sangha, rive d.	3 600	600 000
<i>Total concessions du Congo</i>	—	—	224 200 <sup>11</sup>	19 500 500
<i>Total toutes sociétés concessionnaires<sup>14</sup></i>	—	—	704 500	59 125 500
<i>Concession du Congo en % de l'ensemble des sociétés concessionnaires</i>	—	—	31,8 %	33 %

1. Ce groupe comprend en outre 8 (à l'origine 11) autres sociétés situées dans l'actuelle RCA.

2. Ce groupe comprend en outre 5 (à l'origine 6) autres sociétés situées dans l'actuelle RCA.

3. La Compagnie de la Ngoko-Ouessou et la Compagnie des produits de la Sangha-Lipa fusionneront sous le nom de Compagnie de la Ngoko-Sangha (arrêté du 4 mai 1904).

4. Dissoute par décret du 6 octobre 1902.

5. Dissoute par décret du 29 mars 1902.

6. Date du décret de fusion des deux sociétés : 18 mars 1905.

7. C'est la plus petite de toutes les sociétés concessionnaires, la plus grande étant celle des Sultanats du Haut-Oubangui.

8. La Compagnie de la Ngoko-Sangha, née de la fusion de ces deux sociétés, aura en fait une superficie qui variera fréquemment jusqu'à sa disparition consécutive à la convention franco-allemande du 4 novembre 1911.

9. Le capital de la Compagnie de la Ngoko-Sangha est égal au total des capitaux des deux sociétés mères.

DU CONGO

Capital versé au 31-12-08		Redevances payées au 31-12-08	Bilan au 31-12-08		Production au 31-12-08	
Francs	% du capital nominal		Francs	% du capital nominal	Caoutchouc (kg)	Ivoire (kg)
2 500 000	100	185 000	+ 1 810 928 <sup>10</sup>	+ 72,4	344 562	103 645
1 000 000	100	50 000	— 426 069	— 42,6	187 762	20 989
1 052 750	87,7	50 000	— 709 146	— 59,1	95 545	6 689
666 663	66,7	25 000	— 553 309	— 55,3	86 979	7 407
548 030	45,7	37 500	— 452 980	— 37,7	—	922
2 639 560	79	300 000	— 1 613 934	— 53,8	59 628	31 139
1 463 935	65,1	75 000	— 1 208 697	— 53,7	2 242	8 655
882 625	73,6	25 000	— 542 579	— 45,2	33 715	11 547
845 975	84,6	50 000	— 673 270	— 67,8	16 696	10 058
800 000	100	37 500	— 426 332	— 53,3	18 094	8 659
2 332 250	81,2	142 500	+ 388 966	+ 14,1	401 328	94 338
—	—	8 000	—	—	—	—
—	—	6 000	—	—	—	—
14 626 788	75 <sup>12</sup>	991 500	— 4 406 422	— 22,6 <sup>13</sup>	1 246 551	304 048
36 014 123	60,6 <sup>13</sup>	3 425 500	— 6 355 <sup>16</sup>	— 0,01 <sup>16</sup>	6 379 017	823 044
40,8 %	—	31,2 %	—	—	19,5 %	36,9 %

10. Plus la part (15 %) des bénéfices versés à l'État : 80 178,50 F, 5,3 % des sommes versées à ce titre par l'ensemble des sociétés concessionnaires.

11. Ces superficies ne sauraient être considérées que comme des approximations en raison du peu de précision de la cartographie de l'époque. En fait, tout le Congo au nord de la Léfini et à l'est de la ligne de partage des eaux : bassin du Congo - bassins du Niari et de l'Ogooué (231 600 km<sup>2</sup>) était concédé.

12. 81,7 % si on ne tient pas compte du capital des sociétés dissoutes.

13. — 24,6 % si on ne tient pas compte du capital des sociétés dissoutes.

14. Y compris (sauf indication contraire) les sociétés dissoutes en 1902-1904.

15. 67 %, si on ne tient pas compte du capital des sociétés dissoutes (voir aussi la note 10 du tableau *Concessions du « Congo Français »*).

16. Le bilan général de l'ensemble des sociétés concessionnaires est nettement moins déficitaire que celui des seules sociétés congolaises. Ceci est dû au fait que les sociétés installées dans l'actuelle RCA étaient en très grande majorité bénéficiaires (voir tableau *Concessions du « Congo Français »*).

Ne restent en fait libres que le Sud-Ouest du pays, entre la Léfini et la mer ou, tout au moins ce qui n'avait pas été remis à la CPKN.

*Les sociétés concessionnaires au Congo*

C'est sur ces bases que, dans ce qui est actuellement le Congo, 14 sociétés concessionnaires (sur les 41 du « Congo français ») vont occuper 224 200 km<sup>2</sup> <sup>21</sup> mais, surtout, introduire pour près de 20 millions de francs-or d'argent frais.

Toutefois, aucun inventaire méthodique des ressources réelles en productions et en hommes n'avait été établi : très vite, un certain nombre de sociétés se trouvent en difficulté et, dès 1902, deux d'entre-elles, installées dans la moyenne vallée de la Sangha, se retirent de la compétition, tandis que, sur la frontière du Cameroun, la Compagnie de la Ngoko-Ouessou absorbat la Compagnie des produits de la Sangha-Lipa. La plupart des sociétés ne pouvaient d'ailleurs que vivre : au 31 décembre 1908, après dix ans de régime concessionnaire, elles accusent encore ensemble, un déficit de plus de 4 400 000 francs, près du quart du capital nominal ; ce déficit approche même 70 % pour la Société de la Sangha équatoriale. Et l'on soupçonne déjà que, à la fin du régime, ne pourra plus survivre que la Compagnie française du Haut-Congo : renforcée par les dépouilles de ses voisines dissoutes, elle deviendra la CFHBC...

Pour se maintenir et bien que les consortiums soient interdits, les sociétés tenteront de se regrouper. Pour mieux faire face à l'une des obligations du cahier des charges qui prévoit qu'elles doivent disposer d'un service de navigation, elles se substituent à cet effet, deux sociétés de transport : la Compagnie de navigation et transports Congo-Oubangui (future TCOT substituée pour les transports aux Sultanats du Haut-Oubangui, à la Kotto et à la Mobaye) et la Compagnie des Messageries fluviales du Congo (future CGTA, émanation de 14 sociétés du Congo et de la future RCA).

Le 20 octobre 1906, un décret ministériel précise que les Messageries fluviales doivent respecter les obligations du cahier des charges entre Brazzaville et Bangui, la Compagnie de navigation et transports Congo-Oubangui la relayant en amont de cette dernière ville.

*L'essor économique et financier*

L'introduction au Congo d'un capital nominal de 19 500 500 francs dont près de 15 000 000 seront versés en 1908 donnera un puissant coup de fouet à l'économie. Par ailleurs, redevances, taxes et part des bénéfices ristournée à la colonie représentent de 1899 à 1906 plus de 3 500 000 francs qui ne sont pas sans améliorer nettement son budget. On doit ajouter les taxes douanières qui, pour l'ensemble du « Congo français » représentent quelque 21 millions (près de 5 000 000 pour le Congo).

Le commerce extérieur du « Congo français » passe en effet de 3 161 000 francs pour les exportations et 2 499 000 francs pour les importations en 1892 à 14 762 000 et 18 794 000 francs en 1907 <sup>22</sup> soit une pro-

21. Y compris toutefois les superficies, notamment de la Ngoko-Sangha, débordant sur l'actuelle RCA et sur le Gabon : quelque 10 000 km<sup>2</sup>.

22. 1908 sera une année de récession (— 35 % pour les importations et — 15 % pour les exportations) mais la marche en avant reprend dès 1910 avec des exportations supérieures de 25 % à celles de 1907.

gression de 357 % (10,8 % par an) pour les premières et de 652 % (14,4 % par an) pour les secondes. Cet accroissement est évidemment dû surtout aux sociétés concessionnaires : pour les années 1906-1908 par exemple, 42 % des importations et 63 % des exportations sont de leur fait.

L'éventail de leurs activités est assez étroit puisque l'essentiel de leurs exportations (91 % — Congo : 100 %) est constitué par l'ivoire (823 tonnes, 77 % des exportations de la colonie) et le caoutchouc (6 379 tonnes et 71 %); 69 tonnes de bois auquel seulement six sociétés gabonaises s'intéressent seront exportées en 1908 (UDE 1963 : 1 085 695 tonnes). Ces résultats ne sont pas sans mérite car leur production majeure, celle du caoutchouc d'herbes (environ les deux tiers de leurs exportations) tente de se développer malgré la crise mondiale qui frappe ce produit et qui est

causée surtout par la baisse mondiale du prix du caoutchouc consécutive au développement des plantations (Indo-Malaisie, Brésil) ... [et par] la qualité inférieure de ce caoutchouc d'herbe <sup>23</sup>.

## Le maintien de l'ordre

### *La pacification*

Si l'Acte de Berlin, en délimitant les zones d'influence, n'avait pas arrêté complètement les compétitions, il n'en avait pas moins freiné la fièvre exploratrice. De 1875 à 1885, Brazza avait cherché à créer le plus grand nombre possible de postes. Apparemment, cette installation s'était effectuée sans difficulté majeure, en fait à force de cadeaux. Aussi, lorsqu'on voulut passer à l'organisation,

les représentants du pouvoir administratif, isolés et sans ressources, durent-ils se borner à se maintenir dans leurs postes sans exercer aucune action réelle sur les territoires dévolus à la France <sup>24</sup>.

Toute force militaire ayant été retirée du Congo en 1891, les administrateurs ne disposaient d'aucun moyen, non seulement pour pénétrer les zones encore inconnues, mais surtout pour imposer les règles administratives et le versement des impôts.

[D'autre part] le régime des grandes concessions, en ouvrant de vastes régions à l'exploitation commerciale, créa souvent de graves embarras à l'administration. Les abus pratiqués par certains agents peu scrupuleux provoquèrent des révoltes ou des meurtres... En 1902, de nombreux crimes, des pillages demeuraient impunis, des races hostiles narguaient l'autorité de la France. L'approvisionnement, la persuasion demeuraient vains. Il était nécessaire d'appuyer par la force l'œuvre de civilisation...

... Des troubles graves ne tardèrent pas à éclater un peu partout au Congo... Devant la rébellion, les administrateurs demeuraient impuissants <sup>25</sup>.

Le décret du 6 octobre 1902, en réorganisant les forces militaires, donnera un sérieux appui à l'administration. Des expéditions pourront être menées qui seront de véritables explorations, mais l'ère de la pénétration n'en est pas moins révolue : elle fait place à celle de la pacification.

23. Soret, M., *Les Téké de l'Est*, p. 429.

24. *Histoire militaire de l'AEF*, p. 127.

25. *Histoire militaire de l'AEF*, pp. 127 et 128.

Ces forces militaires groupaient en un régiment les deux bataillons du « Chari » et du « Congo ». Des quatre compagnies du bataillon du Congo, une était affectée au Gabon, une dans l'Est Oubangui et une à Brazzaville. La dernière était basée sur la Sangha (actuellement régions de la Sangha au Congo et de la Haute-Sangha en RCA).

Dès 1904, les opérations commencent dans la banlieue même d'Ouessou où les tribus jadis divisées s'unissent pour attaquer les factoreries. Dans le Sud, les troupes doivent plusieurs fois intervenir pour protéger le trafic sur la Piste des caravanes, notamment dans la région de Comba <sup>26</sup>.

Le plus gros effort fut toutefois demandé aux troupes de la Sangha qui occupèrent militairement les vallées des trois cours d'eau délimitant l'avancée du Congo dans le Gabon : le Djah-Ngoko, l'Ivindo et le Djouah : 5 colonnes furent nécessaires pour pacifier la région.

Pendant longtemps on ne chercha pas à pénétrer la Haute-Mossaka, mais comme les pillages se multipliaient, on se résolut à pacifier le secteur Mbomo-Odzala en août 1911 tandis qu'en 1913, des troubles au Nord de Makoua réclamaient, eux aussi, l'intervention de l'armée.

L'autre grand centre d'agitation se situait dans le Sud-Ouest du Congo.

Les pays compris dans l'immense boucle du Niari, du confluent de la Louessé avec ce fleuve et le Ndouo étaient à peu près inconnus... Les seuls postes administratifs de cette région étaient échelonnés sur la route des caravanes de Loango à Brazzaville. L'activité des chefs de poste était uniquement employée au maintien de la sécurité sur cette voie de communication <sup>27</sup>.

Les opérations commencèrent dès 1907, mais, jusqu'en 1910, elles se bornèrent à empêcher l'extension du mouvement. Trois grandes expéditions vinrent à bout de la résistance. A la veille de la guerre, toute la zone était pénétrée : « On pouvait compter que la douceur et la patience viendrait à bout des groupements encore hostiles <sup>28</sup> ».

Durant les mois qui précédèrent la Première Guerre mondiale, le bataillon du Congo n'effectuera plus que des opérations de police, notamment à la limite des pays mbochi et téké et dans la région de Boko-Songho.

#### *Les abus et leur répression*

La question des abus de l'administration coloniale et des agents des sociétés concessionnaires a fait couler beaucoup d'encre. Elle est en fait assez complexe et lié à de nombreux autres problèmes.

Les sociétés s'aperçoivent très vite que la « richesse des tropiques » n'est qu'un vain mot. Elles s'efforcent de faire rendre le maximum à leur concession afin de survivre. Par ailleurs, Brazza et ses compagnons avaient obtenu des traités en inondant les chefs de cadeaux ; vient ensuite l'administration qui établit l'impôt. Or, traditionnellement, celui-ci n'est dû que par les populations vaincues. Il y avait donc rupture d'alliance. D'où un certain nombre de révoltes. Puis les sociétés concessionnaires exigent que les villageois leur apportent du caoutchouc. « Le moins qu'on puisse dire, c'est que ces derniers firent preuve de peu d'ardeur <sup>29</sup> » pour un travail

26. Voir Soret, M., *Les Kongo nord-occidentaux...*, p. 24.

27. *Histoire militaire de l'AEF*, p. 164.

28. *Ibid.*, p. 170.

absolument contraire à leurs traditions. Par ailleurs, si ce caoutchouc était relativement bien payé<sup>30</sup>, le mode de règlement ne satisfait pas les populations. Non seulement les prix varient sans cesse (généralement en baisse) en fonction des cours mondiaux, mais les sociétés concessionnaires sont très souvent des filiales de sociétés textiles qui cherchent le plus possible à écouler la production de leurs usines au grand dam des populations qui réclament une plus grande proportion de sel et se plaignent fréquemment à l'administration<sup>31</sup>.

D'où réticences des indigènes, énervement des agents commerciaux qui voient leur déficit s'accroître et c'est l'escalade : menaces puis coups aux ramasseurs, aux chefs, tentatives de révoltes, fusillades, révoltes... L'administration doit souvent intervenir sans que, toutefois, durant cette première période, il soit possible de distinguer ce qui est foncièrement dû à la mauvaise volonté des populations et ce qui ressort de la rapacité des sociétés concessionnaires...

---

29. Vennetier, P., ... *le Nord du Congo-Brazzaville*, p. 187.

30. Un rapport du gouverneur général (Arch., rue Oudinot, 9 avril 1907) fait ressortir qu'« un manœuvre gagne environ 15 francs par mois soit sensiblement le prix de deux pièces d'étoffe ; par contre un récolteur peut, facilement et sans gros effort, ramasser 5 kg de caoutchouc en quinze jours qui lui seront payés 3 pièces d'étoffe plus un peu de sel » soit environ 23 francs.

31. Soret, M., *Les Téké de l'Est*, p. 420.

## Chapitre IV.

# LE TERRITOIRE DU MOYEN-CONGO

### I. LA RÉORGANISATION

Toute une série de décrets avaient permis au Congo français de prendre forme :

27 avril 1886 : le « Congo » est détaché des Établissements du golfe de Guinée;

29 juin 1886 : le Congo et le Gabon sont placés sous l'autorité d'un commissaire général;

30 avril 1891 : l'ensemble des territoires français d'Afrique centrale prend le nom de « Congo français »;

28 septembre 1897 : nomination d'un lieutenant-gouverneur pour le Congo;

5 juillet 1902 : tous les territoires du « Congo français » sont mis sous l'autorité du commissaire général;

29 décembre 1903 : l'autonomie financière est conférée au Gabon et au Congo;

11 février 1906 : le « Congo français » est divisé en trois colonies ayant chacune son autonomie administrative et financière;

26 juin 1908 : le commissariat général du « Congo français » est érigé en gouvernement général.

Il ne reste plus qu'un pas à faire pour donner au « Congo français » le visage qui sera le sien pendant près d'un demi-siècle : ce sera l'objet du décret du 15 janvier 1910 qui attribuera au groupe le nom d'Afrique équatoriale française. Certes, le Moyen-Congo possède son autonomie financière depuis 1903, mais c'est ce décret de 1910 qui, en fixant la personnalité de la colonie, doit être considéré comme son véritable acte de naissance.

## **Le gouvernement central**

Ce long décret du 15 janvier 1910<sup>1</sup>, après avoir fixé le siège du gouvernement à Brazzaville, précise les prérogatives du gouverneur général, des lieutenant-gouverneurs, l'organisation financière du groupe de colonies etc.

### *Gouvernement général*

Le gouverneur général est le dépositaire du pouvoir de la République. Il dispose de la haute autorité sur tous les services civils et militaires : il fixe les limites des colonies et décide de celles des subdivisions sur proposition des lieutenant-gouverneurs, il organise les cadres et nomme le personnel non fonctionnaire, fait des propositions au ministre pour l'organisation des cadres et la nomination des personnels fonctionnaires; il répartit ces personnels dans les colonies; il établit les modes d'assiette, quotité et règles de perception des droits de douane, autorise tous les autres impôts, taxes ou redevances; il est ordonnateur du budget général et des budgets annexes.

Il est assisté d'un secrétaire général ayant rang de gouverneur et pouvant assurer son intérim ainsi que d'un Conseil de gouvernement de quatorze membres au rôle le plus souvent fantôme.

### *Colonies*

Les colonies sont autonomes au point de vue administratif et financier et administrées par des lieutenant-gouverneurs sous la haute autorité du gouverneur général. Le lieutenant-gouverneur établit le budget de la colonie et en est l'ordonnateur. Il est assisté par un conseil d'administration qui doit en principe être consulté sur la plupart des questions financières.

### *Réorganisation financière*

On distingue le budget général et le budget des colonies. Le premier prend à sa charge les dépenses des services du gouvernement général, celles des services intéressant l'ensemble de la fédération ainsi que celles de la justice française. Il peut être appelé à apporter des contributions au budget métropolitain. Il est alimenté par les recettes de ses services, les recettes douanières, minières et les revenus domaniaux autres que ceux provenant des actes de concession du lieutenant-gouverneur. Il peut recevoir des subventions du gouvernement métropolitain et lancer des emprunts (budgets annexes).

Les autres dépenses et les autres recettes sont réparties entre les budgets des colonies.

## **L'administration locale**

On parla d'abord de zones puis de régions. Le mot subdivision apparaît pour la première fois dans un arrêté du 27 septembre 1909. La hiérarchie des circonscriptions administratives naissait qui devait se maintenir avec une relative constance. Le Congo mettra beaucoup plus longtemps à trouver ses limites définitives.

---

1. *J. O. Rép. franç.*, 16 janv. 1910, pp. 447-450.



A l'origine, toute la côte dépend de Libreville et le décret du 26 juillet 1888 confirme que le Gabon s'étend jusqu'à une ligne Djolé — Kakamoéka — borne des trois frontières. Le décret du 11 février 1906 reporte la limite des deux territoires sur la ligne de partage des eaux Congo-Ogooué jusqu'au méridien de Kakamoéka qui sert ensuite de frontière plus au Sud. Les opérations de 1904 à 1911 dans la Sangha amènent le rattachement au Congo des territoires de la rive gauche de l'Ivindo et de la rive droite du Djouah.

Au Nord, en direction de l'actuelle RCA, le Congo s'étendait au fur et à mesure que se pacifiait le pays. Une fois dépassés les bassins de la Lobaye et de la Sangha qui restèrent congolais, on créa l'Oubangui-Chari.

Il serait vain, jusqu'en 1908 ou 1910 de parler des subdivisions d'un Moyen-Congo dont 19 % seulement du territoire étaient réellement administrés. Même les postes naissaient et disparaissaient au gré des besoins, les principaux restant Loudima, Bonga, Makoua, Ouessou, Nola et Carnot. En 1910 on tente une première organisation rationnelle, mais celle-ci sera complètement bouleversée l'année suivante par la cession des vallées de la Ngoko, de la Sangha et de la Lobaye à l'Allemagne.

C'est seulement après la Première Guerre mondiale que le Congo commencera à prendre sa forme actuelle avec le rattachement de l'ancien royaume de Loango. En réalité, on assiste à une perpétuelle transformation : un rapport du 30 juin 1940<sup>2</sup> ne cite pas moins de 37 arrêtés concernant la délimitation du Congo et de ses subdivisions pour la seule période 1928-1940 et Mazonot en indique 25 entre 1899 et 1920 pour la seule région de la Likouala-Mossaka<sup>3</sup>. A cette dernière date, les vallées de la Lobaye et de la Mambéré font encore partie du Congo. Celui-ci est divisé en 15 circonscriptions et 52 subdivisions qui ne sont souvent (à part les subdivisions centrales) que des postes de surveillance. Mais la pacification a pris fin à la veille de la guerre. Augagneur qui commence à préparer le pays pour la construction du chemin de fer cherche à réduire le poids de l'administration et ramène de 15 à 12 le nombre des grandes unités, notamment en créant une vaste circonscription du chemin de fer entre Mindouli et la mer.

La construction du CFCO pose de nombreux problèmes, particulièrement en ce qui concerne la main-d'œuvre. Antonetti s'épuisera à les résoudre. Son droit de modifier les limites des territoires est un de ses atouts majeurs. Il transfère ainsi le Haut-Ogooué, importante source de recrutement, du Gabon au Congo<sup>4</sup>. Par contre les régions de Bouar-Baboua et de la Lobaye, plus accessibles de Bangui, sont rattachées à l'Oubangui. Par la même occasion, les circonscriptions sont ramenées à 11 et les subdivisions à 37.

Le chemin de fer a coûté très cher et le gouvernement cherche à faire des économies en allégeant l'administration : le décret du 30 juin 1934 supprime les colonies et crée quatre régions, revenant sensiblement à la situation créée par le décret du 5 juillet 1902; l'arrêté du 15 décembre 1934 transforme les 11 circonscriptions en 5 départements divisés en 37 subdivi-

2. Arch. AEF, dépôt d'Aix, 5D180.

3. Mazonot, G., *La Likouala-Mossaka...*, pp. 506-508.

4. Il avait été prévu qu'on ne recruterait pas de main-d'œuvre au Gabon.

visions. La superficie du Moyen-Congo est ramenée à 390 000 kilomètres carrés c'est-à-dire qu'en plus de son territoire actuel il ne couvre plus que le Haut-Ogooué (Gabon) et le district de Nola (RCA). Mais de tels monstres territoriaux<sup>5</sup> sont impossibles à administrer dans un pays manquant de moyens de communications et, s'il faut attendre 1937 pour que les colonies recouvrent une partie de leur autonomie, 4 arrêtés en 1935, 5 en 1936 portent le nombre des départements à 9 et celui des subdivisions à 35 plus 2 PCA et une commune-mixte. La situation reste alors à peu près stable jusqu'en 1946, le seul fait notable étant le rattachement du reste de la Haute-Sangha à l'Oubangui-Chari.

Les décrets des 16 octobre et 20 décembre 1946 reprennent toute l'organisation administrative de l'AEF. Le Congo y perd définitivement le Haut-Ogooué et se retrouve divisé en 7 régions, 31 districts, 3 PCA et deux communes mixtes.

Progressivement, au moins au sud de la Léfini, on évolue vers une multiplication des unités administratives : le Pool est divisé en trois régions et le pays en totalisera neuf avec 37 districts. L'indépendance accélère le processus :

1960 : 12 préfetures, 37 sous-préfetures ;

1964 : 15 préfetures, 43 sous-préfetures.

Si la multiplication des sous-préfetures permet des contacts plus directs avec la population, celle des régions, par contre, rend plus difficile une politique d'ensemble, notamment au point de vue économique. Le gouvernement du Congo s'en rend compte et, en 1967, il ramène le nombre de « régions économiques » à 9, tout en portant celui des districts à 45 et celui des PCA à 24, ce à quoi il faut ajouter quatre villes. Mais la réforme ayant surtout un but économique, on jette en même temps les bases de « zones d'attraction » au nombre de 2 à 18 par district (292 au total) et devant regrouper de 600 à 6 000 habitants (compte non tenu des villes et des centres secondaires)...

### Distinctions juridiques et sociales

Le principe juridique de base réside dans la distinction entre les populations autochtones et les citoyens français d'origine : tous les indigènes étaient « sujets français » sans droits politiques tout en possédant la nationalité française. Ils pouvaient accéder à la citoyenneté, mais ils devaient alors renoncer à leurs coutumes juridiques (polygamie, etc.). Ils n'avaient aucune représentation au Parlement français.

Dans les conseils privés des gouverneurs ou les rares commissions municipales des grandes villes figuraient quelques membres indigènes nommés par les gouverneurs.

Le statut des « sujets » comportait, outre l'incapacité politique, des conséquences juridiques. Des « tribunaux indigènes » leur étaient consacrés... la liberté de conscience et de presse leur étaient reconnues, mais il fallait aussi une autorisation pour s'associer, pour se réunir. Seuls les citoyens pouvaient être admis à certains emplois publics importants.

5. Superficie des départements de 1934 : Sangha : 65 000 km<sup>2</sup>, Oubangui-Alima : 150 000, Niari-Ogooué : 90 000, Pool : 70 000, Kouilou : 15 000.

Certaines obligations spéciales étaient imposées aux sujets. Les administrateurs pouvaient leur infliger des sanctions administratives en cas de non paiement des impôts, de non accomplissement des prestations, de cultures vivrières insuffisantes, etc. ; c'était le régime de l'indigénat. Les sujets devaient dix jours de prestations, c'est-à-dire de travail gratuit, par an pour l'entretien des routes. On pouvait les réquisitionner en cas de calamités générales... Les sujets étaient enfin astreints à l'impôt et au service militaire; il est vrai que si tous les jeunes gens passaient la visite médicale, on en incorporait fort peu et ceux-ci se considéraient comme une élite <sup>6</sup>.

## II. LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La mise en place des nouvelles institutions politiques en 1908-1910 concorde sensiblement avec la fin du rodage du système économique installé en 1899. On peut considérer que le Congo, comme l'AEF, prend un nouveau départ.

### La production

Le caoutchouc reste pendant longtemps en tête des exportations du Congo. Concurrencé — sauf durant les guerres — par les plantations d'Extrême-Orient, sa production fluctuera entre des limites très larges : 1896 : 546 tonnes, 1907 : 1 955 t, 1915 : 1 300 t, 1917 : 3 000 t, 1934 : 522 t, 1944 : 3 547 t pour tendre ensuite vers zéro (production de l'AEF où le Congo entre pour environ 20 %).

La production d'ivoire atteindra un maximum annuel de 53 tonnes, mais elle diminuera ensuite très vite, jusqu'à 2 tonnes en 1939.

Le royaume de Loango exportait certes du bois depuis de longs siècles, mais l'exploitation systématique des ressources forestières resta d'abord l'apanage du Gabon et progressa lentement (ensemble de l'AEF) de 2 000 tonnes en 1897 à 218 000 en 1908 et 445 000 en 1938 (1 085 000 en 1963). Le Congo n'entrera vraiment dans la compétition qu'après la Seconde Guerre mondiale (18 000 tonnes en 1947).

La cueillette permet encore d'exporter un peu de copal (300 tonnes en 1928), de cire (230 tonnes au total de 1925 à 1946).

L'agriculture traditionnelle reste essentiellement vivrière avec un peu de tabac, notamment en pays téké. On tente de cultiver le café dans le Kouilou : la production ne dépassera jamais 100 tonnes pour toute l'AEF. Des essais de cacao ont lieu dans la Likouala en 1925. On parle aussi d'hévéa, de cocotier, de citronnier, de giroflier, de vanille, de ricin, de coton, etc.

Mais les années 1910-1945 forment surtout la période minière du Congo, non pas tellement à cause du volume de minerai extrait (90 000 tonnes au total — plomb : 57 %, zinc : 24 %, cuivre : 19 %) que du rôle joué par les espoirs miniers dans le développement du pays : autant que la nécessité de débrider l'intérieur de l'AEF, ceux-ci pèseront lourd sur

6. Deschamps, H., *L'éveil politique africain*, pp. 83-84.

la décision de construire le CFCO et, surtout, de le construire là où il circule maintenant. Pourtant « les premières mines de cuivre du Niari étaient mortes avant que ne soit né le chemin de fer <sup>7</sup> » et le plomb et le zinc que l'on découvrira ultérieurement (1935-1960) n'auront, au total, représenté que le cinquantième du trafic du CFCO.

L'industrie, elle, en reste à ses premiers balbutiements. Conformément à leur cahier des charges, les sociétés concessionnaires exportent du caoutchouc, de l'ivoire... bruts. Toutefois, la Compagnie française du Haut-Congo se rend très vite compte du peu d'avenir de ces produits alors que les oléagineux sont de plus en plus demandés. En 1913, elle obtient l'inscription de l'huile de palme et des palmistes sur la liste des produits de mise en valeur et, en 1920, elle aura déjà collecté plus de 1 000 tonnes d'huile et près de 600 tonnes d'amandes de palmistes. Pour l'année 1945, ces productions atteindront 3 241 tonnes et 6 742 tonnes pour le Congo. Achetés d'abord aux indigènes, huile et palmistes sortiront petit à petit de minuscules installations artisanales. Par ailleurs le CFCO sera à l'origine de la création de petites scieries. Enfin, en 1934, le gouverneur général donne en concession la production d'électricité de l'AEF à ce qui allait devenir l'UNELCO qui commence, en 1936, avec deux groupes (Pointe-Noire et Brazzaville) de 190 et 380 kVA. La taille de ces groupes (permettant une production maxima de 300 kWh) est à l'échelle de l'industrie congolaise d'alors...

### Les transports

Le cahier des charges des sociétés concessionnaires prévoyait que celles-ci devaient disposer d'un matériel flottant pouvant servir aux transports publics. En effet, jusqu'à la construction du CFCO, les transports, au Congo se font par porteurs dans le Sud, par voie d'eau dans le Nord. L'achèvement du CFML en 1898 réduit beaucoup le portage, celui du CFCO, en 1934, le fit presque complètement disparaître, mais la navigation garde son importance primordiale jusqu'à ce que le réseau routier devienne assez dense pour que les camions puissent la concurrencer, sans jamais d'ailleurs arriver à la supplanter. Le trafic du port de Brazzaville, au point de rupture de charge, est caractéristique à cet effet : 24 000 t en 1929, 123 000 en 1939, 77 000 en 1945, 166 000 en 1950, 196 000 en 1957. Les transports fluviaux restent plus intéressants pour les marchandises pondéreuses et le fleuve demeure le seul exutoire valable pour la RCA au moins.

Le trafic maritime est plus complexe. Certes, le choix de Pointe-Noire comme terminus du CFCO condamne définitivement Loango <sup>8</sup>, mais le glas du vieux port négrier sonnait depuis longtemps. Déjà, en 1875, Duparquet notait 6 factoreries à la Ponta-Negra contre seulement 5 à Loango. Par ailleurs les paquebots faisaient escale à Pointe-Noire « qui servait d'entrepôt pour toute la région <sup>9</sup> ».

Le chemin de fer puis un port moderne donneront un vif élan à la

7. Soret, M., *Le chemin de fer Congo-Océan*.

8. La construction du CFML avait déjà réduit de plus de 80 % le trafic de Loango.

9. Duparquet, *Etat commercial de la côte du Loango...*

seconde ville du Congo dont le trafic portuaire passe de 7 000 tonnes en 1925 à 75 000 en 1935 et 132 000 en 1945.

La redistribution à partir de ces ports, des voies fluviales puis des gares du CFCO se fait encore en grande partie par porteurs le long des pistes... Il faudra attendre la Seconde Guerre mondiale pour voir se multiplier les voies carrossables.

Un câble sous-marin unira très tôt le Congo à la métropole et une des premières actions du gouvernement sera de relier les principaux postes entre eux et avec la capitale par télégraphe. En 1909 encore, la loi dite du 12 juillet, qui prévoit 21 000 000 de francs pour le programme de travaux et d'études du « Congo français », en destine 6 000 000 aux lignes télégraphiques dont la moitié aux câbles sous-marins...

### **Le chemin de fer Congo-Océan**

Dès 1882, Brazza proclame la nécessité d'un chemin de fer entre le Pool et la mer et, en 1886, il charge Jacob d'en étudier le tracé. Mais le « Congo français » a été pénétré à partir de Libreville et ce relevé comme, un peu plus tard, celui de Le Chatelier passera inaperçu sous le déferlement des projets septentrionaux, tous plus ou moins patronés par la SHO, concessionnaire libre du bassin de l'Ogooué. Puis l'achèvement du CFML réduit l'urgence de ce chemin de fer.

A partir de 1904, les missions Bel, Mornet, etc., attirent l'attention sur les « richesses » minières du Sud-Congo et la loi du 12 juillet 1909, sans éliminer complètement la possibilité d'un chemin de fer gabonais, laissait cependant transparaître la préférence de la France pour la voie méridionale. Mais les discussions n'en finissent plus, notamment sur le choix du port : Loango, Pointe-Noire, Boma, Cabinda, Konde, Pointe-Banda..., Belges et CPKN intriguant à qui mieux mieux pour disposer de ce terminus. Les discussions duraient depuis plus de trente-huit ans lorsque Augagneur décide de faire donner le premier coup de pioche le 6 février 1921 sur un projet étudié par la Société de construction des Batignolles et réunissant Pointe-Noire à Brazzaville<sup>10</sup>. Le 2 juillet, le ministre lui notifie son approbation.

Les crédits ne sont cependant débloqués qu'avec lenteur et, en 1924, on doit même licencier une partie de la main-d'œuvre. Mais le 8 juillet de la même année, Raphaël Antonetti est nommé gouverneur général. Sa ténacité est demeurée légendaire et son nom restera pour toujours lié au CFCO. Il viendra à bout de tous les problèmes.

Problèmes inhérents au milieu naturel et qui nécessiteront 10 millions de m<sup>3</sup> de terrassement, 3 km de tunnels, 10 km d'aqueducs, 5 km de ponts et de viaducs, la plus grande partie de ces travaux se situant dans les 70 km de la traversée du Mayombe. Le climat, lui, éprouvera durement et sans grand remède possible, la main-d'œuvre que, pour le même Mayombe semi-désert, il faut faire venir de très loin. A résoudre aussi le problème

10. Il s'agit du tracé effectivement réalisé, à cette différence près que du PK 50 au PK 190 (actuels), le chemin de fer contourne le Mayombe par le nord. Dès 1922 on se rend compte que le percement d'un tunnel sous le mont Bamba serait moins onéreux et on en vient au tracé actuel.

du recrutement de cette main-d'œuvre que l'on va d'abord chercher dans le Nord-Congo puis en RCA et enfin au Tchad. Inaccoutumé à cette chaleur humide, ces travailleurs souffrent terriblement. Alertée par des campagnes de presse alarmistes inspirées tantôt par des milieux idéologiquement hostiles à la colonisation, tantôt par des intérêts financiers ou politiques hostiles au projet, une partie de l'opinion française s'émeut et amène le gouvernement à multiplier les missions d'enquête chargées notamment de vérifier l'exactitude des allégations de certains journaux qui parlaient de 80 % de décès parmi les travailleurs. Il apparut alors que si, dans les débuts et pour le secteur du Mayombe, les décès s'étaient élevés au chiffre malheureusement très lourd de 19 %, ils s'établissaient ailleurs à une moyenne totale de 1 %, accidents du travail compris. La multiplication des formations sanitaires, l'accoutumance progressive des travailleurs au climat et au matériel réduit très vite ces taux.

Très vite aussi s'impose le problème du matériel et des transports. Si l'approvisionnement du tronçon partant de Pointe-Noire est normal, son transport sur les chantiers mobilise le tiers du personnel. A l'autre extrémité de la voie cette question de l'approvisionnement des chantiers se complique de celui de l'avitaillement proprement dit soumis au bon vouloir des Belges. En effet tout, ici, doit arriver par Matadi, le CFML puis le Pool. Or le CFML est encombré car les Belges construisent leur BCK; par ailleurs, ils voient d'un mauvais œil cette entreprise qui leur empêchera de drainer le trafic du Congo français... Les retards s'accumulent.

N'eut été la protection de Maginot, les problèmes financiers auraient coûté son poste à Antonetti. La loi du 13 juillet 1914 prévoyait 93 millions pour le chemin de fer. Mais, dix ans plus tard, leur pouvoir d'achat n'est plus que de 25 millions-or alors que, en définitive, le CFCO coûtera (avec les premiers travaux du port de Pointe-Noire) 220 millions de francs 1913. Antonetti ne résoudra ces problèmes financiers qu'à la suite de nombreux voyages à Paris et parce que la BAO (Banque de l'Afrique occidentale) veut bien lui consentir de substantielles avances.

Les problèmes politiques, tout aussi graves, sont, en outre, des plus insidieux : opposition des Belges qui voient avec inquiétude leur échapper le trafic du Congo, mais aussi, à l'intérieur même de l'AEF, des protestations s'élèvent :

planteurs qui trouvaient plus difficilement de la main-d'œuvre, qui auraient voulu que la voie desserve leur concession, qui auraient souhaité qu'elle ne desserve pas le concurrent... « La polémique avait pris une telle acuité qu'on n'hésitait pas à appeler à la rescousse les journaux étrangers <sup>11</sup>. »

La presse, puis le Parlement s'en mêlent et l'on recommence à parler d'un cadavre d'indigène par traverse, d'Européen par kilomètre. La polémique durera jusqu'à ce que, le 29 mai 1934, le CFCO soit enfin terminé. Celui-ci n'en deviendra pas moins le meilleur outil du développement de l'AEF et surtout du Congo et, trente ans plus tard, transportera allègrement son million de tonnes et son million de voyageurs...

11. Soret, M., *Le chemin de fer Congo-Océan*, p. 191 et citant Preclin, L., *Le chemin de fer Congo-Océan*, p. 443.

### La transformation du système économique

Très vite, des sociétés concessionnaires disparaissent, soit parce qu'elles se sont retirées de la compétition, soit parce qu'elles ont fusionné. La plupart des survivantes même, ne font que vivre et n'arrivent pas à réduire un déficit chronique. Le régime avait besoin d'une révision.

En 1906, le ministre des Colonies avait déjà demandé une modification du statut des sociétés en raison de la difficulté d'obtenir qu'elles participent aux dépenses d'intérêt public, du fait que le système était une violation de la liberté du commerce, de l'insuffisance de la protection des indigènes.

Aussi, dès son arrivée en 1908, le gouverneur général Merlin établit des projets de contrats destinés à diminuer les privilèges d'exploitation des sociétés : bail à ferme de dix ans portant sur une surface réduite et renouvelable pour dix ans pour des superficies égales à dix fois celles réellement exploitées. Le monopole ne porte plus que sur le bois et le caoutchouc; les droits sont ramenés à 15 % des bénéfices et, lors de la liquidation, à 15 % de l'excédent de l'actif sur le passif. Dix sociétés du bassin de la Sangha et de l'Oubangui signent ce contrat sous condition de pouvoir former un consortium qui deviendra la CFSO.

La CFHC et la Ngoko-Sangha qui sont bénéficiaires préfèrent conserver le régime de 1899. Mais, en 1912, la seconde est démantelée par l'accord franco-allemand. La CFHC en récolte des bribes puis absorbe petit à petit l'Alimaïenne pour devenir la CFHBC. Au sud, les trois dernières sociétés congolaises vivent de plus en plus chichement pour disparaître sans laisser de traces à la liquidation de 1929<sup>12</sup>.

Lorsque celle-ci interviendra, seules la CFHBC et la CFSO auront mis suffisamment de terrains en exploitation pour obtenir en toute propriété une concession viable.

Nous passons alors du système concessionnaire à celui des grandes compagnies : entre Nkény et Sangha, la CFHBC monopolise tout le commerce d'exportation (huile et palmiste essentiellement) et contrôle 95 % de celui de distribution<sup>13</sup>. La CPKN dans la zone côtière, la CFSO au nord de la CFHBC tiennent en main les exportations du reste du Congo et leurs émanations commerciales, la SCKN et la CCSO y contrôlent une grande partie du commerce de détail.

Cependant, en liaison notamment avec le CFCO, va naître une nouvelle forme de colonisation. En 1929, Ottino obtient sur la rive gauche du Niari une concession de 25 000 hectares. La culture du manioc pour la consommation indigène ne s'avérant pas rentable, il installe une féculerie puis, durant la guerre, une huilerie. Son affaire vivotera jusqu'en 1949, date à laquelle il la cèdera à la société des Grands Moulins de Paris qui y installera la SIAN. Mais l'élan était donné et la période de l'Union française verra se multiplier le petit colonat dans la « vallée heureuse ».

12. Voir Soret, M., *Les Téké de l'Est*, pp. 416-421.

13. Rapport économique Likouala-Mossaka, arch. Fort-Rousset.

### III. LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

#### Population, travail et main-d'œuvre

Les premiers explorateurs extrapolaient à l'ensemble du pays la densité des villages qu'ils notaient le long des pistes et des rivières. C'est ainsi qu'en 1906 on estimait à 3 000 000 la population du Congo dans ses limites actuelles. Les premiers dénombrements valables datent de 1921, lorsque Augagneur voulut évaluer les possibilités de recrutement pour le CFCO. On arrive alors à 350 000 habitants pour le Congo dans ces mêmes limites<sup>14</sup>. Le recensement de 1933 en trouve 533 000, avec une surestimation vraisemblable de 10 000 habitants. En 1945, la population du Congo atteint 635 000 âmes. L'étude rationnelle de ces chiffres et de tous les dénombrements intermédiaires fait ressortir, de 1921 à 1946, un accroissement à peu près régulier de la population, de l'ordre de 1,5 % par an, que le recrutement pour le CFCO n'a guère modifié<sup>15</sup>.

C'est seulement après la guerre de 1914-1918 que se forment, notamment dans les villes, des concentrations de travailleurs salariés. Les pouvoirs publics s'inquiètent de ces migrations et s'efforcent de les régler pour éviter les abus. D'où le décret du 4 mai 1922 fixant le régime du travail en AEF. Celui-ci est libre dans l'ensemble de la fédération et tout engagement pour une durée supérieure à un mois doit faire l'objet d'un contrat. Les litiges sont du ressort du Conseil d'arbitrage (chef d'unité administrative, un employeur, un travailleur).

Ce texte de base sera complété au fur et à mesure que la situation évoluera : obligation pour les entreprises d'avoir une infirmerie et de prendre en charge les frais de traitement des travailleurs; journée de travail de 10 heures au maximum avec repos hebdomadaire. Durant la guerre, la politique de plein emploi amène la création d'un Office du travail et de la main-d'œuvre (décret du 29 juillet 1942) pour assurer une juste répartition des travailleurs.

Ce sera seulement après la deuxième guerre mondiale que l'on commencera à veiller à la juste rémunération du travail car l'arrêté du 21 décembre 1935 se contente de fixer le salaire minimum qui passe de 2,75 francs par jour à cette date, à 10 francs en 1945.

Le nombre de salariés s'enfle progressivement pour atteindre 50 000 en 1946 (28 % de la population mâle adulte). Les trois quarts sont des manœuvres qui représentent 90 à 100 % des travailleurs dans le secteur primaire, 60 à 70 % dans le secteur secondaire, 70 à 75 % dans le secteur tertiaire.

Il reviendra à l'après-guerre de former des techniciens, comme il lui appartiendra de voir naître les syndicats...

14. Chiffre sous-estimé. En réalité près de 440 000 habitants.

15. On doit d'ailleurs noter que la surmortalité lors de la construction du chemin de fer a surtout touché les travailleurs du Tchad et de RCA.



### Enseignement et santé

Dès la pénétration, la France s'efforce de lutter contre les endémies, mais le manque de crédits freine l'action médicale. En 1912, 23 formations sanitaires sont pourtant installées tandis qu'un hôpital mieux équipé remplace l'archaïque formation de Brazzaville. La lutte contre la maladie du sommeil s'est organisée dès la création de l'Institut Pasteur de Brazzaville en 1909 : en 1935, 51 centres de lutte antitrypanique fonctionnent : les vaccinations se multiplient.

Une structure plus complète de l'assistance médicale s'instaure dès 1936. Le chef-lieu de chaque département est doté d'un médecin-chef, d'une ambulance ou centre médical et d'une maternité. Les districts... doivent avoir un médecin ayant comme moyen d'action une infirmerie ou un dispensaire. Des équipes mobiles de prospection et de traitement viennent renforcer l'action de cette organisation dans les régions où la fréquence de la trypanosomiase nécessite un effort spécial... Après quatre années de lutte, en 1939, la maladie du sommeil semble en régression sur tout le territoire du Moyen-Congo... Un gros effort est effectué en faveur de la maternité et de l'enfance. Le nombre des accouchements dans les formations sanitaires augmente, lentement car il faut vaincre les coutumes et les préjugés sociaux <sup>16</sup>...

Ralentie par la Seconde Guerre mondiale, cette action reprenait dès 1945. Le Congo reste en dehors de l'endémie amarylle mais non de l'endémie trypanique. Le paludisme est aussi endémique ainsi que le pian qui recule toutefois devant les progrès de l'hygiène. Par contre, la veille de la guerre a vu disparaître la variole, du moins sous sa forme pestilentielle.

La diffusion de l'enseignement laïc butera longtemps sur la résistance passive des populations et la difficulté de former instituteurs et moniteurs indigènes. D'où son retard sur l'enseignement privé qui, en 1935, reçoit plus des deux tiers des élèves, 52 % en 1945. Les trois quarts des écoles confessionnelles et 70 % de leurs élèves sont catholiques notamment parce que la loi exige que l'enseignement soit donné en français et que les missionnaires protestants sont américains, norvégiens et, surtout, suédois...

Les progrès sont lents et 1935 voit seulement scolariser 7 500 enfants, moins de 4 % de la population scolarisable. Et si ce nombre augmente de 80 % entre 1935 et 1945, à cette dernière date on n'arrivera encore à toucher que 6 % des écoliers virtuels. L'avant-guerre assistera aussi au démarrage de l'enseignement secondaire avec dix élèves à Brazzaville en 1936.

Les missions tentent de former des ouvriers, mais il faudra attendre l'année scolaire 1938-1939 pour que soit créée la première des écoles professionnelles officielles du Congo avec 43 élèves. Celles-ci seront six (296 élèves) en 1945-1946.

---

16. Raynal, *Pathologie humaine...*, pp. 209-210.

Si peu répandu soit-il, l'enseignement n'en a pas moins nettement progressé durant toute cette période :

	1935	1945	Évolution
<i>Enseignement officiel</i>			
Personnel européen	12	20	+ 67 %
Personnel congolais	40	160	+ 300 %
Écoles primaires	32	50	+ 56 %
Classes primaires	53	120	+ 126 %
Élèves (primaire)	2 500	5 400	+ 116 %
Écoles secondaires	1	2	+ 100 %
Élèves (secondaire)	10	200	+ 1 900 %
<i>Enseignement privé</i>			
Établissements	65	80	+ 23 %
Élèves	5 000	8 000	+ 60 %

L'enseignement prendra son vrai départ en 1947, avec le Fonds de développement économique et social.

## Religion

La pénétration administrative avait été accompagnée et souvent précédée de la pénétration missionnaire. Mgr Augouard, pionnier et premier évêque du Congo meurt en 1921.

Sous son successeur, Mgr Guichard, les rives de la Likouala reflètent les briques roses de Makoua; celles de la Sangha, une vaste chapelle que la population a érigé en huit jours. Au bas Congo... une mission se construit tous les 80 kilomètres : Baratier, Mindouli, Voka<sup>17</sup>...

et, pendant la guerre, Félix Eboué donnera le permis de construire pour les ogives prodigieuses de Sainte-Anne du Congo à Brazzaville.

Anciennes et nouvelles missions, au nombre de 26 (dont celle de Brazzaville avec cinq paroisses), sont réparties entre les deux vicariats apostoliques de Brazzaville et de Pointe-Noire.

La Svenska Missionsförbundet (Évangélistes suédois) restera la seule mission protestante du Congo jusqu'à l'installation, en 1921, de l'« Orebro Missions Forenning » (baptistes suédois) à Souanké et à Ouesso. Mais ces derniers n'auront qu'une influence très réduite : l'action missionnaire protestante au Congo sera essentiellement l'œuvre des évangélistes.

Après bien des difficultés, ils ouvrent une école à Madzia en 1911, en 1925 un cours de formation de moniteurs à La Mousana (transféré trois ans plus tard à Madzia) et, enfin, en 1930, un séminaire à Nguédi (Madingou). En 1938, ils distribuent leur cent millième Bible. Leur action reste cependant réduite puisque, en 1945 après 35 années de présence au Congo, ils n'auront baptisé que 22 562 personnes. Durant cette période,

17. Lecomte, Ch., *Les missions catholiques...*, p. 581.

le nombre de missionnaires est pourtant passé de 11 en 1912 à 46 en 1940, celui des pasteurs ou catéchistes africains de 150 en 1920 à 473 en 1939. La principale raison de ce demi-échec réside dans le fait que non seulement tout polygame mais tout divorcé est exclu de l'Église et que la consommation d'une boisson alcoolisée quelle qu'elle soit (vin de palme compris) est absolument interdite aux fidèles...

L'événement capital de cette époque sera la naissance des syncrétismes « kongo » qui imprimeront profondément leur marque à l'histoire du pays. Simon Kibangou, né en 1881 au Zaïre, est élevé dans un milieu baptiste mystique. Vers 1915, il a une vision et se sent touché par la grâce. Son enseignement reste très proche du protestantisme. Sous la pression des missions, il est arrêté en 1921 et il mourra en prison à Elisabethville en 1951. La persécution en fait un martyr du colonialisme et lorsque le kibanguisme diffuse en 1924 dans la région de Boko, il a déjà un aspect nettement politique accentué par la prise de conscience de l'unité Laadi-Soundi-Kongo. La répression rétablit l'ordre mais le culte continue clandestinement. En 1941, un rameau du kibanguisme, le kakisme se répand dans la région de Mindouli.

Le kibanguisme est avant tout une religion à la morale extrêmement rigoureuse et dotée d'une solide hiérarchie. Il est plus nationaliste que xénophobe. Tout autre sera le matsouanisme.

André Grenard, dit Matsoua, crée à Paris l'Amicale des originaires d'AEF dont la caisse est alimentée par des cotisations recueillies en pays Laadi. Arrêté en 1930 pour escroquerie au détriment de cette caisse, il est condamné à trois ans de prison. La construction du chemin de fer, la crise économique provoquent des remous dans la population que les partisans de Matsoua excitent violemment. Des manifestations ont lieu en 1930 à Brazzaville et dès 1931 le commerce des cotisations reprend. Le calme semble revenir avec la relance économique mais Grenard, de retour à Paris en 1937 recommence la lutte. Arrêté en 1940, il est transféré au Congo, condamné à la prison à perpétuité et enfermé à Mayama où il meurt en 1941.

A partir de 1942, le matsouanisme prend de plus en plus un aspect religieux et tout un rituel se crée petit à petit, assez nettement inspiré du catholicisme bien que le culte laisse une grande place au fétichisme traditionnel. Il restera foncièrement raciste et xénophobe.

### **Évolution des sociétés sous l'impact colonial**

L'évolution fut surtout sensible à partir de la Première Guerre mondiale et accélérée par la deuxième. Une de ses causes premières fut l'obligation de payer l'impôt en espèces, ce qui contribue à la diffusion de la monnaie et, par là, à saper la cohésion traditionnelle. Les sociétés concessionnaires en imposant la récolte du caoutchouc, des noix de palme bouleversent la répartition traditionnelle des activités, ce qui entraîne une augmentation de la mortalité masculine. La construction du chemin de fer fait se « frotter » les gens les uns contre les autres et, par là, évoluer tout un processus mental. Enfin la naissance d'un salariat amène celle d'un prolétariat. Parallèlement apparaissent les prémices d'une classe moyenne nettement dissociée des classes traditionnelles : ouvriers spécialisés, arti-

sans initiés aux nouvelles techniques, commerçants ayant réussi. A part, se situent les fonctionnaires (administration, services sociaux ou techniques) très fortement hiérarchisés : ils se considèrent comme la nouvelle classe dirigeante.

#### IV. LES PROBLÈMES LOCAUX

##### Troubles mineurs

La pacification avait duré jusque vers 1913 et

il n'y eut pratiquement plus jamais d'opposition par la suite dans les territoires qui étaient occupés au début de 1914 et la guerre franco-allemande ne les ranimera pas<sup>18</sup>.

Les incidents que l'on peut signaler çà et là sont, dans leur immense majorité, des réactions à la pression administrative qui, dès 1915, veut accroître la production de caoutchouc. Les exactions des Européens, fonctionnaires ou agents commerciaux sont relativement rares et beaucoup moins fréquentes que celles des gardes et autres fonctionnaires congolais.

La seule affaire de quelque importance fut celle de Ngara Binzam (district de Souanké) où, sous l'influence d'un féticheur qui ne veut pas reconnaître l'autorité des Blancs, deux à trois mille réfractaires du Gabon, du Cameroun et du Moyen-Congo se sont regroupés dans une zone marécageuse. Le 18 septembre 1919, ils attaquent un sergent français en tournée... Une expédition punitive est envoyée et les postes militaires sont multipliés. Le 13 octobre 1922, la circonscription peut être remise à l'administration civile.

En fait cette semi-dissidence était surtout liée à la situation politique et géographique de la région : double changement de maîtres en quelques années et proximité des frontières de trois pays...

##### L'Affaire de la Sangha

L'affaire de la Sangha présente de nombreux points communs avec l'incident de Ngara Binzam : elle se déroule dans une zone qui avait changé plusieurs fois de dominateurs et elle a été préparée, menée par les sorciers. Par contre, elle s'étendra sur de vastes territoires : Bouar-Baboua, Haute-Sangha en RCA actuelle, Bas-Oubangui (Likouala) au Congo. Elle est donc avant tout centrafricaine et n'intéressera le Congo que lors de sa deuxième phase.

La cause profonde de la révolte est, depuis le départ prématuré des militaires en 1922, la pénétration insuffisante du pays baya incomplètement pacifié. Par ailleurs, les populations de l'Ouest oubanguien s'adaptent mal au régime draconien de la CFSO qui exploite le caoutchouc dans la région. Enfin l'administration cherche à imposer la culture du coton.

---

18. Mazenot, G., *La Likouala-Mossaka*, p. 347.

Précisons toutefois que la révolte n'avait aucun lien avec la construction du chemin de fer : il avait été décidé qu'aucun recrutement ne serait effectué en pays baya<sup>19</sup>.

L'affaire débute dans la région de Bouar en juin 1928, où le sorcier Karinou, de Nahring, se dit le Fils de Dieu, son représentant sur la terre et annonce la fin de l'autorité des Blancs ainsi que celle de l'impôt. Pendant de longues semaines le gouvernement tergiverse. Karinou se lance alors dans la guerre sainte. En octobre, le gouvernement général et l'armée se décident enfin à prendre l'affaire en main ; la répression commence contre une population fanatisée (Karinou distribue des fétiches protégeant des balles) et terrorisée (les partisans du sorcier massacrent systématiquement les villages qui ne se rallient pas). Karinou est tué au combat le 11 décembre 1928. L'affaire paraît réglée mais

Bayembo, le sorcier de Dengbé, village au Sud de Carnot, était allé à Nahring au début de décembre ; il avait reçu de Karinou le précieux « médicament » et c'est par ses soins que celui-ci fut porté de proche en proche, de sorcier de village à sorcier voisin, jusqu'à Macao, Séké, Bouboua et Mokingué à 60 kilomètres seulement d'Épéna<sup>20</sup>...

Le « Congouara » se répand ainsi des Yanghéré à toutes les populations de la Likouala :

Sous l'empire de cette folie (...), les populations commirent des actes de sauvagerie inouïs dont les victimes furent d'abord tous les étrangers au clan et les indigènes de la tribu qui refusèrent de prendre le « médicament »<sup>21</sup>.

Le principal centre de résistance se situait à Bérاندjoko sur la haute Ibenga où un millier de dissidents tenaient la forêt inondée sous la conduite du vieux chef Béra Ndjoko, confiant dans la puissance de ses fétiches. Lorsque, en juin 1929, Béra Ndjoko eut été tué, l'ardeur faiblit très vite. Il en fut partout de même : sur le Niabilo (mars), à Toro (juillet), etc., la mort du sorcier entraîna la dispersion des combattants.

Aucune poursuite ne fut engagée contre les villageois désenvoûtés ; par contre « en forçant repaire après repaire le plus grand nombre ou tout au moins les plus influents... des meneurs, juges et sorciers<sup>22</sup> », on extirpait le mal. Quelques chefs dont on n'était pas sûrs furent déportés à Brazzaville.

## V. LE CONGO ET LA POLITIQUE INTERNATIONALE

### La Convention franco-allemande de 1911

En dépit de l'Acte de Berlin, les Allemands avaient toujours vu d'un mauvais œil la pénétration française au Congo et ils s'efforçaient depuis longtemps de s'installer entre Djouah et Ivindo. Ils souhaitaient par

19. Arch. AEF, dépôt d'Aix, 5D47.

20. Marchessou, J., *Retour des populations de ces pays...*, p. 30.

21. *Ibid.*, p. 32.

22. *Ibid.*

ailleurs un débouché sur le Congo. L'affaire d'Agadir était une trop belle occasion pour la laisser échapper et, par la convention de 1911, ils obtenaient l'accès du Cameroun au Congo par la Sangha, à l'Oubangui par la Lobaye. La nouvelle frontière partait de la baie de Mondah au nord de Libreville pour rejoindre l'angle sud-est de la Guinée espagnole puis le confluent Djouah-Ivindo. Elle suit ensuite

« cette rivière jusqu'à Madjingo (qui restera français) et de ce point se dirigera vers l'est pour aboutir au confluent de la Ngoko et de la Sangha, au nord d'Ouessou.

La frontière partira ensuite de la rivière Sangha à un point situé au sud du centre d'Ouessou (qui restera français) à une distance de 6 kilomètres au moins et de 12 au plus de cette localité suivant la disposition géographique des lieux. Elle obliquera vers le sud-est pour rejoindre la vallée de la Kandéko jusqu'à son confluent avec la Bokiba. Elle descendra celle-ci et la Likouala jusqu'à la rive droite du fleuve Congo. Elle suivra le fleuve Congo jusqu'à l'embouchure de la Sangha, et de façon à occuper sur la rive du Congo une étendue de 6 à 12 kilomètres qui sera fixée suivant les conditions géographiques. Elle remontera la Sangha jusqu'à la Likouala-aux-Herbes qu'elle suivra ensuite jusqu'à Botoungo. Elle continuera ensuite du sud au nord selon une direction à peu près droite jusqu'à Béra Ngoko <sup>23</sup> ... »

L'article 3 de la convention prévoyait que dans un délai de 6 mois... Une commission technique mixte serait chargée de déterminer le tracé de la frontière, les travaux d'abornement devant avoir lieu dans un délai de 18 mois <sup>24</sup>...

Une commission d'experts franco-allemands se réunit à Berne du 15 juin au 19 juillet 1912 et arrêta un protocole d'accord de procédure. Les travaux de délimitation durèrent de janvier à mai 1913 sous la direction du capitaine Périquet.

On adapta au régime allemand le statut juridique des sociétés, du moins en ce qui concernait les parties de leur concession situées dans les territoires cédés au Cameroun.

La nécessité de contrebalancer l'influence allemande dans le delta de la Sangha pousse la France à créer un poste à Mossaka en 1913 qui draine immédiatement les deux tiers du trafic du fleuve. Français et Allemands cherchent à attirer les populations frontalières. Les exodes vers le territoire allemand sont d'abord très nombreux mais cessent dès mars 1913 et un courant inverse prend immédiatement naissance. Toutefois il n'y eut jamais de véritables incidents de frontière jusqu'à la déclaration de guerre.

### La Première Guerre mondiale

La tension qui se faisait sentir depuis de longues semaines en Europe avait amené le gouvernement général à prendre un certain nombre de mesures. Celles-ci n'empêcheront pas que les caractères dominants de cette guerre resteront, au Congo, la lenteur des concentrations d'effectifs et la tentation que cette lenteur fit naître chez les autorités locales d'effectuer des coups de main.

23. Texte de la Convention.

24. Mazenot, G., *La Likouala-Mossaka...*, pp. 351-352.

Les communications étaient si lentes que la déclaration de guerre ne fut connue que le 13 août à Makoua et que la colonne qui y était installée n'arriva que le 27 à Ntokou, le 31 à Picounda (80 et 150 km), 24 heures après la colonne Joly qui, venant de Brazzaville, se dirigeait sur Ouesso par la voie fluviale.

Mossaka avait été informé dès le 5 août de l'état de guerre. Le 6, l'unité qui y était basée s'empara de Bonga et le 7 d'un bateau allemand. Le 21, à Ntokou, ces 26 Français se trouvent en face de 30 Allemands, qui décrochent le lendemain. Aucune perte n'avait encore été à déplorer. Cependant, le 23 août

à Ouesso une vingtaine de jeunes gens à moitié fous ont voulu (...) s'emparer d'un poste allemand qui se trouvait en face et où il n'y avait qu'un douanier. Ce dernier les voyant venir s'est sauvé. Alors nos guerriers pillèrent le poste et célébrèrent leur victoire en faisant la bombe. Pendant ce temps arrive un bateau allemand chargé de troupes et massacre 15 ou 16 des Français. Ceux qui étaient restés à Ouesso s'étaient sauvés et les Allemands pillèrent toutes les factoreries <sup>25</sup>.

Ils emportent aussi l'argent et les archives du poste. Un vent de panique souffle sur le Haut-Congo mais le 30 août, des éclaireurs envoyés en reconnaissance entrent sans coup férir dans Ouesso, les Allemands s'étant retirés à Moloundou (qui sera pris le 26 décembre) « si bien que la colonne Joly — 400 hommes transportés par une flotte de six vapeurs — arrivant à Ouesso le 31, vit le pavillon français flotter sur le poste <sup>26</sup> ».

Dès le 1<sup>er</sup> septembre, la réorganisation des territoires cédés en 1911 commençait. La guerre était toutefois loin d'être terminée.

En septembre 1914, quatre colonnes françaises furent chargées d'opérer sur les frontières tandis qu'un corps expéditionnaire franco-anglais... devait attaquer par la côte au Cameroun <sup>27</sup>...

Les répercussions directes de la guerre sur les Congolais furent donc assez réduites. Toutefois la poursuite des hostilités au Cameroun amena les autorités à recruter des porteurs pour acheminer le ravitaillement des troupes. Les ponctions furent assez importantes, ce qui causa quelques troubles (Ikélemba - 1915) ou poussa les habitants du Sud-Ouest à fuir au Cabinda.

Le gouvernement s'était d'abord demandé quelle serait la réaction des populations devant l'état de guerre et était resté dans l'expectative en recommandant aux autorités locales de ralentir l'action administrative. La situation se maintenant satisfaisante, Merlin croit possible de relancer le dynamisme administratif. Manquant de personnel, il allège les cadres puis lance un programme de regroupement de villages. L'opposition des indigènes l'oblige à reprendre les opérations de police.

L'action gouvernementale sera toutefois surtout sensible sur le plan économique : aide à la métropole puis, à partir de 1916, ravitaillement

25. Mazenot, G., *La Likouala-Mossaka*, p. 384, citant une lettre du révérend père Remy, vicaire général de Brazzaville au supérieur de la Mission de Boundji (arch. évêché Fort-Rousset).

26. Mazenot, G., *op. cit.*, p. 384.

27. Hardy, G., *Origine et formation de l'AEF*, p. 66.

de Brazzaville. La capitation passe, en 1915, de 5 à 10 francs mais il faut avant tout accroître la production :

En règle générale, chaque village sera tenu de fournir une quantité déterminée de produits (caoutchouc, palmistes, etc.). Cette quantité sera fixée en tenant compte de la population des agglomérations indigènes et des richesses naturelles qui les entourent <sup>28</sup>.

Le 9 avril 1915, un arrêté prévoit que tous les adultes seront astreints, sept jours par an, à des travaux d'intérêt local. Les prestations sont nées de la guerre qui créeront le premier embryon de réseau routier du Congo. Au fur et à mesure que la guerre se fait plus âpre, l'économie prend le pas sur tout et les congolais vont jusqu'à abandonner les cultures vivrières. Dans certaines régions, le manioc en arrive à manquer.

Le traité de Versailles (28 juin 1919) régularise la situation du Congo et notamment celle des territoires repris à l'Allemagne, tandis que celui de Saint-Germain-en-Laye révisé les Actes de Berlin et de Bruxelles dans le sens d'une souveraineté plus complète des peuples colonisateurs...

### La Deuxième Guerre mondiale

La France sortait grandie de la Première Guerre mondiale, son autorité affirmée. C'est pourquoi, si la déclaration de guerre, en 1939, ne surprit personne, la déroute de 1940 jeta la consternation dans tout le Congo. Le 18 juin, le général Husson refuse la capitulation et, le 22, le gouverneur général Boisson informe le gouvernement français que l'Afrique noire est unanime à vouloir continuer la lutte. Mais sous la pression de Vichy, le 6 juillet, il affirme seulement qu'il défendra l'AEF contre toute attaque d'où qu'elle vienne. Le général Husson prend la même position le 19. Cependant, le 13 juillet, Boisson a rejoint à Dakar, son poste de Résident général pour toute l'Afrique noire, tandis que Husson le remplace à la tête de l'AEF.

L'unanimité qui s'était faite au moment de l'armistice pour continuer la lutte aux côtés de la Grande-Bretagne s'est rompue après l'attaque par la flotte anglaise de Mers-el-Kébir et du *Richelieu*, quelques jours après, à Dakar, par des avions anglais <sup>29</sup>.

Les résistants s'organisent cependant. Le 3 juillet, Éboué, gouverneur du Tchad, s'était mis à la disposition du général de Gaulle; le 8 août, à Brazzaville, se constitue la Ligue patriotique pour la liberté et l'honneur, qui est interdite le 17 par le général Husson. Le 19 août, le colonel de Larminat, représentant du général de Gaulle, prend les premiers contacts mais, le 27, apprenant que le Tchad s'est rallié, il somme Husson de choisir son camp. Le gouverneur général répond en relevant de leurs fonctions les officiers résistants. Le 28, ceux-ci, à la tête du bataillon de tirailleurs sara, neutralisent le reste des troupes et arrêtent les membres de l'état-major.

28. Mazenot, G., *La Likouala-Mossaka...*, p. 400, citant un rapport de Reste alors administrateur de la Mossaka-Bakota (28 avril-17 août 1917), (Arch. F.O.M., AEF XV-LI (4)).

29. Couderc, A. et Trezenem, E., *L'AEF dans la guerre*, p. 69.



Le général Husson est conduit à Léopoldville. Le 30 août, ce sera le ralliement de Bangui malgré l'opposition du commandant militaire.

Seul, le Gabon nécessitera une campagne menée depuis Brazzaville et qui, malheureusement, coûtera plusieurs vies humaines. Tout est cependant terminé le 11 novembre 1940 avec la prise de Port-Gentil.

Le général de Gaulle arrivait le 24 octobre à Brazzaville, d'où il repartit le 17 novembre, après avoir donné une base juridique à la France libre : création du Conseil de défense de l'Empire, réorganisation administrative de l'AEF, création du Haut-Commissariat de l'Afrique française libre, etc.<sup>30</sup>...

Sous l'impulsion de Félix Éboué, nommé gouverneur général le 22 novembre 1940, le Congo et l'AEF prennent une part énergique au combat. Dès le 28 décembre, deux bataillons formés en Afrique française libre partent pour l'Érythrée. Le 23 février 1941, l'école militaire Colonna d'Ornano (mort à Morzouk en février) destinée à former des élèves officiers, est inaugurée à Brazzaville et de nombreux Congolais participeront à l'épopée du général Leclerc qui les mènera jusqu'au repaire de Bertchsgaden.

Mais le rôle de l'AEF dans la guerre sera surtout économique. Toutefois, comme l'Angleterre trouve dans ses propres territoires tous les produits coloniaux dont elle peut avoir besoin, l'Afrique française doit reconvertir son économie. Le Congo reprend la récolte du caoutchouc, intensifie ses recherches minières, accroît sa production d'or. On construit routes et ponts. A Pointe-Noire, l'aménagement du port se poursuit et le terrain d'aviation, agrandi, permet l'atterrissage des plus lourds porteurs.

Enfin, par le labeur des cheminots du Congo-Océan, Noirs et Blancs travaillant de jour et de nuit, le matériel de guerre débarqué à Pointe-Noire peut être acheminé vers les théâtres d'opération orientaux en raccourcissant de plus de moitié le trajet maritime qui aurait dû passer par Le Cap... La saine gestion des finances assure une excellente situation budgétaire et permet même de verser des fonds à la caisse de réserve. Jamais l'AEF ne fut une charge pour les Alliés<sup>31</sup>.

## VI. LA CONFÉRENCE DE BRAZZAVILLE<sup>32</sup>

Le ralliement de l'AEF à la France libre aurait été vain si les populations n'avaient été consentantes. Éboué rénovera les méthodes coloniales pour pallier la désagrégation qui s'était opérée dans les masses à la suite de la défaite de 1940. En 1942, il institue le titre de « notable évolué » et crée les communes indigènes. Mais il estime qu'il faut faire plus. C'est alors que la Conférence de Brazzaville est décidée.

Celle-ci tiendra ses assises du 28 janvier au 8 février 1944 après avoir

30. Couderc, A. et Trezenem, E., *L'AEF dans la guerre*, p. 70.

31. *Ibid.*, p. 71.

32. Voir Aubame, J., *La conférence de Brazzaville*.

été inaugurée par le général de Gaulle et elle aboutira à toute une série de recommandations valables pour l'ensemble de l'Empire français :

Celui-ci reste un et indivisible, mais ses territoires doivent être mieux représentés près de la métropole. Elle préconise des assemblées représentatives locales et l'évolution vers une personnalité politique. Les indigènes doivent plus facilement pouvoir accéder aux postes d'exécution. Une « citoyenneté d'empire » doit être créée en respectant les coutumes dans la mesure où elles évoluent vers une plus grande dignité de la femme. L'enseignement doit être intensifié, des avantages sociaux garantis aux travailleurs, l'assistance médicale et l'hygiène sociale développés.

Sur le plan économique, il faut industrialiser les colonies, éduquer les masses rurales, étendre le réseau des voies de communication et assouplir le régime douanier.

Du point de vue administratif, la Conférence prévoit un nouveau découpage des territoires, une extension du pouvoir des gouverneurs. Les services eux-mêmes seront réorganisés par une modernisation des méthodes et des installations tandis que la fonction publique sera revalorisée.

Les conséquences de la Conférence furent immenses. Non seulement la Constitution de 1946 s'inspirera de ses recommandations mais, le départ étant pris, celle-ci, sur de nombreux points, ira nettement plus loin dans le sens de l'indépendance des territoires...

# Chapitre V

## L'UNION FRANÇAISE

### I. ASPECTS POLITIQUES

#### **La Constitution de 1946**

La victoire acquise en 1945, la France se donne une nouvelle constitution qui, pour les territoires d'outre-mer, s'inspire largement des recommandations de la Conférence de Brazzaville.

La France, énonce son préambule, forme avec les pays d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs sans distinction de race ni de religion... la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes (...). L'article 80 de la Constitution déclare : « Tous les ressortissants des territoires d'outre-mer ont la qualité de citoyens... »

Les nouveaux citoyens reçoivent toutes les libertés : réunion, associations, circulation, syndicats, grèves, presse. L'égalité des sexes est proclamée, ainsi que le droit à l'instruction et l'admission à tous les emplois. Le travail forcé est interdit... On supprime même les prestations qui subsistent encore dans certaines campagnes françaises <sup>1</sup>.

#### **Les nouvelles institutions**

La conséquence politique de la citoyenneté française, c'est l'électorat. Mais les législateurs de 1946 ont jugé que tous les nouveaux citoyens n'étaient pas encore en état d'exercer leur droit électoral. On a donc limité ce droit à certaines catégories, d'ailleurs très larges : fonctionnaires, patentés, notables, anciens militaires, membres des syndicats et des coopératives, employés réguliers des entreprises, propriétaires fonciers, titulaires d'un permis de chasse ou d'un permis de conduire. A chaque loi électorale, on adjoint de

---

1. Deschamps, H., *L'éveil politique africain*, pp. 86-87.

nouvelles catégories d'électeurs : c'est ainsi que la loi de 1951 a admis tous les chefs de famille payant l'impôt et les mères de deux enfants <sup>2</sup>.

Le nombre d'électeurs passe ainsi de 23 000 à 118 000 dans un système électoral copié sur celui de la France, système qui se révèle, dans une large mesure, fort peu adapté à la formation politique réelle de l'ensemble du corps électoral, ce qui se traduira par un important abstentionnisme. Les élections de 1951, par exemple, verront 56,6 % d'abstentions, 23,9 % de bulletins nuls, ce qui ramène le nombre de suffrages exprimés à 33 % des inscrits.

Les élections ont lieu au double collège distinguant les Français et assimilés appelés « citoyens de statut civil métropolitain » des Africains « citoyens de statut local ». Le Moyen-Congo sera représenté à l'Assemblée nationale française par un élu du premier collège (avec le Gabon soit pour quelque 12 000 habitants) et un élu du deuxième collège (pour 635 000 habitants). Les conseils représentatifs envoient aussi un élu de chaque collège au Conseil de la République et un autre à l'Assemblée de l'Union française.

Sur le plan local, l'AEF est dotée d'une assemblée fédérale, le « Grand Conseil », de 20 membres élus au scrutin de liste avec représentation proportionnelle par les conseils représentatifs à raison de cinq par conseil. Son siège est à Brazzaville.

Enfin, le Congo possède son « Conseil représentatif » créé par la loi et les décrets du 25 octobre 1946. Il siègera à Brazzaville puis, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1950, à Pointe-Noire. Élu pour cinq ans au scrutin de liste majoritaire à deux tours, il comprend 12 membres pour le premier collège (1 pour 750 habitants) et 18 pour le second (1 pour 37 500 habitants). Sa compétence est surtout financière.

L'ONU aurait souhaité un véritable système confédéral. Cette idée trouve un terrain favorable dans les conseils qui ne cessent de réclamer des pouvoirs plus étendus et des exécutifs locaux. La loi-cadre de 1957 leur donne satisfaction. Le Congo, avec la disparition du double collège, acquiert une autonomie interne certes incomplète, mais qui marque bien, néanmoins, l'immense progrès des douze années qui viennent de s'écouler : Assemblée nationale, Conseil des ministres présidé par le gouverneur avec un vice-président congolais, ministres acceptés par l'Assemblée.

Cette réorganisation politique s'accompagnait obligatoirement de réformes juridiques et sociales :

Plus de tribunaux indigènes en matière pénale, plus d'indigénat. Mais, pour ne pas bouleverser les sociétés autochtones, on a laissé aux nouveaux citoyens le bénéfice de leur « statut local », c'est-à-dire de leurs coutumes et des tribunaux spéciaux en matière civile. Ils peuvent d'ailleurs renoncer à ce statut et opter pour le code métropolitain <sup>3</sup>.

### Les partis politiques

La vie politique est immédiatement très active. Mis à part quelques candidats locaux, deux partis s'imposent : le parti socialiste (MSA) et

2. Deschamps, H., *L'éveil politique africain*, pp. 87-88.

3. *Ibid.*, p. 87.

le parti progressiste congolais (PPC). Ce dernier avait été créé par Félix Tchikaya élu à l'Assemblée nationale française en 1946 où il s'était inscrit au RDA de Houphouët-Boigny. Localement, il est animé par Stéphane Tchitchellé qui reçoit l'appui des régions du Kouilou et du Niari. Le Pool est stérilisé par le matsouanisme<sup>4</sup>. Le Nord du Congo est le fief incontesté de Jacques Opangault qui se réclame du socialisme. L'élection de 1946 donne 8 socialistes et 10 progressistes à l'Assemblée territoriale, proportion qui se retrouve sensiblement dans la répartition des voix lors de l'élection à l'Assemblée nationale en 1949 : deux tiers au PPC et un tiers au MSA.

Aux élections législatives françaises de 1951, le PPC est toujours en tête malgré une assez nette diminution du nombre de voix consécutive à la présence d'un candidat gaulliste (RPF) qui lui prend les bulletins valables du Pool. Il reprend toutefois son avantage aux élections territoriales de 1952 en enlevant 17 sièges sur 24. Mais c'est le renouvellement de l'Assemblée nationale française du 2 janvier 1956 qui marquera une date importante dans la vie politique congolaise. Les électeurs sont maintenant 233 544 et les votants 154 363 (66 %) :

M. Tchikaya est réélu de justesse avec 45 976 voix, ses anciens lieutenants MM. Tchitchellé et Kikounga N'Got s'étant présentés séparément et lui enlevant, le premier près de 9 000 voix dans le Niari, le second près de 5 000 dans leur fief commun du Kouilou. M. Opangault le suit avec 43 193 voix. Mais le phénomène politique le plus important est la brusque émergence de l'abbé Youlou<sup>5</sup> qui obtient 41 084 voix, ayant réussi à réanimer politiquement son pays balali, où le mythe de Matsoua ne collectionne plus que 4 422 bulletins nuls dans la région du Pool<sup>6</sup>. L'abbé Youlou, malgré sa défaite, a remporté un succès considérable.

Il le confirmera aux élections municipales de novembre de la même année. L'abbé Youlou obtient 55 % des voix des électeurs à Brazzaville contre 32 % à M. Opangault et il est élu triomphalement maire de Brazzaville par 23 voix contre 14 au candidat de la SFIO.

Ces élections voient le déclin de M. Tchikaya qui est sérieusement battu à Pointe-Noire par M. Tchitchellé — devenu l'allié politique de l'abbé Youlou — et qui remporte 67 % des suffrages<sup>7</sup>.

Les partis se réorganisent, le PPC cède la première place à l'UDDIA de Fulbert Youlou. Territorialement, la distinction est nette : le Nord est socialiste, le Sud RDA.

Après la mise en application de la loi-cadre, le Moyen-Congo élit, en mars 1957, sa nouvelle Assemblée avec une participation exceptionnellement élevée de 73,7 %. La lutte se circonscrit entre l'UDDIA et le MSA. Opangault tourne les défenses de Youlou en s'attachant Kikounga Ngot qui lui apporte les voix du Niari et il enlève la majorité avec 23 sièges sur 45. Le premier gouvernement du Congo aura donc un vice-président

4. Pour 100 inscrits, le Pool donne sensiblement 55 abstentions, 7 bulletins normalement nuls, 11 bulletins « Matsoua » (25 % des votants) et seulement 27 bulletins valables.

5. L'abbé Youlou s'était déjà présenté sans succès lors des élections au Conseil représentatif de 1946.

6. En dépit du doublement du nombre d'électeurs.

7. République du Congo. Documentation.

socialiste. Les portefeuilles ministériels sont répartis équitablement entre les deux partis<sup>8</sup>. La présidence de l'Assemblée est donnée à l'UDDIA.

Une lutte sournoise ne s'en poursuit pas moins entre les deux partis et, l'UDDIA parvenant à gagner à sa cause un député MSA du Niari, la majorité est renversée. Comme la loi-cadre n'a pas prévu ce cas et que Opangault refuse d'abandonner son fauteuil, il va se trouver dans une situation de plus en plus difficile jusqu'à la mise en application de la constitution de 1958.

## II. ASPECTS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

### Le plan décennal de développement économique<sup>9</sup>

Se basant sur les principes énoncés par la Conférence de Brazzaville, la loi du 20 avril 1946 établit le Plan de développement qui, entre 1947 et 1956, permettra plus de 51 milliards CFA d'investissements pour l'ensemble de l'AEF :

	<i>Francs CFA</i> <i>(millions)</i>	%
Communications	26 858	52,3
Télécommunications	2 028	4,0
Énergie, matériaux, cartographie	2 627	5,1
<b>Total Équipement</b>	<b>31 513</b>	<b>61,4</b>
Agriculture	3 953	7,7
Forêts	782	1,5
Élevage	1 820	3,6
Mines	790	1,5
<b>Total Production</b>	<b>7 345</b>	<b>14,3</b>
<b>Total Action sociale</b>	<b>12 486</b>	<b>24,3</b>
<b>Total général</b>	<b>51 344</b>	<b>100</b>

L'essentiel des crédits du Plan sera donc consacré aux voies de communication qui forment l'infrastructure vitale et revaloriseront les 7 milliards destinés à la production, les 12 milliards de l'action sociale.

8. L'abbé Fulbert Youlou est ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et des Eaux et Forêts.

9. Voir Laurain, A., *Le plan décennal...*, p. 425.

### L'évolution économique

Les énormes crédits destinés aux voies de communication permettront d'abord de renforcer la grande voie mixte terrestre et fluviale Pointe-Noire — Bangui qui sert d'exutoire à l'Oubangui-Chari — Tchad, mais se développe à plus de 90 % sur le Congo : équipement et extension du port de Pointe-Noire, renforcement du CFCO, construction des ports fluviaux de Brazzaville et Bangui, amélioration des voies d'eau. Parallèlement, les Compagnies de navigation (CGTA et TCOT) modernisent et renforcent leur matériel.

Sur ce canevas, le réseau routier vient assurer les interconnexions essentielles : une rocade CFCO (Dolisie) — Cameroun et un millier de kilomètres de routes relient petit à petit au chemin de fer les zones les plus peuplées et les plus productives. Les terrains d'aviation sont aménagés, celui de Brazzaville en catégorie A (internationale) et celui de Pointe-Noire en catégorie B. En décembre 1954, celui de Dolisie s'ouvre au trafic intérieur.

Dès 1920, on avait commencé à organiser les télécommunications; elles sont étendues à tout le pays à partir de 1950. Les principaux centres sont dotés du téléphone automatique puis reliés entre eux.

La dernière partie du programme d'équipement s'intéresse principalement à la fourniture d'énergie électrique. L'installation de 1936 s'était très vite avérée insuffisante et, dès 1937, on établissait une interconnexion avec la centrale belge de Sanga. Mais celle-ci ne pouvait nous fournir que 650 kWh, tant à cause des besoins locaux que de la dimension du cable immergé. La capacité de la centrale de Brazzaville est portée à 4 550 kVA en 1952, cependant que, dès 1947, des travaux sont entrepris pour étudier les ressources hydrauliques du Congo et, notamment, les possibilités d'aménagement du Djoué.

En 1949, était créée une société d'économie mixte, l'Énergie électrique d'AEF qui, en 1950, commençait ses travaux : ceux-ci étaient terminés en 1953 avec l'installation d'une usine équipée de deux turbines de 10 500 CV et de deux alternateurs de 9 400 kVA<sup>10</sup>.

Dans le secteur de la production, c'est l'agriculture qui est la plus favorisée. L'enseignement agricole (École territoriale d'agriculture de Sibiti), la recherche agronomique recevront une part substantielle de ces crédits, mais la plus grosse fraction (60 %) devra participer directement au développement de la production.

La recherche agronomique, très diversifiée, se poursuit dans les stations du palmier à huile de l'IRHO (Sibiti), de modernisation agricole (Loudima), à la Station de l'Institut de recherches des cotons et textiles (Madingou), à l'Institut des fruits et agrumes tropicaux (Loudima). En dépit de quelques échecs (concernant surtout la culture mécanisée), elle a beaucoup fait progresser la connaissance des possibilités agricoles du Congo et leur amélioration.

Les crédits au développement de la production, à côté de la riziculture mécanisée qui fut un échec, ont permis l'aménagement de palmeraies

10. Soret, M., *Le chemin de fer Congo-Océan*, p. 347.

naturelles, l'implantation de la culture de l'hévéa (Komonò), l'organisation de paysannats.

L'importance de l'élevage reste très secondaire et, jusqu'en 1947, celui-ci ne s'intéressera qu'au petit bétail et à la volaille. De 1947 à 1956, l'introduction de 4 000 bovins permettra le développement d'un important cheptel, notamment à la ferme administrative de Mindouli et au ranch de la SAFEL (Mouyondzi). Parallèlement, le petit colonat associe l'élevage à l'agriculture tandis que, au moins dans la vallée du Niari, le bétail diffuse lentement en milieu africain.

L'après-guerre voit aussi, dans cette vallée du Niari, s'installer des colons européens. Les échecs sont assez nombreux et si la coopérative d'Aubeville se tourne peu à peu vers l'exploitation forestière, les autres planteurs évoluent de la monoculture de l'arachide vers la culture diversifiée, associée à l'élevage, vers le maraîchage ou vers l'association hévéa-café. La SIAN elle-même passe de la monoculture de l'arachide à celle de la canne à sucre qu'elle traite elle-même.

Mais la grande nouveauté économique du Congo sera le développement de l'exploitation forestière qui passe de 22 000 m<sup>3</sup> en 1947 à 400 000 en 1962, fournis par une centaine de chantiers.

Le premier grand espoir du Congo avait été les mines. En 1940, celles-ci ne donnent que 11 000 tonnes de minerai, en 1944... 1 500 tonnes. Le bureau minier reçoit, lui aussi, un coup de fouet du FIDES, mais en vain : les mines (or, diamant, coryndon, colombo-tantalite, rutile, cassitérite, zinc, cuivre...) s'épuisent aussitôt qu'ouvertes : ensemble 6 000 tonnes de 1945 à 1948. Seul le plomb tient un peu plus longtemps : 145 000 tonnes de 1937 à 1962...

L'inventaire de 1955 donne 151 industries contre une centaine en 1950, mais il ne s'agit, la plupart du temps, que de toutes petites entreprises : huileries de palme (86), scieries (22), garages (14), etc.

La pêche maritime se développe, qu'elle soit artisanale (1 800 tonnes par an) ou industrielle comme à partir de 1948. Cette dernière fournira 8 000 tonnes en 1962. En outre, la pêche fluviale produit 200 à 300 tonnes de poisson par an.

Une usine textile tente de vivre à Brazzaville entre 1952 et 1962. La SIAT, installée, elle aussi, après la guerre, fabrique 735 tonnes de cigarettes en 1959.

Mais la plus grande entreprise industrielle du Congo à la veille de l'indépendance reste la SIAN qui, pendant longtemps, fournira la quasi totalité de l'huile d'arachide consommée au Congo puis, après sa conversion, non seulement approvisionnera tout le pays en sucre, mais en exportera dans les pays voisins.

De 1892 à 1946, en francs constants, les importations du Congo avaient quintuplé, les exportations décuplé et la balance était devenue nettement bénéficiaire. A partir de cette dernière année, les exportations continuent à croître puisque, toujours en francs constants, elles quadruplent de 1946 à 1958. Mais, durant la même période, la mise en application du plan décennal fait passer les importations de 1 à 6. Aussi la balance, bénéficiaire de quelque 60 % en 1946, devient déficitaire de 50 % en 1950 et de 41 % en 1957 : jusqu'à la veille de l'indépendance, la France continue à investir pour assurer le développement du pays.



### Action sociale

Un des phénomènes majeurs de l'Afrique après la guerre reste la formidable explosion urbaine. Brazzaville passe de 4 000 habitants en 1912 à 23 000 en 1938, mais à 100 000 en 1958. Pointe-Noire, partie de presque rien avant la première guerre atteint 60 000 habitants à la veille de l'indépendance et Dolisie, née du chemin de fer, en a plus de 10 000 en 1958 : la population urbaine, qui augmentait de 4 % l'an entre 1912 et 1938 s'accroît de plus de 11 % annuellement pendant la seconde guerre et l'immédiate après-guerre; à partir de 1950, ce taux redescend à 5 %. En 1938, 5 % de la population du Congo vivent dans les villes, 22 % en 1958.

Les classes sociales se précisent : masse prolétarienne, petite classe moyenne des artisans et des commerçants, bourgeoisie de ceux qui ont réussi, classe particulière des fonctionnaires, de plus en plus nombreuse en raison, surtout, de la participation de plus en plus importante des Congolais à l'administration en application de la constitution de 1946, de la loi-cadre de 1957.

Mais la ségrégation de fait s'impose toujours : chaque ville comporte son secteur européen, résidentiel, « industriel », commercial, militaire, administratif et son secteur traditionnel où se regroupent les Congolais...

Il n'y a pas plus de problème de travail que de problème de chômage. Si le recensement de 1955 fait apparaître 17 % de non actifs, il s'agit essentiellement d'hommes de plus de 60 ans. Par contre si les « jeunes chômeurs » ne sont que cinq à six mille pour tout le Congo, ils inquiètent le gouvernement car ces « lettrés » au très maigre bagage ne peuvent accéder aux emplois de bureau qu'ils souhaitent et s'estimeraient déshonorés d'accepter un travail manuel...

La constitution de 1946 autorise les associations, donc les syndicats. Ceux-ci ne se multiplieront que très lentement, de 13 en 1951 avec 2 700 adhérents à 49 en 1955. Leur activité est aussi réduite puisque, par exemple, de 1951 à 1955, il n'y aura que 34 conflits du travail touchant 32 entreprises. Les salaires ne sont pas très élevés puisque le SMIG varie, en 1955, de 5 francs (secteur agricole, Nord-Congo) à 17,30 francs (secteur général, Brazzaville), c'est-à-dire de 867 à 3 000 francs CFA par mois et qu'ils ne doivent pas, en principe, dépasser 13 000 francs. Mais les travailleurs, en raison du besoin de plus en plus grand de main-d'œuvre un peu spécialisée, gravissent très vite les échelons. Par ailleurs, ces salaires ont été multipliés par 6 de 1947 à 1952 et restent stables par la suite, tandis que le coût de la vie n'augmentait que de quatre fois pendant la première période pour baisser légèrement par la suite (— 3,25 %).

Le niveau de vie s'est donc nettement amélioré de 1946 à 1958, ce qui n'est d'ailleurs qu'une vue de l'esprit car les innombrables relations sociologiques qui tissent des liens profonds entre les différents milieux sociaux atténuent toutes les inégalités, freinent toute amélioration, toute dégradation.

La constitution de 1946 demandait que soient formés des citoyens conscients de leur rôle. Les programmes scolaires sont donc activement

développés. En dix ans, de 1946 à 1956, le nombre d'élèves fait plus que doubler dans l'enseignement primaire :

	<i>Enseignement public</i>		<i>Enseignement privé</i>		<i>Ensemble</i>	
	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>	<i>Nombre</i>	<i>%</i>
Écoles	181	38,8	286	61,2	467	100
Classes	483	41,2	689	58,8	1 172	100
Élèves	25 770	43,3	33 774	56,7	59 544	100
dont :						
Garçons	19 921	43,7	25 615	56,3	45 536	100
Filles	5 849	41,8	8 159	58,2	15 008	100

En dépit du très gros effort de l'enseignement public, l'enseignement privé (surtout catholique) tient encore la première place avec plus de deux écoles sur trois et plus de la moitié des élèves. Soixante mille écoliers représentent théoriquement le tiers de la population scolarisable mais, étant donné qu'une majorité d'enfants s'arrêtent au niveau du cours élémentaires, on peut estimer qu'en 1956, près de 60 % des garçons, plus de 40 % des filles fréquentent peu ou prou, l'école. A la veille de l'indépendance, ils seront respectivement 85 et 75 %.

Pour le secondaire, Brazzaville construit son lycée Savorgnan de Brazza, son lycée technique, Pointe-Noire, son lycée Augagneur cependant que les missionnaires développent leur collège Chaminade. Les premiers CEG, CES, CET apparaissent.

Le service de santé intensifie son action : les dernières années avant l'indépendance voient la construction du nouvel hôpital de Brazzaville qui porte à 3 665 le nombre de lits d'hospitalisation du Congo (1 pour 220 habitants). 2 265 sont répartis dans les 13 centres médicaux, les 20 infirmeries et les 78 dispensaires du pays. Pointe-Noire dispose de 650 lits.

### III. LE CONGO A LA VEILLE DE L'INDÉPENDANCE

Avec 350 000 kilomètres carrés et 800 000 habitants dont 10 000 Européens ou assimilés, le Congo est loin d'être un des moindres états qui, en 1960, pourront postuler leur admission à l'ONU. Certes, la densité n'y est que de 2,2 et descend à 0,4 dans la forêt inondée, mais elle peut aussi dépasser 17 dans les environs de la capitale. La plus grande partie de l'activité économique est regroupée dans le Sud-Ouest du pays qui renferme aussi les trois villes : Brazzaville (100 000 habitants), Pointe-Noire (60 000), Dolisie (15 000).

Les ressources sont surtout agricoles : cultures vivrières (manioc, maïs, patates, taros, bananes, fruits), huile de palme et palmistes pour

les productions traditionnelles; des cultures commerciales ont été lancées avec plus ou moins de succès : café, cacao, elaeis, arachides, mais c'est l'exploitation forestière qui est devenue l'activité et la source de revenus la plus importante : en 1959, les exportations (limba et okoumé surtout) approchent 200 000 tonnes (300 000 m<sup>3</sup>).

Les ressources minières jouent à la peau de chagrin, mais on se prépare à exploiter le pétrole.

La situation politique apparaît comme très instable avec un président du conseil appartenant à la minorité et une majorité qui semble devoir s'imposer de plus en plus.

Mais de 1946 à 1959, 24,2 milliards CFA <sup>11</sup> (francs courants) d'investissements publics civils ont été effectués et on peut espérer qu'une telle mise de fonds va bientôt porter ses fruits.

Sur le plan économique, la situation de la république du Congo est caractérisée par :

- la faible part de l'agriculture dans les exportations et le revenu national commercialisé,
- l'importance croissante de l'exploitation forestière,
- le développement appréciable des activités industrielles,
- la très large place du secteur tertiaire, et en particulier des branches transport et administration,
- un déficit marqué de la balance commerciale sans qu'il y ait pour autant déséquilibre de la balance des paiements <sup>12</sup>.

Le déficit de la balance des paiements est moins élevé que celui de la balance commerciale, car les principaux utilisateurs des biens de consommation sont les ménages expatriés. Le financement extérieur éponge le reste.

Le Congo offre plusieurs facteurs favorables pour son développement et souffre à l'inverse de certains handicaps.

Au nombre des facteurs favorables, il faut compter sa situation géographique privilégiée en Afrique centrale, son dynamisme démographique, l'existence d'une infrastructure moderne et relativement dense, les positions, déjà acquises sur le plan industriel et commercial et, enfin, le potentiel hydroélectrique considérable du site de Sounda sur le Kouilou.

Parmi les handicaps on citera l'absence de cadres et de techniciens spécialisés, le déséquilibre croissant entre le milieu urbain et le milieu rural, l'étroitesse du marché commercial, les coûts de la production élevés, le manque de capitaux <sup>13</sup>.

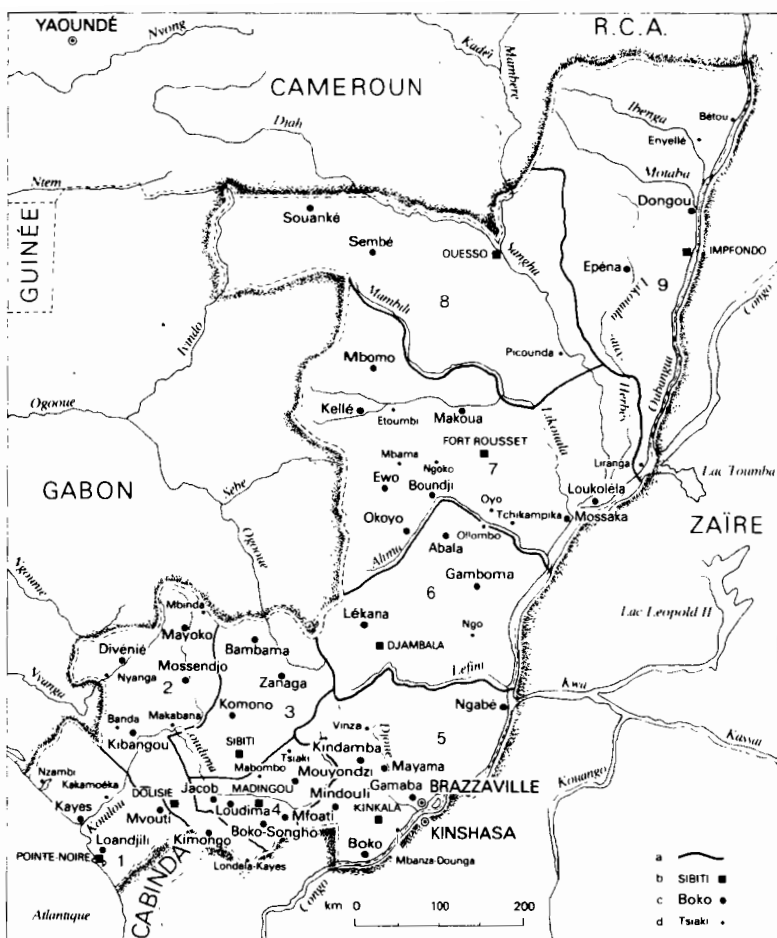
11. 330 000 francs par habitant.

12. République du Congo, Documentation. *Ibid.*

13. *Ibid.*

Quatrième partie

# DÉCOLONISATION ET INDÉPENDANCE



*Le Congo d'aujourd'hui : divisions administratives*

- a. Limite de régions – b. Chefs-lieux de régions  
 c. Chefs-lieux de districts – d. Chefs-lieux de PCA

*Régions* : 1. Kouilou – 2. Niari – 3. Lékoumou – 4. Bouenza  
 5. Pool – 6. Plateaux – 7. Cuvette – 8. Sangha – 9. Likouala.

## Chapitre I

# LA MARCHÉ A L'INDÉPENDANCE

### Vue d'ensemble

Aussitôt investi, le 1<sup>er</sup> juin 1958, le gouvernement du général de Gaulle déposait un projet de loi tendant à la révision de la Constitution. Mise à part la Guinée, l'immense majorité des habitants des anciens territoires de l'Union française approuvèrent cette nouvelle constitution au référendum le 28 septembre 1958.

Au Congo, les deux leaders, Fulbert Youlou (UDDIA) et Jacques Opangault (MSA) avaient fait campagne pour le « oui ». Le vote fut massif puisque, sur 433 403 inscrits, il n'y eut que 21,1 % d'abstentions. Les « oui » l'emportent à 99,38 %<sup>1</sup> (2 133 « non » et 781 bulletins nuls).

Le 28 novembre, l'Assemblée territoriale réunie à Pointe-Noire vote par 44 voix et une abstention la proclamation de la République du Congo, s'érige en assemblée législative et élit par 23 voix contre 22, l'abbé Fulbert Youlou comme nouveau chef du gouvernement.

La constitution prévoit l'élection du président de la Communauté par un collège électoral qui, pour les États d'outre-mer, comprend toutes les personnalités élues au suffrage universel. Elle a lieu le 21 décembre 1958 et, au Congo, sur 191 électeurs inscrits, 176 votants et 175 suffrages exprimés, le général de Gaulle obtient 161 voix (92 %).

### La mise en place des nouvelles institutions

#### *La Constitution de 1958*

Contrairement à la plupart des États de la Communauté, la république du Congo n'a pas codifié sa première Constitution en un texte unique,

---

1. Seule la Côte-d'Ivoire donne de plus forts pourcentages avec 99,99 % de « oui » et seulement 2,5 % d'abstentions et 0,07 % de bulletins nuls.

mais elle a voté deux lois constitutionnelles le 28 novembre 1958 puis les a complétées durant l'année 1959, par douze lois organiques. Cette constitution se caractérise par une classique division des pouvoirs et un régime présidentiel original issu de l'Assemblée. La langue officielle est le français. La république du Congo possède son drapeau « composé de deux triangles rectangles de couleur verte et rouge, séparés par une bande jaune en diagonale, le vert étant du côté de la hampe », sa devise est « Unité, Travail, Progrès ».

Le pouvoir législatif est confié à une seule et unique assemblée dont les membres sont élus pour cinq ans au suffrage universel. L'initiative des lois appartient concurremment au gouvernement et aux députés. L'Assemblée détermine en outre les principes généraux de la politique intérieure et extérieure qui devront s'imposer à l'exécutif.

Le chef du gouvernement prend le titre de président de la République. Élu par l'Assemblée nationale pour la durée de la législature, il nomme les ministres et met fin à leurs fonctions. Il promulgue les lois et coordonne l'action des différents départements.

Le dialogue qui s'engage entre le gouvernement et l'Assemblée est empreint d'une grande souplesse. En cas de conflit, dépassant le régime présidentiel classique, la loi constitutionnelle a prévu le jeu d'une commission mixte d'arbitrage. Si l'opposition persistait le gouvernement devrait dissoudre l'assemblée et il serait procédé à de nouvelles élections dans un délai de 30 jours.

Une loi du 26 décembre 1959 porte création d'un Conseil économique et social, assemblée purement consultative de 25 membres désignés pour quatre ans...

#### *Les partis politiques*

L'élection de l'abbé Fulbert Youlou fut l'occasion d'une violente rupture entre les deux partis. Le nouveau Premier ministre transportait sa capitale de Pointe-Noire à Brazzaville. Dans le gouvernement, il faisait entrer à titre personnel quelques députés de l'opposition, ce qui n'empêcha pas les relations de se tendre, le MSA demandant, entre autres, de nouvelles élections.

Le passage à l'UDDIA du député du Niari Yambot avait inversé la majorité, mais il avait surtout marqué l'aboutissement d'une évolution politique générale que l'on a appelé le « tribalisme politique » : les électeurs votent pour un membre de leur tribu ou pour un candidat patroné par le leader de celle-ci. Cette remarque reste encore valable à l'échelon du groupe ethnique. Le groupe Kongo, une fois éliminé le PPC de Tchicaya et gagnés les irrédentistes kogni, est bien près de la majorité absolue avec 45 % des électeurs. Par contre l'art de Jacques Opangault aura été de regrouper autour de lui la quasi totalité du reste des électeurs mbochi ou non. Les élections de 1959 en fourniront la preuve : le MSA réunit 42 % des suffrages, c'est-à-dire ceux d'un nombre d'électeurs trois fois et demi plus important que ne le sont les Mbochi, tandis que l'UDDIA, avec 58 %, n'a récolté, à côté des voix Kongo, que quelques 20 % de celles des populations marginales. On aboutit ainsi à un double paradoxe : d'une part les régions rurales sont « socialistes » et les zones urbanisées « conservatrices » ; par ailleurs le RDA dont émane l'UDDIA et qui,

à l'origine, fut très progressiste, fait, ici, de plus en plus figure de parti réactionnaire.

Les relations entre les deux partis se tendirent de plus en plus. Elles aboutirent aux émeutes tribalo-politiques de Brazzaville en février 1959 qui, déclenchées par l'opposition, firent 99 morts [dénombrés]. L'ordre fut rétabli par les troupes de la Communauté à la demande du gouvernement...

Un patient travail de réconciliation entre les deux partis fut alors entrepris. Le gouvernement accepta de nouvelles élections qui eurent lieu le 16 juin 1959. Un nouveau découpage électoral consolida la position de l'UDDIA qui, avec 58 % des voix (198 594 suffrages), obtint 50 sièges sur 60...

La nouvelle assemblée qui prendra bientôt le titre d'Assemblée nationale, se réunissait le 27 juin et réalisait l'abbé Fulbert Youlou comme Premier ministre en attendant d'en faire le président de la République le 21 novembre suivant. Ce dernier constituait un gouvernement d'union où entraient deux ministres du MSA et M. Opangault sortait de prison où il avait été incarcéré après les émeutes de février, pour siéger au poste de député où il avait été élu <sup>2</sup>.

## Les problèmes de l'indépendance

### *Problèmes socio-économiques*

La scission du pays en deux par le tribalisme politique fut certainement le problème le plus spectaculaire du Congo autonome. Il ne fut, hélas, pas le seul : l'absence de cadres et de techniciens, le déséquilibre croissant entre le milieu urbain et le milieu rural, le manque de capitaux sont beaucoup plus inquiétants pour l'avenir du pays...

On remédia à la carence en cadres par le maintien à leur poste des personnels européens jusqu'à ce que des techniciens aient été formés en Europe et notamment en France par des stages accélérés. Beaucoup y restent durant toute la période de l'UDDIA et, même après dix ans de socialisme scientifique, on en retrouve encore un certain nombre à côté de conseillers techniques venus des pays de l'Est européen et de l'Extrême-Orient marxiste...

Le manque de capitaux est, lui aussi, compensé dans le cadre de l'aide communautaire.

Cette indépendance, pour beaucoup de ruraux, ce doit être l'âge d'or enfin retrouvé, et où mieux en profiter que dans les villes qui offrent tous les plaisirs dont on peut rêver. Le déséquilibre menaçant entre les populations rurale et urbaine (estimation à l'indépendance : respectivement 80 % et 20 %) deviendra plus qu'une inquiétude lorsque le recensement de 1960-1961 fera ressortir un rapport 75 %/25 %... Les chômeurs ou, plutôt, les sans travail, se multiplieront et, en 1963, seront une proie facile pour la propagande subversive...

### *Problème des syncrétismes*

La question des syncrétismes qui, depuis 1924, causait sporadiquement des soucis à l'administration coloniale, s'impose à l'abbé Fulbert Youlou dès sa prise de pouvoir.

Celui du kibanguisme trouve une solution rapide et complète. Son opposition à l'administration était surtout la conséquence de son natio-

2. République du Congo, Documentation.



nalisme. L'indépendance, le gouvernement aux mains des « frères Kongo » ne pouvaient que le faire sortir de la clandestinité. Sa solide organisation religieuse et matérielle, la sévérité de sa morale, tout plaidait en faveur de son officialisation : le gouvernement Youlou reconnaît presque immédiatement l'église kibanguiste à l'égal des religions chrétiennes et de l'Islam.

Il en est à peu près de même pour la religion de Zéphyrin Lassy à Pointe-Noire, communément appelée Nzambi-bougie.

L'indépendance aurait aussi du rallier les matsouanistes qui, au départ, formaient une association nationaliste. Mais la mort de Matsoua, en 1941, avait fait de lui un martyr autour duquel s'était constituée une véritable religion, dont un des articles du dogme proclame l'opposition à toute autorité administrative de type moderne et notamment au recensement, à l'impôt... En 1958, une immense majorité des matsouanistes, tous ceux pour qui le « balalisme » n'était qu'une forme de nationalisme, se rallient. Un noyau d'irréductibles reste toutefois fidèle à son prophète. Économiquement et même politiquement, ils ne peuvent être un danger, sauf par l'exemple d'une résistance tolérée à l'autorité de l'État. Une propagande insidieuse les présente comme à l'origine du fait que l'âge d'or espéré avec l'indépendance n'est pas arrivé. En juillet 1959, la foule se jette sur eux pour les massacrer. La police intervient avec juste ce qu'il faut de retard. Les matsouanistes, confiants dans leur Dieu, se conduisent comme les martyrs dans l'arène. Internés pendant quelques jours dans des entrepôts désaffectés à Mpila, ils sont ensuite déportés par petits groupes dans tout le Nord-Congo.

### L'étoile filante de la Communauté

Le principe de la Communauté, très souple, prévoit toutes les possibilités d'évolution et notamment les regroupements régionaux. C'est ainsi que, le 17 janvier 1959, le Congo signe avec les trois autres États de l'ex-AEF, une convention douanière. Le même protocole prévoit que la gestion des voies et moyens de communications d'un intérêt commun est confiée à un établissement public constitué par les quatre républiques. Celles-ci conviennent en outre d'harmoniser leur politique économique, sociale et fiscale et organisent un secrétariat commun.

Le 19 mai, une réunion à Fort-Lamy tente de réaliser une union fédérale : l'Union des républiques d'Afrique centrale, mais elle échoue *in extremis* : le Gabon se récusé en raison, notamment, des conséquences économiques qu'une telle union entraînerait pour lui<sup>3</sup>. Les trois autres gouvernements ne signent alors qu'un URAC très lâche.

Mais déjà le principe même de la communauté évolue très rapidement. En avril 1960, les États d'Afrique équatoriale font connaître au président de la Communauté leur intention de se regrouper et de demander leur accession à la souveraineté internationale.

En dépit de l'échec de la réunion de Fort-Lamy, les pourparlers se

3. Alors que, dans les autres États de l'UDE, les importations ne sont couvertes qu'à 50 ou 60 % par les exportations, au Gabon cette couverture atteignait 146 %.

poursuivent : le 28 juillet, le Congo et la France ratifient les accords de transfert de compétence et l'indépendance de la république du Congo est proclamée le 15 août 1960.

De la naissance du Congo à la vie politique par l'élection de sa première Assemblée territoriale, le 15 décembre 1946, à la proclamation de son indépendance totale, l'évolution n'aura pris que 13 ans et 8 mois...

## Chapitre II

# LE GOUVERNEMENT DE L'UDDIA

### I. LA NOUVELLE COMMUNAUTÉ

La signature des accords de transfert de compétence avait été accompagnée de celle de toute une série d'accords bilatéraux de coopération :

Le président de la République française est président de la Communauté et le Congo participera aux conférences périodiques des chefs d'États et aux comités d'experts; le haut représentant de la France au Congo a le rang de doyen du corps diplomatique et la France représentera les intérêts du Congo dans les États ou organisations auprès desquels celui-ci n'a pas de représentation propre. Elle établit au Congo deux postes consulaires (Brazzaville et Pointe-Noire) et le Congo en installera cinq en France (Bordeaux, Lille, Marseille, Paris et Strasbourg).

L'accord en matière d'aide de la France stipule que celle-ci apportera au Congo, dans toute la mesure du possible, l'aide nécessaire, notamment par la réalisation d'études, la fourniture d'équipement, l'envoi d'experts et de techniciens, la formation de cadres congolais et l'octroi de concours financiers. Les modalités et les montants de cette aide feront l'objet d'une convention spéciale<sup>1</sup>.

Une commission mixte répartira les biens domaniaux entre la France et le Congo et confirmera les concessions domaniales attribuées avant l'indépendance; les nationaux congolais et français sont assimilés pour l'exploitation d'établissements industriels, commerciaux, agricoles et artisanaux et pour l'exercice des activités professionnelles; la situation de l'Institut géographique national, de la Mission métropolitaine des tabacs, de la Caisse centrale de coopération économique et celle des organismes de recherches stataux et para-stataux sont précisées.

---

1. *La république du Congo* (D.F.), p. 11.

Le gouvernement français s'engage à faciliter l'éducation des nationaux congolais et à mettre à la disposition du Congo des personnels qualifiés. Les échanges culturels seront encouragés par tous les moyens. Un accord particulier prévoit la création à Brazzaville d'un Centre d'enseignement supérieur dont le conseil d'administration comportera au moins un représentant du Congo, un du Tchad et un de la RCA.

L'accord quadripartite de défense est confirmé et, enfin, le Congo donne son adhésion à la Convention multilatérale d'arbitrage et à l'accord multilatéral sur les droits fondamentaux des nationaux des États de la Communauté.

## II. LES RELATIONS INTERNATIONALES

L'échec de la fédération des États de l'ancienne AEF oblige ceux-ci à signer entre eux une série d'accords particuliers, notamment en ce qui concerne les douanes. Par contre, c'est seulement avec ses deux partenaires de l'URAC (Tchad et RCA) et la France que le Congo paraphe les accords quadripartites en matière d'enseignement supérieur et de défense; le second prévoit, en outre, une politique concertée pour la recherche, l'exploitation et le commerce des matières premières ou d'intérêt stratégiques. Enfin, le Congo confirme son adhésion à l'Union monétaire équatoriale.

L'URAC établit en fait des liens privilégiés entre le Congo, la RCA et le Tchad, par contre, le Congo et le Gabon voient leurs relations se tendre de plus en plus et l'on parle même de fermeture des frontières. Les masses sont excitées et, le 16 septembre 1962, des incidents assez violents ont lieu à Brazzaville puis dans les zones frontalières. L'affaire n'aura toutefois pas de suites et la situation se normalisera progressivement.

Lors des incidents qui avaient marqué l'indépendance du Congo belge, le Congo avait apporté un secours chaleureux aux Européens fuyant la tourmente, puis le gouvernement Youlou marqua sa réprobation en rompant ses relations avec le gouvernement de Loumoumba; ultérieurement il prend le parti de Tschombé dans l'affaire du Katanga, ce qui n'est pas pour améliorer les rapports entre Léopoldville et Brazzaville. L'ordre revenu au futur Zaïre et la question du Katanga réglée, les relations fluviales, téléphoniques et télégraphiques sont rétablies le 18 novembre 1962 puis, en janvier 1963, l'abbé Fulbert Youlou se rend en visite officielle à Léopoldville où il reçoit un accueil chaleureux. Des projets de coopération économique sont lancés. Trois mois plus tard, le président Kasavoubou rendait sa politesse au chef d'État congolais.

Les relations bilatérales du Congo avec les autres gouvernements africains sont assez réduites. On notera toutefois la visite officielle du président Sékou Touré (Guinée) du 3 au 7 juin 1963.

Par contre ses relations multilatérales s'intensifient au sein des réunions de l'Union africaine et malgache et il signe la Charte africaine.

En dehors de l'Afrique, l'abbé Fulbert Youlou prend franchement parti pour le bloc occidental. Il se fait représenter auprès de la Communauté économique européenne après avoir informé la France de son désir

de continuer à jouir du statut d'État associé à la CEE dans les conditions en vigueur avant l'indépendance.

Le Congo adhère à l'ONU en décembre 1960 et entretient des ambassades en France, aux USA, en Allemagne fédérale et en Israël tandis qu'à Brazzaville, à côté de la très importante représentation française nous avons, à la veille du 15 août 1963, les ambassades des États-Unis (35 personnes), de la république fédérale d'Allemagne, de Grande-Bretagne, de Belgique, de Taiwan, de Portugal et d'Israël, tandis que les relations avec le Canada, les Pays-Bas, le Viêt-nam (Sud) et le Liban s'établissent au niveau des ambassadeurs résidant à Yaoundé, Léopoldville et Paris. Le Danemark, l'Espagne, la Grèce, les Pays-Bas, le Rwanda et la Suisse ouvrent des consulats.

Ces relations ne sont pas uniquement diplomatiques mais s'assortissent souvent d'accords de coopération, notamment avec la RFA (8 milliards de marks) et la Suisse, en novembre 1962. A la même date, le Congo adhère au Fonds monétaire international.

Enfin, le Président de la République d'Israël est reçu en visite officielle en juillet-août 1962, tandis que le président Youlou se rend lui-même en Autriche un an plus tard...

### III. POLITIQUE INTÉRIEURE

L'indépendance n'allait pas résoudre tous les problèmes en suspens et le gouvernement de l'abbé Fulbert Youlou se trouvera affronté à de lourdes tâches.

#### **Problèmes politiques et administratifs**

Un savant découpage électoral avait permis à l'UDDIA d'obtenir, en 1959, avec seulement 58 % des voix, plus de 83 % des sièges. Le PPC de Tchikaya disparaissait de la scène politique avec le ralliement de Tchitchellé.

La réconciliation semble faire de nets progrès : Opangault rentre au gouvernement comme ministre d'État, puis comme vice-président de la République. Il en démissionne en avril 1961 mais devient presque immédiatement ministre des Travaux publics.

Puis l'annonce de la création d'un parti unique raidit l'opposition et, en décembre 1962, Opangault quitte le gouvernement qui sera une fois de plus remanié en mai 1963. Le retour du leader socialiste n'apaise pas l'opposition qui déborde d'ailleurs très nettement l'aile gauche du MSA. La question de parti unique agite les esprits et, si elle ne sera pas la cause profonde de la révolution du 15 août 1963, elle n'en apportera pas moins l'étincelle qui mettra le feu aux poudres.

Le Congo héritait d'une administration admirablement conçue et organisée, mais où tous les postes clés et la plupart des postes subalternes étaient tenus par des Français. Bien que nombre de Congolais l'espérassent, il ne pouvait être question de remplacer brutalement, homme par homme, tous les fonctionnaires en place. La France accepta donc de fournir les

cadres administratifs aussi longtemps que le Congo ne disposerait pas du personnel nécessaire et valable. Des stages de formation accélérée sont organisés en France.

Mais un certain népotisme familial ou politique tend à réserver au Kongo les postes de responsabilité, et les Mbochi, que leur dynamisme avait amené à occuper une place de plus en plus importante au sein des cadres administratifs, se voient, sinon éliminer, du moins dans l'impossibilité de progresser. Ce seront eux qui fourniront la grande masse de manœuvre lors de la Révolution de 1963.

### Problèmes socio-économiques

#### *Une économie à maintenir*

Le Congo indépendant doit, d'abord, chercher à équilibrer son budget : en 1960, les dépenses prévues s'élèvent à 16,3 milliards dont 4,5 seulement à la charge du Congo, 7,7 relevant de la Communauté, c'est-à-dire de la France (dont 4,3 milliards de dépenses civiles et militaires) et 3,1 de l'aide proprement dite pour laquelle le Fonds européens de développement intervient pour 1,5 milliards. L'indépendance acquise, le Congo ne peut donc vivre sans une aide substantielle de la France car la moitié de son budget propre est absorbé par les dépenses de personnel, tandis que les dépenses d'équipement n'interviennent que pour environ 3 %.

Pourtant, en dépit des 24 milliards de francs courants (environ 100 milliards 1975) d'investissements effectués de 1946 à 1959, il reste beaucoup à faire. Il faut moderniser l'agriculture, lutter contre le laisser-aller des populations<sup>2</sup>. On essaie de développer le café et le cacao, mais l'assistance technique ne saurait tout faire sans une évolution de la mentalité rurale.

Cette même assistance technique voudrait tenter de sauver les mines, sans grand espoir toutefois. La Pointe indienne donne bien, en 1960, ses 51 847 premières tonnes de pétrole, mais le débit se stabilisera aux alentours de 100 000 tonnes par an et la poche semble devoir s'épuiser très vite. L'espoir, il faut en définitive le placer dans les phosphates de Holle, mais on n'en est encore qu'aux sondages.

Jusqu'en 1958, le Congo était une colonie, donc destiné à fournir des matières premières — agricoles ou minières — et à absorber des produits manufacturés. Indépendant, il doit chercher à transformer ces matières premières pour exporter des produits finis ou, tout au moins, pour réduire ses importations au minimum. La faible production minière interdit toute métallurgie. On se rabattra sur l'industrie du bois en installant une usine de placage puis on étudie la possibilité d'une cimenterie à Loutété, à proximité des fameuses chutes de la Bouenza qui pourraient fournir des millions de kWh...

Une des causes de la faible production agricole commerciale réside dans le niveau peu élevé des prix à la production, lui-même fonction des prix du transport. Le développement rural dépend donc d'abord de l'amélioration des voies de communications. Un grand pas est fait dans ce sens

2. Les exportations d'arachides passent de 9 379 tonnes en 1956 à 639 en 1962.

en 1961 avec la mise en service du Chemin de fer de la Comilog qui a, certes, été construit pour évacuer sur le CFCO le manganèse de Franceville mais qui permet aussi le débridement du massif du Chaillu. Une autre action sera la macadamisation progressive des principales voies de communication : d'abord celle de la route Brazzaville-Kinkala qui unit la capitale à son arrière-pays le plus peuplé, puis celle de l'amorce du plateau Batéké (45 km) et de la traversée de la vallée de la Léfini (25 km), les deux passages les plus difficiles du grand axe qui dessert tout le Nord-Congo.

Enfin naît Air-Congo, la compagnie congolaise de navigation aérienne qui dessert dix aéroports à travers tout le pays, cependant que se multiplient les terrains privés.

Mais le Congo cherche avant tout à équilibrer sa balance commerciale qui, en 1962, reste nettement déficitaire, les exportations (8,4 milliards) ne couvrant les importations (16 milliards) qu'à 50 %<sup>3</sup>.

Les importations portent essentiellement sur les produits alimentaires (20 %), les matériels d'équipement (26 %) et les produits finis de consommation. La grosse masse des exportations est formée par le bois (40 % en 1962 — 62 % si on ne tient pas compte des diamants).

Il convient, certes, d'accroître la consommation pour que se relève le niveau de vie, mais pour que l'économie du pays reste viable, il faut surtout augmenter la production. C'est à quoi s'efforce le gouvernement, notamment en encourageant la culture du cacao (1,1 % des exportations de 1962) et du café (2,8 %) et en essayant d'intensifier l'exploitation forestière et surtout les industries de transformation du bois.

#### *Une société à rénover*

Le bilan démographique, en 1960-1962, apparaît comme nettement positif. Certes, la mortalité infantile est encore élevée (20 à 25 %), mais un taux de natalité de plus de 4 % peut largement supporter cette ponction et le taux général d'accroissement se tient aux alentours de 1,8 %. A cette évolution naturelle il faut ajouter, pour ces années, une très forte immigration aux causes très particulières : l'accession à l'indépendance du Congo-Léopoldville a été accompagnée de troubles très graves et de nombreux frontaliers ont préféré franchir le Congo pour ne pas se trouver entre l'enclume et le marteau (40 000 à 50 000 immigrants Zaïrois). Mais cette densification ne se répartit pas régulièrement dans tout le pays qui voit sa population monter de 784 000 à 910 000 habitants (+ 11,8 % — + 3,3 % par an). Les campagnes passent seulement de 626 000 à 686 000 habitants (+ 9,5 % — + 2 % par an) tandis que les villes voient leur population grimper de 158 000 à 224 000 habitants (+ 42 % — + 8 % par an).

Or on assiste à une certaine réduction de l'activité salariale : les employeurs, incertains de l'avenir, hésitent à investir, à étendre leur activité, tandis que l'exode rural s'accroît... Le chômage est inévitable. Le recensement de 1961 donne 9 700 chômeurs à Brazzaville pour 37 443 hommes de plus de 15 ans, soit 26 %. En 1955, ils étaient moins de 10 %, le lot habituel des chômeurs professionnels des villes africaines.

Le niveau de vie, en Afrique, n'est pas uniquement fonction des revenus

3. A 32,5 % même si on ne tient pas compte des diamants qui, introduits en fraude du Kassaï, sont ensuite réexportés normalement.

car l'entraide familiale joue un très grand rôle. Il n'en reste pas moins qu'une telle situation, à l'échelle du pays tout entier, entraîne sa réduction générale.

Dans le budget proprement congolais, les dépenses d'ordre social représentent plus de 40 % du total et l'enseignement y est nettement privilégié. Même si la majorité des écoliers ne suit pas un cycle complet, 135 000 élèves fréquentent l'école primaire.

L'enseignement secondaire qui veut former les cadres moyens touche, en 1962, 5 762 élèves dans deux lycées publics, trois collèges catholiques, treize CEG publics et six privés. L'enseignement technique est donné à 1 644 élèves. De son côté la FESAC (Fondation de l'enseignement supérieur en Afrique centrale), avec 51 professeurs, dispense sa manne à 503 étudiants, futurs cadres supérieurs.

Le service de santé français continue à faire fonctionner toutes ses installations mais, en outre, le FEDOM a entrepris la construction de neuf centres de protection maternelle et infantile et la reconstruction de dix dispensaires et maternités de brousse.

Les missions poursuivent leur œuvre : un nouvel évêque a été installé à Fort-Rousset qui englobe dans son diocèse tout le Congo au nord de la Léfini, l'archevêché de Brazzaville n'ayant plus sous sa coupe directe que les régions du Djoué et du Pool. 64 missionnaires (45 français) sont dispersés dans les missions anciennes ou nouvelles comme celles de Jacob et de Dongou dont s'achève la construction. Ils ont formé 69 prêtres congolais, 26 frères et 1 079 catéchistes. Le nombre de fidèles approcherait 200 000 (près du quart de la population).

Les missions évangéliques, avec 77 Européens (25 pasteurs, 48 dames missionnaires et 4 techniciens) sont essentiellement suédoises et norvégiennes. Elles ont formé 38 pasteurs et 449 catéchistes congolais. Elles auraient quelque 50 000 fidèles.

L'Armée du salut, installée depuis 1937, prend une grande expansion après l'indépendance avec 13 officiers européens, 58 ménages d'officiers congolais et environ 20 000 recrues. Trois responsables français supervisent la secte des Témoins de Jéhovah qui « intéresse » quelque 5 000 Congolais.

Enfin l'Islam est surtout pratiqué par dix à onze mille immigrés de l'ex-AOF ou du Cameroun. Six cents Congolais seulement se seraient convertis. A Brazzaville, une école coranique avec deux professeurs originaires du Sénégal, dispense des cours d'Arabe et des commentaires du Coran.

La rentrée dans la légalité du kibanguisme et du lassysme, la déportation des irrédentistes matsouanistes a supprimé le problème des syncrétismes.

#### IV. LA RÉVOLUTION DU 15 AOUT 1963

Avec 50 sièges sur 60 à l'Assemblée, l'UDDIA et les Kongo paraissent assurés de conserver le pouvoir pendant longtemps. En fait, la situation est très instable. Le MSA se fait de plus en plus tirer l'oreille pour participer à un gouvernement où il ne dispose d'aucune influence



réelle. Le népotisme est roi. L'exode rural que l'on n'a pas su endiguer, remplit la ville d'une masse de chômeurs que les syndicats travaillent sournoisement... Le développement de l'enseignement secondaire multiplie les « intellectuels » qui estiment que l'équipe au pouvoir, d'un niveau moins élevé que le sien, doit leur céder la place. Enfin la décision d'instaurer le parti unique, votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 13 avril 1963, laisse à penser aux évincés qu'ils le sont pour longtemps.

Les statuts du parti unique devaient être élaborés par une table ronde de tous les partis, mais les syndicalistes du Comité de fusion, reçus le 22 juillet par le président de la République, exigent une réforme beaucoup plus profonde.

Selon le gouvernement, ces changements ne peuvent être décidés que par le parti unique et, le 6 août, le président Youlou rompt les ponts sous le prétexte que les syndicalistes n'ont aucune représentativité politique et publie un décret interdisant toute manifestation sur la voie publique. Le lendemain, les syndicats décident une grève pour le mardi 13 août. Le gouvernement déclare la grève illégale et fait arrêter deux syndicalistes en pleine nuit à la Bourse du travail.

Le 13 août, la grève était générale... Les syndicalistes suivis de milliers de grévistes se dirigeaient à 9 h 30 sur la prison centrale qu'ils prenaient d'assaut, malgré la résistance des gendarmes. La prison était saccagée, les archives brûlées et les prisonniers, dont quelques syndicalistes, libérés. C'est à la prison qu'un gendarme a fait usage, sans en avoir reçu l'ordre, de sa mitrailleuse, tuant deux manifestants.

Un autre groupe d'émeutiers s'attaquait vers midi à la Radio-télévision congolaise... Des heurts entre la gendarmerie et les émeutiers faisaient 4 blessés par balles et deux douzaines de blessés légers atteints d'éclats de grenades.

L'abbé Fulbert Youlou faisait alors appel aux forces de la Communauté. Très rapidement et sans aucun incident ni violence, les troupes françaises dégageaient l'immeuble de la radio, prenaient le contrôle de divers points stratégiques, mais n'intervenaient aucunement contre les manifestants.

Le couvre-feu... était maintenu toute la journée du mercredi, qui fut marquée par l'incendie de trois maisons de ministres et de bureaux de l'Assemblée nationale. Le palais était protégé par l'armée. Les syndicalistes tentaient d'entrer en contact avec le président Youlou, lui proposant une liste de huit ministres... L'après-midi... il annonçait qu'il prenait en son nom personnel, les pouvoirs civils et militaires, puis deux heures plus tard son intention de former un nouveau gouvernement et l'abandon du projet de parti unique. A 18 heures, les syndicalistes étaient reçus au palais, et à 19 heures, Radio-Congo annonçait la dissolution du gouvernement, à part MM. Tchitchellé, Opangault et N'Zalakanda, ministre de la Justice, le plus décrié des ministres<sup>4</sup>.

Mais il est déjà trop tard et le maintien de Nzalakanda surexcite la population. Le lendemain, 15 août, une foule estimée à plus de 10 000 personnes où l'on compte de très nombreux musulmans (Maliens, etc.) et beaucoup d'adolescents marche vers 9 h 30 sur le palais présidentiel gardé à l'extérieur par les blindés de la Communauté, à l'intérieur par la gendarmerie congolaise. Le président accepte de recevoir les syndica-

4. *Les Événements de Brazzaville...*, p. 4.

listes et demande aux forces de la Communauté de se retirer. La discussion dure plusieurs heures au bout desquelles, sous la pression des militaires, l'abbé Fulbert Youlou démissionne en remettant ses pouvoirs à l'armée. Le calme revient immédiatement.

Les militaires demandent alors aux syndicalistes de prendre leurs responsabilités et cautionnent un gouvernement provisoire de techniciens présidé par Massamba-Débat, cousin du président démissionnaire.

Un des premiers actes du nouveau gouvernement fut de remercier l'armée française (en réalité de la Communauté) « qui, sans intervenir en faveur de quiconque a permis d'éviter des affrontements sanglants <sup>5</sup> ».

---

5. *Les Evénements de Brazzaville*, p. 4.

## Chapitre III

# LE SOCIALISME SCIENTIFIQUE

Le gouvernement provisoire mis en place dès le 15 août 1963 tente immédiatement de réformer ce qui était reproché à l'administration de l'UDDIA. Non seulement les hommes au pouvoir changent, mais les institutions elles-mêmes qui, après une ordonnance du 11 septembre portant organisation provisoire des pouvoirs publics, seront définitivement mises en forme pour donner la seconde constitution de la république du Congo.

### I. LA RÉPUBLIQUE DES PUTSCH

#### **La Constitution de 1963**

Cette constitution, qui se veut essentiellement démocratique, présente néanmoins une certaine tendance présidentielle. Elle rejette la corruption, le tribalisme, le népotisme, le pouvoir personnel et toute discrimination raciale ou religieuse; elle garantit toutes les libertés politiques, syndicales, religieuses et tous les droits économiques, sociaux, de propriété...

Au référendum du 8 décembre 1963, 91,7 % de votants l'approuvent par 86,1 % des voix. Le même jour, les élections législatives nomment l'Assemblée nationale. Un seul parti présente des candidats : le Mouvement national révolutionnaire (MNR). Douze jours plus tard, Massamba-Debat est élu président de la République avec 100 % des 1 078 suffrages exprimés (inscrits : 1 089, votants : 1 080). Le 24 décembre, Pascal Lis-souba forme le premier gouvernement de la nouvelle république et lance le socialisme scientifique.

Très vite... le président Massamba-Debat s'est heurté à une situation politique difficile que viennent encore aggraver les problèmes tribaux. Or, dans sa position d'arbitre, il se trouvait isolé pour avoir laissé à l'écart du gouverne-

ment les syndicats chrétiens dont il s'aliéna ainsi le concours, pour n'avoir pas réussi à rallier les partisans de Youlou, et aussi pour avoir tenté de modérer l'intransigeance des jeunes *révolutionnaires* du Mouvement national dont il se fera des ennemis.

Ces jeunes, en effet, se sont regroupés en août 1964 au sein de la Jeunesse du mouvement national de la révolution (JMNR). Ils ont peu à peu confisqué à leur profit la victoire d'août 1963 des forces armées congolaises et des syndicalistes chrétiens et, prenant conscience du rôle croissant de l'armée, ils ont multiplié les mesures destinées à empêcher les militaires de prendre un poids excessif dans la vie politique...

Entre JMNR et officiers congolais l'épreuve de force s'est manifestée par l'éloignement d'officiers à l'étranger dans des postes d'attachés militaires créés dans ce seul but, par la mise en place d'un haut commandement collégial dirigé par des civils et surtout par l'organisation de milices populaires encadrées par une centaine d'officiers cubains appelés dans ce but<sup>1</sup>.

L'autorité du MNR devient de plus en plus tyrannique; en juillet, de parti unique de fait, il le devient de droit et impose au gouvernement l'obligation de respecter sa charte. Un tribunal populaire est installé le 5 janvier 1965.

Le 25 mars, l'abbé Fulbert Youlou s'évade<sup>2</sup> et trouve refuge au Congo-Léopoldville auprès de son « frère de race » Kasa-Voubou, mais aussi de son ami Tschombé. Une des principales conséquences de cette fuite spectaculaire fut le remaniement ministériel en faveur de l'aile gauche du parti marquant le renforcement de la position de la JMNR qui détient alors tous les postes-clefs du gouvernement. Un autre résultat majeur fut l'ouverture du procès des « responsables » de l'ancien régime : Youlou, Tchitchellé, Opangault, etc.

L'armée, toutefois, supporte de plus en plus mal l'autorité politique et, surtout, la tyrannie des JMNR qui obtiennent en juin la destitution du capitaine Ngouabi, chef du bataillon de para-commando : elle met à sac la permanence des JMNR. Sa dissolution suit immédiatement, et le 22 juin une armée populaire est créée.

Parallèlement, le désaccord monte entre le président et son Premier ministre tant et si bien que le 6 mai 1967, Lissouba est remplacé par Noumanzalaye, le théoricien du parti.

Cependant, les querelles intestines se poursuivent avec une violence accrue au sein du Mouvement national de la révolution et l'arbitrage du président Massamba-Debat se fait de plus en plus difficile,

au point que, dans son message du nouvel an 1968,

il stigmatise « la gent lettrée », reprochant aux intellectuels d'alimenter la discorde et des divisions artificielles dans le pays. La situation devient si difficile que le 12 janvier 1968, le président assume personnellement la direction du gouvernement<sup>3</sup>.

Fin juillet, il offre sa démission, mais des manifestations l'obligent à rester au pouvoir. Fort de ce soutien populaire, le 1<sup>er</sup> août, il dissout l'Assemblée nationale, suspend les activités du bureau politique du parti,

1. *La crise politique et l'intervention des militaires...*, p. 16.

2. L'abbé Fulbert Youlou était gardé dans le camp militaire dit du « Tchad ».

3. *La crise politique et l'intervention des militaires...*, p. 16.

créé un Comité de défense de la révolution et fait emprisonner quelques responsables du MNR et de la JMNR. Mais il arrête aussi le capitaine Ngouabi et l'armée lui ôte son appui. Le président se retire dans son village natal.

Le lieutenant Poignet, ministre de la Défense depuis janvier est alors chargé des fonctions de chef d'État tandis que le capitaine Ngouabi, libéré le jour même de son arrestation par un commando de parachutistes, est nommé commandant en chef de l'armée populaire. Celui-ci rappelle Massamba-Debat le 4 août et obtient de lui la démission du gouvernement ainsi que la mise à l'étude d'un nouveau projet de constitution. Il crée le Conseil national de la révolution, organe suprême de 41 membres avec un comité directeur de 11 membres, véritable « super-gouvernement » dont il sera le président.

### L'Acte fondamental de 1968

La Constitution de 1963 est abolie et l'Acte fondamental la remplace provisoirement. Celui-ci diminue les pouvoirs du président de la République et prévoit que

le Conseil national de la révolution conçoit, dirige, contrôle et coordonne l'action du parti et de l'État. Le Premier ministre dirige la politique de la nation, préside le Conseil des ministres qui sont responsables devant lui, nomme aux postes importants de l'administration et est responsable devant le Conseil national de la révolution <sup>4</sup>.

Le 20 août 1968, un gouvernement présidé par le capitaine Raoul remplace celui qui avait été mis en place dès le 5. La tension monte, on procède à l'arrestation de hauts fonctionnaires qui tentaient de soulever la population tandis que des combats opposent l'armée à la JMNR.

Le 4 septembre, Massamba-Débat démissionne définitivement tandis que le nouveau gouvernement proclame sa volonté de poursuivre dans la voie du socialisme. La direction du CNR est remaniée dans ce sens le 14 septembre. On tente enfin de ramener la paix dans les esprits en proclamant l'amnistie pour tous les condamnés politiques (décrets des 2 août, 14 août et 4 septembre 1968).

Nommé chef de l'État le 31 décembre, le commandant Marien Ngouabi annonce qu'il basera sa politique sur la lutte contre le capitalisme et la protection des ennemis du capitalisme <sup>5</sup>; il entend poursuivre les nationalisations dans la limite des possibilités financières (75 % du budget servent déjà à payer les fonctionnaires) et proclame la nécessité d'une monnaie indépendante; enfin, la coopération avec la France sera maintenue, mais sur un pied d'égalité.

La mort de l'ancien président Youlou, à Madrid, le 6 mai 1969, pouvait laisser espérer au gouvernement la fin de l'opposition latente de l'UDDIA. Il n'en est rien : le 7 novembre 1969, 29 membres d'un complot fomenté par des anciens secrétaires de ce parti sont arrêtés, 4 condamnés

4. *La crise politique et l'intervention des militaires...*, p. 17.

5. Cette prise de position lui vaut de violents reproches des États voisins qui l'accusent de soutenir leurs ennemis réfugiés au Congo.

à mort le 14 par une cour martiale créée le 10 tandis qu'une cour révolutionnaire d'exception acquitte Massamba-Debat et Noumanzalaye le 21.

Le 30 décembre, le Congrès constitutif du Parti congolais du travail approuve la nouvelle constitution qui sera promulguée le 3 janvier 1970.

### La Constitution de 1970

Elle marque une très nette évolution politique. Le Congo devient la République populaire du Congo avec un nouvel hymne et un nouveau drapeau <sup>6</sup>. Son préambule affirme que « la souveraineté réside dans le peuple et du peuple émanent tous les pouvoirs publics à travers un parti populaire unique <sup>7</sup> ».

Le président du Comité central du parti est président de la République et chef de l'État. Le gouvernement est remplacé par un Conseil d'État. L'Assemblée nationale est dissoute et ses tâches confiées au Comité central. En contrepartie les conseils populaires des communes seront élus au suffrage universel.

La Constitution précise en outre que ses principes de base sont marxistes-léninistes et que le Congo accorde le droit d'asile à tous les ressortissants étrangers poursuivis en raison de leur action en faveur de la démocratie, de la lutte pour la libération nationale <sup>8</sup>.

Le commandant Marien Nguabi, élu président du Comité central, devient chef de l'État, il présidera à la fois le bureau politique du parti et le Conseil d'État. Le commandant Alfred Raoul, chargé de la vice-présidence du Conseil d'État, présidera les conseils de cabinet <sup>9</sup>.

Le 23 mars, une trentaine de Congolais réfugiés au Zaïre s'emparent de l'immeuble de la radio, mais ils ne peuvent aller plus loin dans leur coup d'État. Six jours plus tard, onze d'entre eux seront condamnés à mort (dont cinq par contumace). Une centaine de complices seront plus ou moins sévèrement sanctionnés. Ce putsch entraîne un remaniement du Conseil d'État, la dissolution de la gendarmerie, la création de milices populaires. Par ailleurs, les relations avec le Zaïre, tendues depuis octobre 1968 <sup>10</sup>, se détériorent encore un peu plus.

Deux autres tentatives pour renverser le régime échoueront encore : le 22 février 1972, mettant à profit un voyage du président Nguabi à Pointe-Noire, des membres de l'aile gauche du parti s'emparent de la radio et du terrain d'aviation ; mais le président rentre par avion, se fait larguer à quelques kilomètres de Brazzaville d'où il rejoint son état-major. Le soir tout est rentré dans l'ordre avec 3 morts et 169 arrestations. Il semble que cette affaire n'ait pas été d'inspiration tribale (ou tribalo-politique) mais qu'elle ait été fomentée par l'aile gauche et dure du parti qui était déjà à l'origine des grèves d'étudiants qui avaient marqué la fin de 1971. Le commandant Raoul et Ernest Ndalla sont arrêtés. Le

6. Drapeau rouge frappé de deux palmes vertes, de la houe et du marteau en or ainsi que d'une étoile à cinq branches.

7. *La république populaire du Congo* (A.C.), p. 15.

8. *Ibid.*, p. 16.

9. *Ibid.*, p. 15.

10. Voir p. 214.

23 mars, les treize condamnations à mort sont commuées en détention à perpétuité.

Moins d'un an plus tard, le 15 février 1973, l'échec d'une nouvelle conjuration ou plutôt d'une résurgence du putsch manqué de février 1972 était annoncé par le président Nguabi. Ce complot avait été fomenté par Ange Diawara, un ancien membre de l'aile gauche du PCT. Déjà à l'origine de la tentative de février 1972, il avait échappé aux recherches et installé un maquis. Huit jours plus tard, l'ancien Premier ministre Pascal Lissouba, le ministre de l'Information et cinq enseignants français étaient arrêtés, cependant que le chef de l'État dénonçait les intellectuels « ultra-gauchistes » comme étant les principaux responsables de l'agitation permanente. Les forces armées gouvernementales liquident le maquis les 8 et 9 mars et, du 16 au 23 avril, la cour révolutionnaire de justice fixait le sort de 19 inculpés. Les enseignants français étaient libérés et expulsés, Lissouba acquitté au bénéfice du doute. Quatre condamnations à mort par contumace et sept à des peines de prisons diverses réglaient la question, d'une façon définitive, semble-t-il, puisque l'aile révolutionnaire du parti ne fera plus parler d'elle.

### La Constitution de 1973

Vraisemblablement en conséquence de ces événements, le Comité révolutionnaire est dissout le 28 février, mais l'événement le plus important sera l'annonce, le 16 mai 1973, d'une nouvelle constitution plus démocratique, d'un référendum et de l'élection au suffrage universel<sup>11</sup> d'une Assemblée nationale (115 membres), de conseils régionaux (254 membres) ainsi que de conseils municipaux pour les quatre villes du Congo.

Les principales innovations de la nouvelle constitution sont la création d'un Premier ministre chef du gouvernement, d'un nouveau « Conseil d'État », sorte de conseil présidentiel qui comprendra le Chef d'État qui est automatiquement président du Parti congolais du travail, les quatre membres du bureau politique du PCT, les cinq membres du bureau de la future assemblée ainsi que le Premier ministre<sup>12</sup>.

Ce Premier ministre n'est pas obligatoirement membre du bureau politique ou du Comité central du parti; par contre la mission principale de l'Assemblée, à côté de l'élaboration et de l'adoption des lois, sera de mettre en place les structures de la lutte contre l'impérialisme et d'appliquer le programme du parti.

Cette constitution est approuvée par 73,5 % des électeurs au référendum du 29 juillet 1973 et la liste unique PCT, pour les 115 sièges de l'Assemblée nationale, obtient 68,2 % des voix.

Le retour au semi-libéralisme politique est immédiatement mis à profit par l'opposition : bien que seules en lice, les listes PCT pour les conseils régionaux du Niari et de la Bouenza ainsi que celles des Conseils municipaux de Pointe-Noire, Dolisie et Jacob n'obtiennent pas la majorité des voix. Elles sont déclarées non élues.

11. Les dernières élections avaient eu lieu le 8 décembre 1963.

12. *Les élections du 24 juin...*, p. 16.

Un nouveau gouvernement est constitué le 31 août 1973 avec Henri Lopez comme Premier ministre. Une tâche ardue l'attendait car la situation tant économique que sociale pouvait être considérée comme préoccupante. En effet, si l'origine des premières tentatives de putsch peut être considérée comme essentiellement ethnique, les dernières étaient lancées par l'aile gauche du parti qui trouvait audience dans toutes les ethnies que l'évolution économique inquiétait.

## II. PROBLÈMES ET SOLUTIONS

### Problèmes d'administration

Les révolutionnaires d'août 1963 proclamaient se soulever contre le népotisme, la corruption, dans l'administration notamment. Le nouveau gouvernement cherchera donc à assainir le corps des fonctionnaires. Comme il était hors de question de relever tous les employés de l'État, on remplaça les éléments les plus douteux par d'autres plus sûrs, au moins politiquement.

Les dernières années de la colonisation, puis les gouvernements congolais successifs avaient suivi une politique de multiplication des unités administratives. Le trop grand nombre de régions rendait impossible une politique économique cohérente, aussi une série de décrets parus en 1967 réduira-t-elle le nombre de celles-ci à huit et celui des districts à 45 plus trois communes de plein exercice (Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie) auxquelles, ultérieurement, viendra se joindre Jacob. Toutefois, pour faciliter une administration directe et une action politique en profondeur, on créera 24 postes de contrôle administratif.

La concussion n'en poursuit pas moins ses ravages par suite notamment de la multiplication des fonctionnaires consécutive aux nationalisations. Les détournements de deniers publics se répètent. Une première loi de décembre 1967, rendue plus sévère en mars 1970, s'efforce de faire rendre gorge aux concussionnaires. En 1971, la grève des étudiants et lycéens s'élève aussi contre cet état latent de corruption et, le 23 novembre, le commandant Ngouabi est obligé d'annoncer une épuration des milieux politiques et gouvernementaux.

### L'évolution sociale

#### *L'urbanisation et ses problèmes*

Même si l'on ne peut se fier entièrement aux estimations récentes de la population du Congo qui démontrent un accroissement annuel de 2,24 % depuis 1959 et donnerait plus de 1 200 000 habitants en 1975 et si l'on conserve le taux moyen 1946-1959, on constate que le Congo a du, malgré tout, dépasser le million d'habitants dès 1970. A ce problème posé par l'accroissement naturel vient s'ajouter celui des migrations : Si, dans l'ensemble, la population strictement rurale augmente d'environ 1 % par an, ce taux passe de 1,2 dans le Pool et la vallée du Niari pour redescendre en dessous de 0,8 dans le Nord du pays et le massif du Chaillu.



Les meilleures terres, mais aussi les régions les mieux desservies attirent les populations, maintiennent mieux en place celles qui y sont installées. A cela, il faut ajouter l'exode rural qui porte l'accroissement annuel à 2,5 % par an dans les centres secondaires, à 3,5 % dans les villes. Comme celles-ci sont toutes installées dans le Sud-Ouest qui renferme aussi les deux tiers de la population semi-urbaine, cette région risque, dans quelques brèves décennies, de regrouper 85 % des 2 000 000 de Congolais d'alors, avec toutes les conséquences socio-économiques que cet entassement peut entraîner.

Ces densifications locales et notamment urbaines sont, avec les difficultés économiques croissantes, la cause d'un chômage de plus en plus inquiétant : chômage vrai mais surtout chômage des jeunes cherchant un emploi qu'ils ne veulent accepter qu'« honorable » et lucratif. Ces chômeurs, déçus par *Dipanda*, l'indépendance, puis par les différentes constitutions qui ne leur apportent pas le bonheur espéré, sont une proie facile pour les agitateurs politiques qui leur promettent un nouvel âge d'or au détriment des capitalistes...

L'appauvrissement n'est toutefois pas général et l'évolution de l'habitat en est une preuve. Si la maison urbaine change peu, poursuivant sa lente évolution vers les murs en ciment et les toits en tôle<sup>13</sup>, l'arrière-pays urbain voit se multiplier les constructions en « dur » (briques cuites principalement) dont la densité est directement proportionnelle à la proximité des villes : les quelque 500 000 citadins et « semi-urbanisés » de 1975 exigent pour leur approvisionnement annuel plus de 200 000 tonnes de produits vivriers agricoles (près de 600 t/jour)<sup>14</sup>. Le commerce local en est puissamment activé et les campagnes d'autant plus sollicitées qu'elles sont plus proches des villes. Les prix grimpent vertigineusement et la population rurale investit ses bénéfices d'abord — ou immédiatement après le « transistor » et la bicyclette ou le vélomoteur — dans la construction, et l'habitat rural se modernise d'une manière très sensible. Une autre conséquence du renchérissement du manioc est, en ville et particulièrement chez les jeunes, une augmentation très sensible de la consommation du pain fabriqué, lui, à partir de blé (ou de farine) importé et qui, à valeur nutritive égale, est maintenant moins cher que le manioc...

Cette hausse du coût des produits vivriers, si elle élève le niveau de vie des populations rurales, réduit dans de notables proportions celui d'une bonne partie des citadins. Seuls les fonctionnaires (et notamment les militaires) dont les salaires absorbent 75 % du budget, voient leur standing au moins se maintenir. Certes les liens familiaux demeurent très serrés, ce qui empêche les niveaux de vie de baisser dangereusement, mais ceux-ci restent bien inférieurs aux appétits d'une partie de la population, des jeunes surtout. Et dans les centres urbains se multiplient deux fléaux : la délinquance juvénile et la prostitution. La première est très nettement facilitée par la proximité de la frontière du Zaïre qui, bien que fermée depuis de longues années, n'en reste pas moins aisément franchissable

13. Voir Soret, M., *Le chemin de fer Congo-Océan...*, p. 401 sqq.

14. Ce à quoi il faut ajouter 10 000 à 15 000 t (30 à 40 t/jour) de viande et de poisson.

la nuit, en pirogue : le produit des vols est facilement liquidé à Kinshasa... et les expéditions de rapines zaïroises sans problèmes...

#### *Travail et emploi*

Les syndicats avaient pris une grande part dans le déclenchement de la révolution d'août 1963, les syndicats ou, plus exactement, la filiale africaine de la CFTC qui s'était progressivement organisée de 1945 à 1960 en devenant la Confédération africaine des travailleurs croyants (CATC), nettement prépondérante au Congo où elle passait du tiers des cotisants en 1950 à plus de la moitié à l'Indépendance.

Le parti unique ne pouvait toutefois s'accommoder d'une diversité de syndicats et, en décembre 1964, naissait la Confédération syndicale congolaise. Les dirigeants de la CATC qui refusèrent de se soumettre furent emprisonnés ou s'exilèrent.

En 1965, un nouveau Code du travail est établi cependant que la Sécurité sociale et la retraite des vieux travailleurs sont étendues à tous les salariés. Par ailleurs, pour lutter contre le chômage des « lettrés » autant que pour des raisons de politique générale, le gouvernement décide, en 1967, une africanisation progressive des postes de responsabilité dans les sociétés privées, africanisation qui, après 1970, deviendra une condition *sine qua non* du maintien de celles-ci.

Une grande nouveauté du gouvernement socialiste sera la promotion de la femme dont les activités s'étaient jusqu'alors cantonnées dans trois directions bien définies : entretien du ménage, agriculture, petit commerce de détail. Elle tient maintenant une place de plus en plus importante dans les emplois salariés, commerce notamment, mais aussi dans les travaux de bureau, etc. ainsi que dans les organisations politiques.

#### **La réorganisation économique**

Liée directement au franc français, la monnaie congolaise évolue en même temps que lui, c'est-à-dire qu'à chaque remaniement de la monnaie française, le Congo voit renchérir son coût de la vie en raison de la faible couverture des importations par les exportations mais aussi du fait que près de 35 % de ces importations proviennent de l'extérieur de la zone franc.

#### *Les moyens*

Un des premiers actes du gouvernement socialiste sera, le 4 mai 1964, d'établir un Plan intérimaire économique et social qui cherchera d'abord à l'industrialiser le pays (6 % seulement des crédits sont destinés au secteur agricole). Le budget d'investissement — autonome à partir de 1966 — est alimenté essentiellement par l'aide extérieure <sup>15</sup>.

On tente par ailleurs d'équilibrer le budget général, mais sans y arriver et la dette publique s'accroît. On cherche des plus-values fiscales (taxe unique d'investissement, taxe régionale), on réforme le code des impôts; en 1966, on prononce la mise sous séquestre des biens abandonnés et on décide une retenue exceptionnelle sur les salaires.

---

15. Voir paragr. III.

La panacée est espérée dans la ligne stricte des principes politiques c'est-à-dire dans les nationalisations : 1965 : Transports urbains ; création de la Société nationale d'élevage (SONEL) ; 1967 : Eau, électricité ; 1970 : Société industrielle et agricole du Niari (SIAN) ; 1972 : Installations de l'ORTF et France-cables, etc. Deux grands hôtels construits par la coopération internationale sont gérés par l'Office national du tourisme...

### *Les résultats*

L'économie congolaise, mise à part celle d'une étroite bande de Brazzaville à la mer, souffre toujours de l'insuffisance des voies de communication. Un nouvel effort est tenté pour y porter remède. On continue à débrider l'arrière-pays de Brazzaville entre Kinkala et Boko (crédits FAC) puis, en direction du Nord, on entreprend la macadamisation du grand axe Brazzaville-Ouessou. Le chemin de fer et les transports fluviaux poursuivent leur modernisation tandis qu'Air-Congo devient Lina-Congo.

Les recherches minières s'intensifient : le pétrole de la Pointe indienne s'est épuisé, mais l'espoir s'est reporté sur les poches sous-marines qui donnent 1,5 millions de tonnes par an depuis 1971. Une raffinerie d'une capacité d'un million de tonnes est en construction à Pointe-Noire tandis qu'une grosse partie des quinze millions de mètres cubes de gaz produits est consommée localement par une usine de sels de potasse. Par contre les mines proprement dites déçoivent de plus en plus. Même les phosphates de Holle sont moins abondantes que prévu...

L'industrie du bois est encouragée. La RFA entreprend la construction d'une cimenterie à Loutété et la Chine installe une usine textile dans les environs de Brazzaville. Par contre la pêche industrielle marque une nette régression en passant de onze tonnes en 1966 à huit en 1971.

D'autres projets s'élaborent pour accentuer cette industrialisation : complexe agro-industriel d'ananas dans le Niari, unité de traitement du manioc, tissage de fibres synthétiques et artificielles à intégrer au complexe textile existant, usine d'engrais azotés à Pointe-Noire, fabrique de chlorure de sodium, de chlore et de soude caustique...

La recherche agronomique (IRCT, IRHO, IFAC) poursuit ses travaux en vue d'améliorer les rendements. On tente d'introduire la culture attelée. De son côté le SEITA, qui a la charge du contrôle de la production du tabac, s'efforce d'acclimater des variétés à grand rendement et de plus haut prix. La culture du café et surtout celle du cacao sont intensifiées (création de l'Office du cacao de la Sangha en 1970). L'évolution rurale n'en reste pas moins très lente et malgré les efforts de l'administration (remplacement du Service civique par le Mouvement d'action rurale), les traditions se perpétuent et les techniques modernes (sélection, engrais, insecticides, etc.) ne se répandent que très lentement. Par ailleurs, la demande sans cesse accrue de produits vivriers empêche les paysans de s'intéresser aux cultures d'exportations et les meilleures terres, les mieux desservies, peuplées par les ethnies les plus agricoles (Sud du Pool, vallée du Niari) se tournent de plus en plus vers les cultures vivrières traditionnelles (abandon de l'arachide de bouche dans le Niari), tandis que les productions industrielles (café, cacao, tabac...) reculent vers le Nord du pays. Enfin les producteurs sont découragés par la désorganisation des services de ramassage des produits et surtout par les retards dans le règle-

ment de leurs livraisons dont la commercialisation a été prise en charge par l'Office national de commercialisation et les centres primaires et secondaires de la production agricole.

Aussi les exportations du Congo demeurent-elles essentiellement basées sur le bois : 58 % (diamants exclus) en 1958, les deux tiers en 1963 puis près des trois quarts.

La balance commerciale, très nettement déficitaire, n'est nullement rabornie par des recettes annexes (tourisme, etc.). Aussi la balance des paiements ne peut-elle être équilibrée que par des prêts à long terme de la coopération internationale qui prend en fait à sa charge la totalité des dépenses d'investissement. On doit toutefois noter que la balance des échanges à l'intérieur de l'UDE reste favorable au Congo qui y exporte pour 1,9 milliards de francs contre 1,1 milliards d'importations (1968).

L'essentiel du budget du Congo sert à payer les fonctionnaires congolais, le reste étant absorbé par les dépenses de fonctionnement. Tous les personnels de la coopération restent à la charge de leurs pays d'origine (y compris, souvent, pour le logement). Ce budget n'est d'ailleurs équilibré que grâce à une multiplication des taxes commerciales qui sont, pour une grande part, à l'origine d'une flambée des prix sans commune mesure avec l'inflation internationale...

### Problèmes culturels

Un des principes de base du socialisme scientifique reste l'éducation des masses, un autre la séparation de l'Église et de l'État.

L'enseignement primaire progresse relativement peu, non pas parce que le gouvernement s'en désintéresse ou par suite de la réticence des populations, mais parce que, dès 1963, plus de 80 % de la population scolarisable fréquente déjà plus ou moins régulièrement l'école. Ne restent finalement illettrés que quelques enfants des hameaux écartés.

L'enseignement secondaire, lui, prend une énorme extension. L'installation de CEG dans au moins tous les chefs-lieux de région met le premier cycle à la portée de la plupart des adolescents. Dans les villes, les lycées sont comblés : au 1<sup>er</sup> janvier 1970, on estime à 25 000 le nombre d'élèves dans le secondaire; 25 % de la population d'âge correspondant, le taux le plus élevé de l'Afrique sud-saharienne, avant le Gabon (14 %) et la Côte-d'Ivoire (12 %). Un problème se pose cependant : celui du corps enseignant, notamment pour le second cycle :

Au Congo, de 1965 à 1969, aucun des futurs professeurs licenciés inscrits en première année [de l'ENS] n'est revenu pour la dernière année consacrée à la formation pédagogique<sup>16</sup>.

Les étudiants s'évadent en effet de l'École normale supérieure vers l'administration centrale et la politique. Heureusement, la formation des professeurs de CEG donne de bien meilleurs résultats : 366 pour le Congo sur un total de 503<sup>17</sup>.

16. Rescoussié, P., *L'enseignement secondaire...*, p. 16.

17. L'ENS (École normale supérieure d'Afrique centrale) est multinationale (Congo, Gabon, RCA, Tchad).

L'Enseignement supérieur proprement dit est dispensé à l'Université de Brazzaville qui comprend une École supérieure de droit et sciences économiques, une École supérieure de lettres et sciences humaines et une École supérieure de sciences, entièrement financées par la France jusqu'en 1972. A cette date, le Congo demande à prendre en charge ses personnels nationaux.

Enfin, depuis 1965, le Congo possède une École nationale d'administration pour la formation et le perfectionnement des fonctionnaires et agents de l'État...

La Constitution du 3 janvier 1970, dans son article 19, garantit la liberté de conscience et de religion ainsi que celle des communautés religieuses « dans les questions ayant trait à leur confession et à sa pratique extérieure ». Le droit à l'enseignement était donc retiré aux missions ainsi que, en principe, celui d'ouvrir des hôpitaux et des dispensaires. En fait, et bien qu'il n'en fut pas fait mention dans la Constitution de 1963, le processus était engagé depuis la Révolution et celles-ci ne purent bientôt plus se consacrer qu'à leur action apostolique. Leur situation financière s'en trouve très compliquée car, de ce fait, elles ne perçoivent plus les subventions qui, pour les missionnaires de brousse au moins, formaient l'essentiel de leurs revenus. Les uns se lancent dans le commerce, d'autres dans le petit artisanat...

Le premier gouvernement socialiste élève une statue à André Matsoua, considéré comme le héros de la libération du Congo. Le matsouanisme n'en connaît pas pour autant un renouveau : les irrédentistes sont toujours opposés à toute administration de type moderne. Officiellement reconnus comme religions, le kibanguisme et le lassisme ont fait leur plein mais le messianisme congolais, laadi surtout, ne cesse de donner le jour à de nouveaux syncrétismes.

### III. RAPPORTS INTERNATIONAUX

Deux caractéristiques marqueront les relations internationales du Congo après août 1963 : liens de plus en plus étroits avec les pays socialistes et rupture progressive avec le monde occidental d'une part, accroissement continu de l'aide étrangère, bilatérale ou multilatérale d'autre part.

#### **Le Congo et les organismes internationaux**

Depuis le 20 décembre 1960, le Congo fait partie de l'ONU et des organismes qui en dépendent. Ses liens sont plus étroits avec l'OMS dont le bureau régional pour l'Afrique est installé à Brazzaville. La Banque mondiale, l'IDA (Association internationale pour le développement), le PNUD sont d'importants créanciers.

Les relations du Congo restent très étroites avec la CEE qui procède à de nombreux investissements (voies de communications, etc.). Le premier FED avait déjà investi pour 25 millions d'u.c. (près de 7 milliards

CFA). Au 1<sup>er</sup> janvier 1970, les engagements du deuxième FED atteignaient déjà 25 800 000 u.c.

Le Congo est membre de la plupart des organismes panafricains (OUA, OCAM, OAMCE...). Il se retirera toutefois de l'OCAM en septembre 1972.

Dès 1959 (17 janvier et 23 juin), le Congo constituait l'UDE (Union douanière équatoriale) avec les autres États de l'ex-AEF; malgré l'échec de l'URAC (Union des républiques d'Afrique centrale), les liens entre les quatre pays restèrent plus étroits que ceux d'une simple union douanière, dont la signature avait été assortie de plusieurs conventions relatives à l'Agence transéquatoriale des Communications (ATEC) et à la Conférence des chefs d'État d'Afrique équatoriale.

L'ATEC, dont dépendaient notamment le CFCO et les transports fluviaux Congo-Oubangui, avait été conçue comme un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Le Congo s'en retire en 1968.

La Conférence des Chefs d'État se réunit au moins une fois l'an. Elle prend à l'unanimité des décisions qui sont de plein droit exécutoires dans les quatre États et exerce sa tutelle sur les organismes inter États; mais à la suite de la signature à Brazzaville, le 8 décembre 1964, du traité avec le Cameroun instituant une Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), les compétences de la conférence des chefs d'État se sont trouvées réduites.

Le Congo tardant à payer à ses partenaires (essentiellement le Tchad et la RCA) les ristournes douanières, ces deux pays, le 2 avril 1968, créaient avec le Zaïre, l'UEAC (Union des États d'Afrique centrale) et se retirèrent le 22 de l'UDEAC. Toutefois, le 9 décembre, après que le Congo eut réglé ses arriérés douaniers, la RCA reprenait sa place dans l'UDEAC.

Rappelons enfin que, le 23 novembre 1972, les ministres des Finances des cinq États membres de l'UDEAC signaient de nouveaux accords de coopération avec la France.

### Les relations bilatérales

C'est évidemment dans les relations bilatérales que l'évolution de la politique étrangère du Congo est la plus sensible. Celui-ci conservera néanmoins toujours des liens privilégiés avec la France.

#### *Le Congo et les pays capitalistes*

Les traités de coopération signés avec la France en juillet 1960 et réajustés en 1963 sont restés valables jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1974, date à laquelle ont été passés d'autres accords qui « marquent un nouveau départ sur une base bien évidemment parfaitement égalitaire entre deux pays souverains<sup>18</sup> ». En même temps, le Congo se retirait de la Communauté.

Ces accords prévoient d'abord une grande commission mixte permanente, traitent ensuite de la coopération judiciaire, scientifique, sanitaire,

---

18. Déclaration du ministre français de la Coopération.

militaire, économique, technique, aéronautique et en matière de marine marchande, puis des droits fondamentaux des nationaux, de la circulation des personnes, des personnels de l'assistance technique et de leur statut, des conventions fiscales et du personnel des centres culturels. La Convention concernant l'enseignement supérieur, déjà modifiée en 1972, reste en vigueur.

L'importance de cette coopération se marque par un maintien relatif du nombre de Français au Congo. De 1936 à 1946, la population non autochtone augmentait des deux tiers, puis triplait de 1946 à 1951. A partir de cette dernière date, elle se maintenait sensiblement à ce niveau de 10 000 « non-originares » dont près de 9 000 Français. La prolifération des ambassades consécutive à l'indépendance allait multiplier le nombre des « non-Congolais-non-Français », mais ces derniers resteront toujours majoritaires car l'africanisation des cadres tant administratifs que privés ramène seulement leur nombre à 7 400 en 1969. Ces ressortissants étrangers posent parfois de sérieux problèmes au Congo, comme dans l'affaire Jacques Debret, qui sera condamné aux travaux forcés à perpétuité le 31 mai 1969 ou dans le complot du 15 février 1973.

Les chefs d'État sont reçus en visite officielle en France : Massamba-Débat en juin 1964, le commandant Ngouabi en 1972 et en 1974.

L'aide financière très importante de la France se manifeste par l'intermédiaire des organismes internationaux (ONU et ses nombreux organismes) ou multinationaux (FED), mais surtout directement par le FAC (Fonds d'aide et de coopération).

En premier lieu, l'assistance technique française met gracieusement à la disposition du Congo un important personnel : enseignement (plus de 500), justice, santé, aéronautique civile, armée, recherche scientifique et technique, etc. Puis le FAC subventionne de nombreux travaux : voies de communication, investissements agricoles et industriels, etc.

La France reste presque le seul des grands États occidentaux à conserver des liens étroits avec le Congo socialiste. La très importante ambassade des États-Unis a très vite dû fermer ses portes. L'Angleterre l'a suivie de près. La relève, mais sur une bien moins grande échelle, est prise par la république fédérale d'Allemagne qui, dès 1964, signe avec le Congo un accord garantissant les capitaux allemands. En 1965, elle décide de prendre à sa charge la construction de la cimenterie de Loutété.

Les seuls autres pays d'Europe occidentale avec lesquels le Congo ait passé des accords particuliers sont la Suisse, le Danemark et la Suède.

Israël, dont Youlou ambitionnait d'imiter la réussite et qui avait envoyé un nombre élevé de conseillers techniques, voit ses relations avec le Congo se dégrader chaque jour jusqu'à la rupture, le 31 décembre 1972...

Les autres pays du bloc occidental sont plus ou moins discrédités...

#### *Le Congo et le monde socialiste*

Un des premiers actes de portée internationale du gouvernement de Massamba-Débat sera la reconnaissance, le 22 février 1964, de cette république populaire de Chine que l'abbé Fulbert Youlou honnissait tout particulièrement et qu'il accusera plus tard d'avoir préparé son renversement. Massamba-Débat se rendra lui-même à Pékin dès septembre de

la même année; les traités d'amitié et l'accord de coopération culturelle, économique et technique qu'il y signera seront ratifiés le 21 décembre.

Aux termes de cet accord, le gouvernement de la Chine accorda au gouvernement du Congo « un crédit sans intérêt ni condition » de 100 millions de francs français couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 1965 au 31 décembre 1969... Le crédit sera remboursé par dixième chaque année, durant une période de 10 ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 1980 au 31 décembre 1989, en marchandises, en francs français ou en autres monnaies convertibles suivant accord des deux pays <sup>19</sup>.

Un nouveau contrat portant sur un prêt de 25 millions de dollars (6,5 milliards CFA) est passé en 1971, tandis que le 26 octobre le Congo vote l'admission de la Chine à l'ONU. Enfin, le 27 juillet 1973, le président Nguabi rend à son tour une visite officielle à Mao Tsé-toung.

Les premiers accords de coopération culturelle avec l'URSS seront aussi signés très tôt, le 19 mars 1964 et ceux de coopération économique et technique, le 24 juin 1965. L'URSS accordait un prêt et prenait à sa charge les recherches d'or et de diamant dans le Niari et le Mayombe. Par ailleurs, l'université Patrice Lumumba était ouverte aux étudiants congolais. Massamba-Débat se rendra à Moscou en août 1965.

Le 28 juillet 1964, le Congo conclut un accord commercial, technique et de coopération scientifique avec la Tchécoslovaquie, laquelle, en 1965, décide la réalisation d'un complexe industriel de transformation du bois. Des accords de commerce et de coopération économique sont signés en 1964 avec la Yougoslavie, complétés en 1968 par des accords de coopération intellectuelle. La Yougoslavie enverra, entre autres, des enseignants...

Massamba-Débat sera reçu officiellement en Roumanie et en Bulgarie en 1968 tandis que le président Nguabi se rendra en 1971 et en 1973 en Hongrie, en Roumanie et en Bulgarie.

Peu après la révolution, des accords de coopération étaient aussi conclus avec Cuba, mais l'assistance technique fournie par ce pays fut loin de donner toute satisfaction. Elle devait cesser rapidement.

### *Le Congo et l'Afrique*

Dès après la Révolution de 1963, le Congo s'efforce de resserrer ses relations avec ceux des pays africains qui avaient choisi la voie socialiste. La première visite africaine de Massamba-Débat sera pour l'Algérie d'où il ramènera des conseillers techniques militaires et des accords de coopération culturelle qui devaient entre autres permettre l'envoi d'étudiants congolais à l'École d'agronomie de Maison Carrée. Le président Nguabi renouvelait cette visite en 1969.

Les relations avec l'Égypte connaissent un déroulement parallèle aux relations algériennes : accord économique en 1964, visite présidentielle en 1969. C'est toujours dans la même perspective que Massamba-Débat se rendait au Ghana (1965) et Marien Nguabi en Mauritanie et en Guinée (1972).

Le président Nguabi cherche à redonner à la capitale qui vit la Conférence de 1944, le rôle qui devrait être le sien en Afrique centrale.

---

19. Yakemtchouk, R., *Assistance économique...*, p. 101.



C'est dans ce sens qu'il faut considérer sa visite en Guinée équatoriale d'octobre 1972, voyage qui lui permit de se rendre compte sur place du différent qui opposait le Gabon et la Guinée<sup>20</sup>. Les 12 et 13 novembre, il réunit à Brazzaville les chefs d'État concernés ainsi que le président zaïrois pour tenter de trouver une solution.

Les relations avec le Zaïre, renouées par Youlou au début de 1963, s'avèrent très vite décevantes pour se rompre définitivement le 9 octobre 1968 avec l'affaire Mulélé<sup>21</sup>. Le coup d'État manqué du 23 mars 1970 intensifie cette hostilité entre les deux pays...

---

20. Le point de départ de ce différent est un banc de sable sur la frontière des deux pays... L'origine du conflit est en fait beaucoup plus politique et économique : les voisins de la Guinée lui reprochent ses tendances socialistes et l'accusent d'entretenir des camps d'entraînement pour réfugiés. Se pose aussi le problème de poches de pétrole, en haute mer. Une première rencontre au sommet, à Kinshasa le 17 septembre n'avait pas abouti.

21. Mulélé avait été ministre de Loumoumba et fut l'un des principaux meneurs des rebelles du Kwilou en 1963-1964. Réfugié à Brazzaville, il rentrera au Zaïre en 1968, sans doute avec la promesse de bénéficier de la loi d'amnistie du 29 août 1968. Arrêté à son arrivée à Kinshasa, il sera jugé, condamné et exécuté en quelques jours. Jusqu'au dernier moment, les autorités de Brazzaville étaient intervenues pour qu'une mesure de clémence soit prise en sa faveur.

## CONCLUSION

De la plus lointaine préhistoire au gouvernement socialiste du Parti congolais du travail, de longs millénaires se sont écoulés. Il n'en reste pas moins que, au cours des vingt dernières années, l'évolution a été beaucoup plus intense que durant les siècles antérieurs, ce qui n'est pas sans poser de nombreux problèmes au jeune État.

### **Une transition difficile**

L'indépendance, comme cela a pu se produire ailleurs, ne faisait pas passer le Congo de l'âge de la pierre à la civilisation du xx<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, il y a moins d'un siècle, le pays était encore divisé en une multitude de chefferies indépendantes, souvent hostiles et dont les rares contacts avec le monde extérieur étaient seulement commerciaux, à travers d'étroites portes comme Loango. Certes, jadis et même naguère, de vastes royaumes ont étendu très loin leur autorité matérielle ou morale. Mais cette autorité n'a jamais été effective en dehors de l'ethnie.

Soixante-quinze années de présence française ont fait faire un grand pas au Congo : développement de l'hygiène, de l'enseignement, des voies de communications, connaissance des possibilités économiques du pays. Mais, pendant plus d'un demi-siècle, l'essentiel pour les investisseurs privés ou pour l'administration était que ces mises de fonds soient rentables; aussi le Congo restera-t-il une source de matières premières. Sur le plan politique, la France a pacifié le pays, appris aux ethnies à vivre côte à côte, mais n'a jamais vraiment cherché à les faire fusionner. Au bout de ce demi-siècle, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale l'éducation politique des populations commence, mais elle ne s'est pas attachée à éliminer le fléau de la plupart des pays en voie de développement : le tribalisme politique et les élections n'apparaissent souvent à la population que comme un instrument de domination ethnique.

Ce sera l'un des mérites du gouvernement socialiste de faire admettre,

au moins à la masse urbaine et semi-urbanisée (près de la moitié de la population), que la politique doit se pencher sur les questions sociales et économiques et non pas s'intéresser aux querelles ethniques.

### **Le problème des élites**

Le développement de l'enseignement au cours des quinze années qui ont précédé l'indépendance, sa diffusion massive dans les années qui l'ont suivie, même s'il n'atteint pas en qualité le niveau que l'on pourrait espérer, met sur le marché du travail une masse de diplômés ou de « niveau-diplômés » qui ne trouvent pas l'emploi correspondant à leurs capacités et, surtout, à ce qu'ils croient être leurs capacités. L'enseignement devrait, aurait dû être accompagné d'une certaine forme d'éducation : le travail manuel ne fait pas déroger un homme qui sait lire et écrire correctement et au fur et à mesure que monte le niveau général de l'instruction, celui des titulaires de postes de responsabilité s'élève d'autant.

Par ailleurs, trop nombreux sont ceux dont l'État a financé les études spécialisées pour les préparer à former les nouvelles générations et qui, le moment venu, se refusent pour se lancer dans la politique quand ils ne cherchent pas à se créer une situation dans le monde occidental.

Enfin, la très grande majorité des étudiants se tourne vers les études littéraires, juridiques, dédaignant les sciences, les techniques. Or si les besoins immédiats du Congo en techniciens subalternes sont satisfaits par des stages de formation accélérée en Europe, le pays manque atrocement, manquera longtemps encore de techniciens au sens complet du terme. Pourtant, si le pays veut se délivrer d'une assistance technique qui, si libérale soit-elle, reste toujours une chaîne, il lui faudra, entre autres, former ses vrais et propres techniciens...

### **Une économie à recréer**

1970 : importations : 16 milliards ; exportations : 9 milliards théoriques, 6 milliards réels.

Tout le drame de l'économie congolaise tient dans ces trois chiffres. Et il est encore aggravé par la réalité qu'ils recouvrent : produits de cueillette et agricoles, produits miniers, bois représentant 85 % des maigres exportations. Du reste, où dominent les réexportations vers le Zaïre de produits importés, n'émergent que les 9 % de sucre de la Sosuniari...

Une économie basée sur l'exportation de matières premières est trop sujette aux fluctuations des cours mondiaux pour être saine, surtout quand les exportations ne couvrent les importations qu'à moins de 40 % et que cette maigre couverture semble en régression.

C'est que les problèmes qui se posent à l'économie congolaise ne sont pas faciles à résoudre : les mines qui ont porté tant d'espoir se sont toutes révélées décevantes ; seul le pétrole de haute mer paraît vouloir rester fidèle ; si tel est le cas, il ne saurait être la panacée : 15 millions de tonnes annuelles ne sont en fait qu'une goutte d'eau et on ne peut guère espérer que ce ruisseau coulera plus de vingt ans.

On peut tabler sur l'industrialisation que permet ce pétrole, sur les milliards de KVA que peuvent fournir les nombreuses chutes d'eau.

Mais se pose alors le problème des débouchés. Un million d'habitants ne peuvent faire vivre de grosses usines et seuls, dans le monde moderne, les grands complexes sont rentables. Exporter ? mais tous les États africains cherchent de même à s'industrialiser pour dominer leurs importations. Une entente à l'intérieur de l'OUA pour une industrialisation rationnelle serait nécessaire... si elle était possible. Vouloir exporter vers les pays hautement industrialisés ne peut être qu'une utopie : ceux-ci produisent déjà plus qu'ils ne peuvent consommer et il ne saurait être question de les concurrencer sur les prix : la main-d'œuvre congolaise est moins chère, mais son rendement est nettement inférieur. Les transports grèvent en outre des prix de revient ainsi très élevés, accrus encore par le coût des techniciens supérieurs que le Congo sera obligé de faire venir à prix d'or tant qu'il ne les formera pas lui-même.

Des théoriciens voient dans l'agriculture la panacée de l'Afrique. Certes, de nombreux éléments militent en faveur de cette solution, ne serait-ce que l'accroissement de la population mondiale qui posera à brève échéance le problème de son approvisionnement. Mais là encore, deux chiffres : importation de produits alimentaires : 2,88 milliards, exportations (y compris les cultures industrielles alimentaires : café, cacao...) 820 millions; les exportations ne couvrent les importations qu'à moins de 30 %. Même si on ajoute les produits agricoles ou de cueillette à destination industrielle (caoutchouc, tabac...) cette couverture arrive tout juste à la barre des 30 %<sup>1</sup>.

Cependant, même si ce n'est pas l'agriculture qui doit sauver l'Afrique d'un néocolonialisme économique, il n'en reste pas moins qu'elle doit progresser à grands pas : le problème est ardu à résoudre, plus même que celui d'implanter des usines et de les pourvoir en techniciens. Il faut en effet lutter contre une tradition millénaire pour moderniser techniques et mentalités afin de transformer les ruraux congolais en véritables agriculteurs...

### Administration et politique

Pour s'imposer, le gouvernement socialiste a d'abord dû maîtriser ceux qui regrettaient le régime de l'UDDIA ou plutôt son népotisme tribaliste. Puis lui-même est très vite débordé par son aile gauche agissante. La pacification semble acquise depuis 1973 et le gouvernement s'évertue à réorganiser complètement le pays, œuvre d'autant plus ardue que les conditions économiques sont loin d'être favorables. Il s'efforce en outre, depuis 1967, de guérir l'administration et les milieux politiques : corruption et concussion, les deux maladies de l'administration congolaise.

Certains de ses voisins appellent le Congo l'« Albanie de l'Afrique ». En fait, coopérants russes et chinois coexistent sans heurts notables, de même que les membres du Parti congolais du travail se divisent en pro-

---

1. Ces chiffres ne tiennent pas compte des importations de viande en provenance du Tchad. Par ailleurs, les exportations de tabac (70 % des exportations de produits agricoles non alimentaires) sont contre-balançées à 150 % en poids et 376 % en valeur par des importations de tabacs bruts ou préparés.

soviétiques et prochinois sans que l'unité du parti soit menacée et, après quinze années d'indépendance, conserve son ancienne sérénité :

Le trafic est mesuré, la foule sereine. Non loin du centre, dans la verdoyante avenue des Unités-de-marche-de-la-France-libre, la modeste villa du président n'est gardée que par un débonnaire soldat, signe de la paix politique retrouvée. A l'image de la capitale, bien des rues ont conservé leur nom : Foch, Lyautey, le commandant Lamy, pour ne rien dire d'Ampère, de Chaptal, de Voltaire ou... de l'ex-gouverneur Bernard Cornut-Gentille! Les magasins, devant lesquels des citoyennes en pagnes vendent les produits de la brousse, regorgent de denrées et de vins français, incongrus sans doute aux yeux des techniciens chinois qui déambulent en groupes compassés. Que pensent-ils aussi de l'indifférence des chalands à l'égard du petit livre rouge et des magazines de propagande (tant russes que chinois) qui, bien que tirés seulement à quelques centaines d'exemplaires, se gondolent doucement dans la chaleur humide des librairies ?

En vérité, le tempérament congolais s'accommode mal des mots d'ordre trop rigoureux et s'il clame les slogans marxistes avec flamme lors des meetings politiques, le peuple des villes comme celui des campagnes se caractérise par un réalisme conciliant que l'on retrouve dans le gouvernement... Dirigiste libéral, Ngouabi respecte les monopoles capitalistes en partant du principe qu'un Congo vraiment indépendant se doit d'allier à ses richesses naturelles la compétence de la technique étrangère, de quelque horizon qu'elle vienne <sup>2</sup>.

L'avenir du Congo ne paraît pas devoir se réaliser dans le communisme dur de Mao, ni dans le capitalisme du *struggle for life*. Dans un pays qui a su fondre christianisme et animisme dans le kibanguisme et absorber dans un même symbolisme mystique tout ce qui est venu d'ailleurs, le régime évolue vers un socialisme bon enfant, typiquement congolais, auquel le prédestinent des millénaires de vie, d'économie communautaire...

### Vers l'avenir

Un pays dont les richesses naturelles sont infiniment moindres que ne le croyaient les premiers explorateurs; une industrialisation délicate par suite du manque de techniciens, de la difficulté de trouver des débouchés; une agriculture beaucoup trop traditionaliste pour que, avant bien des décennies, elle puisse devenir une des bases de l'économie congolaise; le bois? mais que la République fédérale d'Allemagne arrête ses achats, et les exportations du Congo diminuent d'un tiers, la couverture des importations passe de 40 % à un quart!

L'économie du Congo et, par voie de conséquence, sa situation sociale, politique, restent éminemment instables. Tant que l'économie ne sera pas restaurée avec une balance des paiements équilibrée par la seule activité congolaise, le pays ne pourra survivre que grâce à l'aide extérieure et nulle coopération ne peut s'établir sans un minimum de garanties pour chacun des contractants.

L'influence politique du pays qui apporte son aide peut être dangereuse et son influence économique, toujours très sensible, risque aussi d'être néfaste. Certains prêts sont amortissables en marchandises. Ce

2. *République populaire du Congo* (éd. Alpha), p. 257.

mode de remboursement risque de fixer l'économie dans une direction qui, à la longue, peut s'avérer mauvaise ou, tout au moins, n'être pas la meilleure et le conduire à une dépendance économique et celle-ci toujours très proche de la dépendance politique.

Le Congo doit naviguer savamment pour éviter les écueils. Mais la solution définitive ne peut se trouver que dans une mise en valeur réelle du pays, une mobilisation de toutes les énergies pour que le Congo reste vraiment congolais.

*Décembre 1975*

## RAPPEL BIBLIOGRAPHIQUE

Les ouvrages, articles, etc. consacrés à l'histoire du Congo sont très peu nombreux; par contre ceux qui traitent peu ou prou de la question — quelques pages ou quelques lignes — représentent des milliers de titres. Il ne saurait donc être question de les rappeler tous. Par ailleurs une sélection est toujours arbitraire. C'est pourquoi nous nous sommes contentés de donner les références — les plus complètes possibles — des titres cités dans le texte.

Ceux-ci sont classés par chapitres, chaque ouvrage, etc., au chapitre où il est cité le plus souvent ou dont il est spécifique.

### I. OUVRAGES GÉNÉRAUX

- A1 *Afrique équatoriale française*, sous la direction de Guernier Eugène, Paris, Éd. Union franç., 1950; 1 vol., 590 + 7 p., 103 fig. dont 68 (1 pl.) h. t., 348 ph. dont 8 (5 pl.) h. t., 67 c. dont 27 (5 pl.) h. t.; *Encycl. Un. franç.*
- A2 Baumann, Herman et Westermann, Diedrich, *Les peuples et les civilisations de l'Afrique*, suivi de *Les langues et l'éducation*, Paris, Payot, 1962 (2<sup>e</sup> éd.); 1 vol., 605 p., 461 fig., 23 c.; *Bibl. scient.*
- A3 Bruel, Georges, *La France équatoriale africaine. Les habitants, la colonisation, les pouvoirs publics*, Paris, Larose, 1935, 1 vol., 558 p., 26 croquis, 95 pl. (190 ph.) h. t., 6 c. h. t. en coul.
- A4 *Histoire générale de l'Afrique noire, de Madagascar et des archipels*, publiée sous la direction de Hubert Deschamps, t. I : Des origines à 1800; t. II : de 1800 à nos jours, Paris, PUF, 1970-1971; 2 vol., 576 et 720 p., 48 pl. (48 ph.) h. t. et 48 pl. (48 ph.) h. t., 36 c. et 52 c.
- A5 Soret, Marcel, *Afrique centrale. Esquisse ethnique générale*, Brazzaville, Inst. géogr. nation., 1962; 1 c. au 1/5 000 000 en 28 coul.

## II. INTRODUCTION A L'HISTOIRE DU CONGO

### 1. Le milieu naturel

- B1 Aubreville A., *Étude sur les forêts d'Afrique équatoriale française et du Cameroun*, Nogent-sur-Marne, Sect. techn. agric. trop., mai 1948; 1 vol., 131 p., 10 fig., 16 pl., 5 c., *Bull. scient.* n° 2.
- B2 Sautter, Gilles, « L'Afrique au Sud du Sahara : cadres géographiques et milieux naturels » dans *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1970, t. I, pp. 15-37.
- B3 Sautter, Gilles, « Esquisse d'une géographie régionale du Moyen-Congo », Paris, *Cah. inform. géogr.*, 1954, n° 1 (Afrique), pp. 33-44, 1 c.
- B4 Weulersse, Jacques, *L'Afrique noire*, précédée d'une vue d'ensemble sur le continent africain, Paris, Fayard, 1934; 1 vol., 484 p., 25 fig., 51 c., « Géogr. pour tous ».

Voir aussi : G29.

### 2. La Préhistoire

- C1 Alimen, Henriette, *Préhistoire de l'Afrique*, Paris, Boubée, 1955; 1 vol., 578 p., 155 fig., 28 pl. (241 ph.) h. t. dont 3 (5 ph.) en coul.
- C2 Bergeaud, Georges, « Note sur les outils à encoches (grattoirs), trouvés dans la vallée du Niari », Brazzaville, *Bull. Inst. ét. centraf.*, 1947, vol. II, fasc. 1, pp. 119-124, 11 fig.
- C3 Bergeaud, Georges, « La préhistoire en Afrique équatoriale française (Région du Moyen-Congo) », Brazzaville, *Bull. soc. rech., congol.*, 1937; n° 23, pp. 163-170.
- C4 Colette, Jean R. F., « Complexes et convergences en préhistoire », Bruxelles, *Bull. Soc. roy. belge anthrop., préhist.*, 1935, t. L, pp. 49-192, 121 fig., 2 c.
- C5 Droux, Gabriel et Kelley, Harper, « Recherches préhistoriques dans la région de Boko-Songho et à Pointe-Noire (Moyen-Congo) », Paris, *Journ. Soc. african.*, 1939, t. IX, fasc. 1, pp. 71-84, 15 pl. (211 ph.) h. t., 1 c.
- C6 Emphoux, Jean-Pierre, « Un site de proto et préhistoire au Congo (Brazzaville), Mafanba », Paris, *Cah. ORSTOM Sc. hum.*, 1965, vol. II, n° 4, pp. 89-95, 4 fig., 12 pl. (156 ph.) h. t.
- C7 Guthrie, Malcolm, « Bantu origins, a tentative of new hypothesis », London, *Journ. afric. lang.*, 1962, vol. I, part. 1, pp. 9-21.
- C8 Guthrie, Malcolm, « Some developments in the prehistory of bantu languages », Cambridge, *Journ. afric. hist.*, 1962, t. III, n° 2, pp. 273-282.
- C9 Lombard, Jean, « Matériaux préhistoriques du Congo français », Paris, *Journ. Soc. african.*, 1931, t. I, fasc. 1, pp. 49-59, 5 fig., 3 pl. (14 ph.), h. t., 1 c.
- C10 Mauny, Raymond, « La préhistoire », dans *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1970, t. I, pp. 39-51, 1 c.
- C11 Mortelmans, G., « Coup d'œil sur la préhistoire congolaise », Bruxelles, *Bull. Soc. roy. belge géogr.*, déc. 1950; 73<sup>e</sup> an., fasc. III-IV, pp. 1-33, 1 pl. (23 dess.) h. t., 3 pl. (26 ph.) h. t.
- C12 Mortelmans, G., « La préhistoire du Congo belge et de l'Afrique Sud-Saharienne », Bruxelles, *Probl. Afr. centr.*, 4<sup>e</sup> trim. 1952, n° 18, pp. 233-262, 112 dess., 7 ph.



- C13 Pedrals, Denis-Pierre de, « La préhistoire », dans *Afrique équatoriale française*, Paris, éd. Un. franç., 1950, pp. 29-34, 15 fig.
- C14 Regnault, P., « L'âge de la pierre grossièrement taillée au Congo français », Paris, *Bull. Soc. anthrop.*, 1894, 4<sup>e</sup> sér., t. V, pp. 477-480, 2 fig.
- Voir aussi : A2, G21, G34, G35, L14.

### 3. Peuples et civilisations

- D1 Balandier, Georges, « Les sociétés négro-africaines », dans *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1970, t. I, pp. 91-100.
- D2 Balandier, Georges, *Sociologie actuelle de l'Afrique noire. Dynamique des changements sociaux en Afrique centrale*, Paris, PUF, 1955, 1 vol., 510 p., 7 fig., 2 c.; « Bibl. sociol. contemp. ».
- D3 Cureau, Adolphe, *Les sociétés primitives de l'Afrique équatoriale*, Paris, Colin, 1912; 1 vol., 440 p., 9 fig., 18 pl. h. t., 1 c. h. t.
- D4 Greenberg, Joseph H., *The languages of Africa*, Paris-La Haye, Mouton, 1963; 1 vol., 171 p., c.
- D5 Guthrie, Malcolm, *Comparative Bantu. An introduction to the comparative linguistics and prehistory of Bantu languages*, London, Gregg Press, 1967-1970, 4 vol.
- D6 Jacquot, André, « La langue des Pygmées de la Sangha », Brazzaville, *Bull. inst. ét. centraf.*, 1959, n° 17/18, pp. 35-42.
- D7 Jacquot, André, « Les langues du Congo-Brazzaville. Inventaire et classification », Paris, *Cah. ORSTOM Sc. hum.*, 1971, vol. III, n° 4, pp. 349-357, 2 c. dont 1 h. t. en poch.
- D8 Mortelmans, G. et Monteyne, R., « La grotte peinte de Mbafu, témoignage iconographique de la première évangélisation du Bas-Congo », dans *Actes du IV<sup>e</sup> Congrès panafricain de préhistoire et de l'étude du Quaternaire*, Tervueren, Musée roy. Afr. centr., 1962, t. II, pp. 457-486, 8 fig., 2 pl. (4 fig.) h. t., 2 pl. (4 ph.) h. t.
- D9 Soderberg, Bertil, *Les instruments de musique au Bas-Congo et dans les régions avoisinantes*, Stockholm, Stat. ethnogr. mus., 1956, 1 vol., 285 p., 25 fig., 26 pl. (155 ph.) h. t., 1 c. h. t.
- D10 Soret, Marcel, *Ethno-sociologie africaine* (Centre international d'application de statistique démographique, Bangui, 1959), Paris, Comm. coop. techn. Afr. Sud Sahara, 1959, 1 broch., 108 p. ronéo.
- D11 Tempels, Placide, *La philosophie bantoue*, Paris, Le Seuil, 1949, 1 vol., 125 p., ill., coll. « Présence afric. ».
- D12 Verly, Robert, *La statuaire de pierre au Bas-Congo* (Bamboma, Musso-rongo), Bruxelles, Zaïre, mai 1955, vol. IX, n° 5, pp. 451-528, 48 pl. (54 ph.) h. t.
- D13 Wannyn, R. L., *L'art ancien du métal au Bas-Congo*, Champles (Belgique), Éd. Vieux Planquesaule, 1961, 1 vol., 96 p., 38 pl. (49 ph.) h. t., 1 c. h. t. en coul.

Voir aussi : A2, G4, G34, H3, H5, H20, H24, L14.

### 4. Les sources de l'Histoire congolaise

- E1 Bal, Willy, *Description du royaume de Congo et des contrées environnantes par Filippo Pigafetta et Duarte Lopez (1591)*. Traduit de l'italien et annoté par..., Louvain, Nauwelaerts, 1963, 1 vol., 249 p., 8 pl. (9 ph.) h. t., 1 c.

- h. t., public. Univers. Lovanium, Léopoldville, 12; Trav. Centre ét. litter. romanes insp. afric., 4<sup>e</sup> vol., Fac. philos. lettres univers. Lovanium.
- E2 Bastian, Adolf, *Die deutsche Expedition an der Loango-Küste alteren Nachrichten die su ersorchenden Lander, Nach persönlichen Erlebnissen*, Iéna, H. Gostenoble, 1874-1875, 2 vol., XVIII + 374 p., 1 grav. et XIII + 374 p., 2 grav., 1 c.
- E3 Brasio, Antonio, *Monumenta missionaria africana. Africa Occidental*, Lisboa, Agenc. ger. ultram., 1952-...; 13 vol. parus (en 1969).
- E4 Capitein, Jacobus Elisa Joannes, *Thèse politique et théologique démontrant que l'esclavage n'est pas contraire à la liberté chrétienne par la grâce de Dieu et sous la conduite du très honorable et célèbre sieur Jean van den Honert, T. H. fils, docteur en Théologie, Professeur de cette science et d'histoire ecclésiastique à l'Université hollandaise, Pasteur de la communauté chrétienne de Leyde, présentée publiquement par... un nègre africain, auteur et défendeur de la thèse*. Traduit du latin par Hieronymus de Wilhem, troisième édition à Leyde chez Philippus Bonk, Amsterdam chez Genit de Groot, 1742.
- E5 Cuvelier, Jean F., *Documents sur une mission française au Kakongo (1766-1776)*; Bruxelles, Inst. roy. colon. belge, 1953; 1 vol., 132 p., 1 c. h. t., mém., coll. in-8<sup>o</sup>, sect. Sc. mor. polit. (sér. hist.), t. XXX, fasc. 1.
- E6 Cuvelier, Jean F. et Jadin, Louis, *L'ancien Congo d'après les archives romaines (1518-1640)*, Bruxelles, Acad. roy. sc. colon., 1954, 1 vol., 600 p., 10 pl. (11 ph.) h. t., 2 c. h. t., mém., collec. in-8<sup>o</sup>, cl. Sc. mor. polit. (hist.), t. XXXVI, fasc. 2.
- E7 Deschamps, Hubert, « L'ethno-histoire », dans Deschamps et Poirier, *Histoire et Ethnologie*, Paris, Gallimard, 1968, pp. 1433-1444, *Encycl. La Pléiade*, vol. II : « L'histoire et ses méthodes ».
- E8 Douville, Jean-Baptiste, *Voyage au Congo et dans l'intérieur de l'Afrique équinoxiale fait dans les années 1828, 1829 et 1830 par...*; Paris, Renouard, 1832, 3 vol., 380, 380 et 272 p. et atlas 20 pl. et 2 c. de Boué.
- E9 Glénisson, Jean, *Les sources de l'histoire de l'AEF*. Inventaire sommaire des archives du ministère de la France d'outre-mer, Brazzaville, Serv. arch., 1953, 1 broch., IV + 96 p. ronéo.
- E10 Gussfeld, Paul, Falkenstein, Julius et Pechuel-Loesche, Eduard, *Die Loango-Expedition ausgesandt von der Deutschen Gesellschaft zur Erforschung Aequatorial-Africas, 1873-1876. Ein Reisewerk in drei Abteilungen* Leipzig, Froberg, 1879-1882, 3 vol., 232 p., c. h. t.; 183 p. et 314 p., c. h. t.
- E11 *The Historian in tropical Africa*. Studies presented and discussed at the Fourth International African Seminar at the University of Dakar, Sénégal, 1961; London, Oxford University Press, 1964, 1 vol. 428 p., 2 c.
- E12 Jadin, Louis, *Recherches dans les archives et bibliothèques d'Italie et du Portugal sur l'ancien Congo*, Bruxelles, Acad. roy. sc. colon., 1957, 1 broch., 40 p., 2 pl. (4 ph.) h. t., Commis. hist. Congo, 54.
- E13 Jonghe, Édouard de, « Le Congo au XVI<sup>e</sup> siècle. Notes sur Lopez-Piga-fetta », Bruxelles, Inst. roy. colon. belge, *Bull. séances*, 1938, t. IX, n<sup>o</sup> 3, pp. 693-723, 6 pl. (8 ph.) h. t.
- E14 Leroi-Gourhan, André, *L'histoire sans paroles*. Dans l'histoire et ses méthodes, Paris, Gallimard, 1961, pp. 217-149, *Encyclopédie La Pléiade*, vol. II.
- E15 Marmol-Caravajal, Luis del, *L'Afrique de Marmol, de la traduction de Nicolas Perrot sieur d'Ablancourt, divisée en trois volumes, et enrichie des cartes géographiques de M. Sanson, géographe ordinaire du Roy. Avec l'Histoire des chérifs*, traduite de l'espagnol de Diego Torrès, par le duc

- d'Angoulesme le Père. Revue et retouchée par P.R.A. A Paris, chez Thomas Lolly, en la petite salle du Palais, à la palme, et aux armes de Hollande. M.DC.LC.LXVII. Avec Privilège du Roy, 3 vol., 32 + 578 + 50 p., 4 c. h. t., 32 + 532 + 32 p., 12 c. h. t., 10 + 304 + 20 + 14 + 226 + 9 p., 12 c. h. t.
- E16 Marmol-Caravajal, *Luys del, Segunda parte y libro septimo de la descripcion general de Africa donde se contiene las provincias de Numidia, la tierra de los Negros, la baxa y alta Etiopia, y Egypto*, Malaga, impr. de J. René, 1599, 1 vol., II + 117 p.
- E17 Moniot, Henri, « Les sources de l'histoire africaine », dans *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1970, t. I, pp. 123-147.
- E18 Paiva Manso, *Historia do Congo*. Documentos, Lisboa, Typogr. Academia, 1877, 1 vol., 369 p.
- E19 Ravenstein, Ernst Georg, *The strange Adventure of Andrew Battel of Leigh in Angola and adjoining Regions*, reprinted from *Purchass his pilgrims* edited with notes and a concise history of Kongo and Angola; London, Hakluyt soc. public., 1901, 2<sup>e</sup> sér., n° 6, XX + 210 p. c.
- E20 Rousselot de Surgy, Jacques-Philibert, *Mélanges intéressants et curieux, ou Abrégé d'histoire naturelle, morale, civile et politique de l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et des terres polaires par MRDS*, Paris, Durand (Panckoucke), 1763-1765, 10 vol. (Afrique : t. X.)
- E21 Urville, J. d', *Analyse du voyage au Congo et dans l'Afrique équinoxiale de J.-B. Douville*, Paris, France littéraire, juin 1832.
- E22 Vansina, Jan, *De la tradition orale. Essai de méthode historique*, Tervueren, Musée roy. Afr. centr., 1961; 1 vol., 179 p., 9 fig., Ann., sér. in-8° : Sc. hum., n° 36.
- E23 Vansina, Jan, « The use of process-models in african history », in *The Historian in tropical Africa*, London, Intern. Afric. Inst., 1964, pp. 375-389.
- E24 Villaut, sieur de Bellefond, Nicolas, *Relation des costes d'Afrique appelées Guinée; avec la description du pays, mœurs et façon de vivre des habitans, des productions de la terre et des marchandises qu'on en apporte avec des remarques historiques sur ces costes, le tout remarqué par...*, dans *le voyage qu'il y a fait en 1666 et 1667*, Paris, Denys Thierry, 1669, 1 vol., 456 p.
- E25 *Voyage de M. Douville dans l'Afrique centrale*, Paris, le Temps, 24 septembre 1832.
- Autres ouvrages cités : F9, F17, F32, G8, G23, G29, G34, G39.

## II. LE CONGO, DES ORIGINES A LA PÉNÉTRATION

### 1. Les contacts extérieurs

- F1 Baiao, Antonio, Cidade, Hernani et Murias, Manuel, *Historia da expansão portuguesa no mundo*, Lisboa, Academia, 1939-1942, 40 fasc.
- F2 Birmingham, David, *Trade and conflict in Angola* (The Mbundu and their neighbours under the influence of the Portuguese, 1483-1700); London, Oxford Univers. Press, 1966, 1 vol., 178 p., 2 c.
- F3 Bouveignes, Olivier de, *Jérôme de Montesarchio et la découverte du Stanley-Pool*, Bruxelles, Zaïre, nov. 1948, vol. 2, n° 9, pp. 989-1013.

- F4 Brucker, Joseph, « Découvreurs et missionnaires dans l'Afrique centrale au xvi<sup>e</sup> et au xvii<sup>e</sup> siècles », Lyon, *Et. relig., philos., hist., littér.* par P. Comp. Jésus, juin 1878, 22<sup>e</sup> année, 6<sup>e</sup> sér., t. I, pp. 775-809.
- F5 Chaillu, Paul Belloni du, *L'Afrique sauvage*. Nouvelles excursions au Pays des Ashangos, Paris, Michel Lévy, 1868, 1 vol., 412 p., pl. et c.
- F6 Clarkson, Thomas, *History of the rise, progress and accomplishment of the abolition of the African Slave-Trade by the British Parliament*, London, Longman, Hurst, Rees & Orme, 1808, 2 vol., pl., et c.
- F7 Colombin de Nantes, *Relation inédite d'un voyage en Guinée adressée en 1634 à Peiresc par le P...*, publiée par le père Ubald d'Alençon, Vannes, Lafolye, Paris, Champion et Le Dault, 1906, 1 broch., 15 p., Extrait de la *Revue de Bretagne*.
- F8 Condorcet, Jean-Antoine-Nicolas de Caritat, marquis de, *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*, par M. Schwartz, pasteur... à Bienne, Neufchatel, Soc. typogr., 1781, 1 vol., XIII + 99 p.
- F9 Degranpré, Louis, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique, fait dans les années 1786 et 1787, contenant la description des mœurs, usages, lois, gouvernement et commerce des États du Congo, fréquentés par les Européens, et un précis de la traite des Noirs ainsi qu'elle avait lieu avant la Révolution française*. Suivi d'un voyage fait au Cap de Bonne-Espérance, contenant la description militaire de cette colonie par..., officier de la Marine française, ornée de vues, cartes et du plan de la citadelle du Cap, Paris, Dentu imprimeur-libraire, Palais du Tribunat, Galerie de bois, n° 240, an IX, 1801; 2 vol. 225 et 320 p.
- F10 Deschamps, Hubert, « Les Européens sur les côtes atlantiques aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles », dans *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1970, t. I, pp. 219-236, 2 c.
- F11 Deschamps, Hubert, *Histoire de la traite des Noirs de l'antiquité à nos jours*, Paris, Fayard, 1972, 1 vol., 338 p., 8 c.; « *L'histoire sans frontières* ».
- F12 Duparquet, « Voyage au Zaïre », Paris, *Bull. soc. géogr.*, 1876, vol. XII, pp. 412-426.
- F13 Filliot, J.-M., *La traite des esclaves vers les Mascareignes au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Off. rech. scient. techn. O.-M., 1974, 1 vol. 273 p., 11 graph. dont 1 h. t., 1 fig., 14 ph. dont 2 h. t., 34 c.; Mém. ORSTOM, n° 72.
- F14 Helvetius, Claude-Adrien, *De l'esprit*, Amsterdam, Arkstée et Merkus, 1761, 2 vol., XII + 467 et 504 p.
- F15 Hérodote, « L'Enquête », dans *Historiens grecs*, Paris, Gallimard, 1964; pp. 1-654, coll. La Pléiade, vol. 176.
- F16 Heyn, Piet, *Die West Afrikaense Reis van Piet Heyn, 1624-1625*, éd. K. Ratelband, La Haye, 1959.
- F17 Labat, Jean-Baptiste, *Relation historique de l'Éthiopie occidentale : contenant la description des royaumes de Congo, Angolle et Matamba*, traduite de l'italien du P. Cavazzi, et augmentée de plusieurs Relations portugaises des meilleurs auteurs, avec des notes, des cartes géographiques, et un grand nombre de figures en taille-douce par le R.P. J.-B. Labat de l'ordre des Frères prêcheurs. A Paris, chez Charles-Jean-Baptiste Delespine le Fils, libraire, rue St-Jacques, vis-à-vis la rue des Noyers, à la Victoire. M.DCC.XXXII avec privilège et approbation, 5 vol., (2 476 p.), ill.
- F18 La Roncière, Charles de, *L'intérieur de l'Afrique*, Le Caire, Soc. roy. géogr. Égypte, 1925, 1 vol., VIII + 175 p., 19 pl. h. t. (reproduc. de cartes anciennes) dont 1 en coul.; *La découverte de l'Afrique au Moyen Age*, cartographes et explorateurs, t. I.

- F19 Marichelle, Christophe, *Tablettes d'un Congolais*, Lyon, Miss. cathol., 15 avr. au 17 juin 1910, t. 42, n° 2132 à 2141, *passim* (31 p., 11 ph.).
- F20 Martin, Phyllis, « The trade of Loango in the seventeenth and eighteenth centuries », dans *Precolonial African Trade. Essays on trade in Central and Eastern Africa before 1900*. Edited by Richard Gray and David Birmingham, London, Oxford Univers. Press, 1970, pp. 138-161, 1 c.
- F21 Mauny, Raymond, « Les navigations anciennes et les grandes découvertes », dans *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1970, t. I, pp. 203-218, 1 c.
- F22 Mauny, Raymond, « Une route préhistorique à travers le Sahara occidental », Dakar, *Bull. inst. franç. Afr. noire*, 1947, t. IX, pp. 341-357, 4 fig.
- F23 Mauro, Frédéric, *Le Portugal et l'Atlantique au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Étude économique, 1570-1670, Paris-La Haye, Mouton, 1960.
- F24 Mercier, Roger, *L'Afrique noire dans la littérature française*. Les premières images (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), Dakar, fac. Lettres-Sc. hum., 1962, 1 vol., 242 p., Public. sect. langues littér., n° 11.
- F25 Necker, Jacques, *De l'administration des finances de la France*, s. l., s. e., 1784, 3 vol.
- F26 Prévost d'Exiles, Antoine-François, *Le Pour et le Contre*. Ouvrage d'un goût nouveau, Paris, Didot, 1733-1740, 20 vol.
- F27 Raynal, Guillaume Thomas, *Histoire philosophique et politique des Établissements et du Commerce des Européens dans les deux Indes*, Genève, s. e., 1781; 10 vol. (LXXXII + 4 292 p., 10 fig.).
- F28 Reynard, Robert, « Recherches sur la présence des Portugais au Gabon, xv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècles », Brazzaville, *Bull. Inst. et. centrafr.*, 1955, n° 9, pp. 15-66, 1 c.
- F29 Rinchon, Dieudonné, *Les armements négriers au XVIII<sup>e</sup> siècle d'après la correspondance et la comptabilité des armateurs et des capitaines nantais*, Bruxelles, Acad. Roy. Sc. colon., 1956; 1 vol., 178 p.; Mém. coll. in-8°, Cl. sc. mor. polit., t. VII, fasc. 3.
- F30 Rinchon, Dieudonné, *Le trafic négrier*. D'après les livres de commerce du capitaine gantois Pierre-Ignace-Liévin van Alstein. L'organisation commerciale de la traite des Noirs, t. I, Uccle-Bruxelles, éd. Atlas, 1938, 1 vol., 352 p., 13 dess., 34 grav., 6 fac-similé, 30 ph., 4 c.
- F31 Schnell, Raymond, *Plantes alimentaires et vie agricole de l'Afrique noire*. Essai de phytogéographie alimentaire, Paris, Larose, 1957, 1 vol., 224 p., 29 fig. et c., 16 pl. (33 ph.) h. t.
- F32 Van den Broecke, Pieter, *Reizen nach West Afrika van... 1605-1614*, Zaltbommel, N. V. Van de Darde et Cos Druherij, 1950, 1 vol., CVI + 124 p., pl. h. t., Linschoten Vereeniging, s'Gravenhage, n° 61.
- F33 Voltaire, *Candide ou l'Optimisme*, traduit de l'allemand par le docteur Ralph avec les additions que l'on a trouvées dans la poche du docteur lorsqu'il mourut à Minden en l'an de grâce 1759, Paris, Cramer, 1759, 1 vol.
- F34 Voltaire, *Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, Paris, 1756.
- F35 Zucchelli da Gradisca, Antonio, *Relazioni del viaggio e missione di Congo nell'Etioopia inferiore occidentale del P. Antonio Zucchelli da Gradisca, predicatore capuccino della provincia di Stiria, e già missionario apostolico in detto regno*. Nelle quali si deserive distintamente tutto ciò, che di natabile è occorso divedere, ed operare al sudetto P. missionario, si ne' lunghi viaggi sa lui fatti, come pure nell'effercizio della missione. Consecrate dal

medesimo con ossequio rispettosissimo alla sacra Cesarea Reale Maesta' dell' Augustissima Imperatrice de' Romani Eleonora Maddalena Teresa Vedova del Gran Leopoldo, in Venezia, l'anno M.DCC.XII. Per Bartolomeo Giavarina, al Ponte del Iovo, all'insegna della speranza. Con licenza de' sup. e priv., 1 vol., 20 + 438 + 46 p.

Voir aussi : E3, G4, G6, G8, G9, G14, G26, G29, G32, G34, G39.

## 2. Les royaumes

- G1 Augouard, Prosper, *De Brazzaville à l'Équateur*. Lettre du R. P. ... de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie au R. P. Carrie, préfet apostolique du Congo, Lyon, Miss. cathol., 1<sup>er</sup> janv. au 26 fév. 1886, t. XVII, n° 865 à 873, *passim* (27 p., 40 dess., 1 c.).
- G2 Cadornega, Antonio de Oliveira de, *Historia geral das guerras angolanas* (1680-1681), editado por Mgr Manuel Alves da Cunha e José Matias Delgado, Lisboa, 1940-1942, 3 vol.
- G3 Coquery-Vidrovitch, Catherine, *Brazza et la prise de possession du Congo*. La mission de l'Ouest africain (1883-1885), Paris-La Haye, Mouton, 1969, 1 vol.
- G4 Balandier, Georges, *La vie quotidienne au royaume de Congo du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette, 1965, 1 vol., 286 p., 1 gr., 1 c.
- G5 Brunschwig, Henri « La négociation du traité Makoko », Paris, *Cah. ét. afric.*, 1965, n° 17 (vol. V, 1<sup>er</sup> cah.), pp. 5-56.
- G6 Cavazzi da Montecuccolo, Giovanni Antonio, *Istorica descrizione de'tre regni Congo, Matamba et Angola silvati nell' Ethiopia inferiore occidentale e delle missioni apostoliche esercitatevi da religiosi capuccini accuramente compilata dal P. ..., sacerdote capuccino*. Il qual VI fu' prefetto e nel presente stile ridotta dal P. Fortunato Alamandini da Bologna predicatore dell'istesse Ordine. All'illustrissimo signor conte Giacomo Isolani, Bologne, 1687, 1 vol., 786 p.
- G7 Cuvelier, Jean F., *L'ancien royaume de Congo*. Fondation, découverte, première évangélisation de l'ancien royaume de Congo, règne du grand roi Affonso Mvemba Nzinga († 1541), Bruges-Paris, Desclée de Brouwer, 1946, 1 vol., 361 p., 1 grav., 11 pl. (13 ph.) h.t., 3 c. h. t.
- G8 Dapper, Olfert, *Description de l'Afrique contenant les noms, la situation et les confins de toutes ses parties, leurs rivières, leurs villes et leurs habitations, leurs plantes et leurs animaux, les mœurs, les coutumes, la langue, les richesses, la religion et le gouvernement de ses peuples; avec des cartes des États, des provinces et des villes et des figures en taille-douce, qui représentent les habits et les principales cérémonies des habitants, les plantes et les animaux les moins connus*. Traduit du flamand d'O. Dapper, D.M. à Amsterdam, Chez Wolfgang, Waesberge, Boom et van Someren M.DC.LXXXVI; 1 vol., 10 + 534 + 24 p., 52 fig. in-t., 52 pl. (38 fig. et 14 c.) h. t.
- G9 Dapper, Olfert, *Naukeurige Beschrijvinge der Afrikaensche gewesten van Egypten, Barbaryen, Libyen, Biledulgerid, Negrosiant, Guinea, Ethiopien, Abyssinie... door Dr...*, Amsterdam, J. Van Meurs, 1676 (2<sup>e</sup> éd.), 1 vol., ill.
- G10 Dennett, R., *Seven years among the Fjort, being a English trader's experience in the Congo district*, London, S. Low, Marston, Searle et Rivington, 1887; 1 vol., XVI + 240 p., fig., ph. et c.
- G11 Dolisie, Albert, « Notice sur les chefs Batékés avant 1898 », *Brazzaville, Bull. soc. rech. congol.*, 1927, n° 8, pp. 44-49.

- G12 Dusselge, Elso, *Les Tégus de l'Alima*. Congo français. Pays, mœurs, coutumes, métiers, chasse, pêche, etc., Anvers, Imp. de Cauwer, 1910, 1 vol., 137 p., 1 c. h. t., 8 grav.
- G13 Guillot, Bernard, *La Terre Enkou*. Recherches sur les structures agraires du plateau koukouya (Congo), Paris-La Haye, Mouton, 1973; 1 vol., 126 p., 1 fig., 34 graph., 10 pl. (29 ph.) h. t., 7 plans, 16 c. dont 4 h. t. en poch.
- G14 Guiral, Léon, *Le Congo français du Gabon à Brazzaville*, Paris, Plon, 1889; 1 vol., 322 p., 16 grav., 1 c. h. t.
- G15 Hagenbucher-Sacripanti, Frank, *Les Fondements spirituels du pouvoir au royaume de Loango*. République populaire du Congo, Paris, Off. rech. scient. O.-M., 1973; 1 vol., 217 p., 8 fig., 61 ph., 2 c. dont 1 h. t.; Mém. ORSTOM, n° 67.
- G16 *Histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à présent*. Composée en anglais par une Société de gens de lettres; nouvellement traduite en français par une Société de gens de lettres; enrichie de figures et de cartes. Tome soixante-cinquième. Histoire moderne : Tome vingt-cinquième. Contenant l'histoire des royaumes de Benguela, de Congo, d'Angola, de Loango, d'Anzico, etc., avec la description de la Guinée en général, l'histoire de Bénin, et partie de celle de la côte des Esclaves. A Paris, chez Moutard, imprimeur-libraire de la Reine, de Madame, et de madame comtesse d'Artois, rue des Mathurins, Hôtel de Cluny, M.DCC.LXXXIV. Avec approbation et privilège du roi; 1 vol., XXX + 623 p., 2 c. h. t.
- G17 « Historia do reino do Congo ». Ms 8080 F.G., Bibl. nation. Lisbonne, dans Felner, Alfredo de Albuquerque, *Angola, apontamentos sobre a occupação e inicio do estabelecimento dos Portugueses no Congo, Angola e Benguela*, Coimbre, 1933, p. 375, doc. n° 1.
- G18 Jacquot, André, « Données linguistiques », dans Soret, Marcel, *Les Kongo-nord-occidentaux*, Paris, PUF, 1959, pp. 26-31.
- G19 Kiener, « Notice sur les fétiches des populations Bassoundi habitant la subdivision de Pangala », Brazzaville, *Bull. soc. rech. congol.*, 1922, n° 1, pp. 21-27.
- G20 Laman, Karl-E., *Dictionnaire kikongo-français*, Bruxelles, Inst. roy. colon. belge, 1936; 1 vol., XCIV + 1183 p., 1 c., mém., coll. in-8° Sect. sc. mor. polit., t. II.
- G21 Laman, Karl-E., *The Kongo*, Uppsala, Almqvist et Wiksells, 1953-1957-1962, 3 vol., 155, 164 et 258 p., 34, 39 et 43 fig., 1 ph. h. t., Stud. ethnogr. Upsal. IV, VIII et XII.
- G22 Lethur, Raoul, *Étude sur le royaume de Loango et le peuple Vili* (étude de « Fin de séjour » : Pointe-Noire, juil. 1952), Léopoldville, Lovanium, 1960, 1 broch., 62 p. ronéo, « Les cahiers Ngonge », n° 2.
- G23 Lopez, Odoardo et Pigafetta, Filippo, *Relatione del reame di Congo et delle circonvicine contrade tratta dalli scritti & ragionamenti di Odoardo Lopez Portoghese per Filippo Pigafetta con disegni vari di geographia, di piante, d'habiti, d'animali, et altro*. Al Molto Ill<sup>re</sup> et R<sup>mo</sup> Antonio Migliore Vescouo di S. Marco, et commendatore di San Spirito. In Roma, Appresso Bartolomeo Grassi [1591], 1 vol., 82 p., 2 c. h. t.
- G24 Maistre C., *A travers l'Afrique centrale, du Congo au Niger 1892-1893*, Paris, Hachette, 1895, 1 vol., 307 p., 80 grav., 4 pl. (20 c.) h. t.
- G25 Martin, G., Lebœuf et Roubaud, *Rapport de la mission d'études de la maladie du sommeil au Congo français, 1906-1908*, Paris, Masson, 1909, 1 vol., 721 p.

- G26 Merolla di Sorrento, Girolamo, *Breve e succosa relazione del viaggio nelle regno di Congo*, Napoli, 1692.
- G27 Pereira, Pacheco Duarte, *Esmeraldo de situ Orbis*. Edição comemorativa da descoberta da America por Christovão Colombo no seu quarto centenario sub à direcção de R.E. de Azevedo Basto, Lisboa, 1892, 1 vol., XXXV + 125 p.
- G28 Poutrin, G., *Esquisse ethnologique des principales populations de l'AEF*, Paris, Masson, 1914; 1 vol., 129 p., 24 pl. h. t., 1 c. h. t., Soc. antiesclav. fr.
- G29 Proyard, Liévin-Bonaventure, *Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique*; rédigée d'après les mémoires des préfets apostoliques de la Mission française; enrichie d'une carte utile aux navigateurs : dédiée à Monsieur par M. l'abbé Proyard. A Paris, chez C.P. Berton, libraire, rue Saint-Victor, N. Crappart, libraire, rue Vaugirard. A Lyon, Chez Bruyset-Ponthus, imprimeur-libraire, rue Saint-Dominique. M.DCC. LXXVI. Avec approbation et privilège du roi; 1 vol., VIII + 390 + 4 p., 1 c. h. t.
- G30 Randles, W.G.L., *L'ancien royaume de Congo des origines à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris-La Haye, Mouton, 1968; 1 vol., 276 p., 16 pl. (21 ph.) h. t., 8 c. dont 2 h. t. en dépl., « Civilis. et Soc. », 14.
- G31 Rouve, Charles de, « La Guinée méridionale indépendante. Congo, Kaongo, Ngoyo, Loango. 1870-1877 », Paris, *Bull. Soc. géogr.*, oct. et nov. 1880, 6<sup>e</sup> sér., t. XX, pp. 289-327, 1 c. h. t. et 401-434.
- G32 Sautter, Gilles, « Le plateau congolais de Mbé », Paris, *Cah. ét. afric.*, 1960, n° 2, pp. 5-48, 1 c.
- G33 Soret, M., « Introduction », dans Walker, abbé André Raponda — *Notes d'histoire du Gabon*, Brazzaville, Inst. ét. centrafr., 1950, pp. 5-20, 4 c.
- G34 Soret, M., *Les Téké de l'Est*. Essai sur l'adaptation d'une population à son milieu, Lille, Serv. reprod. thèses, 1973, 1 vol., 611 p., 110 fig. h. t., 34 pl. (76 ph.) h. t., 67 c. h. t.
- G35 Torday E. et Joyce, T. A., *Notes ethnographiques sur les peuples communément appelés Bakuba, ainsi que sur les peuplades apparentées*. Les Bushongo, Bruxelles, musée Congo belge, 1910, 1 vol. 291 p., 274 fig., 190 ph. in-t., 7 pl. (13 ph.) h. t., 22 pl. (34 aquar.) h. t. en coul.; Annales, D : Ethnogr., Anthropol., sér. III : doc. ethnogr. concern. popul. Congo belge, t. II, fasc. 1.
- G36 Trezenem, Édouard, « Les populations de la subdivision de Zanaga », Brazzaville, *Bull. Soc. rech. congol.*, 1938, n° 25, pp. 73-78, 1 c. h. t.
- G37 Vansina, Jan, *Kingdoms of Savana*, Madison (USA), 1965.
- G38 Vansina, Jan, « Notes sur l'origine du royaume de Congo », Cambridge, *Journ. afric. hist.*, janv. 1963, t. IV, n° 1, pp. 33-38, 1 c.
- G39 Vansina, Jan, *The Tio kingdom of the Middle Congo*. 1880-1892, London, Oxford Univers. Press, 1973, 1 vol., 586 p., 11 fig., 4 pl. (4 ph.) h. t., 17 c.
- G40 Van Wing, Joseph, *Études Bakongo*. Sociologie, religion et magie; s. I., [Louvain], Desclée de Brouwer, 1959 (2<sup>e</sup> éd.); 1 vol., 512 p., 2 fig., 2 c. h. t., Museum Lessianum, sect. missiol., n° 39.
- G41 Vennetier, Pierre, *Pointe-Noire et la façade maritime du Congo-Brazzaville*, Paris, Off. rech. scient. O.-M., 1968, 1 vol., 458 p., 77 fig., 22 pl. (60 ph.) h. t., 14 plans et 37 c. dont 1 h. t.; mém. ORSTOM, n° 26.
- G42 Lopez, Edoardi et Pigafettam, Philippum, *Vera Descriptio regni africani, quod tam ab Incolis quam Lusitanis Congus appellatur*. Per Philipum Pigafettam, olim ex Edoardi Lopez acroamatis lingua Italica excerpta; nunc Latio sermone donata ab August. Cassiod. Reinio. Iconi us et imaginibus



rerum memorabilium quasi Livis, opera et industria Ioan. Theodori et Ioan. Issraelis de Bry fratrum, etc. exornata. Francofurti Excudebat Wolffgangus Richter, impensis Io Theo et Io Israel. de Bry, frat. M.D.XCVIII.; 14 + 60 + 10 + 28 p., XIV pl. (14 fig.), 2 c. h. t. en dépl. (1 vol. relié avec les voyages de Van Linschoten, 1599-1601.)

Voir aussi : A3, D2, E18, F9, F17, F20, H5, H17, H22, H27, H31, K3, L3, M9,

### 3. Les chefferies

- H1 Adam, Jean, « Dialectes du Gabon. La famille des langues Téké », Brazzaville, *Bull. Inst. ét. centrafr.*, 1954, n° 7/8, pp. 33-107.
- H2 Adam, Jean, *Grammaire composée Mbédé, Nduму, Duma*, Brazzaville, Inst. ét. centrafr., 1954; 1 vol., 173 p., mém. Inst. ét. centrafr., n° 6.
- H3 Alexandre, Pierre, « Afrique centre-équatoriale et centre-occidentale », dans *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1970, t. I, pp. 353-367, 1 c.
- H4 Alexandre, Pierre et Binet, Jacques, *Le groupe dit Pahouin : Fang, Boulou, Béti*, Paris, PUF, 1958; 1 vol., 152 p., 1 c. h. t., Monogr. ethnol. afric.
- H5 Andersson, Efraïm, *Contribution à l'ethnographie des Kuta*, I, Uppsala, Almqvist et Wiksells, 1953; 1 vol., 365 p., 38 fig., 2 pl. h. t. en coul., 1 c.; Stud. ethnogr., Upsal., VI.
- H6 Bowdich, Thomas Edward, « Voyages au rio Gabon », dans Walckenaer, Charles, *Collection de relations de voyages par mer et par terre en différentes parties de l'Afrique depuis 1400 jusqu'à nos jours*, Paris, l'auteur, 1821-1842; 21 vol., t. XII.
- H7 Darré, E., « Note sur les Kakas de la circonscription de l'Ibenga-Likouala », Brazzaville, *Bull. Soc. rech. congol.*, 1922, n° 1, pp. 11-19.
- H8 Darré, E., « La tribu Bondjo; ses mœurs, ses coutumes », Brazzaville, *Bull. Soc. rech. congol.*, 1923, n° 3, pp. 53-73.
- H9 Darré, E. et Le Bourhis, « Notes sur la tribu Bomitaba », Brazzaville, *Bull. Soc. rech. congol.*, 1925, n° 6, pp. 15-38.
- H10 Deschamps, Hubert, *Traditions orales et archives au Gabon*. Contribution à l'ethno-histoire, Paris, Berger-Levrault, 1962, 1 vol., 172 p., 3 pl. (5 ph.) h. t., 2 c., « L'homme d'outre-mer », nouv. sér., n° 6.
- H11 Dugast, Ideline, *Inventaire ethnique du Sud-Cameroun*, Douala, Inst. franç. Afr. noire, 1949, 1 vol., mém. IFAN.
- H12 Guillot, Bernard, « Le village de Passia; Essai sur le système agraire », Paris, *Cah. ORSTOM Sc. hum.*, 1970; vol. VII, n° 1, pp. 47-90, 9 fig., 4 ph., 15 c. dont 6 h. t.
- H13 Hauser, André, *La frontière linguistique bantoue-oubanguienne entre le Bas-Oubangui et ses affluents de droite*, Bruxelles, Zaire, janv. 1954, vol. 8, n° 1, pp. 21-26.
- H14 Kalck, Pierre, « Les savanes centrafricaines », dans *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1971, t. II, pp. 191-207, 1 c.
- H15 Koch, H., « Le petit bétail chez les Badjué et les Bikélé de la région de Messaména », Douala, *Bull. Soc. ét. cam.*, mars-avr. 1946, n° 13-14.
- H16 Le Bourhis, « Coutumes Bomitaba de la Likouala-aux-Herbes », Brazzaville, *Bull. Soc. rech. congol.*, 1936, n° 22, pp. 63-116.
- H17 Miletto, « Notes sur les ethnies de la région du Haut-Ogooué », Brazzaville, *Bull. Inst. ét. centrafr.*, 1951, n° 2, pp. 19-48, 2 c.
- H18 Perrois, Louis, « Chronique du pays kota (Gabon) », Paris, *Cah. ORSTOM Sc. hum.*, 1970, vol. VII, n° 2, pp. 15-110, 8 pl. (21 ph.) h. t., 20 c. dont 2 h. t.

- H19 Perrois, Louis, « La circoncision bakota (Gabon) », Paris, *Cah. ORSTOM Sc. hum.*, 1968, vol. V, n° 1, pp. 5-110, 13 fig., 6 pl. (13 ph.) h. t., 5 c.
- H20 Robineau, Claude, *Évolution économique et sociale en Afrique centrale. L'exemple de Souanké (République populaire du Congo)*, Paris, Off. rech. scient. O.-M., 1971; 1 vol., 215 p., 5 fig., 25 graph., 5 pl. (20 ph.) h. t., 6 plans, 11 c., mém. ORSTOM, n° 45.
- H21 Samory, Emmanuel, *Souanké, Terre promise*, ms inédit, 26 p. dactylo.
- H22 Sautter, Gilles, *De l'Atlantique au fleuve Congo. Une géographie du sous-peuplement; République du Congo; République gabonaise*, Paris-La Haye Mouton, 1966, 2 vol., 1 102 p., 6 fig., 27 graph., 48 pl. (105 ph.) h. t., 58 c. dont 7 h. t. et 5 en poch. (4 en coul.), « Le Monde d'outre-mer passé et prés. », 1<sup>re</sup> sér., études, XXV.
- H23 Soret, Marcel, *Études sur les coutumes* (Cour d'appel de Brazzaville, 1953-1954), Brazzaville, Centre off. rech. scient. O.-M., mars 1972, 1 broch., 129 p. ronéo, 1 c. h. t.
- H24 Soret, Marcel, *Les Kongo nord-occidentaux*, avec la collaboration d'André Jacquot pour les questions de linguistique, Paris, PUF, 1959; 1 vol., 144 p., 4 fig., 2 c. dont 1 h. t.; Monogr. ethnol. afric.
- H25 Van der Kerken, G., *L'ethnie Mongo. Histoire, groupements, sous-groupements, origines; visions, représentations et explications du monde; sociologie, économie, ergologie, langues et arts des peuples Mongo, politique indigène, contacts avec les peuples voisins; vol. I, première partie: Histoire, groupements, sous-groupements*, Bruxelles, Inst. roy. colon. belge, 1944; 2 vol., XII + X + 1 143 p., 64 pl. (280 ph.) h. t., 8 c. h. t., Mém. coll. in-8°, Sect. sc. mor. polit., t. XIII, fasc. 1 et 2.
- H26 Van der Kerken, G., « Les Livres », Bruxelles, *Probl. Afr. centr.*, 3<sup>e</sup> trim. 1953, 6<sup>e</sup> an., n° 21, pp. 211-218.
- H27 Vansina, Jan, « Les civilisations des savanes du Sud », dans *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1970, t. I, pp. 369-396, 1 c.
- H28 Vansina, Jan, « Les savanes du Sud », dans *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1971, t. II, pp. 221-246, 5 c.
- H29 Vincent, Jeanne-Françoise, « Traditions historiques chez les Djem de Souanké (République du Congo-Brazzaville) », Paris, *Rev. franç. hist. O.-M.*, 1964, n° 178.
- H30 Walker, André Raponda -, « Essais sur les idiomes du Gabon », Brazzaville, *Bull. soc. rech. congol.*, 1931, n° 14, pp. 3-66.
- H31 Walker, André Raponda -, *Notes d'histoire du Gabon* avec une introduction, des cartes et des notes de Marcel Soret, Brazzaville, Inst. ét. centrafr., 1960; 1 vol., 160 p., 4 c., 1 pl. (4 ph.) h. t., mém. Inst. ét. centrafr., n° 9.
- Voir aussi : A3, A5, D2, D7, G8, G11, G23.

### III. LA PÉRIODE COLONIALE

#### 1. Le principe colonial

- J1 Brunschwig, Henri, « L'Impérialisme », dans *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1971, t. II, pp. 33-50, 1 c.
- J2 Deschamps, Hubert, « L'Évolution coloniale », dans *Histoire générale de l'Afrique noire*, Paris, PUF, 1971, t. II, pp. 373-380, 2 c.

- J3 Pacho, « Essai sur la civilisation de l'intérieur de l'Afrique d'après un projet de M. Drovetti, consul général de France en Égypte », Paris, *Bull. Soc. géogr.*, oct. 1827, t. VIII, n° 54, pp. 137-142.

Voir aussi : G30, K1.

## 2. La pénétration

- K1 Brazza, Pierre Savorgnan de, « Assemblée extraordinaire du 23 juin 1882 », Paris, *Soc. géogr., C.-R. séances, 1882*, n° 13, pp. 277-300, 1 c. h. t.
- K2 Brazza, Pierre Savorgnan de et Ballay, Noël, « Expédition sur les cours supérieurs de l'Ogooué, de l'Alima et de la Licona », Paris, *Bull. soc. géogr.*, févr. 1879, 6<sup>e</sup> sér., t. 17, pp. 119-144, 1 c. h. t.
- K3 Chavannes, Charles de, « Note sur la fondation de Brazzaville en 1884, Brazzaville », *Bull. Soc. rech. congol.*, 1935, n° 20, pp. 3-22.
- K4 Cornevin, Robert, *Histoire du Congo*, des origines préhistoriques à la république démocratique du Congo, Paris, Berger-Levrault, 1963 (3<sup>e</sup> éd.); 1 vol., 391 p., 16 pl. (54 ph.) h. t., 19 c.; « Mondes d'outre-mer, sér. Histoire ».
- K5 Duparquet, *Notes géographiques. Afrique occidentale*. État commercial de la côte du Loango et du Congo entre Cama et Ambriz, Lyon, Miss. cathol., 5 au 19 mars 1875, t. VII, n° 300 à 302, *passim* (6 p.).
- K6 Frey, Roger, *Brazzaville, capitale de l'Afrique équatoriale française*, Paris, Encycl. mens. O.-M., 1954; 1 vol., 154 p., 24 pl., dess., graph., 108 ph., 6 c., n° 48-49, août-sept. 1954.
- K7 Le Roy, A., « Vicariat apostolique du Congo français ou Loango », dans *Les missions catholiques françaises au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Colin, 1902, t. V : Missions d'Afrique, pp. 255-272, 10 ph.
- K8 Prévost, M. et Roman d'Amat, *Dictionnaire de biographie française sous la direction de...*, t. VII, Paris, Le Touzey et Ane, 1956, 1 vol., 1 528 col.
- K9 Redier, Antoine, *L'Évêque des anthropophages*, Paris, Redier, 1933, 1 vol., 278 p., 1 pl., 1 c. h. t.
- K10 *Souvenirs sur le Gabon*, s.l. [Brazzaville], s.e. [Gouvern. gén.], 1950, 1 broch., 21 p. (non num.), 10 pl. ph. h. t.

Voir aussi : G41, H31, L7, L8.

## 3. Le Congo français

- L1 Anstey, Roger T., « Some reflections on anglo-portuguese African relations in the nineteenth century », dans *Congresso internacional de historia dos descobrimentos*, Actas, Lisboa, Comissão executiva das comemorações do V centenário da morte do Infante D. Henrique, 1961, t. VI, pp. 1-19.
- L2 Ballay, Noël, « De l'Ogôoué au Congo », Paris, Soc. géogr., c.-r. séances, 1885, n° 9-10, pp. 279-289.
- L3 Baratier, Augustin, *Au Congo. Souvenirs de la mission Marchand : De Loango à Brazzaville*, Paris, Fayard, s.d.; 1 vol., 126 p., nb. ill., 1 c.
- L4 Barrat, Maurice, « Sur la géologie du Congo français », Paris, *Ann. Mines*, 1895; 1 vol., 132 p., 3 pl. h. t., extr. *Ann. Mines*, avr. 1895, 7<sup>e</sup> an., pp. 379-510.
- L5 Cuvillier-Fleury, Henri, *La mise en valeur du Congo français*, Paris, Larose, 1904; 1 vol., III + 270 p.
- L6 Dubois, Marcel et Terrier, Auguste, *Un siècle d'expansion coloniale*, Paris, Challamel, 1901; 1 vol., 1072 p., « Les Colonies française », t. 1.

- L7 *Histoire militaire de l'Afrique équatoriale française*, Paris, Imp. nation., 1931; 1 vol., 516 p., 38 pl. (104 ph.) h. t., 74 plans et c. dont 21 h. t. et 10 en poch.; Exposition colon. intern., Paris, 1931. Les armées franç. O.-M.
- L8 Jentgen, P., *Les frontières du Congo belge*, Bruxelles, Inst. roy. colon. belge, 1952; 1 vol., 118 p., 11 c., mém., coll. in-8°, sect. Sc. mor. polit., t. XXV, fasc. 1.
- L9 Mizon, Louis, « Les routes du Congo. Étude sur l'Ogooué », Paris, *Rev. marit. colon.*, oct.-déc. 1885, t. 87, pp. 461-481, 4 c. h. t.
- L10 Pechuel-Loesche, Eduard, *La géologie du Bas-Congo*.
- L11 Rémy, *Le Congo de 1899 à 1904, 5 ans de progrès*.
- L12 Saintoyant, Jules-François, *L'affaire du Congo*, 1905, Paris, L'Épi, 1960 (n.e.), 1 vol., 165 p.
- L13 Terrier, Auguste, « Afrique équatoriale », dans Hanotaux, Gabriel et Martineau, Alfred, *Histoire des colonies françaises et de l'expansion de la France dans le monde*, Paris, Plon, 1931, t. IV, pp. 357-576, grav., 5 c. dont 1 h. t. en coul.
- L14 Vennetier, Pierre, *Les hommes et leurs activités dans le Nord du Congo-Brazzaville*, Paris, Cah. ORSTOM Sc. hum., 1965, vol. II, n° 1, 296 p., 63 fig. et c., 8 pl. (32 ph.) h. t.
- Voir aussi : A3, G34, H24, K6, M9.

#### 4. Le territoire du Moyen-Congo

- M1 Aubame, J., « La conférence de Brazzaville », dans *Afrique équatoriale française*, Paris, Éd. Un. franç., 1950, pp. 183-186.
- M2 Couderc, A. P. et Trezenem, Édouard, « L'Afrique équatoriale française dans la guerre », dans *Afrique équatoriale française*, Paris, Éd. Un. franç., 1950, pp. 68-72, 1 ph.
- M3 Hardy, Georges, « Origines et formation de l'Afrique équatoriale française », dans *Afrique équatoriale française*, Paris, Éd. Un. franç., 1950, pp. 47-67, 16 ph., 1 c.
- M4 Lecomte, Charles, « Les Missions catholiques. Historique », dans *Afrique équatoriale française*, Paris, Éd. Un. franç., 1950, pp. 579-582, 3 ph.
- M5 Marchessou, Jean, « Retour des populations de ces pays-ci à leur état le plus primitif sous l'empire de la Magie et de la Sorcellerie », *Bull. Soc. rech. congol.*, 1929, n° 10, pp. 29-36.
- M6 Mazonot, Georges, *La Likouala-Mossaka. Histoire de la pénétration du Haut-Congo, 1878-1920*; Paris-La Haye, Mouton, 1970; 1 vol., 455 p., 21 c.; « Monde O.-M. passé et présent », 1<sup>re</sup> sér. ét., XXIX.
- M7 Préclin, Louis, « Le chemin de fer Congo-Océan », dans *Afrique équatoriale française*, Paris, Éd. Un. franç., 1950, pp. 439-448, 1 fig., 12 ph., 1 c.
- M8 Raynal, « Pathologie humaine et armature médico-sociale de la Santé publique », dans *Afrique équatoriale française*, Paris, Éd. Un. franç., 1950, pp. 209-225, 14 ph., 2 c.
- M9 Soret, Marcel, *Le chemin de fer Congo-Océan. Son importance économique et sociale*, Paris, Off. rech. scient. o.-m., s.d. [1966]; 3 broch., VIII + 501 + 4 p. ronéo, 58 fig. et c. h. t., 29 pl. (58 ph.) h. t.
- Voir aussi : G34, K5, N3.

### 5. L'Union française

- N1 Dresch, Jean, « Villes congolaises. Étude de géographie urbaine et sociale », Paris, *Rev. géogr. hum. ethnol.*, juil-sept. 1948, n° 3, pp. 3-24, 22 ph., 1 c., 4 plans.
- N2 Deschamps, Hubert, *La fin des empires coloniaux*, Paris, PUF, 1959 e.; 1 vol., 128 p.; « Que sais-je? », n° 409.
- N3 Deschamps, Hubert, *L'éveil politique africain*, Paris, PUF, 1952; 1 vol., 128 p., 3 c.; « Que sais-je? », n° 549.
- N4 Lauraint, André, « Le plan décennal de développement économique et social », dans *Afrique équatoriale française*, Paris, Éd. Un. franç., 1950, pp. 425-427, 1 c.
- Voir aussi : M9, O2.

## IV. DÉCOLONISATION ET INDÉPENDANCE

### 1. La marche à l'indépendance

- O1 Nera, Gilles, *La Communauté*, Paris, PUF, 1960, 1 vol., 128 p., 1 c.; « Que sais-je? », n° 248.
- O2 *République du Congo. Documentation*, Brazzaville, Haute-Représ. fr., 1960, 1 broch., 40 p. ronéo non num., 2 c., 1 pl. (71 ph.) en dépl.
- Voir aussi : P2.

### 2. Le gouvernement de l'UDDIA

- P1 « Les événements de Brazzaville. La démission du président Fulbert Youlou », Paris, *Afr. contemp.*, sept.-oct. 1963, 2<sup>e</sup> an., n° 9, pp. 3-4.
- P2 *La république du Congo*, Paris, Notes et Ét. docum., 23 déc. 1960, n° 2 732, 61 p., 10 c., série O.-M., CXIII.

### 3. Le socialisme scientifique

- Q1 « La crise politique et l'intervention des militaires », Paris, *Afr. contemp.*, nov.-déc. 1968, 7<sup>e</sup> an., n° 40, pp. 16-17.
- Q2 « Les élections du 24 juin et la nouvelle constitution », Paris, *Afr. contemp.*, juil.-août 1973, 12<sup>e</sup> an., n° 68, p. 76.
- Q3 « Régime monétaire des républiques équatoriales », Paris, *Afr. contemp.*, juil.-août 1964, 3<sup>e</sup> an., n° 14, pp. 22-23.
- Q4 « La république populaire du Congo », Paris, *Afr. contemp.*, janv.-févr. 1970, 9<sup>e</sup> an., n° 47 pp. 15-19.
- Q5 Rescoussié, Pierre, « L'enseignement secondaire dans dix-huit États francophones d'Afrique et de Madagascar », Paris, *Afr. contemp.*, mai-juin 1973, 12<sup>e</sup> an., n° 67, pp. 11-26, 9 graph.
- Q6 Yakemtchouk, Romain, *Assistance économique et pénétration industrielle des pays de l'Est en Afrique*, Léopoldville, Inst. rech. écon. soc. (IRES), 1966, 1 vol., Coll. « Et. économ. », n° 2.
- Voir aussi : M9.

## CONCLUSION

- R1 « La République populaire du Congo », Paris, Le Million (Éd. Alpha), 1973, vol. XI, Afrique occidentale, centrale, équatoriale et australe, pp. 243-257.

# TABLE

## Première partie

### INTRODUCTION A L'HISTOIRE DU CONGO

<b>Chapitre I. Le milieu naturel</b>	7
Relief, structure et ressources minières, 7. Climat, 8. Hydrographie et végétation, 9. Les conséquences des conditions de milieu, 10.	
<b>Chapitre II. La préhistoire</b>	12
Les sources, 12. Les époques, les sites et les industries, 13. De la pierre au métal : Paléolithiques, Proto-Bantous et Bantous, 16.	
<b>Chapitre III. Peuples et civilisations</b>	19
I. <i>La diversité ethnique</i>	19
II. <i>Les langues</i>	22
Unité et multiplicité, 22. Inventaire et classification, 23.	
III. <i>Les sociétés</i>	27
Diversité des structures politiques, 27. Échanges et rapports sociaux, 28. Composantes sociales, 28. Transformations, 29.	
IV. <i>Les techniques</i>	30
Chasse et pêche, 30. Agriculture et élevage, 30. Artisanat, 31. Transports, 32.	
V. <i>La religion</i>	33
VI. <i>Les arts</i>	34
<b>Chapitre IV. Les sources de l'histoire congolaise</b>	36
Les sources écrites, 36. Les sources orales, 40. Les sources archéologiques, 40. L'apport des autres sciences, 41.	

## Deuxième partie

## LE CONGO, DES ORIGINES A LA PÉNÉTRATION

<b>Chapitre I. Les contacts extérieurs</b>	45
L'Europe découvre le Congo, 45. Les échanges, 47. La traite, 55. Les autres contacts, 61. Les conséquences des premiers contacts, 63.	
<b>Chapitre II. Les royaumes</b>	66
<b>I. Le royaume de Kongo</b>	66
Origines, 67. Expansion et émiettement, 68. Les « Kongo congolais », 70.	
<b>II. Le royaume de Loango</b>	72
Origine, 72. Organisation, 75. Commerce et évolution, 79. Expansion et régression, 81.	
<b>III. Le royaume de Makoko</b>	83
Origines, 84. Organisation, 85. L'économie, 87. Politique extérieure, 89. Les Téké marginaux, 90.	
<b>Chapitre III. Les chefferies</b>	93
Les Congolo-Gabonais, 94. Les immigrants de la boucle du Congo, 96. La fuite devant les Mbochi : Les Mbédé, 103. Le contrecoup des migrations Fang, 106. Sur les limes centrafricaines, 154.	
<b>Chapitre IV. Un essai de synthèse chronologique</b>	111
Prologue dans la nuit des temps, 111. Les petits-fils de Nok, 112. Les rois-forgerons, 114. Intermède : « A l'espère », 116. Le grand carambolage, 117. La fin des royaumes, 121. Épilogue sur deux tons, 122.	

## Troisième partie

## LA PÉRIODE COLONIALE (1880-1958)

<b>Chapitre I. Le principe colonial</b>	127
<b>I. L'impérialisme</b>	127
Définition et genèse, 127. Le partage de l'Afrique centrale, 128.	
<b>II. L'évolution coloniale</b>	130
Territoire, administration et politique, 134. Économie, 131. Transformation des sociétés traditionnelles, 131. L'anticolonialisme, 132.	
<b>Chapitre II. La pénétration</b>	133
Les préliminaires, 133. Les missions de l'Ouest africain, 134. La pacification côtière, 137. Les Belges dans le Niari, 138. Les explorateurs et leur suite, 138.	
<b>Chapitre III. Le Congo français</b>	141
Problèmes internationaux, 141. La mise en œuvre, 144. Les problèmes de la mise en valeur, 146. La mise en gérance du Congo français, 147. Le maintien de l'ordre, 153.	

## TABLE

	237
<b>Chapitre IV. Le territoire du Moyen-Congo</b>	156
La réorganisation, 156. Le développement économique, 160. Le développement social, 165. Les problèmes locaux, 169. Le Congo et la politique internationale, 170. La Conférence de Brazzaville, 174.	
<b>Chapitre V. L'Union française</b>	176
I. <i>Aspects politiques</i>	176
La Constitution de 1946, 176. Les nouvelles institutions, 176. Les partis politiques, 177.	
II. <i>Aspects économiques et sociaux</i>	179
Le plan décennal de développement économique, 179. L'évolution économique, 180. Action sociale, 182.	
III. <i>Le Congo à la veille de l'indépendance</i>	183
Quatrième partie	
DÉCOLONISATION ET INDÉPENDANCE	
<b>Chapitre I. La marche à l'indépendance</b>	187
Vue d'ensemble, 187. La mise en place des nouvelles institutions, 187. Les problèmes de l'indépendance, 189. L'étoile filante de la Communauté. 190.	
<b>Chapitre II. Le gouvernement de l'UDDIA.</b>	192
La nouvelle Communauté, 192. Les relations internationales, 193. Politique intérieure, 194. La révolution du 15 août 1963, 197.	
<b>Chapitre III. Le socialisme scientifique</b>	200
I. <i>La République des putsch</i>	200
La Constitution de 1963, 200. L'Acte fondamental de 1968, 202. La Constitution de 1970, 203. La Constitution de 1973, 204.	
II. <i>Problèmes et solutions</i>	205
Problèmes d'administration, 205. L'évolution sociale, 205. La réorganisation économique, 207. Problèmes culturels, 209.	
III. <i>Rapports internationaux</i>	210
Le Congo et les organismes internationaux, 210. Les relations bilatérales, 211.	
CONCLUSION .....	215
BIBLIOGRAPHIE .....	220



*Imprimé en France*  
Hemmerlé, Petit et Cie, Paris  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 1978

*Dans la même collection*

# **Mondes d'outre-mer**

Série HISTOIRE

Histoire des pays d'outre-mer

Marcel CHAILLEY

**HISTOIRE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE**

William B. COHEN

**EMPEREURS SANS SCEPTRE** (*épuisé*)

Robert CORNEVIN

**HISTOIRE DU CONGO  
LÉOPOLDVILLE-KINSHASSA**

**HISTOIRE DES PEUPLES  
DE L'AFRIQUE NOIRE** (*épuisé*)

**HISTOIRE DU DAHOMEY** (*épuisé*)

Hubert DESCHAMPS

**HISTOIRE DE MADAGASCAR**

Pierre KALCK

**HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE  
DES ORIGINES PRÉHISTORIQUES À NOS JOURS**

Roger PASCAL

**LA RÉPUBLIQUE MALGACHE**

Edmond SÉRÉ de RIVIÈRES

**HISTOIRE DU NIGER**

Auguste TOUSSAINT

**HISTOIRE DES ILES MASCAREIGNES**

Série NATIONS

Pays, peuples, problèmes

Robert CORNEVIN

**LES BASSARI DU NORD TOGO**

Pierre KALCK

**RÉALITÉS OUBANGUIENNES**

Henri KOCH

**MAGIE ET CHASSE  
DANS LA FORÊT CAMEROUNAISE**

Montserrat PALAU-MARTI

**LE ROI-DIEU AU BÉNIN**

**Éditions BERGER-LEVRAULT**